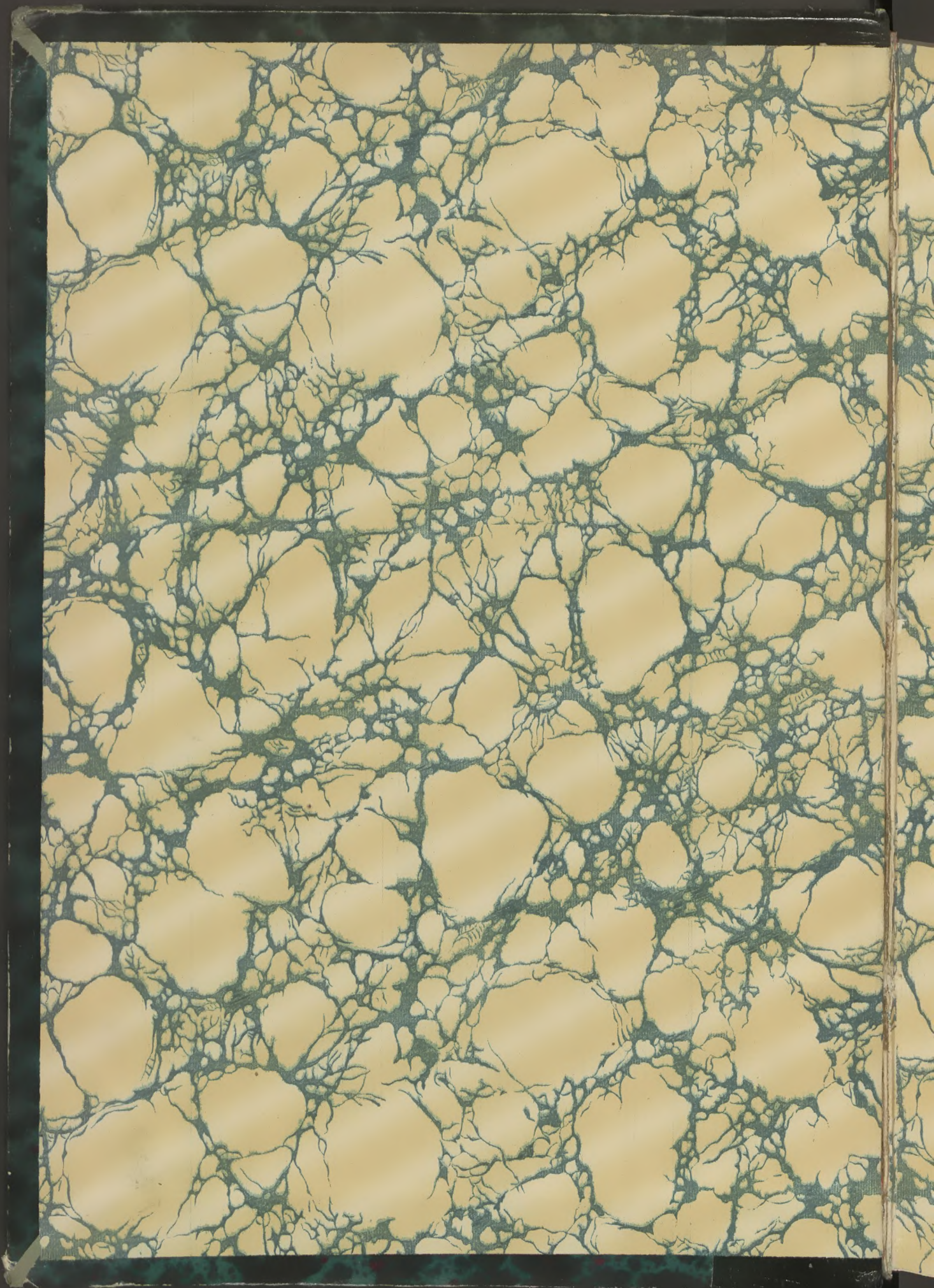
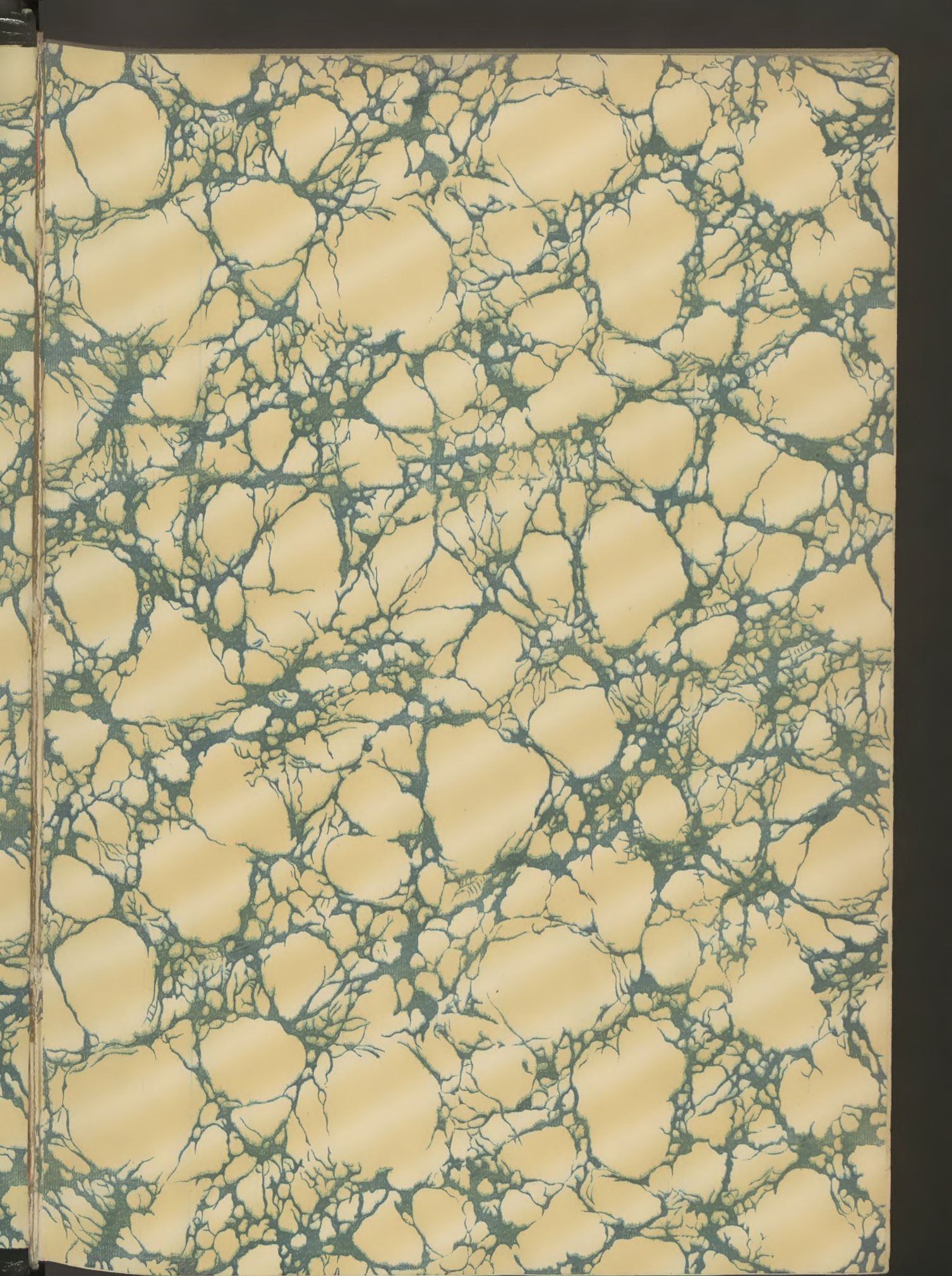


43

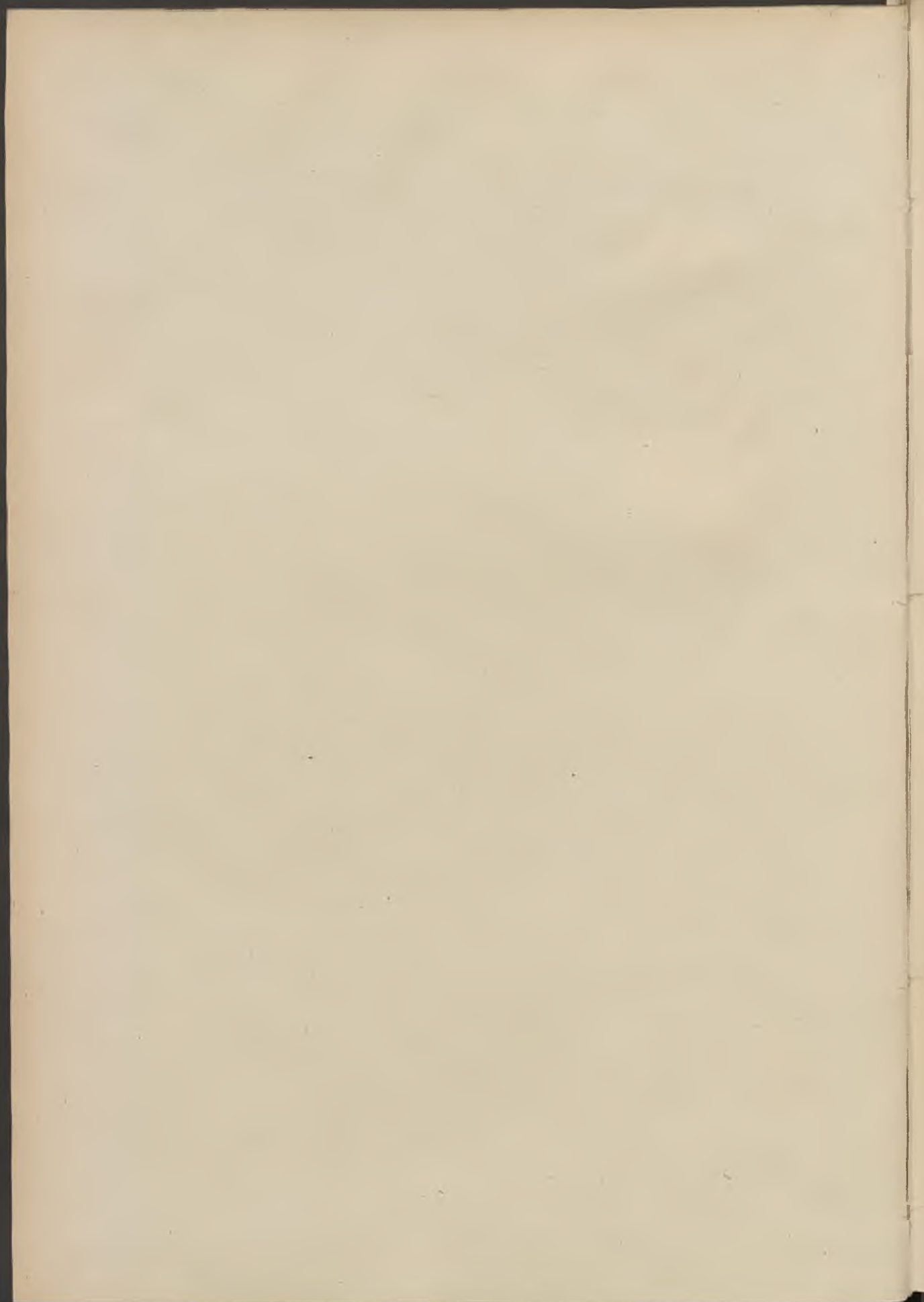
















VILLE DE LILLE

---

BULLETIN ADMINISTRATIF

---

Année 1914







VILLE DE LILLE

---



# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

TOME XXXXIII

---

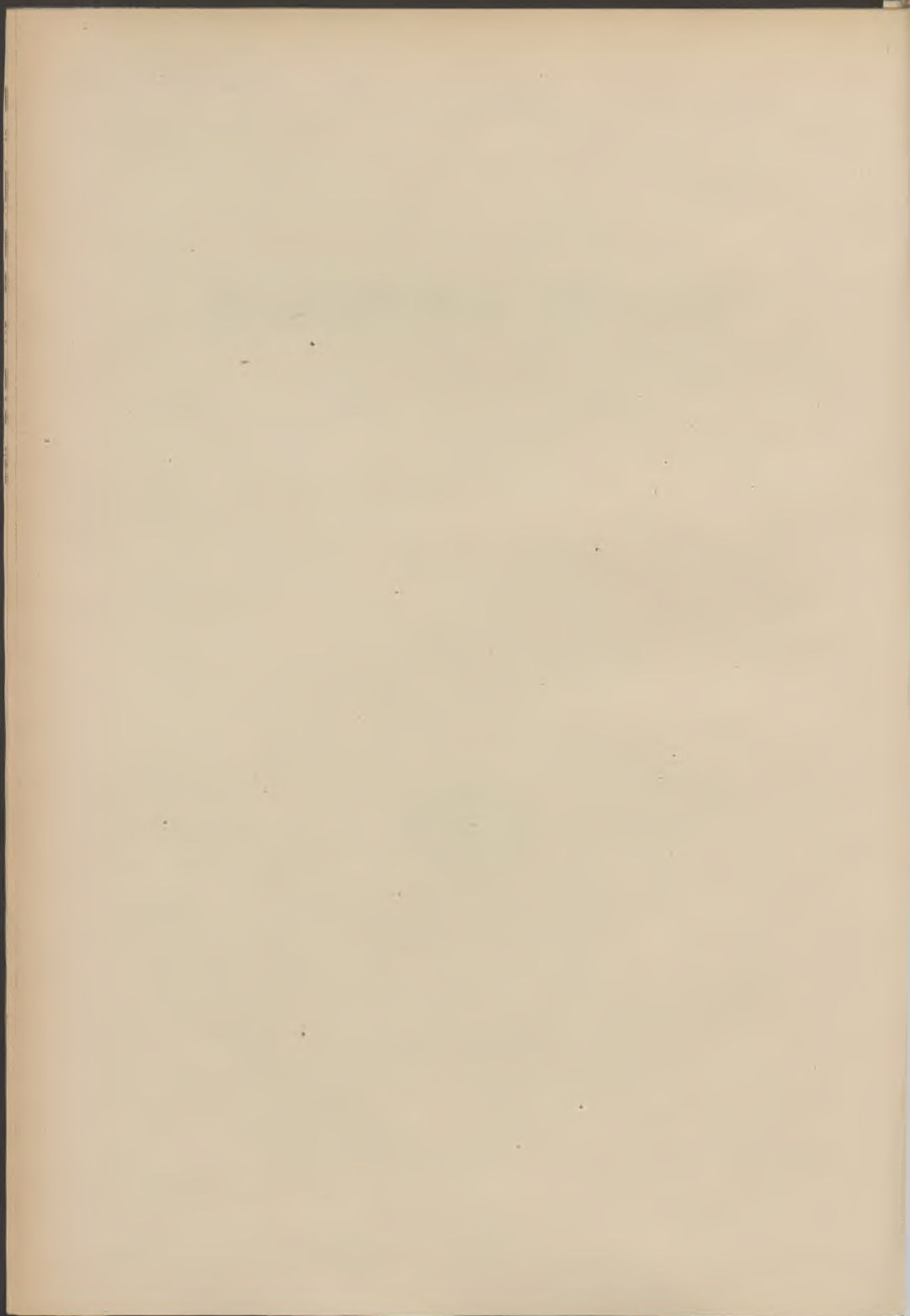
ANNÉE 1914



LILLE

Imprimerie Maximilien Dhoossche, 147, rue d'Arras





# ADMINISTRATION MUNICIPALE

*Elue le 19 Mai 1912*

---

**Maire :**

M. DELESALLE, CHARLES-ÉMILE-JOSEPH.

**Adjoints :**

MM. BRACKERS D'HUGO, RENÉ-HUBERT.

BAUDON, RENÉ-ADOLPHE-CÉLESTIN.

LAURENGE, MARCEL-AIMÉ-ÉLIE, \*

CRÉPY-SAINT-LÉGER LUCIEN-LÉON-JULES.

BINAULD, FLORENT-MARIE.

DUBURCQ, JULES-JEAN-BAPTISTE.

DAMBRINE, LÉON-ALFRED.

LIÉGEOIS-SIX, DÉSIRÉ, \* I.

WAUQUIER, GEORGES-HENRI.

RÉMY, CHARLES-LOUIS.

**Secrétaire-Général :**

M. ASSOIGNON, PAUL, \* I.

---

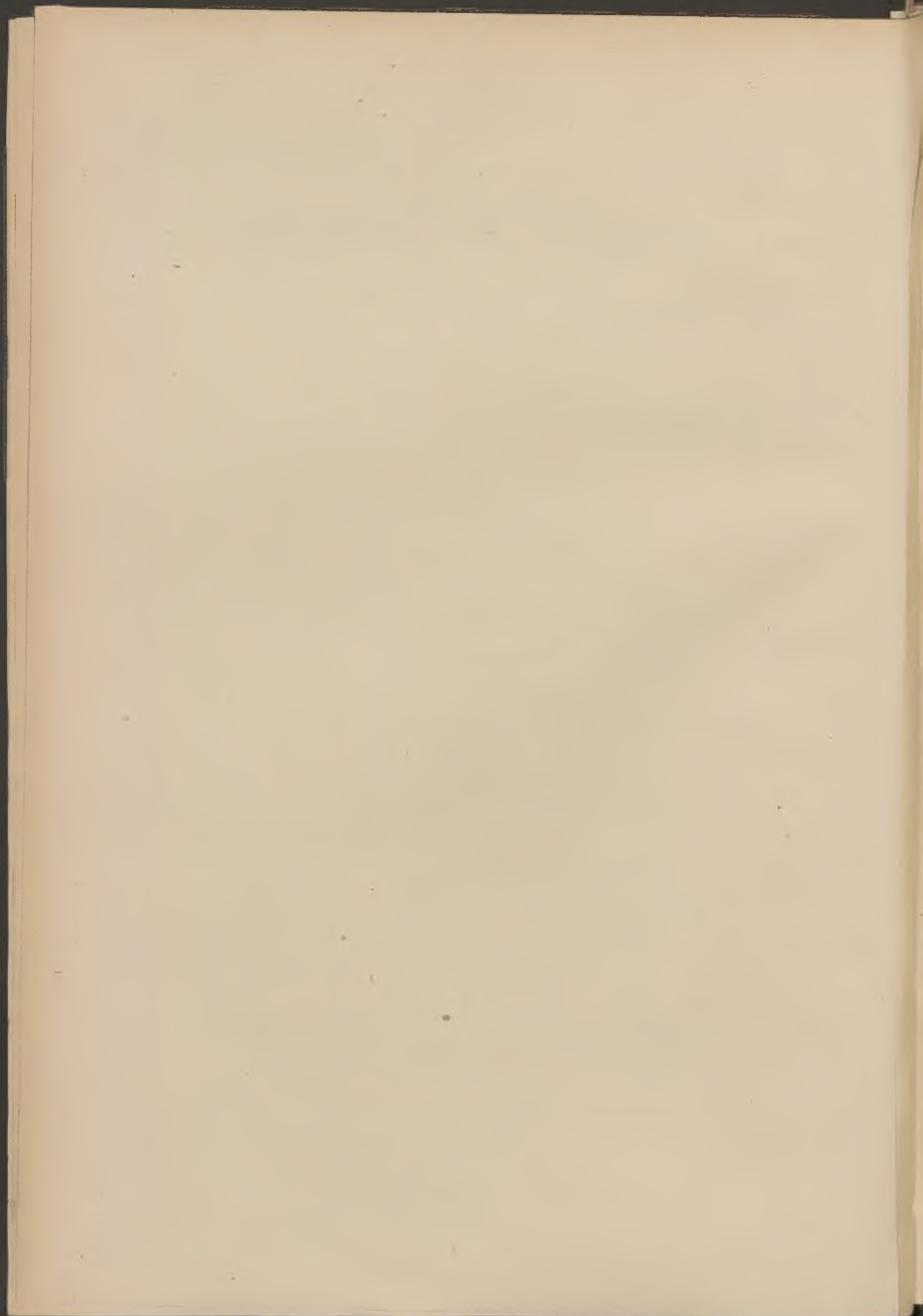
LE 28 JUIN 1914

M. PARMENTIER a été nommé adjoint en remplacement  
de M. BINAULD, démissionnaire.

---

---





# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Fêtes :</b>	
Fête militaire. Mesures d'ordre. Place de la République.....	4
<b>Police Administrative :</b>	
Etat Civil. Délégation. Duponchelle.....	4
Assistance publique. Signature des pièces. Délégation. Duponchelle.....	4
<b>Administrations diverses :</b>	
Angleterre. Consul. Sarell.....	5
Mexique. Consul. Rosas.....	6
Agents de change. Chambre syndicale pour 1914.....	6
<b>Bâtiments :</b>	
Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen.....	6
<b>Voirie :</b>	
Interruption de circulation. Rue d'Anfin.....	7
<b>Bibliothèque :</b>	
Livres. Fourniture. Marché M <sup>lle</sup> Janny.....	8
Travaux de reliures. Marché Dewalline.....	8
Volumes et brochures. Marché Leleu.....	8
Volumes et publications. Marché Morand.....	9



	Pages
<b>Théâtre :</b>	
Œuvres représentées. Saisons 1910-1911, 1911-1912, 1912-1913..	9
<b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	
Conservatoire. Jurys de concours. Nomination.....	16
— Commission de surveillance. Nomination Paquet, Pannier et Hennart.....	77
<b>Enseignement secondaire :</b>	
Lycée Fénelon. Internat. Beurre et œufs. Marché Dereeper....	17
<b>Enseignement primaire :</b>	
Ecoles municipales. Visites médicales. Attribution. Bureau d'Hygiène .....	17
Fournitures scolaires. Garde. Attribution. Economat.....	18
Cantines scolaires. Tickets. Comptable spécial. Gérard.....	19
— Paiement des salaires. Comptable spécial. Gérard.....	19
<b>Mont-de-Piété :</b>	
Objets de couchage. Retraits. Secours municipal.....	20
<b>Œuvres diverses :</b>	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en janvier.....	21
Œuvre des Mères abandonnées. Comptes financier et moral pour 1913.....	22
Invalides du Travail. Bureau pour 1914.....	24
Prêt du linge. Comptes financier et moral pour 1913.....	24
Association pour secourir les pauvres honteux. Compte finan- cier pour 1912-1913.....	26
Sou des Écoles laïques. Comptes moral et financier pour 1913..	29
<b>Finances :</b>	
Droits de place. Foire. Tarifs. Modifications.....	30
Ouverture de crédits.....	32

	Pages
<b>Alimentation :</b>	
Laboratoire municipal. Statistique du mois de janvier.....	66
Abattoir. Fonctionnement en 1913. Rapport.....	33
Entrepôts. Statistique pour 1913.....	63
Foire aux chevaux. Fixation de dates.....	64
<b>Distribution d'eau :</b>	
Consommation pendant le mois de janvier.....	67
<b>Hygiène :</b>	
Statistique des décès du mois de janvier.....	68
<b>Police :</b>	
Voie publique. Automobiles « de poids lourd ». Circulation. Réglementation.....	64
Salles de spectacles. Straponlin. Mesure de sécurité.....	69
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Achat d'un cheval. Marché Leclercq.....	69
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. Décisions diverses.....	70
Articles de cartonnages. Adjudication. Veuve Letellier.....	82
Gravure d'un diplôme artistique. Marché Bouchery.....	82
Reliures et réparations. Marché Babin.....	82

---



---

**Fête militaire. — Mesures d'ordre.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 et 97 ;

Considérant que la remise des décorations, accordées à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier aux militaires de la garnison, sera faite le jeudi 19 janvier, sur la place de la République,

**ARRÊTOS :**

Article premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le jeudi 19 janvier 1914, de treize heures à quatorze heures trente, dans la traversée de la place de la République et de la rue d'Inkermann.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**État civil. — Délégation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun Membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le mardi 6 janvier 1914,

ARRÊTONS :

M. Duponchelle, Ferdinand-Bénoni, est délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil, pour la journée du 5 janvier 1914.

Hôtel de Ville, le 3 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Assistance publique. — Signature des pièces.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que l'application des nouvelles lois sociales provoque à tous les degrés un surcroît de besogne administrative ; que, surtout, le nombre de pièces, certificats, etc., va en augmentant dans des proportions considérables et qu'aucun des Adjointes au Maire ne peut, en outre de sa délégation, assumer la charge de cette besogne lourde autant que délicate,

ARRÊTONS :

M. Duponchelle, Ferdinand-Bénoni, Conseiller municipal, est délégué, à partir de ce jour, à la signature des certificats de vie, récépissés d'octroi et livrets d'ouvriers.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

**Angleterre. — Consul.**

Par lettre du 20 janvier 1914, M. le Préfet du Nord nous informe que M. Philip-Charles Sarell vient d'être nommé Consul de Sa Majesté

Britannique à Dunkerque, avec juridiction sur le département du Nord, qui dépendait, jusqu'à ce jour, du Consulat général d'Angleterre à Calais.

---

---

### **Mexique. — Consul.**

---

Par lettre du 23 janvier 1914. M. le Préfet du Nord nous informe que M. Emilio Rosas vient d'être nommé Consul du Mexique au Havre, avec juridiction sur le département du Nord.

---

---

### **Compagnie des Agents de Change de Lille. Chambre syndicale.**

---

Par lettre du 30 décembre 1913, la Compagnie des Agents de change de Lille nous fait connaître que, dans son Assemblée générale du 30 décembre, elle a composé comme suit sa Chambre syndicale pour l'année 1914 :

MM. Alexandre Crouan, syndicé ;  
Léon Denoyelle, premier adjoint ;  
Léon Leys, deuxième adjoint.

---

---

### **Nouveau Théâtre. — Décors. Commission d'examen.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884,

ARRÊTONS :

Article premier. — Il est institué, sous notre présidence, une Commission de sept membres chargés de statuer sur les propositions des peintres pour la fourniture des décors du Nouveau Théâtre.



Article 2. — MM. Laurence, Adjoint ; Ducastel, Gobert, Gronier, Legrand-Herman, Parmentier, Conseillers municipaux ; Lemoine, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, sont désignés pour faire partie de cette Commission.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

### **Interruption de circulation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris rue d'Anlin ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

**ARRÊTONS :**

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la rue d'Anlin, à partir du 12 janvier 1914 jusqu'au 31 janvier 1914.

Article 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---

**Bibliothèques et Services municipaux. — Livres.**

---

DU 24 JANVIER 1914

Soumission au profit de M<sup>me</sup> Janny, libraire à Lille, place Philippe-Lebon, n° 4, pour fourniture de livres de tous genres, nécessaires aux services municipaux et aux Bibliothèques communales en 1914-1915 et 1916. Moyennant le prix de 500 francs environ par an.

Enregistré le 13 février 1914, folio 53, case 9.

Répertoire n° 2250.

---

*Travaux de reliures.*

---

DU 24 JANVIER 1914

Soumission au profit de M. Félix Dewattine, relieur à Lille, rue Saint-Elie, 70, pour travaux de reliure de luxe et des Bibliothèques de prêt et populaires en 1914-1915 et 1916. Moyennant le prix de 500 francs par an environ.

Enregistré le 13 février 1914, folio 53, case 9.

Répertoire n° 2249.

---

*Volumes et brochures.*

---

DU 24 JANVIER 1914

Soumission au profit de M. Gustave Leleu, libraire à Lille, rue Neuve, 11, pour fourniture de volumes, brochures et autres, nécessaires à la Bibliothèque communale en 1914-1915 et 1916. Moyennant le prix d'environ 500 francs par an.

Enregistré le 13 février 1914, folio 53, case 8.

Répertoire n° 2251.

*Volumes et publications.*

DU 24 JANVIER 1914

Soumission au profit de M. Morand, libraire à Lille, rue Faidherbe, n° 6, pour fournitures de volumes et publications nécessaires à la Bibliothèque communale en 1914-1915 et 1916. Moyennant le prix d'environ 2.000 francs par an.

Enregistré le 13 février 1914, folio 53, case 8.

Répertoire n° 2252.

**Théâtres municipaux. — Ouvrages représentés.**

*Saison 1910 1911. — Direction : A. Bourdette.*

**Opéras. — Opéras-Comiques.**

Faust .....	9	Manon.....	5
La Juive.....	1	Mignon .....	4
Samson et Dalila.....	4	Paillasse .....	4
Le Barbier de Séville.....	2	Guillaume Tell.....	1
La Vie de Bohême.....	3	La Glu.....	4
M <sup>me</sup> Buterfly.....	5	Les Dragons de Villars... ..	7
Werther .....	4	La Favorite.....	1
Le Maître de Chapelle.....	4	Les Noces de Jeannette.....	9
Le Chalet.....	3	La Traviata.....	2
Sigurd .....	2	Sapho .....	1
Mireille .....	3	Carmen .....	8
La Fille du Régiment.....	3	Rigoletto .....	2
Hamlet .....	1	L'Africaine .....	1
Hérodiade .....	1	Si j'étais Roi.....	3
Orphée .....	2	Lakmé.....	5
Le Trouvère.....	1	Le Chemineau.....	2
La Navarraise.....	1	Thaïs .....	1



**Opérettes.**

La Mascotte.....	4	Les Sallimbanques.....	8
Les Filles Jackson et C <sup>o</sup> ....	4	Le Grand Mogol.....	4
Mam'zelle Nitouche.....	7	Miss Helyett.....	2
La Fille du Tambour-Major..	4	Les Petites Michu.....	2
Les Mousquetaires au Cou- vent.....	6	Gillette de Narbonne.....	3
La Poupée.....	5	Haus, le Joueur de Flûte....	12
Le Bonhomme de Neige.....	3	Le Père du Régiment.....	6
La Vie Joyeuse.....	4	Rip .....	3
Les 28 jours de Clairette ...	6	Joséphine vendue par ses Sœurs.....	3
Les Fêtards.....	7	Boccace.....	2

**Drames.**

Le Bossu.....	4	Le Maître de Forges.....	3
L'Instinct.....	11	La Porteuse de Pain.....	5
Le Tour du Monde d'un Ga- min de Paris.....	2	Sous l'Épaulette.....	4
Gigolotte .....	2	La Petite Caporalé.....	6
La Closerie des Genêts.....	4	Le Comte de Monte-Cristo..	1
La Baïllonnée.....	4	Les Deux Orphelines.....	4
Aux Bats d'Al.....	5	La Tour de Nestlé.....	3
La Dame de Monsereau.....	2	La Bande à Fifi.....	2
Les Millions du Fakir.....	4	La Mendiante de St-Sulpice..	4
Marie-Jeanne .....	2	La Joueuse d'Orgue.....	6
Les Pauvres de Paris.....	1	L'Homme aux deux têtes....	2
Les Deux Gosses.....	4	La Barricade.....	3
Le Courrier de Lyon.....	2	L'Assommoir.....	1
Don César de Bazan.....	3	Les Mystères de Paris.....	2
Les Amours d'un Petit Soldat	7	Fille Mère.....	2
Une Cause Célèbre.....	5	La Voléuse d'Enfants.....	2
Roger la Honte.....	2	L'Entôleuse.....	3
Les Crochets du Père Martin	1	Roule la Bosse.....	2
Le Vieux Caporal.....	1	L'Arlésienne.....	2

**Comédies**

Coralie et C <sup>ie</sup> .....	8	L'Ami des Femmes.....	1
Le Contrôleur des Wagons-		Le Paradis.....	3
Lits.....	11	Denise .....	11
Les Surprises du Divorce....	10	Le Voleur.....	4
Mon Ami Toddy.....	1	Vous n'avez rien à déclarer ?	5
Le Sursis.....	4	Docteur Jojo.....	3
Manu Militari.....	4	Ruy Blas.....	1
Le Baiser.....	3	La Cagnotte.....	3
L'Artificé 330.....	5	Nantho .....	2
Asile de Nuit.....	8	Le Mariage de M <sup>lle</sup> Beulemans	19
Chou blanc.....	3	Durand et Durand.....	4
Sacré Léonie.....	10	Le Marchand de Bonheur...	1
Le Danseur Inconnu.....	1	M <sup>lle</sup> Josette ma femme.....	6
Le Million de la Cuisinière..	1	Le Bois Sacré.....	1
Le Monde où l'on s'ennuie..	1	Ces Messieurs.....	1
Le Vieux Marcheur.....	5	Le Premier Mari de France..	4
La Petite Chocolatière.....	1	La Passerelle.....	1
L'Enfant du Miracle.....	7	Une Nuit de Noces.....	9
Les Deux Ecoles.....	1	Le Million.....	4
L'Aventure .....	6		

---

*Saison 1911-1912. — Direction : A. Bourdette.*

---

**Opéras. — Opéras-Comiques.**

Faust .....	19	Werther .....	6
Samson et Dalila.....	1	Mignon .....	9
Louise .....	4	Les Dragons de Villars.....	6
Quo Vadis.....	8	Les Huguenots .....	1
Orphée .....	1	Le Chemineau.....	2
L'Africaine .....	1	Guillaume Tell .....	1
Don Quichotte.....	5	Mireille .....	7
Lakmé .....	5	Hérodiade .....	1

Carmen .....	4	Les Noces de Jeannette.....	2
Manon .....	7	La Fille du Régiment.....	7
Cavaleria Rusticana.....	2	La Juive.....	1
Le Chalet.....	2	La Traviata.....	4
Thaïs .....	6		

**Opérettes.**

La Mascotte.....	6	Le Service Personnel.....	25
Man'zelle Nitouche.....	7	Les Fêtards.....	2
La Veuve Joyeuse.....	18	Eip .....	1
Les P'lites Michu.....	1	Le Grand Mogol.....	4
La Poupée.....	3	Les Mousquetaires au Cou-	
Les Saltimbanques.....	7	vent.....	10
La Fille du Tambour-Major..	4	Les 28 Jours de Clairette....	7
Miss Helyett.....	3	Leda .....	5

**Drames.**

Les Exilés.....	3	Le Courrier de Lyon.....	3
Les Deux Orphelines.....	4	La Tour de Nesle.....	3
Gigolette .....	2	La Loupiote.....	4
Les Pauvres de Paris.....	2	La Fille du Garde-Chasse....	8
Monte-Cristo .....	4	La Joueuse d'Orgue.....	4
La Servante du Val Suzon..	1	La Dame aux Camélias.....	8
Le Bossu.....	1	L'Instinct .....	2
La Voleuse d'Enfants.....	4	La Fille du Forçat.....	4
La Closerie des Genêts.....	2	L'Arlésienne .....	2
Le Tour du Monde d'un Ga-		Don César de Bazan.....	5
min de Paris.....	1	La Porteuse de Pain.....	3
Le Roi Soleil.....	2	Les Deux Gosses.....	5
Cœur de Fillelle.....	1	Marie-Jeanne.....	3
La Mort d'Herlock Sholmès.	4	Roger la Honte.....	1
Rocamboles .....	2	La Traite des Blanchés.....	5
Le Petit Jacques.....	4	La Mendicante de St-Sulpice..	1
Une Cause célèbre.....	4	Les Crochets du Père Martin.	3
Le Maître de Forges.....	4		



**Comédies. — Vaudevilles.**

Le Joueur .....	1	Le Voile du Bonheur.....	1
Le Fils surnaturel .....	2	Le Zèbre.....	3
Monsieur le Directeur.....	6	Claudine à Paris.....	8
David Copperfield .....	4	Champignol .....	5
Les Surprises du Divorce... 6		Le Contrôleur des Wagons-	
Durand et Durand.....	3	Lits .....	7
Le Duel .....	1	Oh ! décrochez-moi ça.....	1
Le Flibustier.....	6	L'Etrangère .....	1
Le Cabot du Dessus.....	4	Loule .....	4
Le Coup de Fouet.....	3	La Royale.. ..	1
Au Pays de Maneken Piss... 8		Docteur Jojo.....	8
Coralie et C <sup>ie</sup> .....	9	Le Tribun.....	2
Le Premier Mari de France 2		Jean-Marie .....	3
Le Pacha.....	1	Asile de Nuit.....	1
La Famille Van der Zugen.. 4		Le Train de 8 heures 47.... 7	
Une nuit de noces.....	8	Le Baron de Balz.....	2
Le mariage de M <sup>lle</sup> Beulemans 4		Le Mystérieux Jimmy.....	1
L'Oncle Curé.....	1	Le Goût du Vice.....	1
Le Monde où l'on s'ennuie.. 5		La Boniche.....	5
Vous n'avez rien à déclarer ? 6		Les 37 sous de Montlaudin... 4	
M <sup>lle</sup> Josette ma femme.....	4	Polyphème .....	1
Le Demi-Monde.....	1	Le Roi s'amuse.....	1
Les Précieuses ridicules.....	1	Papa .....	1
Le Baiser.....	5	Le Divorce de M <sup>lle</sup> Beulemans 8	
Un tout Petit voyage.....	1		

---

*Saison 1912-1913. — Direction : A. Bourdette.*

---

**Opéras. — Opéras-Comiques.**

La Traviata.....	3	Faust .....	7
Le Chalet.....	8	Le Jongleur de Notre-Dame 3	
La Fille du Régiment.....	6	Werther .....	5

Mireille .....	3	Carmen .....	6
La Farce du Cuvier.....	2	La Juive.....	1
Manon .....	3	Les Huguenots.....	4
Le Barbier de Séville.....	3	Le Roi d'Ys.....	2
L'Africaine .....	1	Le Dragon Vert.....	3
Les Noces de Jeannette.....	1	Don Quichotte. ....	2
Thaïs .....	2	Amour Tzigane.....	2
Mignon .....	5	Patrie .....	1
Les Dragons de Villars.....	6	Madame Pierre.....	1
Lakmé .....	4		

### Opérettes.

La Mascotte.....	5	Les Mousquetaires au Couvent	5
Les Trois Amoureuses.....	13	Les Sallimbanques.....	5
Carlouche .....	6	La Veuve Joyeuse.....	14
Le Service Personnel.....	11	Mam'zelle Nitouche.....	8
Le Grand Mogol.....	2	La Petite Guerre .....	2
Rêve de Valse.....	26	Le Père du Régiment.....	3
Les 28 jours de Clairette....	3	Beulemans marie sa fille...	46
Cœur de Créole.....	5	Comte de Luxembourg.....	13
Miss Helyett.....	5	La Divorcée.....	8
A. E. O. U. ça.....	11		

### Drames.

La Porteuse de Pain.....	3	Le Sang Français.....	9
Don César de Bazan	3	Le Bossu.....	2
L'Évasion du capitaine X....	3	Martyre .....	5
Le Chanteur des rues.....	5	La Joueuse d'Orgue.....	3
Les Deux Orphelines.....	2	Napoléon détective.....	2
Les Deux Gosses.....	2	L'Avocat des Gueux.....	5
Les Crochets du Père Martin	6	Lucrèce Borgia.....	3
Marie-Jeanne .....	5	L'Instinct .....	2

Roger la Honte.....	2	Rôdeuse .....	3
La Case de l'Oncle Tom....	2	Le Courrier de Lyon.....	1
La Mendiante de St-Sulpice	1	La Fille du Garde-Chasse...	5
Retour au Pays.....	1	Sous l'Épaulette.....	5
Une Cause célèbre.....	2	Les Trois Légionnaires.....	2
La Voleuse d'enfants.....	2	Le Maître de Forges.....	2
Le Tour du Monde d'un Ga-		As de Trèfle.....	1
mijn de Paris.....	1	Les Pirates de la Savane....	2
La Dame aux Camélias.....	7	La Môme aux beaux yeux..	2
La Tour de Nesle.....	3		

**Comédies. — Vaudevilles.**

Tailleur pour dames.....	7	La Petite Chocolatière.....	11
Le Détour.....	1	Une Nuit agitée.....	1
Le Baiser.....	7	Un Fil à la Patte.....	2
Le Contrôleur des Wagons-		La Flambée.....	4
Lits .....	4	Vingt Jours à l'Ombre.....	4
L'Assaut .....	1	L'Idée de Françoise.....	1
Jean-Marie .....	5	Le Secret de Polichinelle....	8
Les Surprises du Divorce....	3	Le Sursis.....	3
Le Flibustier.....	1	L'Avare .....	1
Coralie et C <sup>ie</sup> .....	5	Le Grillon.....	1
Le Cid.....	1	Article 330.....	1
Les Flambeaux.....	1	Le Paradis.....	6
La Paix chez soi.....	3	Froufrou .....	2
Le Sauveteur.....	1	La Crise.....	1
Le Train de 8 heures 47....	5	La Boîte à Bibi.....	1
L'Éfincelle .....	3	Le Monde où l'on s'ennuie..	3
Nuit de Noces.....	6	Clache il Drache.....	4
Le Petit Café.....	1		



---

**Conservatoire. — Jurys de Concours.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'avis de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Sont nommés membres des Jurys de concours pour l'année 1914 :

Solfège : MM. Fanyau, Pannier, Defèves, Ch. Gruson, Duvillier.

Harmonie : MM. Pannier, Meyer, Quef, Chapuis.

Chant : MM. Dufour, Fanyau, Hennart, Guillaume, Bédart, Duvillier, Chapuis, Lussiez, De Casteras, Meurisse.

Diction et Déclamation lyrique : MM. Doutrelon-de-Try, Dufour, Hennart, Menu (Edmond), Guillaume, Bédart, Duvillier, Lorthieur, Menu (Georges), Pihen, Paillol, Lussiez, Meurisse.

Piano (demoiselles) : MM. Pannier, Paquel, Weber, Crémont, Keszul, Meyer, Woulers, Ricardo Vinès.

Piano (garçons) et Orgue : MM. Pannier, Paquel, Weber, Crémont, Gamberl, Meyer, Quef, Chapuis.

Violon : MM. Pannier, Menu (Edmond), Bertin, Bouvel, Empis, Marissal, Raymond Marthe, Verbecq.

Alto, Violoncelle, Contrebasse : MM. Menu (Edmond), Pannier, Bertin, Bouvel, Empis, Deraet, Marissal, Raymond Marthe.

Instruments à vent (bois) : MM. Hennart, Gruson, Mayeur, Muyaert, Richard, Gabelles (Adolphe), Delacroix, Legrand, Pamart, Dufois.

Instruments à vent (cuivre) : MM. Hennart, Goube, Dusoloil, Mayeur, Richard, Demessine, Gabelles (Adolphe), Jung, Hennebelle, Struyve.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire de la Commission de surveillance et de patronage du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

---

### Lycée Fénelon. — Denrées.

DU 12 JANVIER 1914

Soumission par M. Julien Dereeper, négociant, établi rue du Chaufour, 18, pour fourniture en 1914, du beurre et des œufs nécessaires à l'internal du Lycée Fénelon. Moyennant environ 4.000 francs.

Enregistré le 11 février 1914, folio 50, case 8.

Répertoire n° 2110.

---

---

### Ecoles municipales. — Visites médicales. Bureau d'Hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 19 décembre 1914 ;

Sur le rapport de M. le Secrétaire général,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le Bureau d'Hygiène sera, désormais, chargé de l'organisation des visites médicales dans les écoles municipales, de la surveillance et de l'organisation des services scolaires de vaccination ainsi que de l'envoi des enfants à la piscine des Bains fillois.

Il devra s'entendre avec M. l'Inspecteur primaire pour la fixation des jours et heures de ces divers services.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

### Fournitures scolaires. — Garde. Attribution.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 19 décembre 1914 ;

Sur le rapport de M. le Secrétaire général,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — L'Economat aura, désormais, la garde du magasin des fournitures scolaires, des livres classiques, des livres de bibliothèques et des livres de prix.

ARTICLE 2. — Le service municipal des Ecoles continuera à recevoir les demandes des directeurs et directrices. Il les récapitulera, et en dressera un bon pour l'Economat, qui devra assurer la commande aux adjudicataires et la distribution aux écoles.

ARTICLE 3. — M. l'Adjoint délégué à l'Economat et M. le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.



---

**Cantines scolaires. — Tickets. Comptable spécial.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M. Gérard, inspecteur primaire, Chef du Service municipal des Ecoles, est chargé de la comptabilité des tickets des Cantines scolaires.

ARTICLE 2. — Il devra rendre compte de sa gestion tous les mois, à M. le Receveur Municipal, selon les règles de la Comptabilité publique et lui remettre le 10 août de chaque année, les tickets non vendus pendant l'année scolaire.

Hôtel de Ville, le 6 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

***Paiement des salaires. Comptable spécial.***

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M. Gérard, Inspecteur primaire, est nommé comptable spécial pour le paiement des salaires des femmes des Cantines scolaires. Une somme de trois mille deux cents francs sera mise, mensuellement, à sa disposition.

ARTICLE 2. — M. Gérard rendra compte de l'emploi de cette somme dans le délai de cinq jours, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Hôtel de Ville, le 17 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

F. BINAULD, Adjoint.

---

**Mont-de-Piété. — Objets de couchage. Dégagements.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97, paragraphe 6 ;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal dans sa réunion extraordinaire du 25 janvier 1914, votant un crédit de 6.000 francs pour assurer le retrait gratuit des objets de couchage engagés au Mont-de-Piété,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La somme de 6.000 francs votés par le Conseil municipal sera employée jusqu'à concurrence, au remboursement des prêts de 1 à 10 francs, faits par le Mont-de-Piété sur le dépôt d'objets de couchage, avant le 24 janvier 1914, à des citoyens domiciliés à Lille.

ARTICLE 2. — Pourront seuls profiter de ce secours extraordinaire, les emprunteurs ayant eux-mêmes engagé les objets et venant les dégager en personne.

ARTICLE 3. — Les emprunteurs pourront retirer leurs gages aux guichets du Mont-de-Piété, aux heures ordinaires d'ouverture.

ARTICLE 4. — Les retraits devront être effectués avant le 31 janvier 1914, passé cette date, il ne sera plus fait droit aux demandes.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, d'accord avec M. le Directeur du Mont-de-Piété.

Hôtel de Ville, le 25 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*  
Charles DELESALLE.

**FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. — Fonctionnement pendant le Mois de Janvier**

CUISINES	SEMAINE du 29 décembre 1913 au 3 janvier 1914			SEMAINE du 5 au 10 janvier			SEMAINE du 12 au 17 janvier			SEMAINE du 19 au 24 janvier			SEMAINE du 26 au 31 janvier		
	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
	Lottin . . . . .	558	920	2.879	704	1.457	3.508	855	1.407	3.822	1.044	1.536	4.058	1.037	1.550
Bouvines . . . . .	815	1.109	2.183	1.027	1.254	2.386	1.006	1.304	2.377	1.137	1.515	2.736	1.386	1.780	3.066
Baignerie . . . . .	304	488	1.256	366	572	1.453	381	554	1.429	423	661	1.673	448	686	1.778
Béguinage . . . . .	210	353	1.129	360	595	1.452	338	566	1.509	361	649	1.731	482	766	1.831
Manuel. . . . .	610	949	2.141	801	1.182	2.729	608	931	2.588	629	1.008	3.165	839	1.239	3.311
Fombelle . . . . .	563	919	2.387	733	1.164	3.079	897	1.420	3.087	849	1.277	3.269	779	1.224	3.311
Fénelon . . . . .	493	845	1.943	648	1.120	2.344	652	1.205	2.408	696	1.228	2.520	663	1.175	2.566
Canteleu . . . . .	441	678	1.192	754	935	1.498	499	668	1.122	528	696	1.233	549	719	1.500
TOTAUX. . . . .	3.994	6.261	15.110	5.393	7.979	18.449	5.236	8.055	18.342	5.667	8.570	20.385	6.183	9.139	21.674



---

---

## Œuvre des mères abandonnées avec de jeunes enfants

---

**BUREAU : Présidente-Fondatrice :** M<sup>me</sup> Bécour, rue de Bouvings, 13, Lille. — **Vice-Présidente :** M<sup>me</sup> Jumau, Professeur à l'École Jean-Macé. — **Secrétaire :** M<sup>me</sup> E. De Bruyn, rue de Lannoy, 47. — **Secrétaire-Adjointe :** M<sup>me</sup> Desmidt, rue de la Bassée, 66. — **Trésorière :** M<sup>me</sup> Coisne, rue du Faubourg-de-Roubaix, 215.

### Situation financière de la Société au 31 octobre 1913

#### RECETTES

Subventions : De la Ville.....	Fr.	500	»		
— De l'Etat .....	Fr.	1.600	»		
— Du Conseil Général....	Fr.	200	»		
Ceductions .....	Fr.	2.096	»		
Dons. Trois dons de 100 fr.....	Fr.	300	»		
— Deux dons de 50 fr.....	Fr.	100	»		
— Divers dons pour .....	Fr.	391	60		
Reliquat de la tombola.....	Fr.	1.003	05		
Intérêts et coupons.....	Fr.	48	50	6.239	15
Intérêts en banque.....	Fr.	113	»	113	»
Dons de bons de fourneaux.....	Fr.	200	»		
Dons des dames de l'œuvre.....	Fr.	2.727	15		
Dons de vêtements, couvertures.....	Fr.	300	»	3.227	15
Recettes .....	Fr.	8.579	30		
Solde au 31 octobre 1913.....	Fr.	8.522	90		
	Fr.	18.402	20		

DEPENSES

Chaussures .....	Fr.	515	60	
Vêtements .....	Fr.	1.917	30	
Etrennes aux enfants .....	Fr.	94	60	
Frais de gestion.....	Fr.	209	80	
Frais pour assemblée générale.....	Fr.	40	25	
Argent distribué .....	Fr.	3.408	40	
Lait .....	Fr.	236	15	
Epicerie .....	Fr.	188	50	
Pain .....	Fr.	741	60	
Charbon .....	Fr.	122	50	7.474 70
Achat de deux obligations .....	Fr.	474	»	474 »
Bons de fourneaux .....	Fr.	200	»	
Dons des dames .....	Fr.	2.727	15	
— Couvertures et lissus .....	Fr.	300	»	<u>3.227 15</u>
Dépenses .....	Fr.	11.175	85	
Solde au 31 octobre 1913 .....	Fr.	6.926	35	
				<u>18.102 20</u>
Argent déposé en banque .....	Fr.	4.551	25	
Trois obligations foncières.....	Fr.	1.394	60	
Espèce en caisse .....	Fr.	6.926	35	

En plus deux obligations pour la somme de 474 fr.,  
déjà portée au compte ci-dessus.

Durant l'exercice 1912-1913, l'œuvre a secouru :

274 femmes chargées d'un ou plusieurs enfants ;  
593 enfants ont bénéficié de nos secours.

143 enfants étaient âgés de 1 jour à 1 an ; 57 de ces enfants recevaient l'allaitement maternel.

28 enfants étaient rachitiques ou tuberculeux ; nous avons enregistré 12 décès.

154 femmes étaient mariées, les autres avaient eu des unions irrégulières et plusieurs des filles-mères secourues espèrent se marier après la libération du père de leur enfant qui termine son service militaire.

---

### Œuvre des Invalides du travail.

Lille, le 7 janvier 1914.

*A Monsieur le Maire de la Ville de Lille,*

Par lettre en date du 7 janvier 1914, la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail nous avise qu'elle a constitué son Bureau comme suit :

Vice-Président : M. Maurice Wallaert ;

Trésorier : M. Maxime Descamps ;

Secrétaire : M. Liévin Danel.

---

### Œuvre du Prêt du linge.

Présidente : M<sup>me</sup> L. Scrive de Negri, rue Léon-Gambetta, 306.

Trésorier : M<sup>me</sup> Paul Desrousséaux, boulevard de la Liberté, 143.

---

**Gestion du 1<sup>er</sup> Décembre 1912 au 1<sup>er</sup> Décembre 1913.**

#### RECETTES

Excédent de 1912 .....	Fr.	1.147 30
Subside de la Mairie .....	Fr.	1.000 »
Cotisations .....	Fr.	4.293 »
Total des recettes .....	Fr.	6.440 30
Dépenses .....	Fr.	5.225 15
Excédent des recettes .....	Fr.	1.208 15



L'OEuvre possède :

1.198 Draps ;  
561 Taies d'oreiller ;  
896 Chemises ;  
169 Caracos ;  
116 Objets divers.

#### DEPENSES

Achat de linge .....	Fr.	1.491 55
Blanchissage .....	Fr.	2.467 80
Façons et entretien .....	Fr.	467 80
Secours aux malades .....	Fr.	802 »
Total .....	Fr.	<u>5.232 15</u>

L'OEuvre a blanchi :

9.766 Draps ;  
4.101 Taies d'oreiller ;  
4.407 Chemises ;  
319 Caracos ;  
36 Divers.

Total..... 19.129 pièces.

#### COMPTE MORAL

L'utilité de l'OEuvre du Prêt de Linge n'est plus à démontrer et la prospérité de ses finances prouve la sympathie qu'elle inspire.

En 1913, elle s'est occupée de plus de deux mille malades ou infirmes, vieux ou jeunes, les aidant selon la diversité de leurs besoins : quelques-uns désirent simplement un fauteuil, on le leur procure ; d'autres sont dans un dénûment complet, l'œuvre les pourvoit de tout le lin désirable ; d'autres encore ont du linge à eux et aiment à s'en servir, l'œuvre se contente de le blanchir. Quand

elle a rempli le premier but de sa fondation, elle cherche à adoucir, par quelques secours, les souffrances de ceux qu'elle visite, et son ambition serait d'aller loin dans cette voie, mais sans oublier de réserver surtout ses fonds pour l'achat et le blanchissage du linge.

---

---

### **Association pour secourir les Pauvres honteux.**

---

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **Président :**

M. Turbelin de Gollal, rue de la Vignette, 1.

##### **Vice-Présidents :**

MM. Titren, Théophile, propriétaire, place Cormontaigne, 14.

Hayem, Alfred, négociant, rue des Stations, 41.

##### **Secrétaire :**

M. Capliez, Instituteur, rue de Loos, 28.

##### **Secrétaire Adjoint :**

M. Desrousseaux, Alcide, Chef de bureau, rue Pierre-Martel, 1.

##### **Trésorier :**

M. Demailly, Louis, propriétaire, rue de la Trinité, 7.

##### **Trésorier Adjoint :**

M. Depondt, Ed., rue Ralisbonne, 54.

---

**Relevé général des Recettes et Dépenses de l'Exercice 1912-1913**

**RECETTES**

<b>Cotisations</b> de 262 membres à 5 fr... Fr.	1.310 »	
— 166 — à 10 fr.....	1.660 »	
— 50 — à 20 fr.....	1.000 »	
— 8 — à 50 fr.....	400 »	4.370 »
<b>Dons</b> : du Conseil général du Nord.... Fr.	300 »	
— de la Ville de Lille..... Fr.	100 »	
— de M <sup>me</sup> Deblock, rentière..... Fr.	100 »	
— de M. Bernheim..... Fr.	100 »	
— de M. Cousin Vincent ..... Fr.	80 »	
— de M. A. Turbelin ..... Fr.	50 »	
— de M. Jules Duhem, rentier .. Fr.	50 »	
— de M. Trépont ..... Fr.	40 »	
— de M. Leys ..... Fr.	10 »	
— de M. Schillio ..... Fr.	5 »	
— de M <sup>lle</sup> Cavalley ..... Fr.	5 »	
— de M. Delcourt..... Fr.	3 50	
— d'un Anonyme ..... Fr.	2 »	845 50
	<hr/>	
	Fr. 845 50	
<b>Remboursements</b> sur divers prêts.. Fr.		940 »
— <b>Intérêts</b> au 31 décembre 1911, des fonds placés à la Caisse Nationale d'épargne ..... Fr.		52 92
» de 10 obligations Paris 1904 Fr.		52 92
<b>Total</b> des recettes de l'exercice arrêté au 30 septembre 1913 ..... Fr.		6.317 22
<b>Solde</b> au 1 <sup>er</sup> octobre 1912 ..... Fr.		8.333 93
<b>Balance</b> .... Fr.		<hr/> <hr/> 14.651 15



### DEPENSES

Secours, prêts, assistances diverses, sous formes multiples, accordés à 285 familles comprenant 508 enfants pendant l'exercice .....	Fr.	4.519 40	
Secrétariat et affranchissements ....	Fr.	170 40	
Trésorerie, Quittances et Recouvrements .....	Fr.	134 75	
Imprimés, rapports, convocations, etc.	Fr.	190 50	
Salaire de l'employé .....	Fr.	80 »	
Frais divers .....	Fr.	40 50	
<b>Total</b> des dépenses de l'exercice..	Fr.		5.135 55
<b>Solde</b> au 30 septembre 1913.....	Fr.		9.515 60
			<hr/>
			14.651 15

### BORDEREAU DE SOLDE

Valeurs en portefeuille : 10 Obligations Paris 1904 (N <sup>os</sup> 77.944, 77.945, 77.946, 117.622, 117.623, 301.811, 301.812, 258.336, 258.337, 258.338) .....	Fr.	4.371 50	
En compte courant à la Caisse Nationale d'épargne .....	Fr.	2.170 30	
<b>En Caisse</b> .....	Fr.	2.973 80	9.515 60
			<hr/>

### SITUATION DES PRETS

Prêts antérieurs à l'exercice non recouvrés .....	Fr.	720 »	
Prêts de l'exercice 1912-1913.....	Fr.	1.165 »	1.883 »
Recouvrés pendant l'exercice .....	Fr.	940 »	
Passés aux profits et pertes.....		448 »	1.388 »
<b>Reste à recouvrer</b> au 1 <sup>er</sup> octobre 1913	Fr.		497 »

---

## Comité lillois du Sou des Ecoles laïques.

---

### Compte moral et financier pour 1913

Au cours de l'année 1913, le Comité, dans le but d'encourager la fréquentation scolaire et de venir en aide aux familles nécessiteuses, a distribué comme il le fait tous les ans 1915 **bons de pain de 1 kg. 1/2** aux élèves indigents des écoles municipales, ainsi qu'aux familles malheureuses signalées par les membres du corps enseignant primaire.

Différentes sommes ont été allouées aux écoles primaires pour l'entretien des bibliothèques, les fêtes scolaires, les récompenses aux *cours d'adultes*. Les souscriptions habituelles ont été versées à l'œuvre anti-tuberculeuse des instituteurs, à l'Orphelinat primaire du Nord, à la *Mutualité scolaire* : La Jeunesse Prévoyante, à la Ligue de l'Enseignement.

Le Comité tient une fois de plus à exprimer toute sa reconnaissance au Conseil municipal de la Ville de Lille pour la bienveillance qu'il lui témoigne en lui accordant un subside, qui lui facilite les moyens de venir en aide aux nombreuses familles pauvres de nos écoles.

### RECETTES :

En caisse 1 <sup>er</sup> janvier 1913.....	Fr.	1.613 85
Don Richter .....	Fr.	30 »
Don Vandier .....	Fr.	10 »
Don anonyme .....	Fr.	9 50
Cotisations .....	Fr.	72 »
Quêtes (distributions de prix).....	Fr.	120 95
Subside de la Ville de Lille.....	Fr.	500 »
Total.....	Fr.	<u>2.356 30</u>

### DÉPENSES

Réception Robelin .....	Fr.	15 »
Dons à diverses écoles.....	Fr.	45 »
Bons de pain.....	Fr.	965 05
Imprimés .....	Fr.	67 75
Cotisations diverses .....	Fr.	11 »
Frais de bureau .....	Fr.	5 80
Souvenir à M. Bel.....	Fr.	21 60
Transport des archives.....	Fr.	2 »
		<hr/>
Total.....	Fr.	1.133 20
<b>En caisse au 31 décembre 1913.....</b>	<b>Fr.</b>	<b>1.223 20</b>

Sur cette somme, 1.800 bons de pain de 1 kg. 1/2 ont été distribués et nous continuerons jusqu'aux beaux jours.

---

### Foire. — Droits de place. Tarifs.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 18 avril et 29 août 1913, approuvées par M. le Préfet du Nord, le 5 septembre 1913,

ARRÊTONS :

Article 1<sup>er</sup>. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 999 du Code des arrêtés municipaux est modifié comme suit, en ce qui concerne les droits de place à percevoir pendant la durée de la foire :

Baraques de sallimbanques : 1 fr. 25 par mètre carré.

Marchands de pâtisserie, pommes de terre frites, débitants de boissons, bimbeloteries, firs, massacres, jeux d'adresse, marchands de pain d'épices, articles de Paris et divers jusqu'à cinq mètres de

profondeur d'emplacement occupé : 6 fr. 25 par mètre courant de façade.

Au delà de cinq mètres de profondeur : 6 fr. 25 par mètre carré.

Étalages en plein air, de porcelaines, faïences, verroteries, poteries, émaillés et objets qui seraient autorisés, tourniquets : 2 fr. 50 par mètre carré.

Cirques en toile jusqu'à 25 mètres de diamètre y compris

cirques de singes et petits chevaux.....	Fr.	500	»
Cirques en toile de 25 à 40 mètres de diamètre.....	Fr.	1.000	»
Manèges en bois jusqu'à 7 mètres de diamètre.....	Fr.	75	»
De 7 à 10 mètres.....	Fr.	150	»
De 10 à 15 mètres.....	Fr.	200	»

    Cirques en bois jusqu'à 40 mètres de diamètre :

Place de la République.....	Fr.	5.000	»
Esplanade ou autres emplacements.....	Fr.	2.500	»

    Manèges à vapeur et électriques :

    Jusqu'à 10 mètres de diamètre :

Place de la République.....	Fr.	250	»
Esplanade ou autres emplacements.....	Fr.	175	»

    Au-dessus de 10 mètres jusque 13 mètres de diamètre :

Place de la République.....	Fr.	400	»
Esplanade ou autres emplacements.....	Fr.	250	»

    Au-dessus de 13 mètres jusque 16 mètres de diamètre :

Place de la République.....	Fr.	600	»
Esplanade ou autres emplacements.....	Fr.	400	»

    Au-dessus de 16 mètres jusque 20 mètres de diamètre :

Place de la République.....	Fr.	800	»
Esplanade et autres emplacements.....	Fr.	550	»

    Au-dessus de 20 mètres :

Place de la République.....	Fr.	4.000	»
Esplanade et autres emplacements.....	Fr.	700	»

NOTA. — Pour les manèges fermés, on complera comme diamètre la longueur de la façade.



Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---

*Exercice 1913.*

---

DECRET DU 23 JANVIER 1914

886 Armorial de la Toison d'Or, Edition Vandriesten.		
Souscription .....	Fr.	350 »
893 Marché aux bestiaux, travaux d'aménagement...	Fr.	5.362 50
899 Rue de La Madeleine prolongée, travaux.....	Fr.	4.712 66
905 Entretien des bâtiments communaux, crédit supplémentaire .....	Fr.	50.000 »
906 Enfants assistés, crédits supplémentaires.....	Fr.	7.478 60
907 Entrepôt des douanes, crédit supplémentaire....	Fr.	431 50
908 Service médical, crédit supplémentaire.....	Fr.	2.500 »
911 Cimetière de l'Est, rétrocession de concession...	Fr.	40 »
914 Services Municipaux, secours et indemnités....	Fr.	150 »
		<hr/>
		70.725 26

---

*Exercice 1913.*

---

DECRET DU 28 JANVIER 1914

Sapeurs-pompiers, crédit supplémentaire.....	Fr.	2.000 »
----------------------------------------------	-----	---------

---

---

**Abattoir. — Fonctionnement en 1913. Rapport.**

---

Lille, le 30 janvier 1914.

*Le Vétérinaire-Inspecteur, Directeur de l'Abattoir,*  
*à Monsieur le Maire de la Ville de Lille.*

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous adresser le présent rapport, lequel a pour but de vous faire connaître le mouvement des abattoirs et du marché aux bestiaux pendant l'année 1913, ainsi que différents desiderata ayant trait à l'agencement intérieur de l'établissement et aux diverses branches de commerce qui s'y exercent.

**1<sup>re</sup> Partie. — ABATTOIR**

**A. — Abatages**

Le mouvement des abatages en 1913 se résume dans les tableaux n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

De leur examen, il résulte qu'il a été abattu en 1913 (tableau n<sup>o</sup> 1) 14.704 bœufs, 3.766 vaches, 4.179 taureaux (soit 22.649 têtes de gros bétail), 28.471 veaux, 60.031 moutons, 40.247 porcs et 2.159 chevaux ; ce qui, comparativement à 1912, accuse une augmentation de 1.070 bœufs et 102 taureaux, contre une diminution de 1.315 vaches, 852 veaux, 599 moutons, 351 porcs et 145 chevaux.

La totalité des abatages qui était de 155.617 têtes de bétail de toutes espèces en 1912, est de 153.557 en 1913, soit pour cette dernière année une différence en moins de 2.090 têtes.

### B. — Provenance des animaux

Sur la totalité des animaux abattus, une très petite quantité provient de notre marché (voir tableau n° 2), le reste de l'approvisionnement est introduit directement aux abattoirs, après avoir été acheté directement par les chevillards sur les marchés de Paris, Valenciennes, Arras, Douai, Beaumetz, Aubigny, Achiet, Aire-sur-la-Lys, etc., etc., ainsi que dans les centres d'élevage (voir tableau n° 3). Ces introductions directes forment environ les 2/3 pour les bœufs et vaches, les 8/10 pour les taureaux, 70 % pour les veaux et la totalité en ce qui concerne les moutons, porcs et chevaux.

### C. — Viandes produites et leur destination

Après le mouvement des abatages, voici celui des viandes produites :

1° Pour la consommation de la ville (voir tableaux 4 et 5).

En 1913, les viandes sorties de l'abattoir pour la consommation de la ville se chiffrent, en kilogrammes, comme suit :

Viandes de boucherie et charcuterie.....	8.252.871 kilos.
Viande de cheval .....	561.718 »

Soit pour la consommation de la ville, un total de.... 8.814.589 kilos

### D. — Pour l'exportation

Comparativement à 1912, la consommation de la Ville est, au total, autant dire la même, puisque 48 kilos seulement forment la différence en moins.

Les sorties pour l'exportation ont été en 1913 de 6.122.227 kilos de viandes de toutes catégories ; en 1912, c'était 5.913.730 kilos, soit pour 1913 une différence en plus de 208.497 kilos. A titre d'indication, en 1911, c'était 6.953.229 kilos, soit 831.002 en plus qu'en 1913.

### E. — Production totale

La production totale des viandes a été en 1913 :

1° Viandes de boucherie et charcuterie.....	14.375.098 kilos.
2° Viande de cheval .....	<u>561.718 »</u>

Soit en totalité ..... 14.936.816 kilos.

En 1912, c'était 15.488.840 kilos, soit pour 1913 une différence en moins de 552.024 kilos, représentés par 2.090 têtes de bétail abattues en moins.

### F. — Produits en abats, issues, cuirs, suifs, etc.

A la production totale de viande nette, il y a lieu d'ajouter ici, comme annexe, le produit en abats et issues, etc. (appelé communément cinquième quartier), qui, pour l'année 1913, se détaille comme suit (tableau n° 6) :

#### 1° Produits comestibles :

Abats et issues .....	1.860.764 kilos.
Suifs et graisses .....	<u>1.446.089 »</u>
Total .....	3.306.853 kilos.

#### 2° Produits non comestibles

Cuirs verts .....	1.180.427 kil. 550
Peaux de moutons .....	<u>265.711 » 500</u>
Total .....	1.446.139 kil. 050

Comme les années précédentes, tout ce commerce de viandes est localisé à l'abattoir entre les mains de :

- 1° 34 Chevillards travaillant le gros bétail seulement.
- 2° 1 — — le gros bétail et le veau.
- 3° 13 — — le veau et mouton seulement.
- 4° 8 — — le porc.



De plus, le produit du cinquième quartier a été travaillé ou acheté par marchés annuels, par 12 tripiers, 4 boyaudiers, 3 négociants en cuirs verts, 2 négociants en suifs et graisses, 2 industriels s'occupant de la récolle du sang, plusieurs mégissiers et un adjudicataire pour l'enlèvement journalier des fumiers.

En outre des commerçants précités, toutes ces marchandises sont travaillées et manipulées par un personnel d'environ 500 ouvriers.

### G. — Service de la fourrière (voir tableau 7)

Il a été capturé sur la voie publique et amené à la fourrière en 1913, 286 chiens, sur lesquels 36 ont été réclamés par leurs propriétaires, et 250 ont été abattus après les délais réglementaires de séjour.

### II. — Police de l'Abattoir

Contraventions ont été dressées au personnel, patrons et ouvriers de l'établissement pour infractions aux lois et règlement, dont détail suit :

- 36 pour chiens capturés par la fourrière.
- 10 pour être sortis après la fermeture.
- 1 pour être sorti de l'abattoir avec effets maculés de sang.
- 1 pour avoir abreuvé de force un veau, au marché aux bestiaux.
- 10 pour circulation en vélo dans l'abattoir.
- 6 pour saignée préalable de veaux, sans autorisation.
- 1 pour mauvais traitements envers les animaux.
- 3 pour infraction à l'arrêté préfectoral du 9 avril 1911.
- 2 pour avoir détaché les poumons d'un animal avant vérification.
- 3 pour ivresse, violences et scandale dans l'abattoir.
- 4 pour avoir abattu après l'heure réglementaire.
- 2 divagation de chien dans l'abattoir.
- 2 pour n'avoir pas recouvert d'une toile la viande qu'il sortait de l'abattoir.
- 1 pour animaux non marqués et mal attachés.
- 1 pour mauvais entretien du local occupé.

1 pour avoir exposé en vente un animal atteint de maladie contagieuse.

1 pour avoir sorti de l'abattoir de la viande non revêtue de l'estampille réglementaire.

Au total : 85 contraventions.

---

## **2<sup>e</sup> Partie. -- MARCHÉ AUX BESTIAUX**

Les marchés hebdomadaires pour les animaux de boucherie ont donné en 1913, hebdomadairement et mensuellement, les résultats mentionnés aux tableaux 8 et 9.

Le tableau n° 10, établi pour comparaison entre les marchés de 1912 et 1913, démontre qu'il a été exposé en plus en 1913, 601 bœufs, 130 vaches et 142 taureaux, soit 873 têtes de gros bétail et en moins 1.594 veaux et 51 moutons (les marchés aux moutons et porcs ayant été nuls en 1913), soit au total une diminution de 772 têtes de bétail exposées en moins.

### **Approvisionnement du Marché**

L'ensemble de l'approvisionnement du marché s'est composé en 1913 de la façon suivante :

**Bœufs.** — 60 % étaient de race nivernaise, 25 % de race normande et mayennaise, et 15 % de race flamande et diverses.

**Vaches.** — 55 % de race flamande et hollandaise et 45 % de races normande et mayennaise.

**Taureaux.** — 50 % étaient de races normande et mayennaise, 15 % de race flamande et 35 % provenaient du Cambrésis et pays d'Avesnes (race en partie croisée belge, dite race bleue).

**Veaux.** — Les veaux exposés provenaient des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

### Prix du Bétail

Le tableau n° 11 fait connaître les moyennes mensuelles et annuelles des prix sur pied ou poids vif, fixés et pratiqués sur le marché (d'après la Mercuriale officieuse).

Les prix indiqués pour les moutons et porcs, le sont à titre de renseignements, lesquels ont été fournis par les commerçants de l'abattoir, d'après ceux pratiqués par eux dans leurs achats directs (aucun mouton ni porc n'ayant été exposé sur le marché en 1913).

---

## RECETTES DE L'ABATTOIR ET DU MARCHÉ AUX BESTIAUX

### A. — Abattoir (voir tableau n° 12)

Les recettes de l'abattoir sont de six sortes :

1° Recettes ordinaires, se composant de la taxe d'abatage, de celle de séjour dans les étables de l'abattoir et celle de désinfection ;

2° Recettes annexes, se composant du produit des locations, du poids public dans l'abattoir et du produit de la vente des fumiers.

---

### 1° RECETTES ORDINAIRES

#### A. — Taxe d'abatage.

La taxe d'abatage a produit en 1913 :

1° **Gros bétail.** — 135.894 francs, contre 136.752 francs en 1912, soit pour 1913 une différence en moins de 858 francs.

2° **Veaux.** — 49.824 fr. 25, contre 51.315 fr. 25 en 1912 ; en moins pour 1913, 1.491 francs.

3° **Moutons.** — 36.018 fr. 60, contre 36.378 francs en 1912 ; en moins pour 1913, 359 fr. 40.

4° **Porcs.** — 60.370 fr. 50 contre 60.897 francs en 1912 ; en moins, 526 fr. 50.

5° **Chevaux.** — 11.234 fr. 36, contre 12.984 fr. 90 en 1912 ; en moins, 1.750 fr. 54.

**B. — Taxe de séjour dans les étables de l'Abattoir.**

1° **Gros bétail.** — 3.397 fr. 35 contre 3.418 fr. 80 en 1912 ; en moins, 21 fr. 45.

2° **Veaux.** — 2.847 fr. 49 contre 2.932 fr. 30 en 1912 ; en moins, 85 fr. 20.

3° **Moutons.** — 3.001 fr. 55 contre 3.031 fr. 50 en 1912 ; en moins, 29 fr. 95.

4° **Porcs.** — 10.061 fr. 75 contre 10.149 fr. 50 en 1912 ; en moins, 87 fr. 75.

Il n'est pas perçu de taxe de séjour pour les chevaux.

La taxe de désinfection a produit 937 fr. 50 contre 951 francs en 1912 ; en moins, 13 fr. 50.

**C. — Locations.**

Les locations de triperies, boyauderies, suifferies, greniers à fourrages et diverses, ont produit, en 1913, 14.137 fr. 61 contre 13.727 francs 47 en 1912, soit pour 1913 une plus-value de 410 fr. 14.

**D. — Poids public de l'Abattoir.**

Le produit du poids public de l'Abattoir a été, en 1913, de 2.641 francs 60 contre 2.986 fr. 30 en 1912 ; en moins, 344 fr. 70.

**E. — Fumiers.**

Le produit de la vente des fumiers qui était, en 1912, de 1.500 fr., a été adjugé, pour 1913, pour la somme de 1.507 fr. 50, soit une diminution de 42 fr. 50.

Au total, l'ensemble des recettes de l'Abattoir se monte, pour 1913, à 331.873 fr. 67 contre 337.074 fr. 02 en 1912. Soit une diminution de 5.610 fr. 49, sur lesquels il faut déduire les 410 fr. 14 d'augmentation des locations, d'où 5.200 fr. 35 de moins-value réelle.



## 2° **Marché aux Bestiaux.**

Comme celles de l'Abattoir, les recettes du marché aux bestiaux se divisent en deux parties : 1° les recettes ordinaires, se composant du produit des droits de place ; 2° les recettes annexes, se composant du produit du poids public du marché et du droit de séjour dans les étables du marché.

---

### 1° **RECETTES ORDINAIRES**

#### **Droits de place.**

A. — **Gros bétail.** — 16.848 francs contre 15.538 fr. 50 en 1912 ; en plus, 1.309 fr. 50.

B. — **Veaux.** — 4.416 francs contre 5.213 francs en 1912 ; en moins, 797 francs.

C. — Aucun mouton ni pore n'ayant été exposé sur le marché en 1913, la somme de 10 francs indiquée en moins est celle du montant des perceptions de 1912.

---

### 2° **RECETTES ANNEXES**

#### **Poids public du Marché.**

A. — Produit du poids public : 1.486 fr. 80 contre 1.584 fr. 20 en 1912 ; en moins, 97 fr. 40.

B. — La somme de 1 fr. 60 indiquée comme recette en 1913 est purement accidentelle, ces écuries étant fermées depuis un certain temps, en raison de leur promiscuité avec le marché. C'est d'ailleurs pourquoi la recette de 1912 n'a été que de 5 fr. 95 ; en moins, 4 fr. 35.

L'ensemble des recettes du marché aux bestiaux se monte, pour 1913, à 22.752 fr. 40 contre 22.351 fr. 65 en 1912, soit, en faveur de 1913, une plus-value de 400 fr. 75, se détaillant par 1.309 fr. 50 d'augmentation sur les droits de place pour le gros bétail, et une

diminution de 908 fr. 75 sur les droits de place pour les veaux, moutons et autres recettes,

L'ensemble des recettes des deux établissements, Abattoir et Marché aux bestiaux, se totalise, pour 1913, comme suit :

Abattoir, 331.873 fr. 67 ; Marché, 22.752 fr. 40 ; Ensemble, 354.626 fr. 07.

En 1912, l'ensemble des recettes était de 337.074 fr. 02 pour l'Abattoir, et 22.351 fr. 65 pour le Marché ; = 359.425 fr. 67.

Il y a donc, pour les deux services réunis, et comparativement à 1912, une diminution totale de recettes de 4.799 fr. 60.

### Eclairage.

La consommation de gaz a été également l'objet de mon attention, et, après étude, l'éclairage au moyen d'une lanterne à acétylène pour le service de nuit, pendant le 2<sup>e</sup> semestre, a donné de bons résultats, car il a permis de réaliser une économie appréciable.

L'examen du tableau n° 13 fait connaître que, pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1912, il a été consommé 9.280 mètres cubes de gaz, contre 7.027 en 1913 ; soit, pour le 1<sup>er</sup> semestre 1913, une diminution de 2.253 mètres cubes à 0 fr. 15 = 337 fr. 95.

Pendant le 2<sup>e</sup> semestre, où a été employé l'éclairage à l'acétylène, la consommation a été de 2.911 mètres cubes contre 7.929 au semestre correspondant de 1912, d'où une différence en moins de 5.018 mètres cubes à 0 fr. 15 = 752 fr. 70.

Comparativement à 1912, l'économie réalisée en 1913 a donc été (déduction faite de l'achat d'acétylène et de la lanterne, soit 71 fr.) de 1.019 fr. 65.

### Situation du Marché aux Bestiaux.

Dans différents rapports, le déclin continu du marché aux bestiaux vous fut signalé, il était également demandé que des mesures soient étudiées dès que possible, pour remédier à cet état de choses, désastreux à tout point de vue.

Cette année, si l'on constate une augmentation de 872 têtes de gros bétail exposées en plus qu'en 1912, il y a, en revanche, un déficit de 1.594 veaux ; les marchés aux moutons et porcs ont été nuls.

Comme en 1906, la fièvre aphteuse est de nouveau venue contrarier de beaucoup le fonctionnement du marché ; sa promiscuité avec les abattoirs a été cause de son transfert à l'Esplanade pendant six mois (du 5 février au 6 août) pour, de nouveau, éviter sa fermeture totale.

Sur demande de l'Administration municipale, il fut de nouveau toléré aux Abattoirs, mais sous réserve que des travaux d'aménagement intérieur y soient faits, et en particulier une clôture en planches jointes de 4 mètres de hauteur, l'isolant complètement.

Après examen de cette question, il me paraît qu'il n'y a pas lieu de tarder plus longtemps à chercher les moyens d'y remédier et je me permets de vous exposer mes idées personnelles à ce sujet :

1° La vogue de la foire-contours aux chevaux me fait vous proposer la création de deux foires-concours réservées aux animaux de boucheries ; différentes primes seraient accordées aux exposants.

Ces foires pourraient se tenir : l'une, la semaine sainte ; l'autre, fin septembre, commencement d'octobre.

2° Création de quatre francs-marchés par an (un par trimestre) réservés au bétail de boucherie.

Ceci sous réserve d'autres moyens à étudier.

#### **Transport des viandes.**

Jusqu'ici, aucune amélioration n'a été faite dans la manipulation et le transport des viandes, tant aux Abattoirs qu'en ville. Cette question doit être également l'objet d'une nouvelle réglementation, actuellement à l'étude et qui, j'espère, aboutira pour la fin de l'année, des renseignements étant demandés dans les grandes villes de France, à ce sujet.

#### **Etat des rues, cours et bâtiments.**

Dans des rapports antérieurs, l'état déplorable des rues, cours et

bâtiments de l'établissement, vous fut signalé ; par conséquent, je ne m'étendrai pas sur cette question, mais je dois vous faire connaître qu'en 1913, des w.-c. supplémentaires ont été construits et que certains de ceux existant ont été modifiés ; des travaux de pavage sont également en cours d'exécution.

Un projet de reconstruction totale des abattoirs, par échelon au besoin, me paraît être la seule solution à apporter à l'état général de l'établissement.

---

### **3<sup>e</sup> Partie. -- SERVICE SANITAIRE**

#### **SERVICE SANITAIRE**

Concernant le Service d'Inspection des viandes, vous trouverez, Monsieur le Maire, un tableau (n° 14), ci-joint, qui vous permettra de constater que le nombre des saisies, qui était en 1912 de 1.761, formant un poids de 67.328 kilos, n'est en 1913 que de 1.637 pour un poids de 66.744 kilos.

Ces chiffres, inférieurs en nombre de 124 et en poids de 584 kilos, sont néanmoins très importants, si l'on considère que les animaux morts, de mort naturelle, constatés en wagons, ne sont plus comme auparavant, introduits dans l'établissement. Ils sont dirigés directement sur l'équarrissage.

Cette mesure fut certainement la cause d'une différence en moins de plusieurs milliers de kilogrammes de viandes saisies, dans notre tableau de 1913.

La distomatose du foie, qui nécessite la saisie de l'organe, fut moins fréquente en 1913 qu'en 1912. Nous avons en effet, en 1912, 1.107 saisies contre 922 en 1913, soit une différence de 185.

Vous pourrez remarquer également, Monsieur le Maire, que les constatations de tuberculose qui, en 1912, furent de 713, ont été en 1913, de 976, soit une augmentation de 263.



Au point de vue de la fièvre aphteuse, la moyenne des cas constatés à l'abattoir pendant les dix premiers mois de l'année fut de 16 par mois, alors qu'en novembre et décembre, deux cas seulement furent constatés.

Il est donc évident que cette épidémie est en décroissance et, je suis persuadé que cette notable amélioration est due aux mesures énergiques qui furent prises tant au point de vue de désinfection des étables, qu'au point de vue de l'obligation d'abattre dans un certain délai les animaux de différentes provenances.

En terminant ce rapport, j'ai la satisfaction, Monsieur le Maire, de déclarer que le personnel de l'abattoir, pourtant accablé littéralement de besogne, à cause de l'épizootie de fièvre aphteuse, a toujours accompli son devoir avec conscience, zèle et activité. Ce sont des auxiliaires précieux dont vous pouvez être assuré, Monsieur le Maire, du complet dévouement.

*Le Vétérinaire, Inspecteur-Directeur,*  
JACQUES BOSSUT.

---

## ANNÉE 1913

### ÉTAT mensuel des Bestiaux abattus

MOIS	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier . . . . .	1.108	310	402	2.198	5.874	3.449	223
Février . . . . .	1.078	245	378	2.059	5.950	3.228	190
Mars . . . . .	1.161	259	394	1.855	5.048	2.911	176
Avril . . . . .	1.136	213	481	2.526	5.080	3.177	171
Mai . . . . .	990	189	553	2.605	3.629	2.835	144
Juin . . . . .	900	199	727	3.166	3.359	3.164	127
Juillet . . . . .	1.079	344	377	3.030	3.078	3.750	135
Août . . . . .	1.325	364	226	2.384	3.746	3.867	155
Septembre . . . . .	1.269	362	112	2.323	4.423	3.373	155
Octobre . . . . .	1.606	400	118	2.150	6.328	3.209	238
Novembre . . . . .	1.623	412	131	2.212	7.187	3.521	202
Décembre . . . . .	1.429	469	280	4.963	6.320	3.763	243
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>14.704</b>	<b>3.766</b>	<b>4.179</b>	<b>28.471</b>	<b>60.031</b>	<b>40.247</b>	<b>2.159</b>
TOTAL du gros bétail . . . . .		22.649					
En 1912, c'était :							
	13.634	5.081	4.077	29.323	40.630	40.598	2.304
Différence pour 1913, en :							
	PLUS	MOINS	PLUS	MOINS	MOINS	MOINS	MOINS
	1.070	1.315	102	852	599	351	145

## ANNÉE 1913

### ÉTAT des Bestiaux entrés dans l'abattoir, venant du marché.

MOIS	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	OBSERVATIONS
Janvier . . .	178	210	60	367	»	»	Il n'y a pas eu de Moutons et Porcs sur le marché en 1913.
Février . . .	187	86	59	263	»	»	
Mars . . . . .	207	69	64	281	»	»	
Avril . . . . .	371	113	90	477	»	»	
Mai . . . . .	365	46	57	468	»	»	
Juin . . . . .	237	162	78	454	»	»	
Juillet . . . .	345	201	44	509	»	»	
Août . . . . .	186	141	16	344	»	»	
Septembre . .	350	168	8	281	»	»	
Octobre . . . .	430	170	5	379	»	»	
Novembre . . .	301	179	12	237	»	»	
Décembre . . .	200	236	40	277	»	»	
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>3.357</b>	<b>1.781</b>	<b>533</b>	<b>4.337</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	

## ANNÉE 1913

### BESTIAUX entrés directement dans l'Abattoir sans passer par le Marché.

MOIS	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier . . . . .	930	100	342	1.831	5.874	3.449	223
Février . . . . .	891	159	319	1.796	5.959	3.228	190
Mars . . . . .	954	190	330	1.574	5.048	2.911	176
Avril . . . . .	765	100	391	2.049	5.080	3.177	171
Mai . . . . .	625	143	496	2.137	3.629	2.835	144
Juin . . . . .	663	37	649	2.712	3.359	3.164	127
Juillet . . . . .	734	143	333	2.521	3.078	3.750	135
Août . . . . .	1.139	223	210	2.040	3.746	3.867	155
Septembre . . . . .	919	194	104	2.042	4.423	3.373	155
Octobre . . . . .	1.176	230	113	1.771	6.328	3.209	238
Novembre . . . . .	1.322	233	119	1.975	7.187	2.521	202
Décembre . . . . .	1.229	233	40	1.698	6.320	3.763	243
TOTAUX. . . . .	11.347	1.985	3.646	24.134	60.031	40.247	2.159



## ANNÉE 1913

### ÉTAT des Viandes sorties de l'Abattoir pour la consommation de la Ville.

MOIS	VIANDES de boucherie et de chareuterie	VIANDE de cheval	ENSEMBLE
	kilos	kilos	kilos
Janvier . . . . .	743.435	53.226	796.661
Février . . . . .	682.703	65.205	747.908
Mars . . . . .	596.163,5	50.234	646.257,5
Avril . . . . .	690.747	43.870	734.717
Mai . . . . .	667.694	40.296	707.990
Juin . . . . .	728.369	33.793	762.162
Juillet . . . . .	697.855	35.780	733.635
Août . . . . .	601.401,5	39.786	641.187,5
Septembre . . . . .	603.377	30.382	633.759
Octobre . . . . .	728.244	50.038	778.282
Novembre . . . . .	801.576,5	59.322	860.898,5
Décembre . . . . .	711.306	59.886	771.192
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>8.252.871,500</b>	<b>561.718</b>	<b>8.814.589,500</b>
En 1912, c'était :			
	8.163.192,5	649.245	8.814.637,5
Différence pour 1913, en :			
	PLUS	MOINS	MOINS
	89.679 k <sup>os</sup>	87.527 k <sup>os</sup>	48 k <sup>os</sup>

## ANNÉE 1913

### ÉTAT récapitulatif des Bestiaux abattus, de leur produit en viande, et de sa destination.

ESPÈCES	QUANTITÉ de têtes abattues	POIDS moyen en viande	POIDS total en viande	DESTINATION des viandes	
				Pour la consommation de Lille	Pour l'exportation
		kilos	kilos	kilos	kilos
Bœufs . . . . .	14.704	325	4.778.800	} 8.252.871	} 6.122.227
Vachés . . . . .	3.766	290	1.092.140		
Taureaux . . . . .	4.179	375	1.567.125		
Veaux . . . . .	28.471	75	2.135.325		
Moutons . . . . .	60.031	23	1.380.713		
Porcs . . . . .	40.247	85	3.420.995		
Totaux des ani- maux et viandes de boucherie et charcuterie . . .	151.398		14.375.098	8.252.871	6.122.227
Chevaux (A) . . . .	2.159	260 k. 175 gr.	561.718	561.718	
TOTAUX . . . . .	153.557		14.936.816	8.814.589	

(A). La viande de cheval n'est pas exportée.

ANNÉE 1913

Produit en abats et issues, suifs et graisses, cuirs verts et peaux de moutons,  
dans l'Abattoir.

ESPECES	QUANTITÉ de têtes abattues	POIDS		POIDS		POIDS		POIDS		POIDS	
		moyen en abats et issues	total en abats et issues	moyen en suifs et graisses	total en suifs et graisses	moyen en cuirs verts, avec têtes, pattes et cornes	total en cuirs verts avec têtes, pattes et cornes	moyen en peaux de moutons tondues	total en peaux de moutons tondues	moyen en peaux de moutons -en laine	total en peaux de moutons en laine
Bœufs . . . . .	14.704	38	558.752	33	485.232	41.200	601.804,800	»	»	»	»
Vaches . . . . .	3.766	45	169.470	40	150.640	32.700	123.148,200	»	»	»	»
Taureaux . . . . .	4.179	42	175.518	28	117.012	46.500	194.323,500	»	»	»	»
Veaux . . . . .	28.471	7	199.297	3	85.413	7.250	206.414,550	»	»	»	»
Moutons . . . . .	60.031	6	360.186	5	300.155	»	»	1 k 800	47.760 k	6 k 500	217.951,500
Porcs . . . . .	40.247	8	321.976	7	281.729	»	»	»	26.500 peaux	»	33.531 peaux
Chevaux . . . . .	2.159	35	75.565	12	25.908	23.500	50.736,500	»	»	»	»
TOTAUX . . . . .	153.557		1.860.764		1.446.089		1.180.427,500		47 760		217.951,500
										265.711 kilos 500	

ANNÉE 1913

ÉTAT des chiens amenés à la fourrière  
et leur destination.

MOIS	Nombre d'aménés	Nombre de rendus à leurs propriétaires	Remis aux facultés pour expériences	ABATTUS	OBSERVATIONS
Janvier . . . . .	36	4	»	32	
Février . . . . .	6	»	»	6	
Mars . . . . .	12	»	»	12	
Avril . . . . .	54	10	»	44	
Mai . . . . .	34	7	»	27	
Juin . . . . .	35	4	»	31	
Juillet . . . . .	6	»	»	6	
Août . . . . .	42	7	»	35	
Septembre . . . . .	39	3	»	36	
Octobre . . . . .	14	»	»	14	
Novembre . . . . .	5	»	»	5	
Décembre . . . . .	3	1	»	2	
Totaux . . . . .	286	36	»	250	



ANNÉE 1913

ÉTAT des Bestiaux exposés mensuellement aux Marchés, et leur destination.

MOIS	NOMBRE de marchés	BŒUFS			VACHES			TAUREAUX			VEAUX			MOUTONS			PORCS		
		exposés en vente	VENDUS pour		exposés en vente	VENDUES pour		exposés en vente	VENDUS pour		exposés en vente	VENDUS pour		exposés en vente	VENDUS pour		exposés en vente	VENDUS pour	
			Lille	le dehors		Lille	le dehors		Lille	le dehors		Lille	le dehors		Lille	le dehors		Lille	le dehors
Janvier . . .	5	236	178	58	463	210	253	80	60	20	748	367	381						
Février . . .	4	240	187	53	334	86	248	70	59	11	564	263	301						
Mars . . . .	4	268	207	61	304	69	235	87	64	23	601	281	320						
Avril . . . .	5	488	371	117	439	113	326	114	90	24	918	477	441						
Mai . . . . .	4	534	365	169	373	46	327	85	57	28	872	468	404	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Juin . . . . .	4	428	237	191	430	162	268	109	78	31	856	454	402						
Juillet . . . .	5	435	345	90	649	201	448	46	44	2	1.057	509	548						
Août . . . . .	4	240	186	54	461	141	320	24	16	8	697	344	353						
Septembre . .	4	416	350	66	548	168	380	19	8	11	605	281	324						
Octobre . . .	5	532	430	102	668	170	498	16	5	11	746	379	367						
Novembre . .	4	396	301	95	675	179	496	17	12	5	531	237	294						
Décembre . .	5	289	200	89	672	236	435	47	40	7	637	277	360						
TOTAUX . . .	53	4.502	3.357	1.145	6.016	1.781	4.235	714	533	181	8.832	4.337	4.495	»	»	»	»	»	»



**ANNÉE 1913. — Aperçu pour faciliter les comparaisons entre les marchés  
de 1912 et 1913, pour les différents animaux de boucherie.**

ESPÈCES	AMENÉS		Différence pour 1913 en :	VENDUS POUR LA VILLE		Différence pour 1913 en :	VENDUS POUR LE DEHORS		Différence pour 1913 en :
	en 1912	en 1913		en 1912	en 1913		en 1912	en 1913	
Bœufs . . . . .	3.901	4.502	plus . . . . 601	2.935	3.357	plus . . . . 422	966	1.145	plus . . . . 179
Vaches . . . . .	5.886	6.016	plus . . . . 130	2.146	1.781	moins . . . 365	3.740	4.235	plus . . . . 495
Taureaux . . . .	572	714	plus . . . . 142	476	533	plus . . . . 57	96	181	plus . . . . 85
Veaux . . . . .	10.426	8.832	moins . . . 1.594	5.836	4.337	moins . . . 1.499	4.590	4.495	moins . . . 95
Moutons . . . . .	51	»	moins . . . 51	37	»	moins . . . 37	14	»	moins . . . 14
Porcs . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
<b>TOTAUX. . .</b>	<b>20.836</b>	<b>20.064</b>		<b>11.430</b>	<b>10.008</b>		<b>9.406</b>	<b>10.056</b>	

ANNÉE 1913. — Moyennes mensuelles des prix au cent de kilogrammes sur pied, ou poids vif des animaux vendus sur les marchés hebdomadaires de Lille (d'après la mercuriale officielle).

MOIS	BŒUFS		VACHES		TAUREAUX		VEAUX		MOUTONS		PORCS	
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité
Janvier . . . . .	104 60	94 60	94 20	84 20	92 60	82 60	160 »	145 »				
Février . . . . .	104 »	94 »	92 25	82 25	88 75	78 75	167 50	152 50				
Mars . . . . .	104 50	94 50	93 50	83 50	90 »	80 »	176 25	161 25				
Avril . . . . .	105 »	95 »	93 40	83 40	90 40	80 40	162 »	147 »				
Mai . . . . .	107 50	97 50	95 »	85 »	91 »	81 »	153 75	138 75				
Juin . . . . .	108 50	98 50	94 50	84 50	95 »	85 »	140 50	135 50				
Juillet . . . . .	108 40	98 40	95 60	85 60	90 40	80 40	140 »	135 »				
Août . . . . .	107 50	97 50	92 »	82 »	89 25	79 25	151 25	146 25				
Septembre . . . . .	107 25	97 25	88 50	78 50	85 »	75 »	160 »	145 »				
Octobre . . . . .	106 20	96 20	89 »	79 »	85 »	75 »	153 »	138 »				
Novembre . . . . .	105 75	95 75	89 25	79 25	86 35	76 35	153 75	138 75				
Décembre . . . . .	108 80	98 80	91 20	81 20	89 60	79 60	155 »	138 »				
MOYENNE . . . . .	106 50	96 50	92 37	82 37	89 45	79 45	157 »	143 42	115 »	107 »	140 »	130 »

Il ne peut être indiqué de prix pour les moutons et porcs, aucun de ces animaux n'ayant été exposé en vente en 1913; toutefois, à titre de renseignement, les prix moyens indiqués ci-dessous sont ceux pratiqués par les commerçants de l'abattoir dans leurs achats directs.



**ANNÉE 1913. — Détail des recettes de l'abattoir et du marché aux bestiaux,  
comparées à celles de 1912.**

DÉSIGNATION DES RECETTES	en 1912	en 1913	DIFFÉRENCE pour 1913	
			en moins	en plus
Abattoir. — Taxe d'abatage . . . . . Gros bétail	136.752 »	135.894 »	858 »	»
— — — — — Veaux . . .	51.315 25	49.824 25	1.491 »	»
— — — — — Moutons . .	36.378 »	36.018 60	359 40	»
— — — — — Porcs . . .	60.897 »	60.370 50	526 50	»
— — — — — Chevaux . .	12.984 90	11.234 36	1.750 54	»
Droit de séjour dans les étables. Gros bétail	3.418 80	3.397 35	21 45	»
— — — — — Veaux . . .	2.932 30	2.847 10	85 20	»
— — — — — Moutons . .	3.031 50	3.001 55	29 95	»
— — — — — Porcs . . .	10.149 50	10.061 75	87 75	»
Poids public dans l'abattoir . . . . .	2.986 30	2.641 60	344 70	»
Taxe de désinfection . . . . .	951 »	937 50	13 50	»
Locations . . . . .	13.727 47	14.137 61	»	410 14
Produit de la vente des fumiers . . . . .	1.550 »	1.507 50	42 50	»
<b>TOTAUX pour l'abattoir. . . . .</b>	<b>337.074 02</b>	<b>331.873 67</b>	<b>5.610 49</b>	<b>410 14</b>
Marché aux bestiaux. — Droit de place . . . . . Gros bétail	15.538 50	16.848 »	»	1.309 50
— — — — — Veaux . . .	5.213 »	4.416 »	797 »	»
— — — — — Moutons . .	10 »	»	10 »	»
— — — — — Porcs . . .	»	»	»	»
Poids public du marché . . . . .	1.584 20	1.486 80	97 40	»
Séjour spécial . . . . .	5 95	1 60	4 35	»
<b>TOTAUX pour le marché . . . . .</b>	<b>22.351 65</b>	<b>22.752 40</b>	<b>908 75</b>	<b>1.309 50</b>
Report du produit de l'abattoir. . . . .	337.074 02	331.873 67	5.610 49	410 14
<b>ENSEMBLE. . . . .</b>	<b>359.452 67</b>	<b>354.626 07</b>	<b>6.519 24</b>	<b>1.719 64</b>
Report des recettes de 1913, et de la différence en plus. . . . .	354.626 07	»	1.719 64	»
Différence réelle, pour 1913, abattoir et marché réunis, en moins . . . . .	4.799 60		4.799 60	

ANNÉE 1913. — Tableau comparatif de la consommation de gaz, entre  
les années 1912 et 1913.

MOIS	1912	1913	DIFFÉRENCE pour 1913		OBSERVATIONS	MOIS	1912	1913	DIFFÉRENCE pour 1913		OBSERVATIONS
			en plus	en moins					en plus	en moins	
Janvier.....	2.249	2.123	»	126	Pendant le 1 <sup>er</sup> semestre, le mode d'éclairage était le même que les années précédentes.	Juillet.....	459	171	»	288	Pendant le 2 <sup>e</sup> semestre, l'éclairage acétylène a été employé pour le service de nuit.
Février.....	2.109	1.663	»	446		Août.....	910	19	»	891	
Mars.....	1.863	1.260	»	603		Septembre..	1.208	84	»	1.124	
Avril.....	973	1.050	77	»		Octobre.....	1.847	571	»	1.276	
Mai.....	1.479	665	»	814		Novembre...	1.920	925	»	995	
Juin.....	607	266	»	341		Décembre...	1.585	1.141	»	444	
Totaux pour le 1 <sup>er</sup> semestre ...	9.280	7.027	77	2.330	Totaux pour le 2 <sup>e</sup> semestre....	7.929	2.911	»	5.018		
Report de la différence en plus.....				77	Soit pour le 2 <sup>e</sup> semestre 5,018 m <sup>3</sup> à 0 fr. 15 =	752 70					
Total de l'économie réalisée en 1913, 1 <sup>er</sup> semestre.....				2.253	à déduire, achat d'une lanterne acétylène et 45 k <sup>os</sup> de carbure .....	71 »					
					Reste net.....	681 70					
					Report du montant du 1 <sup>er</sup> semestre.....	337 95					
					Soit pour l'année 1913, la somme de....	1.019 65 d'économie					

## Nombre et motifs des saisies effectuées en 1913.

ESPÈCES	Absès	Arthrite	Cancer	Charbon	Etié	Fièvre	Hydroémie	Ictère	Infiltrations sanguines	Ladrière	Mélanose	Métrite	Péricardite	Péritonite	Pneumonie	Pleurésie	Pyoémie	Putréfaction	Pneumo-entérite	Tuberculose	Distomatose et divers	Nombre de saisies	Kilogrammes de viandes saisies	DÉTAIL des saisies effectuées pour tuberculose			
																								Saisies totales	Saisies partielles	Saisies d'abats	Saisies des poumons
BŒUFS . . . . .	3	1	»	»	1	1	»	»	15	»	1	»	5	4	»	2	»	23	»	38		94	11.495				
VACHES . . . . .	4	1	»	2	6	14	10	»	32	»	»	1	7	8	3	»	»	3	»	129		220	26.888				
TAUREAUX . . . . .	3	1	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	3	1	»	»	»	4	»	14		29	2.038				
VEAUX . . . . .	7	1	»	»	20	1	»	»	»	»	4	»	1	10	24	»	1	13	»	21	922	103	3.774				
MOUTONS . . . . .	1	»	»	»	20	1	3	»	8	»	»	»	»	2	2	»	»	62	»	»		99	1.795	82	102	64	728
PORCS . . . . .	1	2	1	»	1	»	1	1	»	1	»	1	2	1	3	»	»	37	6	46		104	4.336				
CHEVAUX . . . . .	1	»	2	»	10	17	4	»	22	»	6	»	»	»	2	1	»	1	»	»		66	10.399				
TRIPERIE . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		922	6.019				
	20	6	3	2	59	34	18	1	79	1	11	2	18	26	34	3	1	143	6	248	922	1.637	66.744			976	

### Cas de tuberculose dans les différents départements.

	BŒUFS	VACHES	TAUREAUX	VEAUX	PORCS	TOTAUX
Nord . . . . .	77	420	70	14	11	592
Pas-de-Calais. . . . .	36	56	36	15	24	167
Oise. . . . .	1	7	2	»	»	10
Somme . . . . .	16	»	13	1	»	30
Aisne . . . . .	23	11	7	»	5	46
Paris et autres. . . . .	105	10	7	»	8	131
	258	504	136	30	48	976



TABLEAU I

## Entrepôt des Sucres indigènes. — Mouvement en 1913. — HALLE

DATES	NOMBRE DE COLIS								
	ENTRÉS			SORTIS			EN FIN DE MOIS		
	blanc	roux	total	blanc	roux	total	blanc	roux	total
Au 31 Décembre 1912 . . . . .	»	»	»	»	»	»	29.010	2.800	31.810
Janvier 1913. . . . .	1.900	792	2.692	2.331	330	2.661	28.579	3.262	31.841
Février . . . . .	300	200	500	3.458	»	3.458	25.421	3.462	28.883
Mars. . . . .	100	300	400	3.096	»	3.096	22.425	3.762	26.187
Avril . . . . .	100	»	100	3.703	462	4.165	18.822	3.300	22.122
Mai . . . . .	150	»	150	4.497	1.800	6.297	14.475	1.500	15.975
Juin. . . . .	300	»	300	4.385	125	4.510	10.390	1.375	11.765
Juillet. . . . .	200	»	200	4.017	250	4.267	6.573	1.125	7.698
Août . . . . .	350	»	350	3.212	125	3.337	3.711	1.000	4.711
Septembre . . . . .	»	»	»	1.560	300	1.860	2.151	700	2.851
Octobre. . . . .	7.175	»	7.175	1.550	600	2.150	7.776	100	7.876
Novembre. . . . .	12.100	»	12.100	190	100	290	19.686	»	19.686
Décembre. . . . .	3.778	3.500	7.278	709	»	709	22.755	3.500	26.255
TOTAUX . . . . .	26.453	4.792	31.245	32.708	4.092	36.800			

NOTA. — Il n'a pas été déposé de sucre aux Docks Vauban en 1913. — Nombre de Warrants délivrés en 1913 : 176

TABLEAU II

Entrepôt des Sucres indigènes. — Recette et remboursement des frais de manutention en 1913 (1)

## HALLE

DATES	SOMMES PERÇUES pour						TOTAL des Recettes	MANUTENTION payée aux 20 hommes
	Maga- sinage	Manu- tention	Bulletins	Trans- ferts	ASSURANCE			
					à l'entrée	à la sortie		
Janvier 1913. . . . .	737 40	499 95	1 65	26 »	41 85	72 15	1.379 »	409 50
Février . . . . .	1.020 24	545 40	1 80	31 »	20 25	107 10	1.725 79	299 70
Mars . . . . .	1.143 96	484 80	1 60	30 »	20 55	127 05	1.807 96	264 90
Avril . . . . .	1.616 61	650 24	2 20	32 »	13 20	184 80	2.499 05	323 10
Mai (2) . . . . .	2.954 92	969 75	3 20	44 »	19 05	340 20	1.331 12	488 40
Juin . . . . .	2.441 87	659 03	2 20	41 »	24 30	290 10	3.458 50	364 20
Juillet . . . . .	2.584 52	666 60	2 20	40 »	23 25	309 30	3.625 87	338 40
Août . . . . .	2.762 73	628 73	2 10	38 »	27 30	338 70	3.797 56	279 30
Septembre . . . . .	904 69	166 65	55	5 »	5 25	114 »	1.266 14	141 »
Octobre . . . . .	890 77	181 80	60	11 »	79 50	97 05	1.260 72	691 20
Novembre . . . . .	83 33	45 46	20	1 »	128 40	8 10	266 49	954 »
Décembre . . . . .	142 68	87 12	35	4 »	71 10	13 95	319 20	601 20
TOTAUX. . . . .	17.353 72	5.585 53	18.65	303 »	474 »	2.002 50	25.737 40	5.154 90

NOTA. — Il n'a pas été déposé de sucre aux Docks Vauban en 1913.

(1) Les frais de manutention payés par les entrepositaires sont remboursés intégralement à la corporation des vingt hommes.

(2) A partir de mai 1913, les recettes sont recouvrés par M. le Receveur municipal.

**TABLEAU III — Entrepôt des Douanes. Halle et Dépotoir**  
**Mouvement, Recettes et Remboursement de la Manutention en 1913.**

DATES	MOUVEMENT				Stock en fin de mois colis	RECETTES. — SOMMES REÇUES POUR				Rembourse- ment intégral de la manu- tention aux vingt hommes	
	CAFÉ		Marchandises diverses (1)			TAXES D'ENTRÉE		TAXES DE SORTIE			TOTAL
	NOMBRE DE COLIS		NOMBRE DE COLIS			Manutention	Assurance	Magasinage	Assurance		
	ENTRÉS	SORTIS	ENTRÉS	SORTIS							
31 Décembre 1912.	»	»	»	»	3.087	»	»	»	»	»	
Janvier 1913.	1.426	1.306	401	109	3.499	190 50	70 80	109 50	31 65	402 45	166 20
Février.	1.535	1.505	265	129	3.665	179 10	71 10	225 »	52 50	527 70	172 50
Mars.	1.604	1.257	311	30	4.293	197 25	74 40	234 »	58 35	564 »	164 10
Avril.	1.467	1.534	905	95	5.036	238 05	85 05	306 85	70 80	700 75	202 70
Mai.	1.365	1.684	331	49	4.999	176 40	64 05	356 25	83 70	680 40	175 20
Juin.	1.408	1.303	250	161	5.193	183 30	66 30	520 65	142 05	912 30	168 30
Juillet.	835	1.282	534	40	5.240	135 60	46 95	425 85	106 95	715 35	135 60
Août.	877	948	360	570	4.959	134 70	51 75	663 20	173 40	1.023 05	148 80
Septembre.	1.102	1.319	75	445	4.372	118 05	43 35	590 25	160 65	912 30	150 90
Octobre.	1.026	1.357	244	483	3.802	119 40	43 50	855 20	220 35	1.238 45	157 50
Novembre.	1.429	737	112	644	3.962	166 35	71 55	743 45	202 05	1.183 40	154 20
Décembre.	1.439	1.224	74	520	3.731	150 »	52 95	2.856 90	812 85	3.872 70	160 20
TOTAUX.	15.513	15.456	3.862	3.275		1.988 70	741 75	7.887 10	2.115 30	12.732 85	1.956 20

(1) Nomenclature des marchandises diverses : poivre, machines, cannelle, girofle, piment, liqueurs, cacao, beurre de cacao, cassia lignea, muscades, fer ouvragé, houblon, sardines.

Nombre de warrants délivrés en 1913 : 29.

**TABLEAU 4. — Entrepôt des Sucres et des Douanes.**

*ANNÉE 1913. — RÉCAPITULATION.*

**Entrepôt des Sucres. — Exercice 1913.**

Sommes perçues pour magasinage, manutention, bulletins et assurance.....	Fr.	25.737 40
Sommes payées, traitements, salaires de manu- tention, assurance, etc.....	Fr.	7.391 43
Excédent de recettes.....	Fr.	<u>18.345 97</u>

**Entrepôt des Douanes. — Exercice 1913.**

Sommes perçues pour magasinage, manutention et assurance.....	Fr.	12.732 85
Sommes payées, traitements, salaires, assurance, etc.....	Fr.	15.938 90
Excédent des dépenses.....	Fr.	<u>3.206 05</u>



---

## Foire aux Chevaux.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

\* Vu l'arrêté en date du 28 octobre 1911, par lequel M. le Préfet du Nord autorise la création de deux foires aux chevaux par année ;

Vu la délibération municipale en date du 7 février 1913 fixant pour l'avenir au 1<sup>er</sup> mardi de mai et au 2<sup>e</sup> mardi de novembre ces deux foires aux chevaux,

ARRÊTONS :

La Foire du Printemps aura lieu le mardi 5 mai 1914 et la Foire d'Automne le mardi 10 novembre 1914.

D'importantes primes et médailles seront décernées à chacune de ces foires. Une affiche ultérieure en désignera le détail.

Hôtel de Ville, le 6 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

## Automobiles de poids lourd. — Circulation. Règlement.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant que la circulation dans Lille des véhicules automobiles dits « de poids lourd », servant au transport des marchandises ou des matériaux, occasionne des trépidations qui se répercutent dans les immeubles voisins et occasionnent dans la chaussée et dans lesdits immeubles, des désordres et des ébranlements qui en compromettent la solidité et menacent ainsi la sécurité publique et la sûreté de l'habitation ;

Considérant que ces trépidations troublent, en outre, la tranquillité et le repos des habitants ;

Sur la proposition de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux et de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

L'article 126 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit : « La circulation, sur le territoire de la Ville de Lille, des véhicules automobiles dits « de poids lourd » servant au transport des matériaux et des marchandises est interdite, à moins que les roues de ces véhicules ne soient munies de bandages amortisseurs en caoutchouc ou d'autres bandages empêchant ou atténuant très sensiblement les trépidations.

» La vitesse de ces véhicules ne devra pas excéder huit kilomètres à l'heure.

» Les dispositions du présent arrêté seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 1914.

» Toutefois, à partir de la date de la publication du présent arrêté, les véhicules automobiles de poids lourd, dont les roues ne seront pas munies de bandages amortisseurs, ne pourront circuler qu'à la vitesse d'un homme marchant au pas.

» Il est interdit d'ailleurs à tous véhicules automobiles dits de poids lourd, quels qu'ils soient, de circuler sur les allées macadamisées visées par l'article 172 du Code des arrêtés municipaux. »

Le présent arrêté sera notifié à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et à M. le Commissaire central de Police, chargés chacun, en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Hôtel de Ville, le 7 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

## Laboratoire municipal

### STATISTIQUE MENSUELLE

### CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

*dans le mois de Janvier 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages . . .	48	»	»	9	57
Bières . . . . .	8	»	»	»	8
Cafés, Thés et Chicorées .	3	»	»	»	3
Cidres et Poirés. . . . .	»	»	»	»	»
Chocolats et Cacaos . . .	3	»	»	»	3
Confitures et Miels . . .	»	»	»	»	»
Eaux et Glaces . . . . .	10	»	20	»	30
Étains et Poteries . . . .	1	»	»	»	1
Farines. . . . .	3	»	»	1	4
Huiles comestibles . . . .	3	»	»	»	3
Jouets et colorants . . . .	»	»	»	»	»
Kirschs et Spiritueux divers .	6	»	»	»	6
Laits . . . . .	60	»	»	13	73
Pains et Pâtes. . . . .	3	»	»	»	3
Parfumeries et Teintures . .	»	»	»	»	»
Pétroles . . . . .	»	»	»	»	»
Poivres et Epices . . . . .	3	»	»	1	4
Produits Pharmaceutiques. . .	»	»	»	»	»
Saindoux. . . . .	3	»	»	»	3
Sirops, Liqueurs et Limonades .	»	»	»	»	»
Sucreries et Confiseries. . .	8	»	»	»	8
Viandes et Conserves . . .	3	»	»	»	3
Vinaigres. . . . .	3	»	»	»	3
Vins . . . . .	32	1	»	13	46
Divers . . . . .	18	»	»	»	18
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>218</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>276</b>

## Consommations d'eau en Janvier 1914

DATES	CONSOUMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le Réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	15.844	16.131	2.42	0.62	3.20	2.87	4.10	3.60	
2	18.901	19.795	2.42	0.67	3.20	2.97	4.90	4.10	
3	21.338	22.504	2.43	0.63	3.20	2.92	4.80	4.00	
4	22.733	17.172	2.43	0.63	3.10	2.92	4.00	3.70	
5	16.212	22.173	2.43	0.64	3.00	2.94	4.95	4.25	
6	20.787	21.768	2.42	0.63	3.10	2.92	5.00	4.00	
7	21.063	23.461	2.41	0.62	3.10	2.89	5.05	3.75	
8	21.751	22.556	2.41	0.61	3.05	2.04	5.00	3.50	
9	21.356	21.348	2.40	0.61	2.95	2.87	5.05	3.60	
10	21.401	23.412	2.40	0.62	2.92	2.90	5.10	4.00	
11	23.160	17.156	2.39	0.70	2.90	3.00	4.00	3.60	
12	16.364	20.395	2.38	0.90	2.90	3.20	4.90	4.25	
13	20.781	21.170	2.38	0.94	2.90	3.25	4.95	4.10	
14	22.767	21.605	2.40	0.98	2.95	3.30	5.00	4.00	
15	21.920	20.976	2.40	1.02	2.85	3.34	4.95	3.90	
16	21.932	20.582	2.40	1.03	2.85	3.35	4.95	4.00	
17	21.771	20.997	2.40	1.07	2.80	3.40	4.95	4.00	
18	23.556	16.917	2.44	1.05	2.85	3.37	4.10	3.75	
19	16.963	19.509	2.44	1.03	2.85	3.35	4.95	4.10	
20	21.082	21.623	2.44	1.00	2.90	3.33	5.00	4.20	
21	22.079	20.760	2.44	1.05	2.95	3.37	5.00	3.50	
22	22.446	19.240	2.44	1.03	2.94	3.35	5.00	3.40	
23	21.400	20.786	2.47	1.02	3.00	3.34	5.05	4.10	
24	21.118	21.167	2.52	0.98	3.15	3.36	5.10	3.90	
25	23.003	16.845	2.57	0.98	3.24	3.30	4.10	3.70	
26	16.605	22.286	2.58	0.98	3.40	3.30	5.00	4.10	
27	20.072	22.639	2.60	0.94	3.55	3.25	4.85	3.90	
28	21.677	21.723	2.61	0.91	3.60	3.21	5.05	3.75	
29	21.756	22.444	2.59	0.90	3.62	3.19	5.15	3.95	
30	21.708	22.423	2.59	0.88	3.58	3.17	5.05	3.90	
31	22.541	23.730	2.60	0.87	3.60	3.16	5.05	3.75	



## Statistique sanitaire du mois de Janvier 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (Mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÉS (MORT-NÉS NON COMPRIS)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune.
									PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	PLACÉS dans la commune.
135	6	318	91	409	29	10	39	395	2	44	2

### RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés)

N <sup>os</sup> d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	DE	DE	DE	De 60 ans	TOTAL
		de 1 an	1 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	et au-dessus	
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdominal)	»	1	»	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et Cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	1	1	»	»	2
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diptérie et Croup	»	2	7	»	»	9
9	Grippe	»	1	»	»	2	3
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres Maladies épidémiques	»	»	1	»	1	2
13	Tuberculose des poumons	1	6	22	8	10	47
14	Tuberculose des méninges	1	3	1	1	»	6
15	Autres Tuberculoses	»	2	1	3	»	6
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	8	10	19
17	Méningite simple	1	4	1	»	1	7
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	9	26	36
19	Maladies organiques du cœur	»	»	3	7	25	35
20	Bronchite aiguë	5	2	»	»	»	7
21	Bronchite chronique	»	1	1	3	10	15
22	Pneumonie	6	1	»	4	8	19
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	9	8	4	4	28	53
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	15	»	»	»	»	15
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	1	4	5
28	Cirrhose du foie	»	»	»	3	»	3
29	Néphrite et Maladie de Bright	»	1	1	6	7	15
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	2	»	»	2
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	13	»	»	»	»	13
34	Débilité sénile	»	»	»	»	19	19
35	Morts violentes (Suicide excepté)	»	1	»	3	5	9
36	Suicide	»	»	»	4	»	4
37	Autres maladies	4	3	6	10	17	40
38	Maladie inconnue ou mal définie	3	»	»	»	»	3
	TOTAUX	60	42	46	74	173	395

---

**Salles de Spectacles. — Mesures de sécurité.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de la Commission de Sécurité, en date du 19 janvier 1914,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — A partir de la publication du présent arrêté, la dernière phrase du paragraphe 11 du titre I de l'article 275 du Code des arrêtés municipaux est supprimée et remplacée par la suivante :

« Les strapontins ou tous autres sièges faisant emprise sur les passages, et couloirs sont formellement interdits ; ceux actuellement existants devront être supprimés pour le 30 juin 1914. »

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

Vu pour accusé de réception.

Lille, le 24 Janvier 1914.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Secrétaire Général Délégué,*

BORROMÉE.

---

**Sapeurs-Pompiers. — Achat d'un cheval.**

---

DU 20 JANVIER 1914

Soumission par M. Auguste Leclercq, marchand de chevaux à Laventie (Pas-de-Calais), pour la fourniture d'un cheval nécessaire au service des Sapeurs-Pompiers, moyennant 1.105 francs.

Enregistré le 17 février 1914, folio 56, case 16.

Répertoire n° 2166.

---

## État Civil.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 58 ;  
Vu le statut du personnel municipal, articles 31, 32, 33, 34, 37  
et 38 ;

Vu la décision prise le 30 décembre 1913 par le Conseil de discipline, régulièrement constitué ;

Considérant que M. Couvreur, commis principal, a commis une faute grave dans son service,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Un blâme est infligé à M. Couvreur.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

## Ecoles.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre  
1913 ;

Sur le rapport de M. le Secrétaire général,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M. Gérard, inspecteur primaire, est nommé chef du service municipal des Ecoles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — Il recevra, à ce titre, un traitement annuel de 2.000 francs sans aucune autre indemnité.

ARTICLE 3. — M. Gérard aura un bureau spécial à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 4. — Il assurera les relations entre la Municipalité et le corps enseignant et aura dans ses attributions :

A) La répartition des crédits fournitures entre les diverses écoles et l'approbation des bons signés par les directeurs et directrices d'écoles ;

B) L'organisation des cours d'adultes, des cours professionnels, de l'Ecole foraine et des cours de gymnastique ; de la revue des Ecoles et de la distribution des gâteaux le 14 Juillet ; des distributions de prix ; des matinées enfantines ;

C) L'instruction : 1° Des demandes de bourse pour les sourds-muets et aveugles ; 2° Des demandes de gratuité de fournitures dans les Ecoles primaires supérieures et les cours supérieurs des écoles primaires ;

D) Les abonnements scolaires dans les écoles primaires supérieures et les écoles payantes, ainsi que les questions relatives à la rétribution payée par les élèves étrangers à la Ville et fréquentant les Ecoles primaires supérieures et les cours supérieurs.

Il surveillera la bonne tenue du registre des fournitures, le contrôle des fiches d'admission des élèves ; les propositions de mandats pour le personnel subalterne des écoles ; les professeurs auxiliaires ; les cours d'adultes ; les études surveillées ; les indemnités de logement et d'éclairage ; les cours professionnels.

Il sera en outre chargé :

A) De recevoir les déclarations d'ouvertures d'écoles privées ;

B) De diriger les services de la Caisse des Ecoles.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO.



---

**Travaux. — Emploi de surveillant. — Concours.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires, articles 3, 4 et 5 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,  
Directeur des Travaux municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Un concours pour un emploi de surveillant aux Travaux aura lieu à la Mairie le 9 février 1914.

ARTICLE 2. — Les épreuves écrites comprendront : 1<sup>o</sup> Un rapport succinct sur une question administrative, rapport servant en outre de modèle d'écriture et d'exercice d'orthographe ; 2<sup>o</sup> Un croquis à main levée. Les épreuves orales porteront sur les règles élémentaires d'arithmétique et de géométrie et sur le mesurage des surfaces et volumes usuels.

ARTICLE 3. — Le jury d'examen sera composé, sous la présidence de M. l'adjoint Laurence, de MM. Lemoine, directeur des travaux ; Cochez, sous-directeur ; Dumont, inspecteur de l'hygiène.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Recette municipale.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux de Lille.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M. Lecoche, fondé de pouvoirs de M. le Receveur

municipal, est nommé chef de bureau de 1<sup>e</sup> classe, aux appointements annuels de 3.500 francs (trois mille cinq cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — Les appointements de M. Decollignies, employé de 3<sup>e</sup> classe à la Recette municipale, sont portés de 1.600 à 1.800 francs (dix-huit cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CREPY.

---

### **Théâtre. — Chef machiniste. Catégorie.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux de Lille,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup> — L'emploi de chef-machiniste conservateur des Théâtres municipaux est placé dans la catégorie des hors classe des services techniques.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

### **Nouveau Théâtre.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux modifié par notre arrêté de ce jour,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M. Piat, chef-machiniste du Théâtre de la Place Sébastopol, est nommé chef-machiniste des deux théâtres de la Ville de Lille, et est, en outre, chargé de la Conservation matérielle des décors et du mobilier scénique des deux scènes, sous le contrôle du Directeur des Travaux municipaux.

ARTICLE 2. — M. Piat est chargé de la direction générale de la machinerie des deux Théâtres et de la mise en scène. Il se conformera, à cet effet, aux indications et instructions générales du Directeur des Théâtres et des régisseurs généraux, responsables de la mise en scène des pièces à jouer, et aux dispositions du règlement intérieur sur l'exploitation des deux scènes.

ARTICLE 3. — M. Piat doit tout son temps à la Ville, pendant la durée des saisons théâtrales, pour soirées et matinées ; et un mois avant, pour la mise en état des scènes en vue de l'ouverture, et un mois après la clôture, pour la mise en état des scènes, le remisage, le classement et l'inventaire des décors. Il exercera, d'autre part, à toute époque de l'année, ses fonctions de Conservateur des décors et matériel scénique, selon les besoins et à la demande du Directeur des Travaux.

En dehors des saisons théâtrales, M. Piat devra, lui ou à défaut un sous-chef-machiniste, se tenir à la disposition de la Ville, pour l'organisation des représentations extraordinaires que la Ville pourrait autoriser, avec le concours de troupes de passage, autres que celles que le Directeur des deux Théâtres doit engager. Pour chacune de ces représentations, M. Piat recevra du Directeur des troupes ou des tournées de passage en question, une indemnité de 25 francs.

M. Piat peut, autant que son service le lui permettra, et avec autorisation du Maire, prêter ses services aux Sociétés particulières, concerts populaires, etc., qui seraient admises à donner une fête ou une représentation dans l'un ou l'autre des deux théâtres ; il le fera,

à ses risques et périls, en dehors de toute responsabilité de la Ville. Dans ces occasions, les décors de la Ville ne pourront être utilisés que sur autorisation formelle et écrite du Directeur des Travaux.

ARTICLE 4. — M. Piat ne pourra, sauf cas de force majeure ou maladie grave, dûment constatés, résigner ses fonctions dans le cours d'une saison ; et, en dehors de cette période, que trois mois au moins, avant l'ouverture de chaque saison, sous peine d'un dédit forfaitaire de cinq mille francs. Le même dédit sera applicable, s'il abandonnait ses fonctions, ou renonçait au bénéfice du présent arrêté, avant l'ouverture de la saison 1914-1915, et ce, à quelque date que ce soit.

ARTICLE 5. — Le traitement de M. Piat est fixé à cinq mille francs ; il sera payé par douzièmes. Il recevra, en outre, à titre de Conservateur des décors, du mobilier scénique, une indemnité spéciale de deux mille francs, également payable par douzièmes, et soumise à retenue, pour la Caisse des retraites.

ARTICLE 6. — M. Piat est autorisé par la Ville à exécuter les châssis des décors qui seront nécessaires, soit pour compléter les décors actuellement existants, soit pour les maintenir en état d'entretien, sous réserve de l'approbation du marché à intervenir entre la Ville et lui.

ARTICLE 7. — M. Piat prendra possession de ses nouvelles fonctions, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1914.

ARTICLE 8. — Il est pris acte de l'acceptation, par M. Piat, en date de ce jour, et sans réserves, des clauses du présent arrêté.

ARTICLE 9. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux de la Ville de Lille, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.



---

## Musées.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Notre arrêté en date du 24 décembre 1913, nommant M. Maheux, Pierre-Toussaint, comme gardien auxiliaire (service de nuit), aux Musées du Palais des Beaux-Arts, est rapporté.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le traitement du gardien de Musée auxiliaire Declercq est porté de 800 à 850 francs (huit cent cinquante francs), par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement du Conservatoire de Musique du 30 avril 1901, article 4 ;

Considérant que les Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire sont renouvelables par tiers, chaque année,

ARRÊTONS :

MM. Paquet, Pannier et Hennart sont maintenus dans leurs fonctions de Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire, pour une période de trois ans.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les gardiens de Musée Huleu, Demeyer et Lespagnol passent à la 1<sup>re</sup> classe de leur emploi, aux appointements annuels de 1.400 francs (quatorze cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

EL. BINAULD, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Conservateur des Musées du Palais  
des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le traitement du gardien de Musée, auxiliaire, Degelek est porté de 800 à 850 francs (huit cent cinquante francs) par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

EL. BINAULD, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Conservateur des Musées du Palais  
des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M. Gourdin, Léon, né à Béthune (P.-de-C.), le 2 janvier 1857, est nommé gardien auxiliaire des Musées, aux appointements annuels de 800 francs (huit cents francs), à partir du 1<sup>er</sup> février 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Conservateur des Musées du Palais  
des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les gardiens de Musée Huleu, Demeyer et Lespagnol passent à la 1<sup>re</sup> classe de leur emploi, aux appointements mensuels de 1.400 francs (quatorze cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

## Police.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Sont nommés, dans le service de la police, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914 :

Sous-brigadier de 2<sup>e</sup> classe aux Marchés :

Ingelaere, Léon, sergent de ville de 1<sup>re</sup> classe ;

Sergent de ville hors classe :

Brabant, Jules, sergent de ville de 1<sup>re</sup> classe ;

Sergents de ville de 1<sup>re</sup> classe :

Philippo, Alexandre, sergent de ville de 2<sup>e</sup> classe ;



Déprez, François, sergent de ville de 2<sup>e</sup> classe ;

Leurs, Rémy, sergent de ville de 2<sup>e</sup> classe ;

Sergents de ville de 2<sup>e</sup> classe :

Bénil, Ernest, sergent de ville de 3<sup>e</sup> classe ;

Wattez, Eugène, sergent de ville de 3<sup>e</sup> classe ;

Vernack, Léon, sergent de ville de 3<sup>e</sup> classe ;

Sergents de ville de 3<sup>e</sup> classe :

Dubois, Louis, sergent de ville de 4<sup>e</sup> classe ;

Dubar, Henri, sergent de ville de 4<sup>e</sup> classe ;

Bouchez, Jules, sergent de ville de 4<sup>e</sup> classe ;

Decollignies, Louis, sergent de ville de 4<sup>e</sup> classe ;

Sergents de ville de 4<sup>e</sup> classe :

Delecourt, Louis, sergent de ville stagiaire ;

Berthe, Henri, sergent de ville stagiaire ;

Déruelle, Vital, sergent de ville stagiaire ;

Duez, Oscar, sergent de ville stagiaire ;

Marceis, Alfred, sergent de ville stagiaire.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date des 19 et 20 décembre, portant vote du budget pour l'exercice 1914,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Une augmentation annuelle de traitement de vingt-

cinq francs est allouée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, à tout le personnel de la police (exception faite pour les Commissaires et le Chef de bureau du Commissariat central).

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

### Police. — Personnel.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 103 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date des 19 et 20 décembre, portant vote du budget pour l'exercice 1914,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Une augmentation annuelle de traitement de vingt-cinq francs est allouée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, à tout le personnel de la police (exception faite pour les Commissaires et le Chef de bureau du Commissariat central).

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Adjudications et Marchés. — Articles de cartonnage.**

DU 13 JANVIER 1914

Adjudication des fournitures et travaux d'articles de cartonnage nécessaires aux différents services municipaux pendant les années 1914 à 1916, au profit de M<sup>me</sup> Veuve Letellier, négociante à Lille, rue Saint-Etienne, 32, moyennant le prix approximatif de 450 francs, rabais de 50 pour cent déduit.

Enregistré le 9 février 1914, folio 49, case 18.

Répertoire n° 2114.

---

*Gravure d'un Diplôme artistique.*

DU 30 JANVIER 1914

Soumission par M. Alfred Bouchery, artiste graveur, demeurant à Paris, boulevard d'Orléans, 62, pour l'exécution d'une gravure d'un diplôme artistique, moyennant le prix forfaitaire de 1.200 francs.

Enregistré le 3 mars 1914, folio 65, case 5.

Répertoire n° 2273.

---

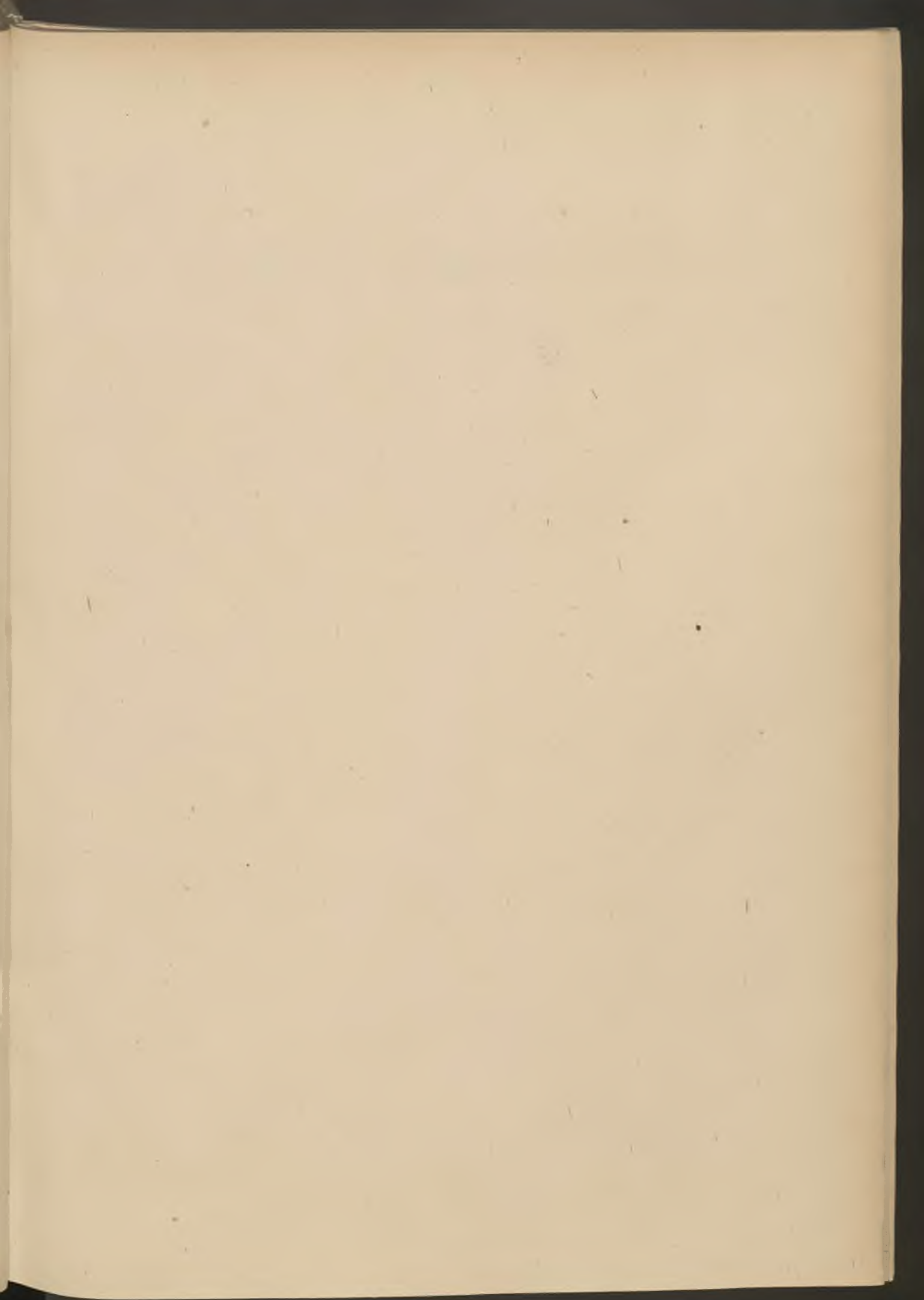
*Travaux de reliure.*

DU 24 JANVIER 1914

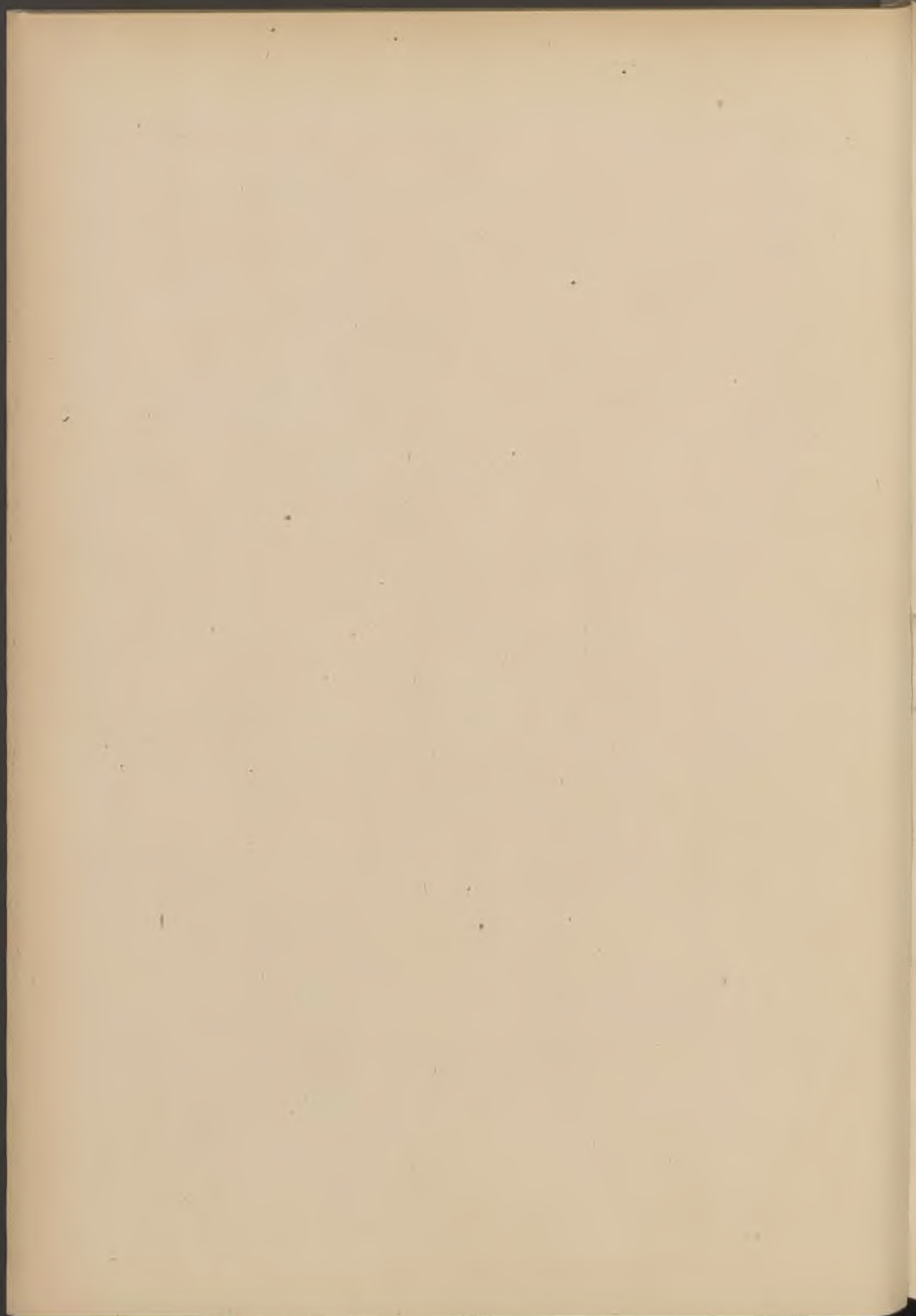
Soumission au profit de M. Emile Babin, relieur à Lille, rue Mercier, 29 ter, pour travaux et réparations de reliure en 1914-1915 et 1916. Dépense approximative, 1.000 francs par an.

Enregistré le 13 février 1914, folio 53, case 9.

Répertoire n° 2248.







# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Baux :</b>	
Prise en bail. Maison rue Pascal, Barrois (poste de police)...	88
<b>Fêtes :</b>	
Mi-Carême. Corlège. Char. Marché Coin.....	88
<b>Police administrative :</b>	
Affichage. Affaire Société « L'Éclairer », Cour de Cassation. Arrêt .....	88
Etat Civil. Délégation. Duponchelle.....	91
<b>Bâtiments :</b>	
Palais Rameau. Chaudière. Remplacement. Marché. Société Edouard et Armand See.....	91
Ancienne Mairie de Fives. Fronton. Travaux de sculpture. Marché Veuve Carlier.....	92
Facultés de Droit et des Lettres. Fronton. Marché Thibault.—	92
Abattoirs. Travaux. Marché Thibault.....	92
<b>Immeubles :</b>	
Achat. Rue des Etaques, nos 23 et 25. Leclercq et Serge.....	93
Parcelle. Rue Henri-Kolb. Grulois.....	93
Vente. Terrain, rue des Postes. Société Leverd.....	94
<b>Tramways :</b>	
Interprétation du contrat. Arrêt du Conseil de Préfecture....	94

**Voirie :**

Automobiles de « poids lourd ». Circulation. Règlement. Modification .....	109
Bow-Window. Règlement. Modification.....	111
Chaussées empierrées. Entretien. Adjudication Louis Collin et fils.....	112
Chaussées empierrées. Cylindrage. Adjudication. Salmson..	112

**Théâtre :**

Décors. Châssis pour confection. Marché Piat.....	112
Opéra. Nouveaux décors. Marché Berlin.....	113

**Enseignement secondaire :**

Lycée Fénelon. Maîtresses d'internat. M <sup>lles</sup> Dassonville et Pollet .....	113
-------------------------------------------------------------------------------------	-----

**Enseignement primaire :**

Caisse des Ecoles. Compte rendu pour 1913.....	114
------------------------------------------------	-----

**Œuvres diverses :**

Union Française de la Jeunesse. Situation financière au 1 <sup>er</sup> novembre 1912 .....	119
Invalides du Travail. Comptes pour 1913.....	120
Jardins Ouvriers. Comptes pour 1913.....	121
Mutuelle Maternelle du 43 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. Compte financier pour 1913.....	127

**Finances :**

Budget pour 1914. Approbation.....	127
Propositions extraordinaires pour 1914. Arrêté préfectoral (20 février 1914).....	128
Ouverture de crédits.....	130

**Alimentation :**

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de février..	131
Foire-Concours de chevaux. Primes.....	134

**Distribution d'eau :**

Consommation en février.....	132
------------------------------	-----

**Hygiène :**

Statistique des décès de février.....	133
---------------------------------------	-----

**Police :**

Commissaire de police. Molinier. Installation.....	135
Palais-Rameau. Fêtes particulières. Mesures de sécurité....	136

**Services municipaux :**

Personnel. Décisions diverses.....	137
Fourniture d'acier. Marché. James Beaucourt.....	141



---

**Bail.** — Maisons, rue Pascal.

---

DU 26 JANVIER 1914

Bail par M. Barrois, Charles, à la Ville, de deux maisons à Lille, rue Pascal, 46 et 48, pour 9 ans, du 1<sup>er</sup> février 1914, moyennant un loyer annuel de 600 francs.

Enregistré le 11 février 1914, folio 51, case 3.

Répertoire n° 2255.

---

**Mi-Carême.** — Cortège. Char.

---

DU 25 FEVRIER 1914

Soumission au profit de M. G. Coin, sculpteur, rue Inkermann, n° 9, pour l'exécution d'un char destiné au cortège de la Mi-Carême, moyennant un prix forfaitaire de 500 francs.

Enregistré le 1<sup>er</sup> avril 1914, folio 78, case 14.

Répertoire n° 2462.

---

**Affichage.** — Affaire Société « l'Éclairer ».

---

*Cour de Cassation. — Chambre Criminelle.*

---

14 février 1914. M. BOULLOCHE, Président.

Ministère public de Lille C/ DECAIX, Berthe.

---

Sur le pourvoi du Ministère public près le Tribunal de simple police de Lille ; — En cassation d'un jugement rendu le 22 mars 1913, par ledit Tribunal, dans la cause d'entre lui et la nommée Decaix, Berthe ;

La Cour,

Où M. le Conseiller Thibierge, en son rapport ; M<sup>e</sup> Viollet, avocat en la Cour, en ses observations, pour la demanderesse, et M<sup>e</sup> Ramlaud, avocat général, en ses conclusions ; et après en avoir délibéré en la Chambre du Conseil ;

Vu la requête du demandeur :

Sur le moyen unique du pourvoi, pris de la violation des art. 846, 885, 894, 907 et 910 du Code des Arrêtés municipaux de la Ville de Lille, de la fausse interprétation de l'art. 1028 du même code et de la violation, par refus d'application, de l'art. 471, n<sup>o</sup> 15 du Code Pénal ;

Attendu qu'il était constaté, par un procès-verbal du Contrôleur de voirie aux Travaux municipaux de la Ville de Lille, en date du 12 février 1913, que Berthe Decaix, Directrice de la Compagnie d'Affichage « L'Eclaireur », avait, sans autorisation, posé des panneaux en bois en saillie sur l'alignement, et en surélévation sur la toiture de la maison sise Grande-Place, 58, et contrevenu ainsi aux art. 846, 885, 894, 907 et 910 du Code des Arrêtés municipaux de la dite Ville :

Qu'il résulte, en outre, des constatations du jugement attaqué que ces panneaux destinés à supporter des affiches peintes, étaient posés en dedans du bord de la corniche de la dite maison, qu'ils étaient essentiellement provisoires et mobiles, appuyés simplement sur le mur, et qu'ils pouvaient être enlevés sans nuire à l'immeuble :

Attendu que l'apposition des panneaux dont il s'agit ne constituait dans ces conditions, ni la construction, ni la reconstruction ou la réparation d'un bâtiment ou d'une clôture à front ou en bordure de la voie publique, ni même un travail quelconque à la façade de l'immeuble, qu'elle ne modifiait nullement en elle-même ; qu'elle ne rentrait donc pas dans les différents genres de travaux dont l'art. 846 du Code des Arrêtés municipaux interdit l'exécution sans l'autorisation préalable de l'Administration municipale ; -- Que, placés ainsi qu'ils l'étaient, en dedans du bord de la corniche

de la maison, et appuyés seulement sur le mur, ces panneaux ne rentraient pas davantage dans les prévisions de l'art. 885 du même Code, qui a trait exclusivement à la construction de la toiture, et qu'ils ne modifiaient même pas la toiture en elle-même ; — Qu'ils n'avaient pas non plus le caractère de « façades ni de murs de pourtour de construction », et que l'interdiction édictée par l'art. 894 de construire les façades ou murs de construction quelconque, « si ce n'est en bonne maçonnerie lourde au mortier de chaux et de sable », leur était dès lors inapplicable ; qu'il en est de même de l'art. 907, qui interdit d'établir aucune « construction en saillie sur la voie publique ou sur les canaux », les dits panneaux ne constituant pas une construction au sens de cet article ; — Qu'enfin, si l'art. 10 dispose : « La nature et la dimension des saillies autorisables sont fixées à l'article 1028, la mesure des saillies étant toujours prise sur l'alignement de la façade », l'art. 925 du même Code municipal ne soumet à la nécessité d'une autorisation spéciale que les saillies fixes, attributs, enseignes, etc., qui dépasseraient les limites fixées par l'art. 1028 et qu'en admettant même que les panneaux apposés par la défenderesse constituent réellement des saillies fixes, il ne résulte ni du procès-verbal, ni d'aucun document du dossier qu'ils aient excédé la dimension fixée par le dit article 1028 pour les saillies de cette nature qu'il autorise ;

D'où il suit qu'en se fondant, pour relaxer la prévenue, sur ce qu'elle n'avait contrevenu à aucun des articles du Code des Arrêtés municipaux de la Ville de Lille, le jugement attaqué, loin d'avoir violé les dits articles, en a fait, au contraire, une exacte interprétation ;

Et attendu que le jugement est régulier en la forme ;

**Par ces motifs,** — Rejette le pourvoi du Commissaire de police remplissant les fonctions du Ministère public près le Tribunal de simple police de Lille, contre le jugement du dit Tribunal en date du 22 mars 1913, qui a relaxé Berthe Decaix.

---

**État civil. — Délégation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le mardi 17 février 1914,

ARRÊTONS :

M. Duponchelle, Ferdinand-Bénoni, est délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil, pour la journée du 17 février 1914.

Hôtel de Ville, le 11 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---

**Palais-Rameau. — Chaudière. Remplacement.**

---

DU 13 FÉVRIER 1914

Soumission au profil de M. Gaston Leleu, administrateur provisoire de la Société Edouard et Armand Sée, rue d'Amiens, n° 15, à Lille, pour travaux de remplacement d'une chaudière de chauffage des serres du Palais-Rameau, moyennant le prix de 850 francs.

Enregistré le 16 mars 1914, folio . . . . ., case ...

Répertoire n° 2387.



---

---

**Ancienne Mairie de Fives. — Fronton.**

Travaux de sculpture.

---

DU 13 FEVRIER 1914

Adjudication au profit de M<sup>me</sup> Veuve Paul Carlier, entrepreneur à Lille, rue de la Boëtie, 40, pour travaux de sculpture du fronton du bâtiment érigé sur l'ancienne Mairie de Fives, moyennant le prix de 650 francs.

Enregistré le 7 mars 1914, folio , case .

Répertoire n° 2386.

---

---

**Facultés de Droit et des Lettres. — Fronton. Achèvement.**

---

DU 13 FEVRIER 1914

Soumission au profit de M. Alfred Thibaut, entrepreneur à Lille, rue de Paris, 258, pour travaux d'achèvement du fronton des Facultés de Droit et des Lettres, moyennant le prix de 877 fr. 25, rabais de 10 % déduit (adjudication du 19 décembre 1913, 3<sup>e</sup> lot non adjugé).

Enregistré le 2 avril 1914, folio 79, case 9.

Répertoire n° 2384.

---

---

**Abattoirs. — Travaux.**

---

DU 13 FEVRIER 1914

Soumission au profit de M. Alfred Thibaut, entrepreneur à Lille, pour travaux à exécuter aux Abattoirs, moyennant le prix de 908 fr. 56 (rabais de 18 % déduit).

(Adjudication du 19 décembre 1913, 4<sup>e</sup> lot non adjugé : Eau et Gaz).

Enregistré le 2 avril 1914, folio 79, case 8.

Répertoire n° 3805.

---

**Immeubles. — Achats et ventes.**

---

DU 7 FEVRIER 1914

Achat à M. Achille Leclercq, épiciier, et M<sup>me</sup> Marie-Appoline-Pauline Dellouve, demeurant à Lille, d'une maison sise à Lille, rue des Étaques, n° 25, moyennant le prix de 15.000 francs.

Enregistré le 10 février 1914, folio 50, case 8.

Transcrit le 16 février 1914, vol. 620, n° 40.

Répertoire n° 2301.

---

*Maison, rue des Étaques.*

---

DU 7 FEVRIER 1914

Achat de M. Henri Serge et de Céline-Bertia, son épouse, demeurant à Lille, d'une maison sise à Lille, rue des Étaques, n° 25, moyennant le prix de 9.000 francs.

Enregistré le 10 février 1914, folio 50, case 10.

Transcrit le 16 février 1914, vol. 620, n° 39.

Répertoire n° 2301.

---

*Parcelle, rue Henri Kolb.*

---

DU 16 FEVRIER 1914

Achat de M. Camille Grulois, maître-ferblancier, et dame Julia Lauwyck, son épouse, demeurant à Lille, d'une parcelle de 28 mètres

carrés 69 décimètres carrés, sise à Lille, rue Henri-Kobb, moyennant le prix de 1.634 fr. 50.

Enregistré le 21 février 1914, folio 65, case 7.

Transcrit le 10 mars 1914, vol. 625, n° 28.

Répertoire n° 2397.

---

*Terrain, rue des Postes.*

---

DES 28 JANVIER ET 5 FEVRIER 1914

Vente à la Société Léon Leverd et C<sup>ie</sup>, dont le siège est à Lille, d'un terrain de 27 mètres carrés 18 décimètres carrés, sis à Lille, rue des Postes, moyennant le prix de 1.359 francs.

Enregistré le 9 février 1914, folio 49, case 14.

Transcrit le 14 février 1914, vol. 623, n° 5.

Répertoire n° 2306.

---

**La Compagnie des Tramways Electriques de Lille  
et de sa banlieue contre la Ville de Lille.**

---

*Interprétation de Contrat et dommages-intérêts.*

Le Conseil de Préfecture du Nord ;

Présents : MM. Grand, Président ; Ricard, Conseiller, et Fouquet-Lelong, Conseiller général, désigné par arrêté du vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze ;

M. Régnier, Conseiller, faisant fonctions de Commissaire du Gouvernement ;

M. F. Willay, Secrétaire-Greffier ;

Vu enregistrée au greffe le deux octobre mil neuf cent treize, la requête introductive d'instance présentée par M<sup>e</sup> de Lauwerceyns, avocat de la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue, dans laquelle il expose :

Qu'un litige s'est élevé entre ladite Compagnie et la Ville de Lille

sur l'interprétation et l'exécution de son cahier des charges, en ce qui concerne les abonnements scolaires ;

Que la Ville de Lille est concessionnaire d'un réseau de tramways qui s'étend sur son territoire et sur celui d'un certain nombre de communes de sa banlieue, dont la Compagnie des Tramways électriques est rétrocessionnaire suivant actes du deux août mil neuf cent, approuvés par décret du neuf août mil neuf cent ;

Que le cahier des charges de la Compagnie prévoit pour le transport des voyageurs, un barème en conformité duquel les tarifs ont été homologués par décision ministérielle du vingt-quatre janvier mil neuf cent cinq ;

Qu'aucun texte du cahier des charges ne prévoit l'obligation pour la Compagnie de créer et d'accorder des abonnements scolaires, mais l'article 28 prévoit la faculté, pour elle, de présenter à l'homologation ministérielle des tarifs exceptionnels et de faveur ;

Que c'est en conformité de cet article que la Compagnie a effectivement présenté à l'homologation un tarif d'abonnements scolaires qui a été approuvé le vingt-quatre janvier mil neuf cent cinq ;

Que depuis lors, la Compagnie des Tramways s'est rendu compte des grands inconvénients que présentait ce tarif de faveur et des lourdes charges qu'il entraînait : encombrement des voitures aux heures les plus chargées ; transport des intéressés dans des conditions de prix dérisoires, alors qu'en sens inverse, par suite des conditions économiques et légales qu'elle devait subir, ses frais généraux augmentaient dans des proportions menaçantes ;

Que la Compagnie s'est ainsi trouvée dans la nécessité de supprimer les abonnements de faveur consentis aux écoliers et pour y parvenir, elle s'est strictement conformée aux prescriptions de son cahier des charges et du décret du seize juillet mil neuf cent sept, notamment en en avisant plus de trois mois à l'avance le Préfet, le Contrôleur le Ministre et le Public ;

Qu'évidemment, elle n'avait pas à attendre une homologation de tarifs nouveaux, puisqu'il ne s'agit nullement de créer de nouveaux



abonnements scolaires, à des conditions qui nécessiteraient un nouvel examen ; il s'agit purement et simplement de rentrer dans le droit commun par la suppression d'une exception de faveur ;

Qu'on ne peut, d'autre part, imaginer qu'il serait loisible à l'Administration d'accepter ou de refuser ce retour au droit commun, elle ne peut que le constater et en prendre acte, puisque, s'il dépendait d'elle de prolonger, fût-ce temporairement, un régime de faveur que la Compagnie est libre d'accorder sans y être tenue, elle serait tenue, dès ce moment, de le faire comme s'il s'agissait d'une obligation qu'elle aurait contractée ;

Que c'est en cet état que la Ville a, par acte extra-judiciaire en date du vingt-cinq septembre mil neuf cent treize, mis en demeure la Compagnie des Tramways de délivrer de nouveaux abonnements scolaires, à dater du premier octobre mil neuf cent treize ;

Que la Compagnie ne pouvait qu'obéir à cette injonction sous réserve de ses droits et elle a notifié au Maire, par acte extra-judiciaire du vingt-sept septembre, qu'elle délivrerait des abonnements comme contrainte et forcée aux risques et périls de la Ville ;

Pourquoi la Compagnie requérante conclut à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

1° De dire par interprétation du cahier des charges que la Compagnie des Tramways n'est nullement tenue de délivrer des abonnements scolaires ;

2° Qu'elle était par suite en droit de retirer, comme elle l'a fait, les tarifs exceptionnels et de faveur qu'elle avait librement fait homologuer ;

3° Qu'elle n'avait pour cela aucune autre formalité à remplir que les notifications qu'elle a faites ;

4° Qu'en contraignant la Compagnie des Tramways à délivrer, à dater du premier octobre mil neuf cent treize, des abonnements scolaires, à des tarifs de faveur, alors qu'elle n'y était pas obligée, la Ville de Lille a méconnu et violé les conventions qui la liaient à la Compagnie des Tramways ;

5° Qu'elle lui a ainsi causé un dommage dont il échet de faire l'évaluation par voie d'expertise et que la Ville de Lille doit intégralement réparer ;

Et sur ce dernier point, la Compagnie vous prie d'ordonner une expertise et réclame, sur toutes les sommes qui lui seront allouées, les intérêts judiciaires à cinq pour cent à partir du jour de la demande, ainsi que le remboursement des dépens ;

Vu enregistré au greffe le dix-sept octobre mil neuf cent treize, le mémoire en réponse de M<sup>e</sup> Fauchille, avocat de la Ville de Lille, dans lequel il expose :

Que différents décrets ont accordé à la Ville de Lille la concession d'un réseau de tramways urbains et suburbains, qu'elle a rétrocédé à la Compagnie des Tramways du département du Nord, aux droits de laquelle se trouve aujourd'hui la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue par diverses conventions intervenues à cet effet ;

Que cette dernière convention, en date du vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, ainsi que le cahier des charges qui l'accompagnait ont été régulièrement approuvés par décret du vingt et un août mil huit cent quatre-vingt-huit ;

Qu'à la date du deux août mil neuf cent, est intervenu un avenant à la dite convention qui a été approuvé par décret du neuf août mil neuf cent, ainsi que le cahier des charges y annexé ;

Que cet avenant, qui laissait en vigueur la convention du vingt quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-sept dans les dispositions contraires audit avenant, a prévu la substitution de la traction électrique à la traction animale et prorogé la concession qui échéait en mil neuf cent vingt-deux jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quarante-cinq ;

Que le cahier des charges annexé audit avenant a remplacé complètement celui qui était visé à la convention de mil huit cent quatre-vingt-sept, et a déterminé, en son article 23, les droits de péage, les prix de transports à percevoir, le tarif ordinaire et le barème pour

tes cartes d'abonnement et a précisé dans le paragraphe 8 in fine du même article, que les tarifs proposés seraient soumis à l'homologation de M. le Ministre des Travaux publics ;

Qu'enfin l'article 28 du cahier des charges est ainsi conçu dans les trois premiers paragraphes :

« Dans le cas où le concessionnaire jugerait convenable, soit  
» pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie  
» de fer d'abaisser avec ou sans conditions, au-dessous des limites  
» déterminées par le tarif des taxes qu'il est autorisé à percevoir,  
» les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de  
» trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les mar-  
» chandises. »

« Toute modification du tarif proposée par le concessionnaire  
» sera annoncée un mois d'avance par des affiches. »

« La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec  
» l'homologation du Ministre des Travaux publics, conformément  
» aux dispositions de la loi du onze juin mil huit cent quatre-  
» vingt. »

Qu'en mil neuf cent trois, un second avenant à la convention de mil huit cent quatre-vingt-sept est intervenu entre la Ville de Lille et la Compagnie des Tramways, dans le but notamment d'autoriser la substitution du fil aérien au caniveau dans certaines rues et de substituer la perception par tronçons à la perception par kilomètre ;

Qu'à la suite de ce second avenant, la Compagnie a élaboré une affiche intitulée : « Tarifs pour le transport des voyageurs et pour  
» les abonnements, dispositions générales et conditions d'appli-  
» cation. »

Que cette affiche après avoir rappelé dans ses deux premiers paragraphes le barème des prix pour les abonnements ordinaires et les prix des places et des demi-places pour les voyageurs ordinaires, indique dans sa paragraphe trois le barème des prix pour les abonnements scolaires en réglementant les conditions de délivrance et d'application de cette catégorie d'abonnements ;

Que l'ensemble de ces tarifs a fait l'objet d'une seule et même homologation de M. le Ministre des Travaux publics en date du vingt-quatre janvier mil neuf cent cinq, et sont, depuis lors, les seuls tarifs perçus ;

Qu'en juillet mil neuf cent douze, la Compagnie des Tramways avait manifesté l'intention de supprimer les abonnements scolaires à partir du premier janvier mil neuf cent treize, mais qu'elle y a renoncé ensuite ;

Qu'enfin à la date du vingt-cinq juin mil neuf cent treize, elle a, à nouveau, manifesté son intention de supprimer les abonnements scolaires à dater du premier octobre mil neuf cent treize ;

Que l'action introduite par la Compagnie des Tramways tend en réalité à faire juger qu'elle peut supprimer partiellement des tarifs dont l'ensemble a fait l'objet d'une seule et même homologation, et ce, sans avoir à attendre l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics ;

Que cette prétention ne saurait être admise ; il est, en effet, de principe en matière de tarifs de chemins de fer et de tramways, qu'un tarif homologué par le Ministre des Travaux publics, sur la proposition de la Compagnie concessionnaire, demeure applicable pour ou contre cette dernière, tant qu'il n'a pas été modifié ou supprimé par une nouvelle décision ministérielle ;

Que dans l'espèce, la Compagnie émet la prétention de revenir sur un tarif dûment homologué, sans autre formalité que la publicité donnée par elle à ce changement de tarif ; sous prétexte que ce changement n'établirait pas un nouveau tarif d'abonnements scolaires ; mais ce ne serait qu'un retour au droit commun par la suppression pure et simple du tarif exceptionnel et de faveur qu'elle avait fait homologuer de son plein gré ;

Que par suite, il ne sert de rien de demander au Conseil de Préfecture, de dire que, par interprétation du cahier des charges, la Compagnie des Tramways n'est nullement tenue de délivrer des abonnements scolaires, et qu'elle est, par suite, en droit de retirer les tarifs exceptionnels relatifs à ces abonnements ;



Qu'en effet, s'il est exact que la Compagnie n'est pas tenue par son cahier des charges de délivrer des abonnements scolaires, que c'est là pour elle une simple faculté, le fait pour la Compagnie d'avoir usé de cette faculté en faisant homologuer le tarif d'abonnement scolaires actuellement en vigueur, l'oblige à continuer d'appliquer ce tarif jusqu'à ce qu'elle en ait obtenu la suppression par décision ministérielle ;

Que la Ville de Lille n'a jamais émis d'autre prétention et que sa façon de voir est conforme à celle de Monsieur le Ministre des Travaux publics lui-même qui, par dépêche du vingt-sept septembre mil neuf cent treize, a prié Monsieur le Préfet de rappeler à la Compagnie des Tramways qu'elle ne pouvait, en vertu des prescriptions de l'article 28 du cahier des charges et de l'article 49 du décret du seize juillet mil neuf cent sept, suspendre, de sa propre autorité, la délivrance des abonnements scolaires, le tarif en étant en vigueur en vertu d'une homologation régulière ;

Que d'autre part, et en toute hypothèse, la prétention de la Compagnie de se faire allouer des dommages-intérêts à la charge de la Ville de Lille ne saurait être accueillie ;

Qu'à la suite de l'exploit du vingt-cinq septembre mil neuf cent treize par lequel Monsieur le Maire de Lille avait porté à la connaissance de la Compagnie des Tramways, les réclamations légitimes de ses concitoyens, ladite Compagnie a bien, par exploit du vingt-sept septembre mil neuf cent treize, notifié à la Ville de Lille, qu'obtempérant, contrainte et forcée à la mise en demeure, elle va délivrer tous les abonnements scolaires qui lui sont demandés, aux risques et périls de la Ville de Lille ;

Mais que Monsieur le Maire de Lille, par un second exploit du vingt-neuf septembre mil neuf cent treize, a déclaré à la Compagnie des Tramways que l'exploit du vingt-cinq septembre mil neuf cent treize n'avait pas la portée qu'elle prétendait lui attribuer ;

Que par ce dernier exploit, la Ville a précisé qu'il avait été porté à la connaissance de la Compagnie les réclamations légitimes des

habitants ; qu'elle estimait que ladite Compagnie n'avait pas le droit de supprimer les abonnements scolaires de sa propre autorité et sans approbation de l'Administration supérieure ;

Que la Ville de Lille ajoutait qu'en notifiant à la Compagnie des Tramways cette appréciation, dans laquelle elle persiste de façon très ferme, elle a simplement voulu lui rappeler qu'elle n'avait pas le pouvoir de modifier de sa seule autorité des tarifs régulièrement homologués et qu'en cette matière elle devait subir la tutelle administrative ;

Qu'en effet, la Ville n'a pas entendu se substituer à l'Administration supérieure, devant laquelle la question est actuellement pendante, et qui a seule qualité pour apprécier les modifications à apporter aux tarifs existants ; ni engager en aucune façon sa responsabilité pécuniaire ;

Qu'elle concluait, enfin, dans ledit exploit que si la Compagnie des Tramways entendait supprimer les tarifs d'abonnements scolaires, elle ne pourrait le faire qu'à ses risques et périls et en engageant gravement sa propre responsabilité ;

Que la Compagnie des Tramways ne saurait donc sérieusement soutenir qu'elle a été contrainte et forcée par la Ville de Lille de délivrer de nouveaux abonnements scolaires, à partir du premier octobre mil neuf cent treize ;

Ledit mémoire concluant en conséquence à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture :

Rejeter toutes les demandes de la Compagnie requérante comme irrecevables et dans tous les cas mal fondées ;

La condamner aux dépens ;

Vu enregistré au greffe le sept janvier mil neuf cent quatorze le mémoire de M. de Lauwereyns, avocat de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, dans lequel il expose :

#### I. — Injonctions de la Ville :

Que la Ville ne saurait débaptiser les injonctions qu'elle a noti-

liées à la Compagnie le vingt-cinq septembre mil neuf cent treize, et le Conseil ne peut pas les appeler d'un autre nom que celui de « mise en demeure. »

Qu'il est, du reste, à remarquer que lorsque la Ville a, le vingt-neuf septembre, essayé de présenter après coup ces injonctions comme un simple conseil, c'est alors qu'elles avaient produit leur effet que la Compagnie lui avait, par exploit du vingt-sept, notifié qu'elle s'inclinait, du moment que la Ville avait assumé ses responsabilités.

#### II. — Thèse de la Ville :

Que, d'après la Ville, la Compagnie ne peut supprimer des tarifs de faveur et revenir au droit commun que si le Ministre le veut bien ;

Qu'il résulte à l'évidence de l'article 28 du cahier des charges que rien n'oblige la Compagnie à concéder ces tarifs de faveur et qu'elle est libre, après les avoir concédés, de les supprimer pour rentrer dans le droit commun ;

Que donner à l'Administration la faculté de refuser ou même de suspendre la suppression des tarifs exceptionnels par son abstention ou son retard dans l'homologation, ce serait transformer une faculté en obligation.

#### III. — Thèse de M. Stoclet :

Que, pour éviter toute équivoque, la Compagnie croit utile de répondre d'ores et déjà à une thèse occulte que rien n'a, jusqu'ici, révélé dans les écritures du procès ;

Que l'Ingénieur en chef du Contrôle dit que les abonnements scolaires et leurs tarifs, bien qu'ils n'aient été homologués qu'en mil neuf cent cinq, font corps avec le cahier des charges de mil neuf cent, parce que dès avant mil neuf cent, il existait des abonnements scolaires et que l'article 23 déclare que les abonnements ne subiront les nouveaux tarifs que dans les cas où les anciens ne seraient pas plus avantageux ;

Que rien, dans les obligations assumées par le concessionnaire ne

peut être étendu au delà des termes auxquels il a souscrit, car le système étant connu, pourquoi n'en a-t-on pas parlé ?

Que le silence, si même il n'était pas voulu, s'interpréterait contre le stipulant aux termes de l'article 1.162 du Code civil, c'est-à-dire contre ceux qui devraient bénéficier de l'avantage ;

#### IV. — Dommages-intérêts

Que s'il était vrai, comme le prétend la Ville, que l'Administration supérieure aurait le droit de transformer par son inertie, en une obligation ferme, la mesure purement gracieuse prise par la Compagnie lorsqu'elle a fait homologuer des tarifs d'abonnements scolaires, la Ville ne serait pas pour cela dégagée des dommages-intérêts auxquels il est conclu ;

Qu'en effet, quand la Compagnie a consenti des tarifs réduits pour les abonnements scolaires, c'est parce que la situation de son réseau et les conditions de son exploitation, dont la Ville faisait état, le lui permettaient ;

Qu'aujourd'hui, non seulement ces conditions se sont modifiées par suite du renchérissement des matières premières et de l'accroissement des frais généraux, par suite aussi de l'extension considérable qu'ont pris ces abonnements, mais aussi et surtout parce que la Ville n'a pas su mettre son rétrocessionnaire à l'abri d'une concurrence ruineuse ;

Que le préjudice que la Ville cause ainsi à la Compagnie donne ouverture à un droit à indemnité ;

#### V. — Demandes accessoires :

Que la liquidation des dommages-intérêts que la Ville doit à la Compagnie doit comprendre une série d'éléments qu'on ne peut pas ne pas joindre ;

Que la Compagnie a mis la Ville en demeure de se conformer à l'article 14, paragraphe 5 de son cahier des charges en désignant la moitié des lignes sur lesquelles elle entend obtenir des trains ouvriers ;



Que la Ville s'est refusée à procéder à cette désignation, sous prétexte qu'ayant amené antérieurement la Compagnie à faire circuler de tels trains sur toutes les lignes, cette désignation est devenue inutile ;

Qu'ainsi la Compagnie subit un dommage égal à la moitié de la différence entre des billets à plein tarif et l'ensemble des billets ouvriers ;

Qu'il en est de même en ce qui concerne les trains supplémentaires du matin et du soir que, sur la demande de la Ville de Lille, la Compagnie a été amenée à commencer le service à cinq heures du matin et à ne le terminer qu'à une heure, contrairement aux prescriptions de l'article 14 du cahier des charges ;

Qu'il y a lieu d'arbitrer là aussi le chiffre du préjudice que subit la Compagnie.

#### CONCLUSIONS :

La Compagnie maintient dès lors les conclusions de son mémoire introductif d'instance et demande, en outre, au Conseil de Préfecture de préciser :

1° Que même si le Ministre était en droit de refuser le retour au droit commun pour les élèves des écoles, la Ville n'en serait pas moins tenue d'indemniser la Compagnie, au besoin à titre de dommages-intérêts ;

2° Que dans l'évaluation des dommages-intérêts les experts devront tenir compte :

A) de la différence entre le produit des abonnements scolaires et le prix à plein tarif des quatre voyages par jour et par abonné ;

B) d'une somme égale à la moitié du produit des billets ouvriers, le parcours à plein tarif étant le double de ce produit ;

C) d'une somme égale au supplément de dépenses diminué du supplément de recettes afférent au service effectué de cinq heures du matin à sept heures en été et à huit heures en hiver, et après onze heures du soir en toute saison ;

La Compagnie conclut, en outre, à ce que la Ville soit condamnée à lui payer les intérêts judiciaires calculés à cinq pour cent sur toutes les sommes qui lui seront allouées et les dépens ;

Vu enregistré au Greffe le vingt janvier mil neuf cent quatorze, le mémoire en réponse de M<sup>e</sup> Fauchille, avocat de la Ville de Lille, dans lequel il expose :

Que la Ville déclare maintenir entièrement son argumentation développée dans son mémoire du seize octobre mil neuf cent treize ;

**I. — Injonctions de la Ville :**

Que la Ville ne peut, sur ce point, que s'en référer à son précédent mémoire ;

**II. — Thèse de la Ville :**

Que la Ville ne peut à cet égard que s'en référer également à l'argumentation de son mémoire en réponse ;

**III. — Thèse de M. Stoclet :**

Que la Ville ne peut que protester contre les insinuations de la Compagnie qui prétend lui opposer la thèse que soutiendrait M. Stoclet, ingénieur en chef du Contrôle ;

Que la Ville n'a jamais eu connaissance de cette thèse et il est, au surplus, impossible et inadmissible qu'on se livre à la discussion d'un document qui n'est même pas aux débats ;

**IV. — Dommages-intérêts :**

Que les dommages-intérêts demandés dans le mémoire introductif d'instance trouvaient leur base dans le fait que la Compagnie des Tramways aurait été contrainte de maintenir des abonnements scolaires qu'elle était, d'après elle, en droit de supprimer ;

Que ceux qui sont envisagés sous le chapitre 4 du mémoire en réplique seraient justifiés par le fait que les tarifs que la Compagnie devrait maintenir sont devenus onéreux ;

Que c'est le reversement complet de ses prétentions primitives quant à la base de l'allocation de dommages-intérêts ;

Que la Compagnie, à l'appui de sa prétention, développe une argumentation aussi fantaisiste qu'imprévue ;

Que la Ville proteste contre les allégations et prétentions de la Compagnie des Tramways qui sont absolument contraires à la réalité des faits, elle croit inutile de les discuter plus longuement, se bornant à faire remarquer que toutes les circonstances, dont la Compagnie fait état, sont sans aucun intérêt dans le débat actuel ;

#### V. — Demandes accessoires :

Que les demandes de la Compagnie des Tramways sont irrecevables :

Qu'en effet, par son mémoire introductif d'instance du vingt-neuf septembre mil neuf cent treize, sous réserves de ses autres droits et actions, elle a saisi le Conseil de Préfecture d'un litige sur l'interprétation et l'exécution du cahier des charges **en ce qui concerne les abonnements scolaires** ;

Que les demandes formulées sous le paragraphe 5 et qualifiées d'accessoires, sont de véritables demandes nouvelles et comme telles irrecevables dans la présente instance, pour la solution de laquelle elles sont sans aucun intérêt, que d'autre part, la Ville n'est même pas autorisée à défendre à ces demandes ;

C'est pourquoi la Ville de Lille maintient les conclusions de son mémoire en réponse du seize octobre mil neuf cent treize et conclut, en outre, à ce qu'il plaise au Conseil de Préfecture déclarer irrecevables les demandes nouvelles présentées par la Compagnie des Tramways ;

Sous toutes réserves ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu, en date du vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, l'arrêt par lequel le Conseil de Préfecture a désigné M. Fouquet-Lelong, Conseiller général du Nord, pour siéger à l'audience du vingt-trois

de ce mois en remplacement de M. le Conseiller Régnier faisant fonctions de Commissaire du Gouvernement, en l'absence de M. Borromée, secrétaire général ;

Vu les lois du vingt-huit Pluviôse, an VIII, et du vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Ouï, à l'audience du vingt-trois janvier mil neuf cent quatorze ;

M. le Président Grand en son rapport ;

M. de Lauwereyns, avocat de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille; et M. Fauchille, avocat de la Ville de Lille, en leurs observations ;

M. le Commissaire du Gouvernement en ses conclusions ;

**En ce qui concerne l'interprétation du contrat :**

Considérant que la Compagnie des Tramways Electriques de Lille demande si elle est tenue à délivrer des abonnements scolaires en vertu de son cahier des charges ;

Considérant qu'aucun texte de ladite convention ne prévoit l'obligation pour la Compagnie de créer et d'accorder des abonnements scolaires ; que la Ville de Lille le reconnaît d'ailleurs dans son mémoire en réponse enregistré au greffe le dix-sept octobre mil neuf cent treize ;

Considérant toutefois que l'article 28 du cahier des charges prévoit la faculté pour la Compagnie de présenter à l'homologation ministérielle des tarifs exceptionnels et de faveur ;

Qu'en fait, la Compagnie a présenté, sans y être tenue, à l'homologation un tarif d'abonnement scolaire qui a été approuvé le vingt-quatre janvier mil neuf cent cinq ;

Considérant que l'article 28 prévoit les formalités à remplir par la Compagnie, si elle désire modifier les tarifs de faveur consentie par elle ;

Qu'en l'espèce, elle a satisfait aux obligations du cahier des charges et que dès lors le retour au droit commun s'impose ;

Que soutenir que le tarif de faveur accordé aux écoliers devient de plein droit obligatoire pour la Compagnie à cause de l'homolo-



gation ministérielle n'est pas défendable, le cahier des charges ne comportant pas le droit pour quiconque, d'accepter ou de refuser le retour au droit commun ;

Que s'il en était autrement, ce serait ajouter au contrat qui lie la Compagnie des Tramways à la Ville de Lille, une aggravation que rien ne justifie ;

Que d'autre part, la Compagnie n'avait pas à attendre une homologation nouvelle de tarifs, puisqu'il ne s'agit nullement de créer de nouveaux tarifs, mais de supprimer, ainsi que c'était son droit, une exception de faveur ;

**En ce qui concerne la demande en dommages-intérêts :**

Considérant que par acte extra-judiciaire en date du vingt-cinq septembre mil neuf cent treize, la Ville de Lille a mis en demeure la Compagnie de délivrer des abonnements scolaires ;

Que de ce chef, la Compagnie demande des dommages-intérêts qui représentent la différence entre le prix ordinaire des places et le tarif de faveur accordé aux écoliers ;

Que l'examen de cette question amènerait obligatoirement le Conseil à décider sur la question des tarifs, sur lesquels l'expertise réclamée ne peut que porter ;

Que le Conseil compétent pour l'interprétation du contrat administratif qui lie la Compagnie des Tramways à la Ville ne l'est pas en ce qui concerne la question des tarifs ;

Que dès lors, il y a lieu de se déclarer incompétent sur ce chef ;

**En ce qui concerne les trains ouvriers :**

Considérant que la question des trains ouvriers, qui n'a aucune connexité avec les abonnements scolaires, n'a été introduite que dans le mémoire en réplique enregistré au greffe, le sept janvier mil neuf cent quatorze ;

Que dès lors, elle n'est pas recevable et doit être provisoirement écartée ;

Par ces motifs, après en avoir délibéré, conformément à la loi ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le cahier des charges n'oblige pas la Compagnie des Tramways Electriques de Lille à délivrer des abonnements scolaires ;

ARTICLE 2. — La Compagnie était en droit de retirer, conformément à la procédure de l'article 28 de son cahier des charges, les tarifs exceptionnels et de faveur qu'elle avait librement fait approuver ;

ARTICLE 3. — Le Conseil se déclare incompétent en ce qui concerne les dommages-intérêts ;

ARTICLE 4. — La question des trains ouvriers n'est pas recevable en l'état qu'elle est présentée.

Fait et prononcé en audience publique à Lille, le six février mil neuf cent quatorze.

*Le Président-Rapporteur.*

GRAND.

*Le Secrétaire-Greffier.*

F. WILLAY.

---

**Voirie. — Automobiles de « poids lourd ». Circulation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

ARRÊTONS :

L'arrêté du 7 janvier 1914 sur la circulation des véhicules automobiles pour poids lourds est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — L'article 126 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit :

La circulation, sur le territoire de la Ville de Lille, des véhicules

automobiles dits « de poids lourd », servant au transport des matériaux et des marchandises, est soumise aux conditions ci-après :

1° La charge par centimètre de largeur de jante n'excédera pas 150 kilogrammes.

2° Le poids de la voiture en charge ne dépassera pas 11.000 kilogrammes.

3° Les véhicules seront munis de bandages amortisseurs, élastiques ou de tous autres dispositifs amortisseurs reconnus équivalents.

4° La vitesse de marche est limitée à 12 kilomètres à l'heure.

5° Les véhicules devront porter, à l'avant, une plaque de métal, indiquant, en caractères très apparents, le poids à vide et le poids du chargement maximum.

6° Un délai de cinq ans, à partir de la publication du présent règlement, est accordé pour la circulation des véhicules actuellement en service, dont le chargement excède le poids de 11.000 kilogrammes ou qui ne seraient pas munis de bandages amortisseurs ou équivalents. La vitesse de ces véhicules ne pourra jamais excéder six kilomètres à l'heure, c'est-à-dire celle d'un homme « au pas ».

Les propriétaires de ces véhicules devront en faire la déclaration à la Mairie, dans le délai d'un mois, à partir de la publication du présent arrêté.

L'autorisation de circuler, délivrée temporairement aux véhicules en question, sera retirée purement et simplement après trois contraventions au présent règlement relevées contre leurs propriétaires.

ARTICLE 2. — Il est interdit, à tous véhicules automobiles dits « de poids lourd », quels qu'ils soient, de circuler sur les allées macadamisées, visées par l'article 172 du Code des arrêtés municipaux.

ARTICLE 3. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> mars 1914.

ARTICLE 4. — Le présent arrêté sera notifié à M. l'Ingénieur en Chefs des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et

à M. le Commissaire central de Police, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Hôtel de Ville, le 18 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

BINAULD, Adjoint.

---

*Bow Window. Règlement. Modification.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup> — A partir de la publication du présent arrêté, le paragraphe 5 de l'article 912 du Code des arrêtés municipaux est modifié comme suit :

« Il ne pourra être construit de Bow Window à moins de 4 mètres  
» du sol, ni dans les rues ayant moins de 8 mètres de largeur mesu-  
» rée au droit de la construction ; toutefois, lorsque le rez-de-chaus-  
» sée sera affecté à des bureaux, garages, etc... à l'exclusion d'habi-  
» talion, la hauteur au-dessus du sol pourra être ramenée à 3 mètres.  
» sous la condition que le troffoir ait une largeur égale ou supérieure  
» à 1<sup>m</sup>50. »

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---



*Chaussées empierrées. Entretien.*

---

DU 20 FEVRIER 1914

Adjudication au profit de MM. Louis Collin et ses fils, entrepreneurs à Lille, boulevard Victor-Hugo, 177, des travaux relatifs à l'entretien des chaussées empierrées et promenades publiques, pendant les années 1914, 1915 et 1916, moyennant la dépense approximative de 57.600 francs, rabais de 4 % déduit.

Enregistré le 8 avril 1914, folio 82, case 11.

Répertoire n° 2.445.

---

*Chaussées empierrées. Cylindrage.*

---

DU 20 FEVRIER 1914

Adjudication au profit de M. Emile Salmson, ingénieur à Paris, rue de la Grange-aux-Belles, n° 55, des travaux relatifs au cylindrage à vapeur des chaussées empierrées pendant les années 1914, 1915 et 1916, moyennant le prix approximatif de 8.910 francs, rabais de 1 % déduit.

Enregistré le 9 avril 1914, folio 83, case 9.

Répertoire n° 2.446.

---

**Nouveau Théâtre. — Châssis pour confection de décors**

---

DU 4 FEVRIER 1914

Soumission au profit de M. Pial, entrepreneur, demeurant à Lille, rue des Postes, n° 10, pour travaux et fournitures en 1914, de châssis pour les confections des décors du Nouveau-Théâtre, moyennant la dépense approximative de 30.000 francs.

Enregistré le 4 mars 1914, folio 66, case 2.

Répertoire n° 2.112.

*Décor.*

DU 4 FEVRIER 1914

Soumission au profil de M. Berfin, décorateur, demeurant à Paris, rue du Plateau, 34, pour fourniture de décors destinés au Nouveau-Théâtre pour 1914, moyennant le prix approximatif de 30.000 francs.

Enregistré le 4 mars 1914, folio 66, case 4.

Répertoire n° 2.111.

---

**Lycée Fénelon.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 86 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie de l'Enseignement secondaire,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — M<sup>lle</sup> Dassonville, maîtresse d'internat au pair au Lycée Fénelon, est nommée en qualité de suppléante de M<sup>lle</sup> Parez et, pendant l'absence de cette dernière, maîtresse-surveillante d'internat au Lycée Fénelon ;

ARTICLE 2. — M<sup>lle</sup> Pollet, ancienne élève de 6<sup>e</sup> année du Lycée Fénelon, est nommée en qualité de suppléante de M<sup>lle</sup> Dassonville, maîtresse d'internat au pair ;

ARTICLE 3. — M<sup>me</sup> la Directrice du Lycée Fénelon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

**B. BRACKERS D'HUGO.** Adjoint.

## Caisse des Ecoles. — Statistique pour 1913.

### *Compte rendu des opérations de la Caisse des Ecoles*

#### RECETTES :

	CAISSE DES ÉCOLES	RECETTE MUNICIPALE
Les recettes se décomposent de la façon suivante :		
Reliquat de l'exercice 1912 . . . . .	7.008 42	2.282 77
Crédit supplémentaire voté pour 1912 (mandaté en 1913). . . . .	»	10.000 »
Produit de plusieurs legs . . . . .	2.384 50	2.384 50
Subvention municipale . . . . .	248.000 »	248.000
Vente des issues, os et eaux grasses ( <i>Une somme de 144 fr. 50 provenant de la vente des eaux grasses de décembre 1912 est comprise dans les recettes de la caisse municipale</i> ) . . . . .	1.239 50	1.384 »
Reversements . . . . .	37 »	37 »
Vente des tickets de repas ( <i>1.960 fr. 25 versés en janvier 1914</i> ) . . . . .	12.902 85	10.942 60
<b>TOTAL DES RECETTES.</b> . . . .	<b>271.572 27</b>	<b>275.030 87</b>
<b>Dépenses au 31 décembre 1913</b>		
Sur l'exercice 1912 . . . . . 5.418 85	}	229.637 29
Sur l'exercice 1913 . . . . . 224.217 44		
Sur l'exercice 1913 . . . . .		262.530 97
<i>Sur le reliquat de la Recette Municipale, il reste une somme de 38.313 fr. 53 à payer pour les dépenses engagées en 1913.</i>	9.041 30	45.394 58

La colonne de gauche du tableau ci-dessus comprend les opérations de la Caisse des Ecoles pendant l'année 1913, c'est-à-dire toutes

les recettes effectuées ainsi que toutes les dépenses engagées payées ou non.

Les recettes ordinaires (reliquat de l'exercice précédent, produit de legs, subvention municipale) s'élèvent à la somme de..... Fr. 257.392 92

Les recettes extraordinaires (vente des eaux grasses, tickets, etc.) atteignent la somme de..... Fr. 14.479 35

Soit un total de..... Fr. 271.572 27

Les dépenses s'élèvent à la somme de..... Fr. 262.530 97

Le reliquat de l'exercice 1913 est de..... Fr. 9.041 30

La colonne de droite est réservée aux opérations de la Recette municipale, lesquelles ne concordent pas avec celles de la Caisse des Écoles. En effet, certaines dépenses engagées au cours de l'exercice précédent restaient à payer sur l'avoir au 1<sup>er</sup> janvier 1913. D'autre part, le reliquat de 45.394 fr. 58, clôturant l'exercice 1913, devra, lui aussi, supporter une diminution de 38.313 fr. 53 pour des dépenses afférentes à l'année 1913.

A la Recette municipale, les recettes atteignent

la somme de..... Fr. 275.030 87

Les dépenses s'élèvent à..... Fr. 229.636 29

Soit un reliquat de..... Fr. 45.394 58

sur lequel il y aura à payer 38.313 fr. 53 de dépenses faites en 1913.

### DÉPENSES

ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Colonies scolaires.....	Fr.	8.834 20
» 2. — Vêtements et galoches.....	Fr.	49.295 91
» 3. — Denrées alimentaires .....	Fr.	140.146 74
» 4. — Matériel et entretien.....	Fr.	9.455 38
» 5. — Loyer .....	Fr.	4.100 »



ARTICLE 6. — Imprimés et fournitures de bureau .....		Fr.	760 20
» 7. — Timbres divers.....	Fr.	130	»
» 8. — Traitement des employés.....	Fr.	5.400	»
» 9. — Salaires (retraites comprises)....	Fr.	22.505 24	
» 10. — Surveillance ( id. )....	Fr.	21.248 40	
» 11. — Transports .....	Fr.	2.535	»
» 12. — Imprévus et divers.....	Fr.	1.119 90	
Total des dépenses.....		Fr.	262.530 97

ARTICLE PREMIER. — **Colonies scolaires.**

La différence de 1.165 fr. 80 entre le crédit voté et la somme dépensée a pour cause un nombre assez important d'élèves qui n'ont pas répondu aux convocations.

ARTICLE 2. — **Vêtements et galoches.**

Rien à signaler pour cette dépense.

ARTICLE 3. — **Denrées alimentaires.**

L'année 1913 a été favorable en ce qui concerne les denrées. Sur 149.000 francs votés, il n'a été dépensé que 140.000 francs, soit une somme sensiblement égale au solde en caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1914. A remarquer que le nombre des journées de Cantine en 1913 a été supérieur de 20 unités à celui de 1912.

ARTICLE 4. — **Matériel et entretien.**

Le crédit prévu était de 6.500 francs ; la dépense s'est élevée à 9.455 fr. 38. Cette augmentation de 2.955 fr. 38 s'explique de la façon suivante : en 1912, par mesure d'économie, les achats de matériel et les réparations ont été considérablement réduits ; cette façon de procéder a eu sa répercussion en 1913. D'autre part, d'importantes réparations ont été jugées indispensables aux voitures et au matériel de fumisterie (ensemble 1.669 fr. 90).

ARTICLE 5. — **Loyer.**

Cette dépense est invariable depuis plusieurs années.

ARTICLE 6. — **Imprimés et fournitures de bureau.**

Il n'est pas possible d'évaluer au début d'un exercice l'importance exacte des imprimés à commander.

ARTICLE 7. — **Timbres.**

Rien à signaler.

ARTICLE 8. — **Traitement des employés.**

Invariable depuis plusieurs années.

ARTICLE 9. — **Salaires du personnel des Cantines et du Magasin.**

Dépassement de crédit de 5 fr. 24.

ARTICLE 10. — **Surveillance des élèves dans les Cantines.**

La prévision de dépense a été quelque peu insuffisante.

ARTICLE 11. — **Transports.**

Augmentation de dépense consécutive à l'augmentation des journées de Cantine.

ARTICLE 12. — **Imprévus et divers.**

En raison même de sa nature, cet article échappe aux prévisions.

**Résumé :**

La situation de la Caisse des Ecoles en 1913 est meilleure que celle des 6 années qui l'ont précédée.

---

**TABLEAU RÉCAPITULATIF**

**CANTINES**

Nombre d'élèves reçus dans les cantines.....	4.848 »
Nombre de journées de cantine.....	175 »
Nombre de rations distribuées.....	845.435 »
Dépenses pour les repas.....	Fr. 140.146 74
Dépense pour les Colonies et les vêtements .....	Fr. 58.130 11
Dépenses pour les frais généraux..	Fr. 64.254 12
Moyenne par élève sur les repas..	Fr. 0 136

Moyenne par élève sur les frais		
généraux .....	Fr.	0 076
Moyenne par élève sur l'ensemble.	Fr.	0 242

### VÊTEMENTS DISTRIBUÉS

Ecoles élémentaires	Garçons	Vestons velours.....	3.818
»	»	Culottes velours.....	3.818
»	»	Chemises .....	1.407
»	»	Galoches .....	1.137
»	Filles	Robes .....	3.516
»	»	Tabliers .....	3.576
»	»	Chemises .....	1.084
»	»	Galoches .....	1.047
Ecoles maternelles	Garçons	Blouses melton.....	1.546
»	»	Culottes melton .....	1.546
»	»	Tabliers .....	1.553
»	»	Chemises .....	982
»	»	Galoches .....	791
»	Filles	Robes .....	1.531
»	»	Tabliers .....	1.537
»	»	Chemises .....	973
»	»	Galoches .....	736
Total.....			<u>32.298</u>

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un secours en 1913 :

Ecoles élémentaires	: Garçons .....	4.762
»	: Filles .....	3.828
Ecoles maternelles	: Garçons .....	1.619
»	: Filles .....	1.593
Total.....		<u>11.802</u>

**Colonies Scolaires.** — Le rapport annuel sur l'organisation et le fonctionnement des Colonies Scolaires est déposé aux archives de la Caisse des Ecoles. Ce rapport contient un compte rendu et des commentaires très intéressants de l'Institutrice chargée de la surveillance des filles envoyées à Zuydecoote.

Lille, le 5 janvier 1914.

*Le Chef de Bureau,*

L. VANCAMP.

Vu :

L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,

*Chef du Service Municipal des Ecoles,*

Ch. GÉRARD.

---

### Union Française de la Jeunesse.

*Situation financière au 1<sup>er</sup> novembre 1912.*

#### RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> novembre 1911.....	Fr.	492 50
Cotisations et droits d'entrée.....	Fr.	4.189 »
Subvention de la Ville de Lille.....	Fr.	1.500 »
Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	Fr.	150 »
Subvention du Ministère de la Guerre.....	Fr.	200 »
Subvention du Conseil général.....	Fr.	100 »
Dons de Prix en espèces.....	Fr.	1.257 50
Souscriptions à la Fête des Récompenses et au Banquet .....	Fr.	274 »
Prêts remboursés par les Sections.....	Fr.	281 90
Recettes diverses.....	Fr.	11 »
		<hr/>
TOTAL DES RECETTES.....	Fr.	8.455 45
		<hr/>
Reste en caisse au 1 <sup>er</sup> novembre 1912.....	Fr.	319 30



### DÉPENSES

<b>Cours et Conférences.</b> — Entretien et surveillance des locaux, allocations aux cours, matériel, fournitures, cartes d'entrée, etc.....	Fr.	1.858 65
<b>Concours et examens.</b> — Location de salle, invitations, accessoires et service.....	Fr.	316 75
<b>Distribution des Prix.</b> — Médailles, Diplômes, location de salle, invitations, travaux d'écritures.....	Fr.	2.313 10
Prix en espèces.....	Fr.	1.257 50
<b>Publicité et Bulletin.</b> — Affiches, timbre et affichage. Impression et envoi du Bulletin.....	Fr.	693 80
<b>Correspondances et Recouvrements</b> .....	Fr.	48 95
<b>Manifestations et Dépenses diverses</b> .....	Fr.	238 60
<b>Bibliothèque</b> .....	Fr.	44 05
Avances aux Sections.....	Fr.	526 95
Réserve de 26 % sur les cotisations.....	Fr.	837 80
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b> .....	Fr.	8.436 15

---

### Œuvre des Invalides du Travail.

*Compte rendu moral et financier de l'Œuvre des Invalides du Travail pendant l'année 1913.*

### RECETTES

Rente française 3 %.....	Fr.	21.462 »
Intérêts du Compte au Crédit du Nord.....	Fr.	45 »
Produit de la quête annuelle.....	Fr.	288 15
Subvention municipale.....	Fr.	500 »
<b>Total</b> .....	Fr.	21.965 15

### DÉPENSES

Secours viagers et temporaires.....	Fr.	21.003 70
Droits de garde au Crédit du Nord.....	Fr.	72 75
Etrennes .....	Fr.	40 »
Achat de 30 francs de rente 3 % à 85,57 1/2.....	Fr.	857 60
Facture de l'Imprimeur.....	Fr.	3 75
Musique de la Messe annuelle.....	Fr.	125 »
TOTAL.....	Fr.	<u>22.102 80</u>
Excédent des dépenses sur les recettes.....	Fr.	137 65

### Résultat final de l'Exercice 1913

Solde au Crédit du Nord au 31 décembre 1912....	Fr.	357 65
En caisse à la même date.....	Fr.	12 25
TOTAL.....	Fr.	<u>369 90</u>
A déduire déficit 1913.....	Fr.	<u>137 65</u>

Solde au 31 décembre 1913 :

Au Crédit du Nord.....	Fr.	220 »
Chez le Trésorier.....	Fr.	12 25
TOTAL ÉGAL.....	Fr.	<u>232 25</u>

---

### Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers

*Compte rendu moral et financier de l'Œuvre pendant  
l'exercice 1913*

BUT DE L'ŒUVRE

L'Œuvre Lilloise des jardins ouvriers est une association ayant pour but d'encourager la création à Lille et dans ses environs de jardins à l'usage des travailleurs.

MOYENS D'ACTION	}	En se procurant des terrains pour les louer ou concéder gratuitement après lotissement par parcelles.
RÉSULTATS OBTENUS	}	28 groupes comprenant ensemble 856 jardins de chacun 300 mq.
BUDGET DE L'EXERCICE 1914	}	N'est pas encore voté ; il sera analogue à celui de 1913.
DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ SIÈGE SOCIAL	}	<b>Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers, 64, Boulevard de la Liberté, Lille.</b>

### RECETTES

SUBVENTIONS	}	de la Ville de Lille. . . . .	Fr. 1.000 »	
		du Conseil Général . . . . .	Fr. 400 »	
COTISATIONS	}	Œuvre . . . . .	Fr. 2.917 80	
		Section de Moulins-Lille . . . . .	Fr. 645 »	
		A . . . . .	124 »	
		E . . . . .	504 »	
		I . . . . .	78 »	
		M . . . . .	120 »	
		N . . . . .	104 »	
		P . . . . .	96 »	
		U . . . . .	152 »	
REDEVANCE DES JARDINIERS	}	V . . . . .	256 »	Fr. 3.044 60
		W . . . . .	104 »	
		X . . . . .	136 »	
		Y . . . . .	136 »	
		Z . . . . .	56 »	
		N° 26 . . . . .	134 »	
		N° 29 <sup>(1)</sup> . . . . .	585 10	
		Section Moulins-Lille . . . . .	459 50	

(1) Pour certaines occupations cette recette comprend 1<sup>er</sup> Octobre 1912 à 1<sup>er</sup> Octobre 1914.

Intérêts des sommes déposées au Crédit du Nord . . .	Fr.	26 25
Remboursé par le groupe F . . . . .	Fr.	65 93
Vente de tableaux synoptiques . . . . .	Fr.	13 75
		<hr/>
TOTAL DES RECETTES . . . . .	Fr.	8.113 33
		<hr/> <hr/>

**DÉPENSES**

Frais de bureau et d'encaissement . . . . .	Fr.	200 55
Propagande . . . . .	Fr.	554 80
Frais pour recherches de cotisations . . . . .	Fr.	297 80
<hr/>		
	<b>A.</b>	Fr. 116 95
	<b>B.</b>	Fr. »
	<b>E.</b>	Fr. 80 10
	<b>I.</b>	Fr. 69 25
	<b>J.</b>	Fr. 65 93
	<b>M.</b>	Fr. 46 »
	<b>N.</b>	Fr. 65 15
	<b>O.</b>	Fr. 2 »
	<b>P.</b>	Fr. 140 40
	<b>S.</b>	Fr. 1 »
	<b>U.</b>	Fr. 1 »
	<b>V.</b>	Fr. 374 37
	<b>W.</b>	Fr. 291 08
	<b>X.</b>	Fr. 171 75
	<b>Y.</b>	Fr. 301 24
	<b>Z.</b>	Fr. 51 53
	N° 26 . . . . .	Fr. 473 62
	N° 28 . . . . .	Fr. 1 80
	N° 29 . . . . .	Fr. 528 86
	Section de Moulins-Lille . . . . .	Fr. 1.477 10
Secours aux jardiniers . . . . .	Fr.	20 »
		<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES . . . . .	Fr.	5.332 29
		<hr/> <hr/>

DÉPENSES  
DES GROUPES



### RÉCAPITULATION

MONTANT DES RECETTES . . . . . Fr. 8.113 33

DÉPENSES . . . . . Fr. 5.332 29

EXÉDENT DES RECETTES . . . . . Fr. 2.781 04

---

N. B. — L'Œuvre possède au 31-Décembre 1913, **856 jardins.**

Il n'a été ouvert à ses frais aucun nouveau groupe en 1913, ce qui explique le reliquat de recettes relativement important restant disponible en fin d'exercice.

Ce reliquat ne saurait manquer d'être promptement absorbé par des installations nouvelles. Antérieurement, l'Œuvre n'avait mis en réserve que **1.610 fr. 17 en 7 années.**

---

**EMPLACEMENT DES GROUPES ET NOMBRE DE JARDINS**

DESIGNATION des GROUPES	EMPLACEMENT	NOMBRE de JARDINS
<b>A</b>	Près de la Gare Saint-André.....	18
<b>B</b>	A la sortie de la Porte d'Ypres.....	31
<b>E</b>	A Fives : entre les rues Cabanis et Gutenberg... .	64
<b>F</b>	Porte de Douai, extra-muros, chemin de l'Evê- que.....	38
<b>H</b>	Porte d'Arras, extra-muros, en deçà du passage à niveau.....	10
<b>I</b>	Porte Louis XIV, Avenue Julien-Destrée.....	12
<b>J</b>	Entre les Portes de Valenciennes et de Douai et touchant au glacis des fortifications.....	32
<b>K</b>	Sur le territoire de Ronchin et touchant au Champ de manœuvres.....	10
<b>L</b>	Entre les Portes de Valenciennes et de Douai, tenant au glacis, front du Champ de manœu- vres.....	27
<b>M</b>	A la Madeleine, chemin des Gantois.....	16
<b>N</b>	A Fives, chemin des Morts.....	13
<b>O</b>	Fossés des fortifications, à droite et à gauche de la porte de Roubaix, jusqu'au Nouveau Boulevard.....	20
<b>P</b>	A Canteleu, rue Hégel.....	12
<b>S</b>	Fossé des fortifications, entre le Nouveau Bou- levard et la porte de Gand, jusqu'au groupe II (Bastion 80).....	14
	<i>A reporter</i> .....	969

DÉSIGNATION des GROUPEs	EMPLACEMENT	NOMBRE de JARDINS
	<i>Report</i> .....	969
<b>T</b>	Porte d'Arras, extra-muros, tenant au glacis des fortifications .....	30
<b>U</b>	Fossés des fortifications, à droite et à gauche de la Porte de Gand, entre les capitales des Bastions 80 et 91 .....	25
<b>V</b>	A Canteleu, avenue de Bretagne .....	32
<b>W</b>	Porte des Postes, extra-muros, rue de la Prévoyance .....	18
<b>X</b>	A Fives, derrière l'usine Peugeot .....	35
<b>Y</b>	A Canteleu, rue Hégel .....	17
<b>Z</b>	Porte des Postes, extra-muros, en deçà du P.N.	10
N° 26	Porte Louis XIV, avenue J.-Destrée et route de Tournai .....	21
N° 28	A Saint-Maurice, rue du Chevalier-Français ..	23
N° 29	Avenue de Dunkerque .....	26
	Il y a lieu d'ajouter les jardins suivants des <b>groupes affiliés</b>	564
	Section Lille-Esquermes .....	55
	Section de Pérenchies .....	57
	Section de Vauban-Lille .....	30
	Section d'Haubourdin .....	150
	Ensemble .....	856

---

## Mutuelle Maternelle du 43<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

### Exercice 1913

Le 43<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie compte actuellement dans ses rangs plus de 740 sous-officiers, caporaux et soldats mariés, avec 560 enfants.

A la date du 31 décembre courant, 575 sont inscrits à la « Mutuelle » comme membres participants (cotisation mensuelle : 0 fr. 25).

Depuis son fonctionnement (1<sup>er</sup> mai 1913), la Société a enregistré 66 naissances.

Elle a distribué aux accouchées :

1<sup>o</sup> 63 secours dont 17 ont été alloués à des femmes de jeunes soldats incorporés en octobre et novembre derniers.

2<sup>o</sup> 3 membres ont abandonné leurs secours à la Société.

3<sup>o</sup> 21 layettes.

Tous ces secours ont été remis aux accouchées par des femmes d'officiers, visiteuses de la Société, ou par l'intermédiaire des maires des communes, en un envoi de mandat-poste.

Les fonds de la Société sont versés à la Caisse des Dépôts et Consignations, en compte courant disponible : 4 fr. 50 %.

Lille, le 1<sup>er</sup> janvier 1914.

*Le Colonel, président,*  
PROYE.

---

### Budget pour 1914. — Approbation.

**Le Président de la République française,**

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lille en date des 19 et 20 décembre 1913 ;



DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Le budget de la Ville de Lille (Nord) pour l'exercice 1914 est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes, a la somme de onze millions trois cent trente-deux mille six cent soixante-sept francs cinquante-trois centimes, savoir :

Recettes ordinaires..... Fr. 8.878.919 05

Recettes extraordinaires. Fr. 2.453.748 48 Fr. 11.332.667 53

En dépenses, à la somme de onze millions trois cent huit mille cinq cent quatre-vingt-treize francs cinquante centimes, savoir :

Dépenses ordinaires.... Fr. 8.700.075 80

Dépenses extraordinaires Fr. 2.608.520 70 Fr. 11.308.596 50

D'où il résulte un excédent de recettes de vingt-quatre mille soixante et onze francs trois centimes..... Fr. 24.071 03

ARTICLE 2

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 février 1913.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**René RENOULT.**

POUR EXPÉDITION CONFORME :

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

**RICARD.**

**R. POINCARÉ.**

POUR AMPLIATION :

*Le Sous-Directeur,*

*Chef du Bureau du Cabinet,*

**L. TABARANT.**

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu les délibérations en date des 19 et 20 novembre 1913, par lesquelles le Conseil municipal de la commune de Lille a voté une

imposition extraordinaire de 10 centimes 46 centièmes de centime, recouvrable pendant l'année 1914, pour insuffisance de revenus extraordinaires ;

Vu les pièces justificatives de la dépense, montant à 414.000 francs ;

Vu (pièce n° 2) le certificat du Maire faisant connaître le chiffre de la population de la commune ;

Vu (pièce n° 3) le relevé présentant, d'après les comptes des trois derniers exercices, les recettes et les dépenses communales séparées en ordinaires et extraordinaires ;

Vu (pièce n° 4) le tableau de toutes les impositions qui grèvent la commune, avec indication de leur quotité, de leur durée et de leur objet, ainsi que de la nature et de la date des actes qui ont autorisé la perception desdites impositions ;

Vu (pièce n° 5) le certificat du Maire et du Receveur municipal constatant :

b) les sommes restant dues en capital sur chacun des emprunts non encore remboursés, avec mention de la nature et de la date des actes approbatifs de chaque emprunt ;

c) les autres dettes communales ;

d) le montant des fonds placés au Trésor et leur destination ;

Vu (pièce n° 6) le tableau des emprunts et dettes dressés dans la forme du modèle donné par la circulaire du 13 avril 1897 ;

Vu le projet de budget primitif de 1914 et le budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 1913 ;

Vu les lois des 5 avril 1884 et 7 avril 1902, art. 142 ;

Vu les circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur en date des 15 mai 1884 et 31 mai 1902 ;

Considérant que la situation financière de la Ville de Lille justifie le recours à l'imposition extraordinaire,

#### ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La commune de Lille est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1914, par addition au principal de ses quatre contributions directes, 10 centimes 46 centièmes de

centime, représentant annuellement une somme de 414.000 francs, ladite imposition destinée à pourvoir à la dépense sus-indiquée.

ARTICLE 2. — M. le Directeur des Contributions directes et M. le Maire de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 20 février 1914.

Pour le Préfet du Nord :

*Le Secrétaire général délégué,*

REGNIER.

Pour expédition conforme :

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

RICARD.

---

---

### Finances. — Ouverture de crédits.

---

#### Exercice 1913

---

#### DÉCRET DU 13 FÉVRIER 1914

Fourneaux économiques, crédit supplémentaire...	Fr.	8.000	»
Services de la collecte et du contrôle, crédit supplémentaire .....	Fr.	509	»

---

#### Exercice 1914

---

#### DÉCRET DU 23 FÉVRIER 1914

Mont-de-Piété, dégagement d'objets de literie.....	Fr.	6.000	»
----------------------------------------------------	-----	-------	---

---

#### Exercice 1914

---

#### DÉCRET DU 23 FÉVRIER 1914

Pont Napoléon, travaux de grosses réparations....	Fr.	8.600	»
Sinistrés de Saint-Maurice, secours.....	Fr.	4.000	»
Elections, application de la loi du 29 juillet 1913....	Fr.	3.642	»

## Laboratoire municipal

### STATISTIQUE MENSUELLE

#### CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

*dans le mois de Février 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages . . .	57	»	»	7	64
Bières . . . . .	8	»	»	»	8
Cafés, Thés et Chicorées .	2	»	»	»	2
Cidres et Poirés. . . . .	1	»	»	»	1
Chocolats et Cacaos . . .	4	»	»	»	4
Confitures et Miels . . . .	1	»	»	1	2
Eaux et Glaces . . . . .	14	»	24	»	38
Étains et Poteries . . . . .	»	»	»	»	»
Farines . . . . .	4	»	»	»	4
Huiles comestibles . . . . .	2	»	»	»	2
Jouets et colorants . . . . .	»	»	»	»	»
Kirschs et Spiritueux divers .	3	»	»	»	3
Laits . . . . .	91	»	»	18	109
Pains et Pâtes. . . . .	7	»	»	»	7
Parfumeries et Teintures	»	»	»	»	»
Pétroles . . . . .	»	»	»	»	»
Poivres et Épices . . . . .	2	»	»	»	2
Produits Pharmaceutiques. . .	»	»	»	»	»
Saindoux. . . . .	»	»	»	»	»
Sirops, Liqueurs et Limonades .	1	»	»	»	1
Sucreries et Confiseries. . .	»	»	»	»	»
Viandes et Conserves . . .	1	»	»	»	1
Vinaigres. . . . .	»	»	»	»	»
Vins . . . . .	42	»	»	10	52
Divers . . . . .	9	»	»	»	9
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>249</b>	<b>»</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>309</b>



## Consommations d'eau en Février 1914

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le Réservoir inférieur		Hauteurs à P'Arbisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	23.509	17.018	2.60	0.87	3.59	3.16	4.10	3.30	
2	16.588	19.607	2.60	0.94	3.60	3.25	5.00	3.75	
3	20.414	20.240	2.61	0.94	3.65	3.25	5.00	4.00	
4	18.702	21.341	2.65	0.91	3.68	3.22	5.05	4.10	
5	21.559	20.919	2.68	0.86	3.70	3.17	5.10	4.00	
6	22.260	21.459	2.70	0.86	3.80	3.17	5.10	3.90	
7	21.793	22.568	2.71	0.87	3.95	3.18	5.05	3.50	
8	23.765	15.613	2.72	0.87	4.03	3.18	4.25	3.50	
9	16.631	21.093	2.72	0.92	4.65	3.20	5.05	4.30	
10	21.520	22.266	2.73	0.92	4.10	3.20	5.10	4.25	
11	22.694	22.622	2.71	0.86	4.00	3.15	5.05	4.00	
12	23.324	22.517	2.00	0.80	4.21	3.10	5.10	3.90	
13	21.901	22.091	2.44	0.80	4.69	3.10	5.10	3.75	
14	22.828	24.173	2.49	0.80	4.70	3.09	5.10	4.00	
15	24.113	16.432	2.45	0.94	4.65	3.25	4.40	3.75	
16	17.334	20.470	2.43	0.95	4.63	3.25	5.05	4.30	
17	21.230	21.595	2.50	0.98	4.70	3.30	5.05	4.25	
18	20.911	21.327	2.53	0.97	4.72	3.28	5.05	4.15	
19	20.594	20.396	2.50	0.97	4.72	3.29	5.05	4.10	
20	20.806	20.926	2.52	0.98	4.75	3.30	5.10	4.25	
21	20.653	23.376	2.50	0.99	4.73	3.31	5.05	4.25	
22	22.354	15.608	2.48	1.03	4.75	3.35	4.40	3.60	
23	16.903	19.564	2.48	1.07	4.75	3.40	5.00	4.30	
24	20.949	18.084	2.48	1.08	4.70	3.41	4.70	4.30	
25	22.583	20.216	2.48	1.13	4.72	3.46	4.80	4.30	
26	23.296	20.908	2.44	1.12	4.64	3.45	5.00	4.25	
27	22.783	21.290	2.41	1.12	4.64	3.45	5.00	4.20	
28	26.020	21.782	2.38	1.10	4.61	3.43	5.00	3.95	

## Statistique sanitaire du mois de Février 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (Mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÉS (mort-nés NON COMPRIS)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune.
									PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	PLACÉS dans la commune.
166	11	297	82	379	27	11	38	340	2	144	3

### RÉPARTITION DES DÉCÉS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÉS	Moins de 1 an	DE				TOTAL
			1 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	De 60 ans et au-dessus	
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	
3	Fièvre intermittente et Cachexie palustre	»	»	»	»	»	
4	Variole	»	»	»	»	»	
5	Rougeole	»	»	»	»	»	
6	Scarlatine	»	1	»	»	1	
7	Coqueluche	4	2	»	»	6	
8	Diphtérie et Croup	»	4	»	»	4	
9	Grippe	»	1	1	1	4	
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	
12	Autres Maladies épidémiques	»	»	»	1	1	
13	Tuberculose des poumons	»	6	19	18	53	
14	Tuberculose des méninges	1	2	»	»	3	
15	Autres Tuberculoses	1	1	1	2	6	
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	»	10	17	
17	Méningite simple	5	3	»	»	8	
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	9	15	
19	Maladies organiques du cœur	»	1	1	7	19	
20	Bronchite aiguë	1	1	»	»	2	
21	Bronchite chronique	»	1	1	»	4	
22	Pneumonie	1	4	1	3	16	
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	4	5	1	6	29	
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	1	
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	14	2	»	»	16	
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	
27	Hernie, Obstruction intestinale	»	»	»	1	3	
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	
29	Néphrite et Maladie de Bright	»	1	1	1	5	
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	13	»	»	»	13	
34	Débilité sénile	»	»	»	»	22	
35	Morts violentes (Suicide excepté)	»	1	2	4	8	
36	Suicides	»	»	1	4	5	
37	Autres maladies	5	7	7	13	48	
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	3	»	5	
	<b>TOTAUX</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>81</b>	<b>127</b>	<b>340</b>

---

### Foire. — Concours de chevaux. Primes.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 1911 par lequel M. le Préfet du Nord autorise la création de deux foires aux chevaux par année ;

La délibération municipale en date du 7 février 1913 fixant pour l'avenir au premier mardi de mai et au deuxième mardi de novembre ces deux foires aux chevaux ;

Donnons avis que la Foire du Printemps 1914, placée sous le patronage du Stud-Book du Nord, de la Société des Agriculteurs, du Comice agricole de Lille et du Syndicat des Eleveurs et Propriétaires du 6<sup>e</sup> arrondissement d'élevage, aura lieu le mardi 5 mai 1914 sur l'Esplanade, à partir de 9 heures du matin.

#### Catégories et primes

1<sup>re</sup> catégorie : Poulains de toutes races (primes totales) Fr. 200

(Laiterons et de 1 et 2 ans)

2<sup>e</sup> catégorie : Chevaux de trait.....id..... Fr. 500

3<sup>e</sup> catégorie : Chevaux de voitures.....id..... Fr. 200

Primes de nombre.....id..... Fr. 100

Primes d'éloignement.....id..... Fr. 100

Selon l'importance du concours, des primes spéciales et médailles pourront être ajoutées.

L'inscription pour les divers concours sera close à 10 heures et demie.

Il sera perçu à l'entrée, au bureau du contrôle (Kiosque de l'Esplanade), un droit de place de 0 fr. 50 par cheval.

Un numéro de classement sera remis contre le paiement de ce droit.

Le Jury fonctionnera à 9 heures et la vente aura lieu à partir de 10 heures 1/2.

Les décisions du Jury en ce qui concerne la répartition et l'attribution des primes seront définitives et sans appel. Aussitôt la décision du Jury arrêtée, la liste des primes sera affichée dans les Bureaux du Contrôle et la distribution des primes se fera à 3 heures de l'après-midi au même bureau.

Pour concourir pour les primes d'éloignement, les exposants devront déposer un certificat d'origine délivré par le Maire de leur commune et indiquant la distance légale entre Lille et la commune d'origine.

Les chevaux devront être conduits aux emplacements réservés pour la catégorie à laquelle ils appartiennent. Un emplacement spécial sera affecté aux animaux non compris dans les catégories ci-dessus déterminées.

Les propriétaires et marchands de chevaux concourant pour les primes de nombre et d'éloignement devront se faire inscrire en amenant leurs chevaux.

Les chevaux hors d'âge ou en mauvais état ne pourront participer à aucun concours.

Hôtel de Ville, le 24 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

### **Commissaire de Police. — Procès-verbal d'installation.**

---

L'an mil neuf cent quatorze, le vingt-cinq du mois de février, devant Nous, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur, s'est présenté M. Molinier, Commissaire de police de 2<sup>e</sup> classe à Amiens, nommé Commissaire de police de 1<sup>re</sup> classe à Lille, par décret en date du 17 février 1914.

Nous l'avons ensuite déclaré installé à partir de ce jour dans lesdites fonctions de Commissaire de police de 1<sup>re</sup> classe à cette résidence.

En foi de quoi, il a signé avec nous le présent procès-verbal.

*Le Commissaire de Police,*  
MOLINIER.

*Le Préfet du Nord,*  
F. TRÉPONT.

Copie conforme transmise à M. le Maire de Lille.

Lille, le 25 février 1914.

*Le Secrétaire Général Délégué,*  
H. BORROMÉE.



---

---

## Fêtes particulières Palais Rameau.

### Mesures de sécurité.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu l'avis formulé par la Commission de sécurité ;

Considérant que certaines fêtes organisées dans le Palais Rameau nécessitent d'importantes transformations de la salle qui restreignent considérablement les garanties de sécurité pour le public,

#### ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les sociétés qui désireront organiser au Palais Rameau des fêtes nécessitant des constructions quelconques dans l'intérieur de la salle devront joindre à leur demande d'occupation un plan détaillé des installations qu'elles projettent d'y établir.

Le permis d'occupation ne sera délivré qu'après avis du service des Travaux municipaux.

ARTICLE 2. — Trois jours avant l'ouverture de la fête, les travaux d'installation devront être terminés, afin que la Commission de sécurité puisse se rendre compte sur les lieux des précautions prises pour la sauvegarde du public, et ordonner, le cas échéant, des mesures complémentaires.

ARTICLE 3. — Faute d'observer les prescriptions du précédent article, les organisateurs seront l'objet d'un procès-verbal de contravention qui sera porté à la connaissance du public pour mettre à couvert la responsabilité de la Ville.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 février 1914.

*Le Maire de Lille.*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Travaux. — Emploi vacant. Concours.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du personnel, articles 4 et 5,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour l'emploi d'expéditionnaire aura lieu à la Mairie, le jeudi 26 février, à neuf heures du matin.

ARTICLE 2. — Les épreuves consisteront en une dictée d'une vingtaine de lignes, une composition française, un problème d'arithmétique et une page d'écriture à main posée.

ARTICLE 3. — Le jury sera composé de MM. Assoignon, secrétaire général ; Mouraux, secrétaire général adjoint, et Dumont, président de l'Association des Employés.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

F. BINAULD, Adjoint.

---

**Téléphones.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 6 du Statut des fonctionnaires municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Rouse, fils, est nommé, à titre définitif,

téléphoniste de 5<sup>e</sup> classe, aux appointements annuels de 1.400 francs (quatorze cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> février 1914.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

**M, LAURENGE.** Adjoint.

---

### **Bains.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 6 du Statut des fonctionnaires,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Bayourle, Arthur, est nommé à titre définitif chauffeur de 5<sup>e</sup> classe à l'établissement de bains municipaux de la rue Dupuytren, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à partir du 1<sup>er</sup> mars 1914.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau d'hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

**F. BINAULD,** Adjoint.

---

### **Ecole des Beaux Arts.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Duploux, Albert, né à Lille le 13 février 1878, est nommé surveillant à l'Ecole des Beaux-Arts, à titre auxiliaire, aux appointements annuels de 1.100 francs (onze cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> février 1914.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

### **Ecole régionale d'Architecture.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Duploux, Albert, né à Lille, le 13 février 1878, est nommé surveillant de l'Ecole régionale d'Architecture, à titre auxiliaire, aux appointements annuels de 200 francs (deux cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'Ecole régionale d'Architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

### **Musées.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 4 du Statut des fonctionnaires municipaux,



ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Moinet (Adrien-Jean-François), né à Henseval (Côtes-du-Nord), le 5 août 1856, est nommé surveillant de 5<sup>e</sup> classe du Musée d'Histoire Naturelle, à titre auxiliaire, aux appointements annuels de 300 francs (trois cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> février 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conservateur du Musée d'Histoire naturelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

**Police.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1<sup>er</sup> février 1914 :

MM. Bidoux, Victor-Fidèle-Arthur, né à Cassel (Nord), le 19 décembre 1890 ;

Lefort, Georges-Jules-Joseph, né à Nieppe (Nord), le 7 février 1887 ;

Dolphens, Pierre, né à Lys-lez-Lannoy, le 20 mars 1889 ;

Vandenbroucke, Robert-Charles, né à Lille le 2 août 1889, avec faculté pour eux de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à compter du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 16 février 1914 :

MM. Carpentier, Marcel-François, né le 19 mars 1888, à Douai (Nord).

Vuyksteke, Désiré-Henri, né le 6 octobre 1885, à Armentières (Nord), avec faculté pour eux de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 février 1914.

*Le Maire de Lille,*

J. DUBURCQ, Adjoint.

---

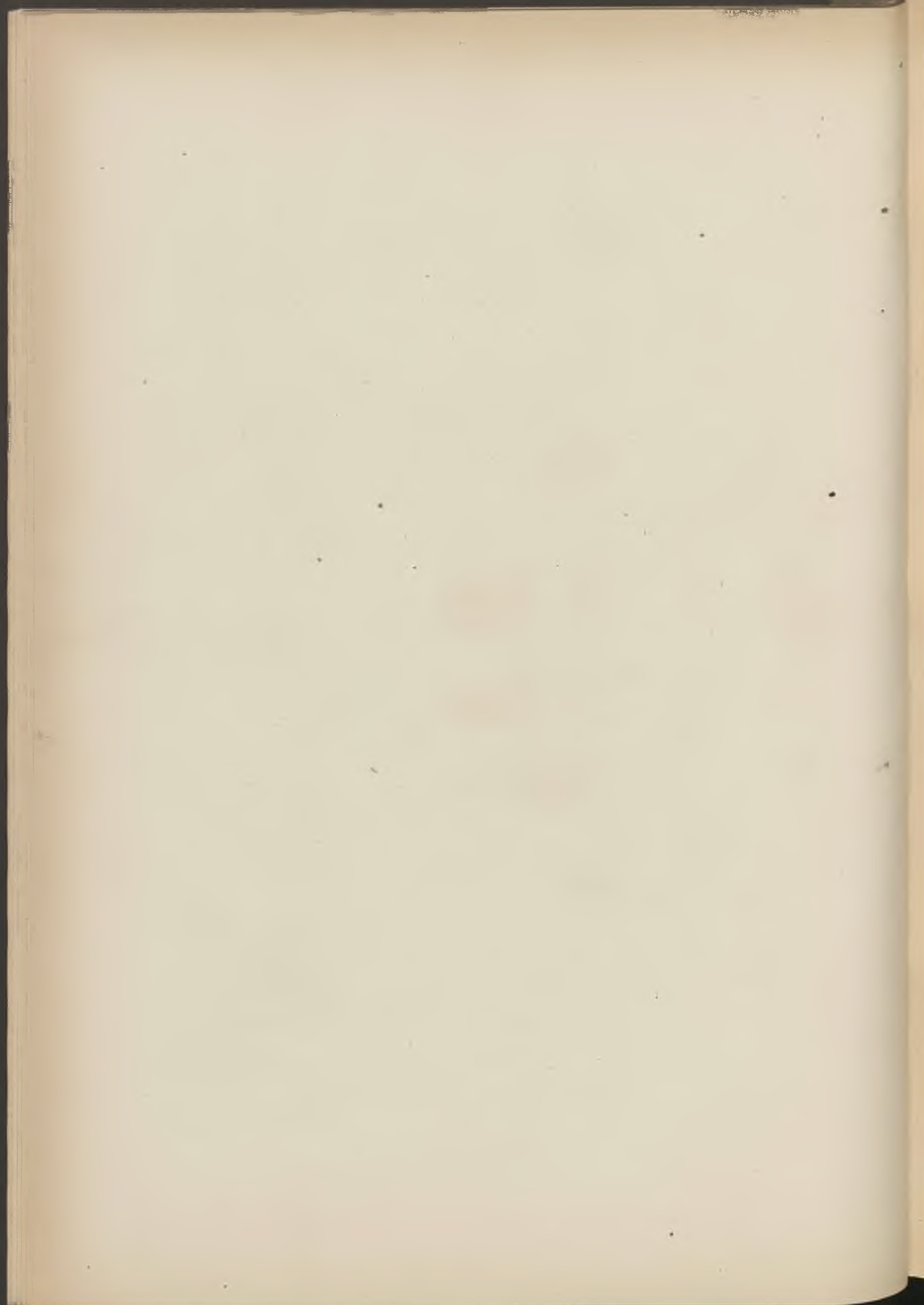
### **Adjudications et Marchés. — Acier. Fourniture.**

DU 16 FÉVRIER 1914

Soumission au profit de M. James Beaucout, Directeur de la Société du « Matramite » pour la fourniture de 531 kilos 500 d'acier Miltramite, pour le prix de 2.010 fr. 70.

Enregistré le 23 février 1914, folio 62, case 8.

Répertoire n° 2.396.



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Conseil municipal :</b>	
Commission de sécurité. Nomination de membres.....	148
<b>Baux :</b>	
Locations temporaires de terrains communaux.....	148
<b>Contentieux :</b>	
Entrepôts. Accidents de travail. Jugement.....	148
<b>Fêtes :</b>	
Mi-Carême. Concours de Carnaval. Programme et résultats..	157
— Mesures d'ordre.....	172
<b>Administrations diverses :</b>	
Agent consulaire. Mexique. Revilla.....	173
Contributions directes. Tableau pour 1912.....	174
Guerre. Affaires militaires. Statistiques pour 1914.....	178
<b>Bâtiments :</b>	
Rideaux, tentures, tapis. Adjudications à divers.....	173
Ecole « La Fontaine ». Transformations. Adjudications à divers	184
Cabines-isoloirs. Elections. Marché Duprez.....	184



	Pages
<b>Immeubles :</b>	
Achat. Parcelle, chemin vic. ord. n° 20. Kindt.....	185
Echange. Parcelles, rues de la Chambre-des-Comptes et des Poissonceaux. Leys.....	185
Vente. Parcelle, rue Van Oost. Société « La Municipale »....	185
<b>Voirie :</b>	
Alignements. Achat. Paiement du prix. Intérêts. Décision de justice de paix.....	185
Interruption de circulation. Rue du Marché, rue de Flandre, rue Saint-Gabriel.....	195-196
Automobiles de poids lourd. Vitesse maxima.....	197
<b>Œuvres diverses :</b>	
Compagnie Immobilière. Administrateurs. Laurence, Leroy et Dueroq.....	198
Caisse du Prêt d'honneur aux Etudiants. Compte 1913.....	198
Association amicale des sourds-muets. Compte moral et finan- cier .....	200
Société Lilloise de Protection des Enfants du 1 <sup>er</sup> âge. Compte 1913 .....	201
<b>Finances :</b>	
Ouverture de crédits.....	202
<b>Alimentation :</b>	
Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de mars.....	211
Abattoirs. Vérification des animaux provenant du Marché de la Vilette. Indemnité temporaire.....	204
— Location de locaux.....	205
Abattoir industriel. Commission d'études. Nomination.....	205
Marché aux Fleurs. Mesures d'ordre.....	206

	Pages
<b>Hygiène :</b>	
Vaccination en 1913. Rapport du Directeur.....	207
Statistique des décès du mois de mars.....	211
<b>Distribution d'eau :</b>	
Canalisation. Cité-Jardin. Faubourg des Postes. Adjudication.	210
Fournitures diverses. Adjudication. Metz.....	214
Consommation en mars.....	212
<b>Police :</b>	
Statistique pour 1913.....	213
<b>Services municipaux :</b>	
Liste des employés par ordre d'ancienneté (en 1914).....	220
Bureau des Ecoles. Suppression. Réorganisation.....	230
Personnel. Décisions diverses.....	233

---

**Administration municipale. — Commission de sécurité.  
Nomination de membres.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 84 ;  
Vu notre arrêté, en date du 21 juin 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés Membres de la Commission extra-municipale de sécurité :

MM. Coilliot, J.-B., Conseiller municipal ;  
Duclermortier, J., Architecte agréé ;  
Ghesquier, D., Architecte agréé ;  
Biarez, Entrepreneur ;  
Leblond, C., Entrepreneur.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

J. DUBURCQ, Adjoint.

---

**Location temporaire de terrains communaux.**

---

DU 3 MARS 1914

M. Danthon, 120 mètres carrés, rue Geoffroy-Saint-Hilaire : 120 fr.

---

**Entrepôts. — Accident de travail. Jugement.**

---

Audience publique du mercredi dix-huit mars mil neuf cent quatorze, tenue sous la présidence de M. Marc-Eugène Lebeau, juge de

paix du deuxième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord.

Assisté de Maître Léopold Reydet, greffier de cette Justice de Paix.

Jugement entre :

Premièrement : M. Emile Vanostal, ouvrier aux Entrepôts Municipaux de la Ville de Lille, demeurant à Lille, numéro Quinze, rue de la Halle.

D'une part.

Et deuxièmement : M. Charles Delesalle, propriétaire, demeurant à Lille, « Pris en sa qualité de Maire de la Ville de Lille ». En ses bureaux, sis en la Mairie de ladite ville.

D'autre part.

Nous, Marc-Eugène Lebeau, juge de Paix du deuxième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord.

Assisté de Maître Louis-François-Léopold Reydet, greffier de cette Justice de Paix.

Séant dans la salle ordinaire des audiences de compétence de la Justice de Paix, sise à Lille, en l'Hôtel de Ville, rue du Palais-Rihour, numéro trois.

En notre audience publique du mercredi dix-huit mars mil neuf cent quatorze, avons rendu le jugement dont la teneur suit :

Entre premièrement : M. Emile Vanostal, ouvrier aux Entrepôts Municipaux de la Ville de Lille, demeurant à Lille, numéro quinze, rue de la Halle.

Elisant domicile en l'étude de Maître Lepoivre.

Demandeur aux fins d'un exploit introductif d'instance du ministère de Maître A. Lepoivre, huissier près le Tribunal Civil de première instance de Lille (Nord), demeurant à Lille, rue du Palais-de-Justice, numéro cinq, en date du sept mars mil neuf cent quatorze.

Demandeur comparant en personne.

D'une part.

Et deuxièmement : M. Charles Delesalle, propriétaire, demeurant à Lille, « Pris en sa qualité de Maire de la Ville de Lille », en ses bureaux, sis en la Mairie de ladite Ville.



Défendeur comparant, M. Mouraux, Secrétaire Général-Adjoint, son mandataire suivant pouvoir sous scing privé en date à Lille du quatre mars mil neuf cent quatorze, enregistré audit Lille, le cinq mars mil neuf cent quatorze, folio soixante-six, case neuf.

D'autre part.

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier en aucune manière aux droits et aux intérêts respectifs des parties actuellement en cause, mais au contraire sous toutes réserves de fait et de droit.

Point de fait : Le demandeur sus-nommé a fait notifier au défendeur un exploit du ministère de Maître Lepoivre, huissier, demeurant à Lille, en date du sept mars mil neuf cent quatorze, lequel porte la mention d'enregistrement suivante :

Enregistré à Lille le neuf mars mil neuf cent quatorze, folio quarante-deux, case trente-deux gratis.

*Le Receveur.*

ILLISIBLE.

Ledit exploit ci-après transcrit :

L'an mil neuf cent quatorze, le sept mars ;

A la requête de M. Emile Vanostal, ouvrier aux Entrepôts Municipaux de la Ville de Lille, demeurant à Lille, numéro quinze, rue de la Halle.

J'ai Augustin Lepoivre, huissier près les tribunaux, séant à Lille, y demeurant numéro cinq, rue du Palais-de-Justice, soussigné.

Donné citation à M. Charles Delesalle, propriétaire, demeurant à Lille. « Pris en sa qualité de Maire de ladite ville ». En ses bureaux, sis en la Mairie de ladite ville, où je me suis rendu étant et parlant à M. le Magistrat Municipal présent, qui m'a donné visa.

A comparaître le mercredi onze mars mil neuf cent quatorze, à dix heures du matin, à l'audience et par-devant M. le Juge de Paix du deuxième arrondissement judiciaire de Lille, séant en l'une des salles de l'Hôtel de Ville, entrée rue du Palais-Ribour, numéro trois.

Pour : Attendu que le requérant, occupé au service de la Ville de

Lille, comme ouvrier aux Entrepôts Municipaux, a été blessé au travail le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, vers trois heures et demie du soir, à Lille, quai de la Basse-Deûle.

Que son salaire journalier est de quatre francs.

Que par suite de cet accident, il a subi une incapacité temporaire de travail dudit jour, vingt-deux janvier au dix-sept février mil neuf cent quatorze inclus.

Que cette incapacité temporaire lui donne droit à une indemnité journalière égale à la moitié de son salaire.

Que de ce chef il lui est donc dû la somme de cinquante-deux francs pour demi-salaire du vingt-trois janvier au dix-sept février mil neuf cent quatorze inclus.

Par ces motifs.

S'entendre avec la Ville de Lille condamner à payer au requérant ladite somme de cinquante-deux francs pour les causes sus-énoncées avec intérêts judiciaires, frais et dépens.

Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant opposition, appel et sans caution.

Sous toutes réserves.

Et j'ai étant et parlant comme dessus laissé en outre une copie de mon exploit sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication d'un côté que les noms et demeure de la partie, et de l'autre que le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Coût : quatre francs quatre-vingts centimes.

Employé pour la copie :

Une feuille de papier libre du format du timbre spécial à soixante centimes.

En débet : LEPOIVRE.

A l'appel de la cause fait par l'huissier de service à l'audience du onze mars mil neuf cent quatorze, le demandeur a repris les conclusions de l'exploit introductif d'instance qu'il a développées et en a demandé l'adjudication.

Puis M. Mouraux pour le défendeur prend, dépose et développe les conclusions dont la teneur suit littéralement transcrite :

Plaise à M. le Juge de Paix.

Attendu que par exploit en date du sept mars mil neuf cent quatorze de Maître Lepoivre, huissier, M. Vanostal a cité la Ville de Lille à comparaître le onze mars mil neuf cent quatorze, devant M. le Juge de Paix du deuxième arrondissement, à l'effet de s'entendre condamner :

Primo. — A payer au requérant la somme de cinquante deux francs pour demi-salaires du vingt-trois janvier au dix-sept février mil neuf cent quatorze, période d'incapacité de travail consécutive à un accident survenu aux Entrepôts Municipaux le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze.

Secundo. — A payer également au requérant les intérêts judiciaires de ladite somme.

Et troisièmement aux frais et dépens.

Attendu qu'il existe à Lille certaines corporations qui semblent appartenir à un régime économique aujourd'hui disparu et qui, sous le nom de portefaix, vingt hommes ou ouvriers de la grue, commissionnaires, etc.... sont chargés, à l'exclusion de tous autres, de certains travaux sur les lieux publics.

Attendu que des arrêtés municipaux déjà anciens ont réglementé ces groupements divers et tarifé le prix des travaux exécutés :

Que notamment la corporation des vingt hommes (réduite à neuf actuellement) ou ouvriers de la grue, a fait l'objet de plusieurs arrêtés municipaux dont le dernier porte la date du six mars mil huit cent vingt-deux.

Que la légalité de ces règlements a plus d'une fois fait naître des doutes dans l'esprit des différentes administrations municipales, car, à première vue, il semble évident, qu'après l'abolition des corporations de l'ancien régime, les autorités locales outre passent leur droit et violent les lois et décisions des autorités supérieures en ressuscitant

au profit de certains groupements, les privilèges et les monopoles disparus depuis la Révolution.

Mais, attendu que l'Administration locale en édictant ces règlements n'a pas voulu favoriser une catégorie d'individus et lui accorder un monopole qui eût été contraire à la loi des deux-dix-sept mars mil sept cent quatre-vingt-onze, elle a usée simplement du droit que lui ont confié les différentes lois municipales, droit confirmé par l'article quatre-vingt-dix-sept, article trois, de la loi du cinq avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

« Le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics. »

Que c'est donc dans l'intérêt du maintien du bon ordre que la Ville a fixé un tarif pour les manutentions opérées dans ses entrepôts.

Qu'elle perçoit, il est vrai, la taxe, mais qu'elle en remet intégralement et chaque jour, le montant global à l'un quelconque des membres de la corporation des vingt hommes qui se partagent ensuite les sommes ainsi reçues, comme ils l'entendent ; la ville ne servant, en quelque sorte, que d'intermédiaire entre les entrepositaires et la corporation ;

Attendu que cette corporation peut être, à bon droit, considérée comme entrepreneur de manutention en raison de ce que les titulaires actuels ont acheté leurs charges.

Attendu en outre que les membres de la corporation des vingt hommes se répartissent entre eux le travail en dehors de l'Administration municipale.

Qu'ils conservent toute liberté d'action et par conséquent ne se trouvent pas dans l'état de dépendance que suppose la loi de mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Qu'il n'y a donc aucun contrat de louage entre eux et la Ville de Lille ;

Que la jurisprudence décide en la circonstance que la loi de mil



huit cent quatre-vingt-dix-huit n'est pas applicable (Paris, vingt-huit janvier mil neuf cent treize ; Bordeaux, vingt-quatre février mil neuf cent treize. Requête, dix-neuf février mil neuf cent douze ; Civil, vingt et un février mil neuf cent douze).

Par ces motifs :

Déclarer irrecevable la demande de M. Vanostal et le condamner aux dépens.

Subsidiairement et pour le cas où la loi de mil huit cent quatre-vingt-dix-huit serait applicable, déclarer la demande exagérée ; le salaire très variable des vingt hommes s'étant élevé en décembre mil neuf cent treize, à la somme de sept cent soixante et un francs quarante centimes pour neuf hommes, soit quatre-vingt-quatre francs soixante centimes pour M. Vanostal.

Puis l'affaire fut mise en délibéré et à l'audience du dix-huit mars mil neuf cent quatorze il fut rendu le jugement dont la teneur suit :

Nous, Juge de Paix du dixième arrondissement judiciaire de Lille.

Vu la citation délivrée le sept mars courant par Maître Lepoivre, huissier à Lille, notre jugement de mise en délibéré du onze courant vidant notre délibéré et statuant au fond.

Attendu que par l'exploit sus-visé Vanostal occupé comme ouvrier aux Entrepôts Municipaux de la Ville de Lille, sis à la Halle aux Sucres, Quai de la Basse-Deûle, prétendant au cours de son travail avoir été blessé le vingt-deux janvier mil neuf cent quatorze, et atteint d'une entorse tibio-tarsienne du pied gauche, accident constaté par un certificat médical délivré le vingt-deux janvier par le docteur Pollet, actionne la Ville de Lille en paiement de la somme de cinquante-deux francs montant de ses demi-salaires, à raison de l'incapacité temporaire de travail qu'il aurait subie du vingt-trois janvier au dix-sept février mil neuf cent quatorze, date de la consolidation de sa blessure et de sa reprise de travail, avec condamnation aux dépens.

Attendu que l'accident n'est pas contesté, que la Ville de Lille prétend qu'elle ne peut être responsable, aucun contrat de louage n'exis-

tant entre elle et Vanostal, lequel est membre de la corporation des vingt hommes actuellement réduite à neuf ;

Que cette corporation doit être considérée comme entrepreneur de manutention en raison de ce que les titulaires actuels ont acheté leurs charges et elle a conclu à ce que la demande de Vanostal soit déclarée irrecevable, et à ce qu'il soit condamné aux dépens.

Attendu qu'en l'espèce, au point de vue de l'application de l'article premier de la loi du neuf avril mil huit cent-quatre-vingt-dix-huit pour déterminer si Vanostal est ouvrier ou entrepreneur, il échet de rechercher s'il était vis-à-vis de la Ville de Lille, contre laquelle l'action est exercée, dans un état de dépendance ou non.

Attendu en fait, qu'il résulte des éléments des débats que par la loi du trente-un mai dix-huit cent quarante-six, la Ville de Lille a été autorisée à ouvrir un entrepôt réel de sucres indigènes ;

Que la manutention des marchandises entreposées est faite par les membres de la corporation des vingt hommes réglementée par plusieurs arrêtés municipaux dont le dernier porte la date du six mars mil huit cent vingt-deux ;

Que la Ville a fixé un tarif pour les manutentions opérées dans ses entrepôts ;

Qu'elle perçoit, il est vrai, la taxe, mais qu'elle en remet intégralement chaque jour, par les soins de son Directeur, le montant global à l'un quelconque des membres de la corporation des vingt hommes qui se partagent ensuite les sommes ainsi reçues comme ils l'entendent, sans l'intervention du Directeur qui ignore la tâche accomplie par chacun, la Ville ne servant en quelque sorte que d'intermédiaire entre les entrepositaires et la corporation ;

Qu'il résulte des documents de la cause que les titulaires actuels de cette corporation ont acheté leurs charges ;

Que le Directeur, dont le rôle est notamment d'indiquer les emplacements où doivent être déposés les lots de marchandises, n'a pas la surveillance des ouvriers, qui, régulièrement, doivent obéir à un brigadier choisi parmi eux ;

Que ces ouvriers se répartissent entre eux le travail et conservent toute leur liberté d'action ;

Qu'à partir de 1902, la Ville a renoncé de commissionner ces ouvriers, et déclaré que cette profession était libre, de sorte que, au moment de la période d'activité, si les ouvriers ont besoin de renfort, ils embauchent directement du personnel sans demander l'avis ni du Directeur ni de l'Administration municipale ;

Attendu que dans ces conditions, Vanostal, à l'occasion de l'accident du travail dont il a été victime, n'étant aucunement sous la dépendance et le contrôle directs du Directeur et n'étant lié par aucun contrat de louage avec la Ville de Lille, doit être considéré comme chef d'entreprise non garanti par la loi de mil huit cent quatre-vingt-dix-huit ;

Attendu qu'en la circonstance, la jurisprudence a décidé que la loi de mil huit cent quatre-vingt-dix-huit n'était pas applicable. (Cassation sept novembre mil neuf cent quatre S et P 1097 — 1 — 4111. Paris 28 janvier 1913. — Cass. req. 19 février 1912), qu'il y a donc lieu de déclarer irrecevable la demande de Vanostal, de l'en débouter, et de le condamner aux dépens.

Par ces motifs :

Nous, juge de paix, statuant contradictoirement et en dernier ressort.

Vu l'article quinze de la loi sus-visée.

Disons irrecevable la demande de Vanostal, l'en déboutons, le condamnons aux dépens.

Ainsi jugé et prononcé les jour, mois et an susdits.

---

---

## Fête de la Mi-Carême.

---

### Concours-Cortège de Carnaval et Cortège aux Flambeaux

du 22 Mars 1914

ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ.

---

**7.500 de PRIMES et MÉDAILLES 7.500 fr.**

---

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

---

### PREMIERE PARTIE

Les conditions imposées aux groupes et personnes masqués et travestis désirant participer aux concours et cortèges de Carnaval sont les suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Les concurrents devront se faire inscrire à l'Hôtel de Ville, du 1<sup>er</sup> au 15 mars inclus, au service des Fêtes (entrée par les bureaux de l'Etat Civil), de 9 heures à 11 heures du matin ou de 5 à 7 heures du soir, le dimanche de 9 heures à midi. — Les inscriptions sont également reçues par correspondance ; dans ce cas, avoir soin de bien indiquer la catégorie dans laquelle on veut concourir.

ARTICLE 2. — Le jour de la fête, les concurrents se présenteront en cortège, de 2 heures à 6 heures du soir, devant les quatre jurys qui seront installés sur les points suivants de la Ville :

Rue de Fives. — Place Ribour. — Place de Fernig. — Place des Quatre-Chemins.

Les Sociétés, groupes, chars et musiques, inscrits dans les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> catégories, devront se réunir à 1 heure 1/2 précise, boulevard des Ecoles, allée centrale, et se placer à l'endroit



de leur numéro respectif, pour former cortège, suivant les indications qui leur seront fournies par les Commissaires de la fête.

ARTICLE 3. — Les concurrents inscrits dans la 6<sup>e</sup> catégorie (sujets isolés) devront stationner pendant quelques minutes devant chaque Jury et lui remettre un des numéros qu'ils auront reçus au moment de leur inscription. Ils pourront circuler à leur gré et se rendre par n'importe quel itinéraire aux emplacements des Jurys, en évitant de se confondre avec les groupes du cortège au moment du défilé.

ARTICLE 4. — Tous les concurrents inscrits dans les différentes catégories du concours-cortège, à l'exclusion de la 6<sup>e</sup> catégorie, sont obligatoirement tenus de participer au cortège ; de suivre l'itinéraire prévu par le règlement pour défilé, sans s'arrêter devant les quatre Jurys ; de se conformer aux prescriptions d'organisation et de sécurité ci-dessous détaillées, ainsi qu'aux mesures qui seront prises pour empêcher l'encombrement de la voie publique.

ARTICLE 5. — Les chars ne devront pas avoir une hauteur supérieure à 5 mètres. Il est défendu de toucher, même en cas de rupture, aux fils électriques des tramways, soit avec les mains, soit avec tout autre objet. Les sujets isolés ne pourront concourir que dans la 6<sup>e</sup> catégorie ; ils ne pourront donc faire partie de groupes ou sociétés admis au cortège.

Il est défendu d'employer pour se déguiser aucun uniforme, aucun insigne appartenant aux administrations publiques, à l'armée ou aux cultes. — Il est rappelé aux chauffeurs, conducteurs d'autos et aux cyclistes que la vitesse des vélocipèdes, automobiles et autres véhicules devra être ramenée à celle d'un homme, marchant au pas, dans les passages étroits ou encombrés et aux tournants des rues et places. Il est également défendu d'exhiber n'importe quel animal auquel un tourment quelconque serait infligé. La décence des costumes sera rigoureusement exigée.

ARTICLE 6. — Pour le concours-cortège, et afin d'éviter toute confusion, chaque groupe, société ou char, recevra au moment de la forma-

lion du cortège un numéro d'ordre, ce numéro devra être porté d'une façon très visible par un membre du groupe ou de la société admis au concours.

Les numéros seront distribués aux groupes et sociétés par deux Commissaires de service qui stationneront boulevard des Ecoles, l'un sur le terre-plein côté gare Saint-Sauveur, l'autre sur le terre-plein côté école supérieure de filles.

ARTICLE 7. — Tout concurrent quittant le cortège en cours de route sera disqualifié. — Les vélocipédistes devront rester groupés et conserver dans le cortège la place qu'ils occupaient au moment du départ.

Les concurrents, munis ou non de matériel ou d'accessoires quelconques, participeront à la fête à leurs risques et périls ; ils ne pourront, à aucun moment et pour n'importe quel motif, avoir recours contre la Ville.

Les chevaux des attelages devront être tenus en mains pendant la formation et le défilé du cortège.

ARTICLE 8. — **Le cortège sera précédé du groupe « SA MAJESTÉ CARNAVAL I<sup>er</sup> », groupe hors concours, organisé par la Ville.**

Le départ du cortège aura lieu à 2 heures 1/2 et sera annoncé par trois bombes tirées à une minute d'intervalle ; les concurrents suivront l'itinéraire ci-après, itinéraire qui ne comportera aucun arrêt en cours de route :

Boulevards des Ecoles, Papin, place Simon-Vollant, rues de Paris, de Ban-de-Wedde, de Fives (Jury), de Boufflers, de Tournai, place de la Gare, rues Faidherbe, des Manneliers, Grand'Place, rues Nationale, Jean-Roisin, place Rihour (Jury), rues de la Vieille-Comédie, de Béthune, places de Béthune, Richebé, de la République, rue Inkermann, place Sébastopol, rues Solférino, de Douai, place de Fernig (Jury), rues de Mulhouse, Fontenoy, de Wazemmes, place des Quatre-Chemins (Jury). Dislocation par la rue du Marché.

ARTICLE 9. — Avant la dislocation, les groupes et sociétés reste-

ront sur place quelques minutes pour être contrôlés une dernière fois par les Commissaires de la fête. Les porteurs de pancartes numérotées, dont les sociétés ou groupes assisteront au cortège aux flambeaux, conserveront leur pancarte ; les autres porteurs, appartenant aux sociétés n'assistant pas au cortège du soir, devront remettre leur pancarte au Commissaire de service qui stationnera à l'angle des rues de Flandre et du Marché.

ARTICLE 10. — Pour avoir droit de participer aux primes, les intéressés devront se conformer aux prescriptions du règlement. Ils pourront en cas d'accidents, pendant le défilé, le faire constater par un Commissaire qui en informera le Jury ; aucune réclamation postérieure à la clôture du concours ne sera admise. Chaque concurrent sera classé dans sa catégorie respective par ordre numérique de points.

ARTICLE 11. — Quatre Jurys, installés aux endroits indiqués à l'article 2, seront composés chacun de cinq jurés et de deux suppléants. Les membres du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> Jurys contrôleront les concurrents au départ du cortège, boulevard des Ecoles et à son arrivée, place des Quatre-Chemins.

Le Jury se réserve le droit de répartir l'importance des primes non employées dans les diverses catégories du concours ; ses décisions seront sans appel.

## CORTÈGE AUX FLAMBEAUX

### DEUXIÈME PARTIE

ARTICLE 12. — Le concours-cortège aux flambeaux, ou fête de nuit, aura lieu immédiatement après le concours de jour. Ce concours, absolument distinct de la fête de jour, est ouvert à tous les groupes et sociétés de carnaval, avec ou sans chars, composés de 50 ou de 12 personnes au minimum, masquées et travesties, et aux sujets comiques groupés.

Il est facultatif pour les concurrents inscrits dans les catégories de la première partie du règlement, étant entendu qu'ils pourront participer au cortège aux flambeaux, en réclamant une nouvelle inscription.

ARTICLE 13. — Les conditions imposées aux concurrents sont les mêmes que celles prévues par les différents articles de la première partie du règlement, principalement en ce qui concerne les dispositions de l'article 7, étant convenu que tous les participants devront se munir du matériel et des accessoires nécessaires à la décoration et à l'illumination de leurs chars ou de leurs groupes et ce, à leurs risques et périls.

Il est formellement défendu de tirer ou de faire tirer des pièces d'artifices et de se servir de costumes, d'objets et de toutes matières pouvant occasionner des dangers d'accidents et d'incendie.

ARTICLE 14. — Le soir de la fête, les concurrents se réuniront à 6 heures 1/2 précises rue du Marché pour se placer à leur numéro respectif, où un service de contrôle sera organisé par les Commissaires chargés de former le cortège (Voir art. 6 § 1<sup>er</sup> et 8 § 1<sup>er</sup>).

Le départ du cortège aura lieu à 7 heures et sera annoncé par trois bombes tirées à une minute d'intervalle ; les concurrents suivront l'itinéraire ci-après, itinéraire qui ne comportera aucun arrêt en cours de route :

Rues du Marché, Léon-Gambetta, Solférino, Nationale, place de Strasbourg, rue Nationale, Grand'Place, rue de la Bourse, de la Grande-Chaussée, des Chats-Bossus, places du Lion-d'Or, Saint Martin, rue de la Monnaie, place du Concert. — Dislocation.

Avant la dislocation, les groupes et sociétés resteront sur place quelques minutes pour être contrôlés une dernière fois. Les porteurs de pancartes devront les remettre au Commissaire de service qui stationnera place du Concert, près du kiosque à musique.

ARTICLE 15. — Les membres du Jury contrôleront les concurrents à trois reprises différentes : la première fois avant le départ, puis



deux autres fois sur n'importe quel point de l'itinéraire, ses décisions seront sans appel.

Les résultats des concours (fête de jour et fête de nuit) seront publiés dans les journaux de la localité ; les lauréats seront avisés, par lettre, des jours et heures où ils pourront se présenter à la Mairie pour recevoir leurs primes.

## Concours=Cortège de Carnaval

5.500 francs de Primes, Médailles et Diplômes

### CATÉGORIES DU CONCOURS

#### PREMIÈRE PARTIE

#### CATÉGORIE HORS CONCOURS

### SA MAJESTÉ CARNAVAL I<sup>er</sup>

*Sujet présenté par la Commission organisatrice du Concours*

#### PRIME SPÉCIALE DU JURY

#### 1<sup>re</sup> CATÉGORIE. — PLUS BEAUX CHARS.

Première prime .....	500 francs.
Deuxième prime .....	300 »
Troisième prime .....	200 »
Quatrième prime .....	150 »
Cinquième prime .....	125 »
Sixième prime .....	100 »

Afin d'éviter les accidents, il est recommandé aux Sociétés de limiter la hauteur des chars à 5 mètres et de ne pas toucher aux fils électriques des tramways.

Les groupes ou sociétés de 50 et de 12 personnes accompagnant les chars pourront être primés dans leur catégorie respective (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories).

Les chars servant à la réclame ne pourront faire partie de cette catégorie (Voir 8<sup>me</sup> catégorie).

2<sup>me</sup> CATÉGORIE. — PLUS BEAUX GROUPES, 50 PERSONNES AU MINIMUM.

Première prime .....	200 francs.
Deuxième prime .....	150 »
Troisième prime .....	125 »
Quatrième prime .....	100 »
Cinquième prime .....	75 »
Sixième prime .....	50 »

3<sup>me</sup> CATÉGORIE. — PLUS BEAUX GROUPES, 12 PERSONNES AU MINIMUM.

1 <sup>re</sup> prime .....	150 francs.	5 <sup>e</sup> prime .....	50 »
2 <sup>e</sup> prime .....	125 »	6 <sup>e</sup> prime .....	40 »
3 <sup>e</sup> prime .....	100 »	7 <sup>e</sup> prime .....	30 »
4 <sup>e</sup> prime .....	75 »	8 <sup>e</sup> prime .....	25 »

4<sup>me</sup> CATÉGORIE. — GROUPES COSTUMÉS LES PLUS ORIGINAUX, PITTORESQUES OU COMIQUES, 12 PERSONNES AU MINIMUM.

1 <sup>re</sup> prime .....	150 francs.	6 <sup>e</sup> prime .....	60 francs.
2 <sup>e</sup> prime .....	125 »	7 <sup>e</sup> prime .....	50 »
3 <sup>e</sup> prime .....	100 »	8 <sup>e</sup> prime .....	40 »
4 <sup>e</sup> prime .....	80 »	9 <sup>e</sup> prime .....	30 »
5 <sup>e</sup> prime .....	70 »	10 <sup>e</sup> prime .....	25 »

Un diplôme sera décerné aux sociétés et groupes primés dans les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories.

5<sup>me</sup> CATÉGORIE. — SUJETS ORIGINAUX OU COMIQUES REPRÉSENTANT DES OBJETS D'ACTUALITÉ OU TOUS AUTRES MOTIFS AVEC OU SANS ACCESSOIRES ET MATÉRIEL. — SUJETS GROUPÉS : 2, 4, 6 OU 8 SUJETS.

1 <sup>re</sup> prime .....	125 francs.	5 <sup>e</sup> prime .....	70 francs.
2 <sup>e</sup> prime .....	100 »	6 <sup>e</sup> prime .....	60 »
3 <sup>e</sup> prime .....	80 »	7 <sup>e</sup> prime .....	55 »
4 <sup>e</sup> prime .....	75 »	8 <sup>e</sup> prime .....	50 »

Les bicyclettes, tricycles, motocyclettes garnis sont admis dans cette catégorie.

6<sup>me</sup> CATEGORIE. — PERSONNES ISOLÉES.

COSTUMES LES PLUS ORIGINAUX, PITTORESQUES OU COMIQUES.

1 <sup>re</sup> prime .....	80 francs.	8 <sup>e</sup> prime .....	40 francs.
2 <sup>e</sup> prime .....	70 »	9 <sup>e</sup> prime .....	30 »
3 <sup>e</sup> prime .....	65 »	10 <sup>e</sup> prime .....	25 »
4 <sup>e</sup> prime .....	60 »	11 <sup>e</sup> prime .....	20 »
5 <sup>e</sup> prime .....	50 »	12 <sup>e</sup> prime .....	20 »
6 <sup>e</sup> prime .....	45 »	13 <sup>e</sup> prime .....	15 »
7 <sup>e</sup> prime .....	40 »	14 <sup>e</sup> prime .....	10 »

7<sup>me</sup> CATEGORIE. — GROUPES DE MUSICIENS COSTUMÉS,

MINIMUM 12 INSTRUMENTISTES.

Tirage au sort de **250** francs de primes.

1 <sup>re</sup> prime .....	60 francs.	5 <sup>e</sup> prime .....	25 francs.
2 <sup>e</sup> prime .....	60 »	6 <sup>e</sup> prime .....	20 »
3 <sup>e</sup> prime .....	40 »	7 <sup>e</sup> prime .....	15 »
4 <sup>e</sup> prime .....	30 »	8 <sup>e</sup> prime .....	10 »

NOTA. — Les musiques incorporées dans les Sociétés prendront part au tirage des primes si le nombre des membres atteint le chiffre prévu.

8<sup>me</sup> CATEGORIE. — CHARS-RÉCLAMES.

Première prime.....	Médaille de Vermeil et Diplôme.
Deuxième prime.....	Médaille d'Argent et Diplôme.
Troisième prime.....	Diplôme.
Quatrième prime.....	Diplôme.

9<sup>me</sup> CATEGORIE. — GROUPES-RÉCLAMES,

MINIMUM 12 PERSONNES.

Première prime.....	Médaille d'Argent et Diplôme.
Deuxième prime.....	Médaille de Bronze et Diplôme.
Troisième prime.....	Diplôme.
Quatrième prime.....	Diplôme.

## CORTÈGE AUX FLAMBEAUX

2.000 francs de Primes, Médailles et Diplômes

### CATÉGORIES DU CONCOURS

#### DEUXIÈME PARTIE

#### PRIMES DU CORTÈGE AUX FLAMBEAUX

1<sup>re</sup> CATÉGORIE. — PLUS BEAUX CHARS ILLUMINÉS AVEC FLAMBEAUX, LANTERNES ET BALLONS VÉNITIENS, OU TOUS AUTRES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE, MOTIFS OU ATTRIBUTS ILLUMINÉS.

1 <sup>re</sup> Prime .....	200 francs.
2 <sup>e</sup> Prime .....	150 »
3 <sup>e</sup> Prime .....	125 »
4 <sup>e</sup> Prime .....	100 »
5 <sup>e</sup> Prime .....	75 »
6 <sup>e</sup> Prime .....	50 »

2<sup>me</sup> CATÉGORIE. — PLUS BEAUX GROUPES ET SOCIÉTÉS ; SUJETS COMIQUES, GROUPES, ILLUMINÉS AVEC FLAMBEAUX, LANTERNES ET BALLONS VÉNITIENS OU TOUS AUTRES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE, MOTIFS ET ATTRIBUTS ILLUMINÉS.

1 <sup>re</sup> Prime .....	125 francs.	6 <sup>e</sup> Prime .....	55 francs.
2 <sup>e</sup> Prime .....	100 »	7 <sup>e</sup> Prime .....	50 »
3 <sup>e</sup> Prime .....	80 »	8 <sup>e</sup> Prime .....	45 »
4 <sup>e</sup> Prime .....	75 »	9 <sup>e</sup> Prime .....	40 »
5 <sup>e</sup> Prime .....	65 »	10 <sup>e</sup> Prime .....	35 »

Le groupe séparé ainsi que le char, avec figuration et accessoires, appartenant à une même Société, pourront être primés dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> catégories.

Un diplôme sera décerné aux Sociétés et groupes primés dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> catégories.



Tirage au sort de 200 Francs de Primes entre les Groupes de Musiciens costumés

MINIMUM : 12 INSTRUMENTISTES.

1 <sup>re</sup> Prime .....	50 francs.
2 <sup>e</sup> Prime .....	30 »
3 <sup>e</sup> Prime .....	30 »
4 <sup>e</sup> Prime .....	25 »
5 <sup>e</sup> Prime .....	25 »
6 <sup>e</sup> Prime .....	20 »
7 <sup>e</sup> Prime .....	20 »

Les Musiques, appartenant aux Sociétés de carnaval, devront se conformer aux instructions des Commissaires pour ce qui concerne la place qui leur sera désignée dans le cortège.

---

**Primes offertes par la voie du sort**

1<sup>o</sup> aux Sociétés et groupes non primés ayant participé au cortège :  
10 Primes de 20 francs chacune, soit 200 francs.

2<sup>o</sup> aux Sociétés et groupes étrangers à la localité ayant participé au cortège :

1<sup>re</sup> Prime, 50 francs. — 2<sup>e</sup> Prime, 40 francs. — 3<sup>e</sup> Prime, 35 francs.  
— 4<sup>e</sup> Prime, 30 francs.

---

**Primes à attribuer aux Chars et Groupes-Réclames illuminés**

1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Primes : Médaille de vermeil grand module et diplôme.

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Primes : Médaille d'argent grand module et diplôme.

Hôtel de Ville, le 26 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

L. DAMBRINE, Adjoint.

---

---

## Fête de la Mi-Carême du 22 mars 1914

---

La Mi-Carême à Lille. — Résultat du concours de carnaval. — Le Jury du Concours de la Mi-Carême s'est réuni lundi soir à 5 heures  $\frac{1}{2}$  à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Léon Dambrine, adjoint délégué aux Fêtes, pour décider l'attribution des prix aux concurrents qui ont été admis dans les différentes catégories des Fêtes de jour et de nuit.

### FÊTES DE JOUR

1<sup>re</sup> Catégorie. — Plus beaux chars. Char « La Récolte du Gui », par la Société les Enfants de Moulins-Lille et Char « Le Réveil National pour la Sauvegarde et l'Honneur de la Patrie », par la Société l'Amicale Patriotique de Vauban, 381 points (*ex æquo*). Le Jury décide d'attribuer un premier prix de 400 francs à chacune de ces Sociétés. — Le Jury ne décerne pas de second prix. — Char « La France travaille et veille », par la Société les Risquons-Tout, 361 points, 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. — Char « La Récompense du passé », par le Cercle carnavalesque Fivois, 357 points, 4<sup>e</sup> prix, 150 francs. — Char « La Paix par la Triple-Entente », par la Société « Les Frères Réunis », 350 points  $\frac{1}{2}$ , 5<sup>e</sup> prix, 125 francs. — Le Jury décide d'attribuer, à titre d'encouragement, un prix de 50 francs à chacune des Sociétés ci-après : Char « Les dernières Cartouches », par la Société les Amis Réunis de Fives, 340 points. — Char « La vie de Bohême en campagne », par Charles Puchaux, 334 points. — Char « L'Alsace et la Lorraine ou France quand même », par la Société les Marionnettes de la Madeleine, 332 points. — Char « Couronnement d'une rosière en Bretagne », par la Société les Enfants de Saint-Sauveur, 317 points.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Plus beaux groupes, 50 personnes au minimum. — Groupe des « Risquons-Tout », par la Société Les Risquons-Tout, 376 points  $\frac{1}{2}$ , 1<sup>er</sup> prix, 200 francs. — La « Bande Joyeuse », par le

Cercle carnavalesque Fivois, 369 points, 2<sup>e</sup> prix, 150 francs. — Les « Garçons de café en balade », par la Société les Drôles de Thumesnil, 353 points, 3<sup>e</sup> prix, 125 francs. — Groupe des « Enfants de Moulins-Lille », par la Société les Enfants de Moulins-Lille, 341 points, 4<sup>e</sup> prix, 100 francs. — « Carnaval Lillois », par le Cercle carnavalesque Hellenmois, 338 points, 5<sup>e</sup> prix, 75 francs. — Groupe des « Frères Réunis », par la Société des Frères Réunis, 322 points, 6<sup>e</sup> prix, 50 francs.

3<sup>e</sup> Catégorie. — Plus beaux groupes. — 12 personnes au minimum. — Les « Farfadels d'Esquermes », par Léon Cornuel, 369 points  $\frac{1}{2}$ , 1<sup>er</sup> prix, 150 francs. — « Arlequin et Arlequine », par la Société les Joyeux, 363 points  $\frac{1}{2}$ , 2<sup>e</sup> prix, 125 francs. — « Tambours et Clairons Mexicains », par le Cercle carnavalesque Hellenmois, 354 points  $\frac{1}{2}$ , 3<sup>e</sup> prix, 100 fr. — « Fanfare Mexicaine », par le Cercle carnavalesque Hellenmois, 351 points  $\frac{1}{2}$ , 4<sup>e</sup> prix, 75 fr. — « Groupe Espagnol », par Eugène Herbaut, 333 points, 5<sup>e</sup> prix, 50 fr. — « La Musique de la Vieille Garde », par la Fanfare des Bigophones de Lambersart, 329 points, 6<sup>e</sup> prix, 40 fr. — « Trompettes Lilloises », par la Fanfare « Les Trompettes Lilloises », 308 points, 7<sup>e</sup> prix, 30 fr. — « Groupe Espagnol », par Gaston Lejeune, 304 points, 8<sup>e</sup> prix, 25 fr.

4<sup>e</sup> Catégorie. — Groupes costumés les plus originaux, pittoresques ou comiques, 12 personnes au minimum. — « Les Ancêtres de Reuze-Papa de Cassel à longs bras », par Octave Bernard, 360 points  $\frac{1}{2}$ , 1<sup>er</sup> prix, 150 fr. — « Fanfare des Cow-Boys du Far-West », par le Cercle carnavalesque Fivois, 344 points, 2<sup>e</sup> prix, 125 fr. — « Nourrices en grève », par la Société « Les Accordéonistes Lillois », 338 points, 3<sup>e</sup> prix, 100 fr. — « Le Raffut de la Saint-Polycarpe ou le déménagement Cochon », par la Société « Les Bigophones de Lille », 337 points, 4<sup>e</sup> prix, 80 fr. — « Les Figuemannes extraits du Carnaval de Dunkerque », par le Club des Enfants de Jean-Bart, 332 points, 5<sup>e</sup> prix, 70 fr. — « Jeu de bouchon en balade », par la Société « Les Bigophones les Sans-Bile » de Lambersart, 331 points, 6<sup>e</sup> prix, 60 fr. — « La Symphonie des Chiffonniers », par la Société « Les Infatigables », 327 points  $\frac{1}{2}$ , 7<sup>e</sup> prix, 50 fr. — « Musique des Risquons-Tout », par la

Société des Risquons-Tout, 316 points, 8<sup>e</sup> prix, 40 fr. — « Clairons des Risquons-Tout », par la Société des Risquons-Tout, 314 points, 9<sup>e</sup> prix, 30 fr. — « Les Papillons d'Or », par la Société des Enfants de Wazemmes (Bigophonès), 313 points  $\frac{1}{2}$ , 10<sup>e</sup> prix, 25 fr.

5<sup>e</sup> Catégorie. — Sujets originaux ou comiques représentant des objets d'actualité ou tous autres motifs. — « Un Evadé de l'enfer rattrapé par Satan », par Ernest Demey, 354 points, 1<sup>er</sup> prix, 125 fr. — « Groupe de nègres », par Joseph Flora, 348 points, 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. Le Jury n'a pas attribué de 3<sup>e</sup> prix. Le Jury a décidé d'attribuer un 4<sup>e</sup> prix de 75 fr. aux sujets ci-après : « Le Chemin du Devoir », par M. et M<sup>me</sup> Ingelram, 334 points ; « Moulin Fleuri », par Auguste Vendeville, 334 points ; « Brigade de Balayeurs de la Voirie », par Pierre Cauberghe, 334 points. — Le Jury n'a pas attribué de 5<sup>e</sup> prix. — « Pavillon Chinois », par Albert et Edmond Martinage, 6<sup>e</sup> prix, 60 fr. — « Chinois en promenade », par Henri Thuillier, 325 points, 7<sup>e</sup> prix, 55 fr. — « Les Skieurs Lillois », par la Petite Famille du Vieux-Lille, 8<sup>e</sup> prix, 50 fr.

6<sup>e</sup> Catégorie. — Personnes isolées. — Costumes les plus originaux, pittoresques ou comiques. — « Les 4 Races du Monde », par M. et M<sup>me</sup> Victor Albert, 369 points, 1<sup>er</sup> prix, 80 fr. ; « La France, reine de l'air », par Odette Bernys, 363 points, 2<sup>e</sup> prix, 70 fr. ; « M<sup>me</sup> Polichinelle », par M<sup>me</sup> Gadiffert, 352 points, 3<sup>e</sup> prix, 65 fr. ; « Pierrot dans la Lune », 349 points, 4<sup>e</sup> prix, 60 fr. ; « Chef Indien en costume de fête », par Henri Laevens, 344 points  $\frac{1}{2}$ , 5<sup>e</sup> prix, 50 fr. ; « Aux Enfants de Lille », par Henri Demarets, 337 points, 6<sup>e</sup> prix, 45 fr. ; « L'Hymne National », par Luce Leroy, 336 points, 7<sup>e</sup> prix, 40 fr. ; « Riche Persane », par Louise Delcourt, 333 points, 8<sup>e</sup> prix, 40 fr. ; « Bébés Jumeaux », par Rosa Lemaire, 328 points, 9<sup>e</sup> prix, 30 fr. ; « Cuisiniers et cuisinières en ballade », par Charles Drode, 325 p.  $\frac{1}{2}$ , 10<sup>e</sup> prix, 25 fr. ; « Un monstre chimérique », par Marcel Derville, 325 points, 11<sup>e</sup> prix, 20 fr. ; « Mexicaine », par M<sup>me</sup> Destailleurs, 320 points, 12<sup>e</sup> prix, 20 fr. ; « Roi et Reine des Bois », par Georges Dussang, 317 points, 13<sup>e</sup> prix, 15 fr. ; « Japonais et Japonaise », par Raphaël Legrain et Julienne Debacker, 316 points, 14<sup>e</sup> prix, 10 fr.



7<sup>e</sup> Catégorie. — Groupe de musiciens, minimum 12 instrumentistes. — Tirage au sort de 250 francs de primes. — « Les Ancêtres de Reuze-Papa de Cassel à longs bras », 1<sup>re</sup> prime, 60 fr. ; « Les Papillons d'Or », par les Enfants de Wazemmes, 2<sup>e</sup> prime, 50 fr. : « La Musique des Risquons-Tout », 3<sup>e</sup> prime, 40 fr. ; « La Fanfare des Cowboys » par le Cercle Carnavalesque Fivois, 4<sup>e</sup> prime, 30 fr. — « La Musique des Enfants de Moulins-Lille », 5<sup>e</sup> prime, 25 fr. — « La Musique des locataires », par Albéric Eldenberg, 6<sup>e</sup> prime, 20 fr. — « La Noce Musicale », par Amand Choquereau, 7<sup>e</sup> prime, 15 fr. — « La Musique des Frères Réunis », 8<sup>e</sup> prime, 10 fr.

8<sup>e</sup> Catégorie. — Chars-réclames. Le Jury n'a pas attribué de prix.

9<sup>e</sup> Catégorie. — Groupes-réclames. — « Le Roi Fépol » (brillant pour métaux), par Pajot frères, 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et diplôme.

#### FÊTE DE NUIT. — Cortège aux Flambeaux.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Plus beaux chars illuminés. — Char « La France travaille et veille », par la Société Les Risquons-Tout, 369 points, 1<sup>er</sup> prix, 200 fr. — Char « La Récolte du Gui », par les Enfants de Moulins-Lille, 366 points, 2<sup>e</sup> prix, 150 fr. — Char « Le Réveil National pour la Sauvegarde et l'Honneur de la Patrie », par l'Amicale Patriotique de Vauban, 358 points, 3<sup>e</sup> prix, 125 fr. — Char « L'Alsace et la Lorraine », par la Société les Marionnettes de La Madeleine, 310 points, 4<sup>e</sup> prix, 100 fr. — Char « La Paix par la Triple-Entente », par la Société les Frères Réunis, 299 points, 5<sup>e</sup> prix, 75 fr. — Char « Couronnement d'une Rosière en Bretagne », par les Enfants de Saint-Sauveur, 280 points, 6<sup>e</sup> prix, 50 fr.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Plus beaux groupes et sociétés. — Sujets comiques groupés illuminés. — « Arlequins et Arlequines », par les Joyeux, 343 points, 1<sup>er</sup> prix, 125 fr. ; « Groupe des Risquons-Tout », par les Risquons-Tout, 335 points, 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. ; « La Vie de Bohême », par Charles Puchaux, 326 points, 3<sup>e</sup> prix, 80 fr. ; « Fanfare Mexicaine », par le Cercle Carnavalesque Hellemmois, 4<sup>e</sup> prix, 75 fr. ;

« Les Farfadets d'Esquermes », par Léon Cornuel, 309 points, 5<sup>e</sup> prix, 65 fr. ; « Clairons les Risquons-Tout », par la Société les Risquons-Tout, 307 points, 6<sup>e</sup> prix, 55 fr. ; « Tambours et Clairons Mexicains », par le Cercle Carnavalesque Hellemmois, 307 points, 7<sup>e</sup> prix, 50 fr. ; « Les Ancêtres de Reuze-Papa de Cassel à longs bras », 304 points, 8<sup>e</sup> prix, 45 fr. ; « Groupe Espagnol », par Eugène Herbaut, 302 points, 9<sup>e</sup> prix, 40 fr. ; « Trompettes Lilloises », 300 points, 10<sup>e</sup> prix, 35 fr.

3<sup>e</sup> Catégorie. — Groupes de musiciens costumés, minimum 12 instrumentistes. — Tirage au sort de 200 francs de primes. — « Musique de la Vieille Garde », par la Fanfare des Bigophones de Lambersart, 1<sup>re</sup> prime, 50 fr. ; « Musique des Ancêtres de Reuze-Papa de Cassel à longs bras », 2<sup>e</sup> prime, 30 fr. ; « Fanfare des Cow-Boys du Far-West », par le Cercle Carnavalesque Fivois, 3<sup>e</sup> prime, 30 fr. ; « Musique de la Société des Marionnettes de La Madeleine », 4<sup>e</sup> prime, 25 fr. ; « Clairons de la Société des Risquons-Tout », 5<sup>e</sup> prime, 25 fr. ; « Les Trompettes Lilloises », 6<sup>e</sup> prime, 20 fr. ; « La Symphonie des Chiffonniers », par les Infatigables, 7<sup>e</sup> prime, 20 fr.

Primes offertes par la voie du sort aux sociétés et groupes non primés ayant participé au cortège aux flambeaux. — 10 primes de 20 francs à chacune des sociétés ci-après : « Les Papillons d'Or », par les Enfants de Wazemmes ; « La Musique de la Société des Risquons-Tout » ; « Groupe du Moulin-Fleuri », par Jules Delecourt ; « Les Vrais Skieurs Lillois », par la Petite Famille du Vieux-Lille ; « Chinois en promenade », par Henri Thuillier ; « Les Ouvriers Réclameurs en balade », par la Société « Les Heureux » ; « Figures lilloises en balade », par Léon Danel ; « La Passion du Jeu », par Fleury Toccker ; « Noce Musicale », par Armand Choquereau ; « Musique de la Société des Frères-Réunis ».

Primes offertes par la voie du sort aux sociétés et groupes étrangers à la localité ayant participé au cortège aux flambeaux. — « Carnaval Lillois », par le Cercle Carnavalesque Hellemmois, 1<sup>re</sup> prime, 50 fr. ; « Les Enfants d'Alsace-Lorraine sous les couleurs françaises », par les Marionnettes de La Madeleine, 2<sup>e</sup> prime, 40 fr. ; « Musique

de la Vieille Garde », par les Bigophones de Lambersart, 3<sup>e</sup> prime, 35 fr. ; « Les Ancêtres de Reuze-Papa de Cassel à longs bras », 4<sup>e</sup> prime, 30 fr.

Hôtel de Ville, le 23 mars 1914.

### *Mesures d'ordre.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 97 ;

Vu le règlement du Concours de Carnaval organisé à l'occasion de la Mi-Carême,

#### ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des tramways sera interdite le dimanche 22 mars 1914, à partir de 1 heure 1/2 du soir, boulevard des Ecoles, pendant la formation du cortège des Sociétés de carnaval et son passage dans les rues et places désignées ci-après : boulevard Papin, place Simon-Vollant, rues de Paris, de Ban-de-Wedde, de Fives, de Boufflers, de Tournai, place de la Gare, rues Faidherbe, des Manneliers, Grand-Place, rues Nationale, Jean-Roisin, place Rihour, rues de la Vieille-Comédie, de Béthune, places de Béthune, Richebé, de la République, rue Inkermann, place Sébastopol, rues Solférino, de Douai, place de Fernig, rues de Mulhouse, Fontenoy, de Wazemmes, place des Quatre-Chemins.

ARTICLE 2. — Cette même interdiction sera observée le même jour, à partir de 6 heures 1/2 du soir, rue du Marché, pendant la formation du cortège aux flambeaux et son passage dans les rues et places désignées ci-après : rues Léon-Gambetta, Solférino, Nationale, Grande-Place, rues de la Bourse, de la Grande-Chaussée, des Chats-Bossus, places du Lion-d'Or, Saint-Martin, rue de la Monnaie, place du Concert.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

L. DAMBRINE, Adjoint.

---

---

**Mexique. — Vice-Consul.**

---

Par lettre du 14 mars 1914, M. le Préfet du Nord nous fait connaître que M. Manuel-G. Revilla vient d'être nommé Vice-Consul du Mexique au Havre pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Consul dont la juridiction s'étend sur le département du Nord, en remplacement de M. Diégo-Olivar Pinelo.

---

---

**Nouveau-Théâtre. — Rideaux. Tentures. Tapis.**

---

DES 6 ET 13 MARS 1914

Adjudications des travaux consistant en fourniture et pose de tentures, rideaux, stores, tapis, linoléums, revêtements et garnitures diverses, pour le Nouveau-Théâtre, au profit de :

1<sup>er</sup> Lot. — *Tentures du foyer et des loges d'artistes* : Non adjugé.

2<sup>e</sup> Lot. — *Rideaux et stores*. — M. Ange Raoul, négociant à Lille, moyennant 887 fr. 08, rabais de 45 % déduit.

3<sup>e</sup> Lot. — *Tapis et linoléums*. — M. Paul Delesalle, négociant à Lille, moyennant le prix global de 15.362 francs.

4<sup>e</sup> Lot. — *Revêtements en tekko*. — Ledit M. Delesalle, moyennant 3.848 francs, rabais de 48 % déduit.

5<sup>e</sup> Lot. — *Garnitures des appuis de balcons et des dessus de séparation des loges*. — M. J. Viguière, moyennant environ 3.124 fr. 60.

Enregistré le 22 avril 1914, folio 89, case 1.

Répertoire n° 2.587.



**Contributions directes de 1912. — (Loi de Finances du 18 Juillet 1911)**

	CONTRIBUTION FONCIÈRE		CONTRIBUTION PERSONNELLE-MOBILIÈRE 3	CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES 4	CONTRIBUTION DES PATENTES 5	TOTAL 6
	Propriétés bâties 1	Propriétés non bâties 2				
Les rôles des quatre contributions directes pour l'année 1912, s'élève à . . . . . (Non compris les frais d'avertissement à raison de 5 centimes par article).	1.970.287 36	42.032 41	1.765.904 34	1.683.873 20	3.609.379 48	9.021.467 79

Le produit des rôles se répartit, par contribution, entre l'État, le Département et la Commune de la manière indiquée ci-après :

NATURE ET OBJET DES IMPOSITIONS	CONTRIBUTION FONCIÈRE				CONTRIBUTION PERSONNELLE-MOBILIÈRE		CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES		CONTRIBUTION DES PATENTES		TOTAL
	Propriétés bâties		Propriétés non bâties		Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	
	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT							
<b>I. — PART DE L'ÉTAT</b>											
Principal des contributions . . . . .	»	899.746	»	17.429	»	723.988 27	»	767.889	»	1.527.196 38	3.936.248 65
Centimes additionnels généraux											
sans affectation spéciale . . . . .	»		»		»	17	»	15.8	»	14.6	
extraordinaires, avec maintien des exceptions déterminées par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 24 juillet 1873 (calculés sur un principal de 1.524.717 fr. 11 c.) . . . . .	»		»		»		»		»	20	
pour dépenses de l'instruction primaire (Loi du 19 juillet 1889, art. 27) . . . . .	8		8		8		8		8		
Impositions représentant les frais de perception des 4 centimes antérieurement perçus au profit des communes pour dépenses de l'instruction primaire (Loi du 19 juillet 1889, art. 27) . . . . .	0.12	111.241	»	2.060 63	0.12	196.933 50	0.12	208.586 30	0.12	734.556 18	1.253.377 61
Centimes pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits . . . . .	1		1		1		»		»		
du principal des contributions . . . . .	3		2.5		1		3		5		
des cent. addition. génér. p <sup>r</sup> dépenses de l'instruction primaire (loi du 19 juillet 1889, art 27), y compris le produit de l'imposition de 0 c. 12 ci-dessus . . . . .	0 2436		0.203		0.0812		0 2436		0.406		
des impositions départementales (Loi du 8 juillet 1852, art. 14) . . . . .	3	15.041 79	2.5	295 99	1	4.410 54	3	8.274 77	5	27.428 45	55.451 54
des impositions communales (loi du 8 juillet 1852, art. 14) . . . . .	3	12.523 30	2.5	206 64	1	3.672 07	3	10.532 37	5	34.911 71	61.885 89

Centimes pour frais de perception des impo-

Centimes pour frais de perception des impositions communales (Loi du 13 avril 1898, art. 57) : 3 cent. par franc du mont. de ces impos. et des cent. p<sup>r</sup> non-val. y afférents portés sur la ligne précédente . . . . .

3	12.899 »	3	303 12	3	11.120 37	3	10.848 34	3	21.994 38	57.171 21	
Réimposition . . . . .	»	»	»	»	17.513 09	»	837 84	»	»	18.230 93	
TOTAL . . . . .	»	1.051.451 09	»	20.335 18	»	957.643 84	»	1.006.968 62	»	2.346.087 10	5.382.485 83
A retrancher, pour attribution à la commune, 8/100 <sup>e</sup> du principal des patentes (Loi du 15 juillet 1880, art. 36) . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	122.175 71	122.175 71	
RESTE exprimant la part de l'Etat.	»	1.051.451 09	»	20.335 18	»	957.643 84	»	1.006.968 62	»	2.223.911 39	5.260.310 12

**II. PART DU DÉPARTEMENT**

Fonds pour dépenses départementales. Budget ordinaire (Art. 40 et 58 de la loi du 10 août 1871, modifiés par la loi du 30 juin 1907). Budget extra-ordinaire.	Centimes additionnels sans affectation spéciale sur les contributions foncière et personnelle-mobilière : maximum, 25 cent . . . . .	25	(C)	25	(C)	25	»	»	»	»		
	Centimes additionnels sans affectation spéciale : maximum, 8 centimes . . . . .	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
	Centimes additionnels sur les quatre contributions directes, pour dépenses des chemins vicinaux (Loi du 21 mai 1836, art. 8 et 12) : maximum, 10 centimes . . . . .	10	10	10	10	10	10	10	10	10		
	Centimes additionnels pour insuffisance de revenus, à recouvrer en vertu de la loi du 30 juin 1907 et du décret du . . . . .	8.36	8.36	8.36	8.36	8.36	8.36	8.36	8.36	8.36		
	Centimes additionnels sur la contribution foncière, p <sup>r</sup> dépenses du cadastre (Loi du 2 août 1829, art. 4) : maximum, 5 centimes . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Centime additionnel sur la contribution foncière des propriétés non bâties pour le renouvellement ou la revision ou la conservation du cadastre (Loi du 17 mars 1898, art. 2) : maximum, 1 centime . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Centimes additionnels sur les quatre contributions directes, à recouvrer en vertu des art. 40 et 59 de la loi du 10 août 1871, modifiés par la loi du 30 juin 1907 et en vertu de la loi du 16 juillet 1910, art. 11 . . . . .	9.56	9.56	9.56	9.56	9.56	9.56	9.56	9.56	9.56		
	Centimes additionnels spéciaux sur les quatre contributions directes imposés d'office en cas de non-inscription au budget départ, d'un crédit suffisant pour faire face aux dépenses spécifiées à l'art. 62 de la loi du 10 août 1871, mod. par la loi du 30 juin 1907, max. : 2 cent.	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
	TOTAL exprimant la part du département.	60.92	501.392 »	60.92	11.839 80	60.92	401.053 65	35.92	275.825 73	35.92	548.568 94	1.778.681 04

NATURE ET OBJET DES IMPOSITIONS	CONTRIBUTION FONCIÈRE				CONTRIBUTION PERSONNELLE-MOBILIÈRE		CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES		CONTRIBUTION DES PATENTES		TOTAL
	Propriétés bâties		Propriétés non bâties		Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	
	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT	Nombre de centimes additionnels	PRODUIT							
<b>III. PART DE LA COMMUNE</b>		(C)		(C)							
Centimes additionnels sur les contribut. foncière et personnelle-mobilière, pour dépenses ordin. (Loi du 5 avril 1884, art. 133) : maximum, 5 centimes. . . . .	5	41.151 75	5	971 75	5	36.199 41	»	»	»	»	78.322 91
Centimes additionnels sur les contribut. foncières des propriétés non bâties p <sup>r</sup> le renouvellem. ou la revision et la conservation du cadastre (Loi du 17 mars 1898, art. 2) : maximum, 5 centimes. . .	»		»		»		»		»	»	
Centimes additionnels pour dépenses des chemins vicinaux (Loi du 21 mai 1836, art. 2) : maximum, 5 centimes. . . . .	»		»		»		»		»	»	
Pour amortissement d'emprunt A, 1 <sup>er</sup> septembre 1909. . . . .	3.24		»		»		»		»		125.114 02
Pour travaux compl. de construction d'une bourse D, 2 juillet 1909 . . . .	37		»		»		»		»		14.287 71
Pour emprunt à la Caisse des Ecoles (Loi du 10 août 1885) . . . . .	2.10		»		»		»		»		81.092 42
d <sup>o</sup> . . . . .	1.58	376.291 60	»	8.885 68	»	331.007 44	»	351.078 85	»	698.234 17	61.012 38
d <sup>o</sup> . . . . .	1.58		»		»		»		»		61.012 38
Pour remboursement des emprunts communaux A, 10 septembre 1902. . . . .	20		»		»		»		»		772.308 73
Pour travaux D, 17 juin 1905 . . . . .	1.87		»		»		»		»		72.210 82
Pour lycée de jeunes filles, 29 Juin 1905 . . . . .	58		»		»		»		»		22.396 95
Pour réparation à la Faculté de Médecine, adduction d'eau potable, pavage, terrain, 13 septembre 1906. . . . .	1.95		»		»		»		»		75.300 10
Pour Chambre de Commerce, 19 décembre 1906. . . . .	73		»		»		»		»		38.189 26
Pour acquisition d'immeuble, 25 juin 1907 . . . . .	8.79		»		»		»		»		339.429 68
Pour insuffisance de revenus extraordinaires . . . . .	2.93		»		»		»		»		113.143 29
<b>Total</b> . . . . .	»	417.443 35	»	9.857 43	»	367.206 85	»	351.078 85	»	698.234 17	1.843.820 65

Fonds pour dépenses communales.  
Centimes additionnels extraordinaires

A ajouter le mont. des 8 100 <sup>e</sup> du princip. des patentes attribuées à la commune (Loi du 15 juillet 1880, art. 36)		»	»	»	»	»	»	»	»	122.175 71	122.175 71		
TOTAL exprimant la part de la commune.		»	417.443 35	»	9.857 43	»	367.206 85	»	351.078 85	»	820.409 88	1.965.996 36	
Taxe pour fonds de garantie (Accidents de travail)	TOTAL des trois parts (État, Département, Commune).	»	1.070.287 36	»	42.032 41	(A)	»	1.765.904 34	»	1.633.873 20	»	3.592.890 21	9.004.997 52
	2 ct. 1 sur princip. de 572.097 62	»	»	»	»	»	»	»	»	2 c. 1	12.014 05	»	»
	0 ct. 8 sur princip. de 559.402 75 (7.715 articles)	»	»	»	»	»	»	»	»	0 c. 8	4.475 22	»	16.489 27
	TOTAL ÉGAL au montant des rôles indiqués ci-dessus	»	1.070.287 36	»	42.032 41	»	1.765.964 34	»	1.633.873 20	»	3.609.379 48	»	9.021.476 79
Division du montant total de chaque contrib. (non comp. la taxe pour fonds de garantie entre)	l'État	53 p. %	49 p. %	100 p. %	52 p. %	62 p. %	62 p. %	62 p. %	62 p. %	1 <sup>re</sup> SÉRIE (a)	62 p. %	58 p. %	(a) Cotisations passibles des 20 c. additionnels généraux extraordinaires
	le département	26 p. %	28 p. %	»	26 p. %	17 p. %	17 p. %	17 p. %	17 p. %	2 <sup>e</sup> SÉRIE (b)	16 p. %	17 p. %	(b) Cotisations exemptes de ces centimes.
	et la commune	21 p. %	23 p. %	»	22 p. %	21 p. %	21 p. %	21 p. %	21 p. %		23 p. %	25 p. %	

A Dont 87.908 fr. 70 c. pour taxes personnelles et 1.667.995 fr. 64 c. pour cotisations mobilières.

B *Personnelle-mobilière*. — Le produit des centimes de toute nature a été calculé sur un principal de fr. c.

C Par application de l'article 26 de la loi du 8 août 1890, le produit des centimes **départementaux** et **communaux** n'a pas été calculé, en ce qui touche à la **contribution foncière**, sur le principal compris dans les rôles, mais sur le principal de 1890, modifié en raison des mouvements de matière imposable. Ce principal est de :

1<sup>o</sup> 823.035 francs pour les **propriétés bâties** ;

2<sup>o</sup> 19.435 francs pour les **propriétés non bâties**, y compris les **bois de l'État** ; fr.

La direction est tenue de faire figurer dans cette partie du cadre le produit, par contribution, de chacune des impositions communales, ordinaires et extraordinaires, comprises dans les rôles.

Pour extrait conforme aux rôles de 1912.

A Lille, le 31 Décembre 1911.

Le Directeur des Contributions Directes,

HENNEBIQUE.



Guerre. — Bureau militaire.

Statistique pour 1913.

Le nombre des jeunes gens domiciliés à Lille appelés en 1913 à participer aux opérations du Conseil de révision de la classe 1912 et de la classe 1913, s'est élevé à :

CANTONS	CLASSE 1912	CLASSE 1913
Ouest. . . . .	59	64
Nord . . . . .	94	119
Sud-Est . . . . .	101	108
Centre . . . . .	377	290
Sud-Ouest . . . . .	341	344
Sud . . . . .	324	392
Est . . . . .	199	203
Nord-Est . . . . .	224	256
Soit. . . . .	1.719	1.776

comprenant :

CANTONS	Jeunes gens nés à Lille		Jeunes gens nés dans d'autres localités		Jeunes gens fils d'étrangers ayant opté pour la nationalité française		Naturalisés français		Déclarés par le Conseil de révision							
									Bons		Ajournés		Exemptés		Exclus de l'armée	
	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913	1912	1913
Ouest . . . . .	42	49	17	15	7	4	2	1	47	41	7	18	5	5	»	»
Nord . . . . .	65	79	29	40	9	8	1	3	77	78	13	36	4	5	»	»
Sud-Est . . . . .	76	79	25	29	7	8	»	2	82	68	13	27	6	13	»	»
Centre . . . . .	267	185	110	105	50	27	12	2	328	204	22	64	26	22	1	»
Sud-Ouest . . . . .	237	257	104	87	86	55	3	4	290	215	31	93	20	26	»	»
Sud . . . . .	230	300	94	92	81	66	7	6	260	202	40	100	24	22	»	»
Est . . . . .	146	146	53	57	28	22	2	1	159	126	31	60	9	13	»	»
Nord-Est . . . . .	159	190	65	66	42	35	2	2	198	136	18	75	8	13	»	»
TOTAUX. . . . .	1322	1235	497	491	310	225	31	21	1441	1070	175	473	102	119	1	»

371 jeunes gens nés à Lille mais n'y étant plus domiciliés ont été inscrits dans d'autres communes avec la classe 1912 et 411 se trouvent dans les mêmes conditions avec la classe 1913.

Énumération concernant les Jeunes Gens. — Classe 1912

CANTONS	Enfants légitimes		Enfants naturels		Enfants ne sachant ni lire ni écrire				Enfants sachant lire et écrire				Enfants ayant une instruction primaire plus développée				Enfants ayant obtenu le brevet de l'enseignement primaire				Enfants bacheliers, es lettres, es sciences, licencés, etc. dont on n'a pu vérifier l'instruction				OUVRIERS					PROFESSIONS DIVERSES										NOMBRE d'inscrits sur les tableaux de la classe
	Enfants légitimes	Enfants naturels	ne sachant ni lire ni écrire	sachant lire seulement	sachant lire et écrire	ayant une instruction primaire plus développée	ayant obtenu le brevet de l'enseignement primaire	bacheliers, es lettres, es sciences, licencés, etc.	dont on n'a pu vérifier l'instruction	agricoles	en pierre	en bois	en métaux	en cuir	des manufactures	meuniers boulangers	bouchers	rouliers, voituriers, palefreniers, cochers	tailleurs d'habits	bateliers, marins, pêcheurs	employés de bureau	employés des postes et télégraphes	employés des chemins de fer	autres professions	sans															
Ouest . . . . .	59	»	»	»	27	27	4	1	»	1	»	»	7	3	1	1	1	»	»	»	4	1	»	40	»	59														
Nord . . . . .	92	2	»	»	43	42	2	4	3	»	1	3	13	2	»	3	4	4	7	»	8	»	»	49	»	94														
Sud-Est . . . . .	95	6	4	»	51	41	3	2	»	»	»	6	11	»	2	»	»	7	2	»	8	1	»	62	2	101														
Centre . . . . .	365	12	6	5	118	171	23	19	35	2	»	5	48	»	8	3	6	8	8	1	28	2	»	208	39	377														
Sud-Ouest . . . . .	327	14	6	7	97	158	25	13	35	3	»	16	65	8	24	»	3	9	7	2	17	1	»	175	11	341														
Sud . . . . .	317	7	9	»	125	157	20	10	3	»	»	11	41	9	2	1	1	8	5	»	19	3	»	221	3	324														
Est . . . . .	193	6	6	»	88	86	19	4	»	»	»	3	47	2	1	»	2	2	3	»	18	»	»	121	»	199														
Nord-Est . . . . .	218	6	6	»	94	102	19	3	»	»	2	3	19	3	6	»	3	5	2	»	10	»	»	171	»	224														
Totaux . . . . .	1.666	53	37	12	643	784	115	52	76	6	3	47	251	38	44	8	20	43	34	3	112	8	»	1.047	55	1.719														
<b>Classe 1913</b>																																								
Ouest . . . . .	63	1	»	2	4	44	9	4	1	1	»	»	14	2	»	1	3	3	2	»	8	»	1	27	3	64														
Nord . . . . .	114	5	»	2	18	76	4	7	12	»	»	1	16	1	1	2	6	3	2	»	11	1	»	71	4	119														
Sud-Est . . . . .	102	6	4	3	22	75	1	1	2	»	1	2	21	4	»	4	»	3	6	»	2	»	»	57	8	108														
Centre . . . . .	281	9	6	5	61	143	28	10	29	»	3	8	51	4	»	2	1	6	15	4	13	»	»	163	20	290														
Sud-Ouest . . . . .	329	12	10	7	148	125	23	8	23	2	12	18	77	10	»	2	2	9	12	1	13	»	»	166	20	344														
Sud . . . . .	367	25	10	10	169	152	27	13	14	»	2	11	134	12	»	3	6	9	12	1	14	2	»	174	12	392														
Est . . . . .	198	5	8	»	32	136	11	5	11	3	2	4	82	8	»	1	»	5	6	»	6	1	3	69	13	203														
Nord-Est . . . . .	251	5	13	5	112	105	9	9	3	2	3	10	92	5	»	4	2	5	7	»	11	1	2	106	5	356														
Totaux . . . . .	1.705	71	51	34	566	856	109	65	95	7	23	54	487	47	1	19	20	43	62	6	78	5	6	833	85	1.776														

Taille des Jeunes Gens — Classe 1912

CANTONS	moins de 1.46	1.46 à 1.49	1.50 à 1.539	1.54 à 1.569	1.57 à 1.58	1.59	1.60	1.61	1.62	1.63	1.64	1.65	1.66	1.67	1.68	1.69	1.70	1.71	1.72	1.73	1.74	1.75	1.76	1.77 à 1.789	1.79 à 1.819	1.82 à 1.85	Plus de 1.85	Inconnus	TOTAL	taille du plus petit	taille du plus grand	
	Ouest . . .	»	»	1	3	1	3	5	1	»	6	5	3	1	5	3	1	4	3	2	2	1	1	3	4	1	»	»	»	59	1.51	1.80
Nord . . .	»	»	»	3	8	3	7	4	5	3	6	9	4	6	6	4	5	4	4	5	»	3	1	1	»	1	»	2	94	1.56	1.82	
Sud-Est . .	»	1	1	8	7	5	6	6	6	6	3	2	3	9	11	4	6	3	5	1	2	2	1	1	2	»	»	»	101	1.47	1.81	
Centre . . .	2	1	3	12	10	7	11	12	14	16	18	26	17	24	23	19	17	12	13	14	3	10	9	11	8	1	»	64	377	1.40	1.83	
Sud-Ouest	1	3	7	13	14	9	10	16	22	28	30	25	13	20	19	17	15	15	10	12	8	3	3	5	5	7	»	11	341	1.45	1.83	
Sud. . . .	2	4	4	8	21	6	7	13	22	29	20	18	24	22	24	12	11	12	15	15	6	7	5	5	6	4	»	2	324	1.18	1.84	
Est . . . .	»	»	3	4	6	4	8	10	10	11	7	20	21	8	14	9	9	10	9	1	4	7	2	7	3	2	»	»	199	1.51	1.85	
Nord-Est . .	»	1	2	4	8	7	9	6	12	16	16	18	12	17	19	16	11	6	8	7	7	4	4	7	2	3	1	1	224	1.49	1.87	
<b>Classe 1913</b>																																
Ouest . . .	2	»	2	4	1	2	2	4	4	6	2	4	2	3	6	2	3	5	4	1	1	»	2	1	»	»	»	»	1	64	1.44	1.78
Nord . . .	»	»	»	2	4	2	1	7	5	5	8	7	9	9	5	8	7	6	3	2	6	2	4	»	3	»	»	»	14	119	1.54	1.80
Sud-Est . .	»	»	1	7	8	3	6	3	7	8	8	6	4	9	7	7	9	3	2	2	2	3	»	1	»	»	»	»	5	108	1.50	1.77
Centre . . .	2	1	4	8	11	2	11	6	18	10	11	22	12	16	27	4	21	7	11	13	8	6	4	3	5	1	1	47	290	1.47	1.87	
Sud-Ouest	2	»	8	17	14	4	10	11	19	24	23	20	16	12	17	18	32	14	13	8	5	8	6	11	6	»	»	26	344	1.25	1.80	
Sud. . . .	1	»	4	8	11	9	8	25	23	28	17	23	22	25	31	21	20	17	15	10	11	8	6	14	13	4	»	19	392	1.35	1.82	
Est . . . .	»	»	3	7	12	5	5	8	10	9	17	14	17	12	17	13	10	5	8	3	4	1	4	6	2	1	»	10	203	1.53	1.82	
Nord-Est . .	1	1	8	6	10	5	13	14	10	16	15	12	14	18	16	15	14	14	15	10	3	3	4	5	4	1	»	9	256	1.40	1.82	

#### SOUTIENS DE FAMILLE.

ACTIVE. — Conformément à l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, 544 demandes d'allocation journalière de 0 fr. 75, formulées par des jeunes gens des classes 1910, 1911 et 1912, ont été soumises à l'examen du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à 536 demandes, il en a rejeté 8.

Le Conseil départemental a alloué cette allocation à 153 familles parmi lesquelles sont comprises celles de soldats mariés qui reçoivent en plus l'allocation supplémentaire de 0 fr. 25 par jour et par enfant.

RÉSERVE. — Il a été procédé à 1.340 enquêtes nécessaires au paiement de l'indemnité accordée aux familles des réservistes et territoriaux.

342 demandes d'allocation journalière de 0 fr. 75 majorée de 0 fr. 25 par enfant au-dessous de 16 ans, formulées par des hommes appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale, conformément à la loi du 14 avril 1908, ont été soumises au Conseil Départemental qui a alloué cette allocation à 193 familles.

#### SURSIS D'INCORPORATION

Conformément à l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, 156 demandes de sursis d'incorporation pour continuation d'études, affaires d'intérêt ou de famille ont été soumises au Conseil municipal ; 155 ont reçu un avis favorable.

#### ENGAGEMENTS VOLONTAIRES (3, 4 ou 5 ans).

Armée Métropolitaine .....	657
Armée Coloniale .....	27
Équipages de la Flotte .....	12
Total.....	696

#### ANCIENS MILITAIRES.

Il a été procédé à 319 enquêtes nécessaires à l'établissement des dossiers de demandes de secours, adressées au Ministre de la Guerre, formulées par des anciens militaires.



RÉQUISITIONS MILITAIRES

**Chevaux**

**RECENSEMENT AU 15 JANVIER 1913**

CANTONS	EXTIERS	HONGROIS	JUMENTS	MULETS	MULES	TOTAUX
Ouest . . . . .	»	141	56	4	»	198
Nord . . . . .	»	91	62	»	»	153
Sud-Est . . . . .	»	91	39	»	»	130
Centre . . . . .	»	269	123	»	»	392
Sud . . . . .	40	444	209	3	»	596
Sud-Ouest . . . . .	4	282	129	5	»	420
Est . . . . .	2	129	82	»	1	214
Nord-Est . . . . .	1	185	72	1	»	265
<b>TOTAUX. . .</b>	<b>47</b>	<b>1.633</b>	<b>777</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>2.468</b>

**CLASSEMENT AU 15 JANVIER 1913**

CANTONS	N'AYANT pas l'âge requis	RÉFORMÉS	Susceptibles d'être réquisitionnés	TOTAUX
Ouest . . . . .	»	69	129	198
Nord . . . . .	»	56	97	153
Sud-Est . . . . .	»	27	103	130
Centre . . . . .	»	130	262	392
Sud . . . . .	»	234	462	696
Sud-Ouest . . . . .	3	114	306	420
Est . . . . .	4	79	135	214
Nord-Est . . . . .	»	111	154	265
<b>TOTAUX. . .</b>	<b>7</b>	<b>820</b>	<b>1.648</b>	<b>2.468</b>

## AUTOMOBILES

Nombre de propriétaires. — Voitures automobiles, . Motocyclettes, .

	RECENSEMENT			CLASSEMENT au 15 Mai 1913					
	au 1 <sup>er</sup> Janvier 1913			POIDS LOURDS		VOITURES DE TOURISME		MOTO- CYCLETTES	
	POIDS LOURDS	VOITURES DE TOURISME	MOTO- CYCLETTES	Ne remplissant pas les conditions nécessaires	susceptibles d'être requises	Ne remplissant pas les conditions nécessaires	susceptibles d'être requises	Ne remplissant pas les conditions nécessaires	susceptibles d'être requises
	POIDS LOURDS	VOITURES DE TOURISME	MOTO- CYCLETTES						
Ouest . . . . .	2	34	5	non soumis au classement.					
Nord . . . . .	3	27	7	d <sup>e</sup>					
Sud-Est . . . . .	2	43	3	d <sup>e</sup>					
Centre . . . . .	10	194	13	9	1	153	41	13	»
Sud . . . . .	12	104	6	non soumis au classement					
Sud-Ouest . . . . .	7	76	6	d <sup>e</sup>					
Est . . . . .	»	40	5	d <sup>e</sup>					
Nord-Est . . . . .	7	68	8	d <sup>e</sup>					
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>43</b>	<b>586</b>	<b>53</b>						

### Pigeons voyageurs

RECENSEMENT AU 15 JANVIER 1913.

Il existait à Lille 28 sociétés colombophiles dont les sociétaires possédaient ensemble environ 6.700 pigeons voyageurs, dont 5.672 environ entraînés dans toutes les directions.

399 éleveurs isolés possédaient environ 6.727 pigeons, 3.665 de ceux-ci sont aptes à rendre des services, les autres ne sont pas entraînés.

---

**École « La Fontaine ». — Transformation.**

---

DU 27 MARS 1914

Adjudication des travaux de transformation à exécuter à l'École « La Fontaine », au profit :

1° **Maçonnerie.** — M. Victor Carlier, entrepreneur à Lille, moyennant 2.506 fr. 99, rabais de 10 % déduit.

2° **Charpente et menuiserie.** — M. Adolphe Dulailly, entrepreneur à Lille, moyennant 5.273 fr. 58, rabais de 16 % déduit.

3° **Plafonnage.** — M. L. Vaillant, entrepreneur à Lille, moyennant 555 fr. 98, rabais de 3 % déduit.

4° **Peinture et vitrerie.** — M. E. Deruelle, entrepreneur à Lille, moyennant 935 fr. 83, rabais de 19 % déduit.

5° **Plomberie.** — M. Ch. Allard, entrepreneur à Lille, moyennant 390 fr. 60, rabais de 7 % déduit.

Enregistré le 12 mai 1914, folio 14, case 16.

Répertoire n° 2.668.

---

**Élections. — Cabines-Isoloirs. Marché.**

---

DU 3 MARS 1914

Soumission par M. Duprez, entrepreneur à Lille, pour la fourniture de cabines-isoloirs pour élections, moyennant environ 2.574 fr.

Enregistré le 9 avril 1914, folio 83, case 8.

Répertoire n° 2.499.

---

**Immeubles. — Achats et ventes.**

---

*Parcelle, chemin vicinal n° 20.*

---

DU 3 MARS 1914

Achat de M. Charles-Ferdinand Kindt et dame Stéphanie Regillo, son épouse, demeurant à Tournai, d'une parcelle de 262 mètres carrés 22, sise à Lille, chemin vicinal ordinaire n° 20, route de Thumesnil, moyennant le prix de 495 fr. 22.

Enregistré le 13 mai 1914, folio 98, case 6.

Répertoire n° 2.497.

---

*Parcelle, rues des Poissonceaux et de la Chambre-des-Comptes. Échange.*

---

DU 7 MARS 1914

Échange entre la Ville et M. Léon-Adolphe Leys, agent de change, et M<sup>me</sup> Marie-Louise-Paoline Fauchille, son épouse, demeurant à Lille, de parcelles de terrains, sises à Lille, rues des Poissonceaux et de la Chambre-des-Comptes, moyennant une soufle de 4.702 fr. 80 au profit de la Ville.

Enregistré le 16 mars 1914, folio 70, case 15.

Transcrit le 25 mars 1914, vol. 625, n° 49.

Répertoire n° 2.532.

---

*Parcelle, rue Van Oost.*

---

DU 20 MARS 1914

Vente amiable au profit de la Société « La Municipale », dont le



siège est à Lille, d'une parcelle de terrain de 130 mètres carrés, sise à Lille, rue Van Oost, moyennant le prix de 910 fr. 10, payé comptant.

Enregistré le 27 mars 1914, folio 76, case 10.

Transcrit le 21 avril 1914, vol. 623, n° 53.

Répertoire n° 2.620.

---

**Alignement.** — Achat. Paiement du prix. Intérêts.

---

*Jugement DROIN contre la VILLE DE LILLE*

---

Justice de paix du quatrième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord,

Audience publique du mercredi vingt-cinq mars mil neuf cent quatorze, tenue à trois heures du soir, par M. Louis Merchier, Juge de Paix du quatrième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, avec l'assistance de M. Robert Mathias, Commis-Greffier assermenté.

Jugement :

Entre premièrement : Monsieur Léon Droin, propriétaire, demeurant à Lille, rue des Stations, numéro quatre-vingt-dix-sept

Demandeur ;

Deuxièmement : La Ville de Lille, en la personne de Monsieur Charles Delesalle, demeurant à Lille, rue Brûle-Maison, numéro quatre-vingt-seize, pris en sa qualité de Maire de ladite ville ;

Défenderesse.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Au nom du Peuple Français,**

Le Tribunal de la Justice de Paix du quatrième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord, a rendu le jugement dont la teneur suit :

A l'audience publique du mercredi vingt-cinq mars mil neuf cent

quatorze, tenue à trois heures de relevée dans la salle ordinaire des séances sise en l'hôtel de Ville de Lille, rue du Palais-Ribour ;

Entre premièrement : Monsieur Léon Droin, propriétaire, demeurant à Lille, rue des Stations, numéro quatre-vingt-dix-sept.

Demandeur comparant par Maître Pruvost, avocat au barreau de Lille, y demeurant, rue de la Chambre-des-Comptes, numéro quatre, son conseil.

De première part ;

Et deuxièmement : La Ville de Lille, en la personne de Monsieur Charles Delesalle, demeurant à Lille, rue Brûle-Maison, numéro quatre-vingt-seize, pris en sa qualité de Maire de ladite ville.

Défenderesse aux fins des conclusions de l'exploit sus-daté. Comparant par Monsieur Léon Mouraux, secrétaire général adjoint de la Mairie de Lille, y demeurant rue Guillaume-Tell, son mandataire suivant procuration sous seing privé enregistrée à Lille, le cinq mars mil neuf cent quatorze, folio soixante-six, case quatre-vingt-cinq.

De seconde part.

Qualifiés. Point de fait, Monsieur Léon Droin, demandeur, a fait notifier à la Ville de Lille, défenderesse, l'exploit dont la teneur suit littéralement transcrit :

L'an mil neuf cent quatorze, le sept mars ;

A la requête de Monsieur Léon Droin, propriétaire, demeurant à Lille, rue des Stations, numéro quatre-vingt-dix-sept. Elisant domicile en mon étude.

J'ai, Hector Caudroy, huissier près les Tribunaux séant à Lille, y demeurant, rue du Palais-Ribour, numéro huit, soussigné.

Donné citation à la Ville de Lille, en la présence de Monsieur Charles Delesalle, demeurant à Lille, rue Brûle-Maison, numéro quatre-vingt-seize, pris en sa qualité de Maire de ladite Ville, en ses bureaux sis en la mairie de ladite Ville de Lille, où je me suis rendu et parlant au magistrat présent qui m'a donné visa.

A comparaitre le mercredi onze mars mil neuf cent quatorze, à quinze heures, à l'audience et par-devant Monsieur le Juge de Paix

du quatrième arrondissement judiciaire de Lille, séant en l'une des salles de la mairie de ladite ville, entrée rue du Palais-Rihour, pour :

S'entendre condamner à payer au requérant la somme de trois cent sept francs et ses intérêts calculés à partir du deux février mil neuf cent douze, pour l'achat par la Ville de Lille à Monsieur Droin, d'un terrain sis audit Lille, ainsi qu'il en sera justifié au besoin.

S'entendre, en outre, condamner aux intérêts judiciaires et aux dépens. Sous toutes réserves.

Et je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent exploit sous enveloppe fermée portant d'un côté les noms et demeure du signifié et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Coût : six francs soixante-quinze centimes.

Timbre spécial : une feuille soixante centimes.

A la minute, suit la signature (signé) Caudroy.

En marge dudit exploit se trouve la mention de l'enregistrement dont la teneur suit littéralement transcrite :

Enregistré à Lille, le neuf mars mil neuf cent quatorze, folio quarante-trois, case cinq.

Par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement qui a perçu les droits de un franc vingt-cinq centimes, décimes compris.

Le Receveur de l'Enregistrement (signé) illisiblement.

La cause ayant été appelée à l'audience du onze mars mil neuf cent quatorze ; ont comparu :

Premièrement : Maître Pruvost, avocat, agissant comme conseil de Monsieur Léon Droin, demandeur.

Deuxièmement : Monsieur Léon Mouraux, agissant comme conseil de la Ville de Lille, défenderesse.

Le conseil du demandeur a repris les conclusions de l'exploit introductif d'instance qu'il a développées :

Et au conclu à ce qu'il plaise à Monsieur le Juge de Paix :

Condamner la défenderesse à payer au concluant la somme de trois cent sept francs et ses intérêts calculés à partir du deux février

mil neuf cent douze pour l'achat par la Ville de Lille à Monsieur L. Droin, d'un terrain sis audit Lille.

La condamner, en outre, aux intérêts judiciaires et aux dépens. Sous toutes réserves.

Le mandataire de la défenderesse a présenté ses dires et observations.

Puis la cause fut remise à l'audience du dix-huit février mil neuf cent quatorze ; à cette audience, ont comparu :

Premièrement : Maître Pruvost, avocat, agissant comme conseil de Monsieur Léon Droin, demandeur.

Deuxièmement : M. Léon Muraux, agissant comme mandataire de la Ville de Lille, défenderesse.

Le Conseil du demandeur a pris les conclusions suivantes :

Plaise à M. le Juge de Paix.

Attendu que le concluant a vendu à la Ville de Lille une parcelle de terrain, sise à Lille, à l'angle de la rue des Stations et du Port ;

Que jusqu'à ce jour, celui-ci n'a pu obtenir le règlement du principal de cette cession, soit trois cent sept francs et de ses intérêts calculés à cinq pour cent à compter du deux février mil neuf cent douze, date de l'entrée en jouissance de la Ville ;

Attendu que la Ville de Lille conteste devoir les intérêts qui lui sont réclamés sous le prétexte, d'ailleurs contesté, que le retard apporté dans la régularisation de l'acte de vente serait imputable à une faute du concluant ou de son mandataire.

Mais attendu qu'il est de jurisprudence constante que les intérêts en matière d'alignement doivent courir du jour de la constatation qui a été faite de l'abandon du sol à la voie publique et du jour où la propriété a été transmise par la volonté réciproque des parties.

Attendu qu'en l'état de cause, le défaut de régularisation de l'acte de vente ne peut priver le vendeur du droit au principal et aux intérêts de la chose par lui vendue.

Attendu que les intérêts étant la représentation des fruits de la chose, il est juste d'en décider qu'ils doivent courir du jour où l'ac-



quéreur est entré en possession de cette chose et en a eu la jouissance exclusive.

Que dans ces conditions, il y a lieu de condamner la Ville de Lille, non seulement au paiement du principal, mais des intérêts calculés à raison de cinq pour cent, à partir du deux février mil neuf cent douze et s'élevant, à ce jour, à trente francs soixante-dix centimes.

Par ces motifs :

Condamner la Ville de Lille à payer au concluant la somme de trois cent sept francs pour les causes sus-énoncées, la condamner en outre à payer les intérêts de cette somme, à partir du deux février mil neuf cent douze, soit trente francs soixante-dix centimes, la condamner aux intérêts judiciaires et aux dépens. Sous toutes réserves.

Le mandataire de la défenderesse a pris également les conclusions suivantes :

Plaise à Monsieur le Juge de Paix ;

Attendu que, suivant exploit de Maître Caudroy, huissier, en date du sept mars mil neuf cent quatorze, Monsieur Droin, demeurant à Lille, a cité la Ville de Lille à comparaître devant Monsieur le Juge de Paix du quatrième arrondissement de Lille, le onze mars mil neuf cent quatorze, pour s'entendre condamner à payer au requérant la somme de trois cent sept francs et ses intérêts calculés à partir du deux février mil neuf cent douze, pour l'achat par la Ville de Lille à Monsieur Droin d'un terrain sis audit Lille.

S'entendre, en outre, condamner aux intérêts judiciaires et aux dépens.

Attendu que Monsieur Droin, par l'intermédiaire de son architecte, Monsieur Lemay, a demandé, le seize avril mil neuf cent douze, des renseignements sur l'alignement à suivre pour la construction d'un immeuble, à l'angle des rues du Port et des Stations et notamment si la Ville lui rembourserait la parcelle de terrain qu'il avait acquise aux Hospices le deux février mil neuf cent douze, et qu'il devait abandonner en partie à la voie publique, par suite de l'établissement d'un pan coupé.

Attendu que la Ville répondit affirmativement le vingt-trois avril, en priant Monsieur Lemay de se mettre en rapport avec le géomètre de la Ville, pour le mesurage contradictoire de la parcelle ; que Monsieur Lemay ne répondit que le onze juillet mil neuf cent douze, soit trois mois après.

Attendu que le procès-verbal de mesurage, établi d'accord entre les parties, a été transmis pour signature à Monsieur Lemay le treize août mil neuf cent douze, qu'il le conserva jusqu'en mars mil neuf cent treize, soit près de huit mois, mettant ainsi l'Administration municipale dans l'impossibilité de soumettre ce document au Conseil municipal qui n'a pu statuer que le treize mars mil neuf cent treize.

Attendu que la délibération du Conseil municipal a été approuvée par l'arrêté préfectoral du vingt-quatre mai mil neuf cent treize, que l'acte constatant cette acquisition qui ne devenait définitive qu'après ces formalités indépendantes de la volonté de la Ville, était prêt à signer en juillet mil neuf cent treize et qu'à ce moment Monsieur Droin refusait de signer, sous prétexte qu'il ne lui était tenu aucun compte des intérêts de la somme due à compter du jour de son acquisition aux Hospices, alors que sa demande régulière d'alignement portait la date du premier mai mil neuf cent douze.

Attendu que suivant la jurisprudence de la Cour de Cassation : « Un arrêté d'alignement délivré sur sa demande, au propriétaire de » parcelles retranchées de sa propriété pour l'établissement d'une rue » ou d'une place publique, n'entraîne par lui-même aucune dépossession et dès lors ne fait pas courir de plein droit, pour privation » de jouissance, les intérêts de l'indemnité due à raison de ce retranchement de terrain. » (Cassation, premier août mil huit cent soixante-sept D. P. soixante-huit-un-soixante-neuf).

Attendu que les retards apportés dans le règlement de cette affaire ne sont, en aucune façon, imputables à la Ville de Lille ;

Attendu, en outre, que l'article mille six cent cinquante-deux du Code civil n'est pas applicable pour les trois causes suivantes :

Premièrement : Que les intérêts n'ont pas été prévus au cours des pourparlers ;

Deuxièmement : Que la chose vendue était improductive de fruits ou autres revenus ;

Troisièmement : Qu'aucune sommation de payer n'a été faite à la Ville ;

Par ces motifs :

Déclarer irrecevable comme mal fondée la demande de Monsieur Droin, l'en débouter et le condamner aux dépens.

Puis la cause fut mise en délibéré et à l'audience du vingt-cinq mars mil neuf cent quatorze, il fut rendu le jugement dont la teneur suit littéralement transcrite :

Nous, Juge de Paix,

Considérant que, par exploit de Maître Caudroy, huissier, domicilié à Lille, Monsieur Léon Droin a fait viser devant nous la Ville de Lille, en la personne de Monsieur Charles Delesalle, pris en sa qualité de Maire de ladite ville, à l'effet de s'entendre condamner à lui payer la somme de trois cent sept francs et ses intérêts à partir du deux février mil neuf cent douze, prix d'une vente de terrain consenti par le demandeur à la défenderesse.

Considérant que la Ville oppose à cette demande, en fait, que la plus grande partie du retard apporté au paiement provient de la négligence du mandataire du demandeur ; en droit, que l'article mille six cent cinquante-deux du Code Civil est applicable en l'espèce.

Premièrement : Parce que les intérêts n'ont pas été prévus au cours des pourparlers ;

Deuxièmement : Parce que la chose vendue était improductive de fruits ou autres revenus ;

Troisièmement : Parce qu'aucune sommation de payer n'a été faite à la Ville.

Considérant que des circonstances de la cause, il ressort que Monsieur Droin ayant acquis des Hospices de Lille un terrain sis à l'angle de la rue des Stations et de la rue du Port, s'est vu notifier, au moment d'édifier des constructions sur ce terrain, un arrêté d'aligne-

ment qui l'a contraint d'abandonner à la Ville une parcelle dudit terrain.

Considérant que tout arrêté d'alignement entraîne, pour les terrains non bâtis, incorporation au domaine public.

Que le transfert de propriété en pareille matière est effectué par l'arrêté individuel d'alignement (Dalloz, Code des lois politiques et administratives, tome trois, Voirie, page mille deux cent quarante-deux, numéros cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize et suivants. Crépin, Code annoté de l'expropriation, deuxième édition, page trois cent quatre-vingt-onze, numéro six).

Que, dès lors, la Ville de Lille est devenue propriétaire de ladite parcelle à partir de ladite date et que le demandeur a vu ainsi un droit de créance sur la Ville se substituer à son droit de propriété.

Considérant, d'autre part, que cette dernière invoque en l'espèce, quant au service des intérêts de ladite créance, l'application de l'article mille six cent cinquante-deux du Code Civil qui stipule que l'acheteur doit l'intérêt du prix de vente jusqu'au paiement du capital dans les trois cas suivants :

Premièrement : S'il en a été convenu lors de la vente ;

Deuxièmement : Si la chose vendue et livrée produit des fruits ou autres revenus ;

Troisièmement : Si l'acheteur a été sommé de payer.

Considérant que l'article mille six cent cinquante-deux précité est applicable au cas d'expropriation pour cause d'utilité publique (Angers, vingt-sept novembre mil huit cent soixante-dix-neuf D. P. quatre-vingt-deux, quatre-vingt-cinq. Grenoble, vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-onze D. P. quatre-vingt-douze, deux cent quatre-vingt-neuf. Cassation civile, douze décembre mil huit cent quatre-vingt-douze. D. P. quatre-vingt-treize-un-cinq cent cinquante-six. Tribunal civil de la Seine, deux décembre mil huit cent quatre-vingt-treize D. P. Quatre-vingt-quatorze-deux-quatre cent soixante-cinq).

Que c'est donc à juste titre que la Ville de Lille invoque son application.



Que le demandeur ne se trouve dans aucun des cas stipulés par ledit article, que c'est à tort, par suite, qu'il réclame les intérêts litigieux, qu'il lui appartenait de faire à cet effet les diligences nécessaires, qu'il s'est montré négligent, qu'il ne peut s'en prendre qu'à lui-même des conséquences de sa négligence.

Pour ces motifs, statuant contradictoirement et en premier ressort, fixons à trois cent sept francs le montant de la somme due par la Ville de Lille au demandeur, la condamnons à payer ladite au demandeur, la disons complètement libérée par le paiement de ladite somme qu'elle a toujours offert.

Quant aux frais et dépens, considérant que le litige ne portait que sur la question des intérêts, que le demandeur succombe en fait en l'instance par lui introduite, le condamnons à en payer les frais et dépens de la présente instance et ce, vu l'article cent trente du Code de procédure civile.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Nous, Louis Merchier, Juge de Paix du quatrième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord, Chevalier de la Légion d'honneur, avec l'assistance de Monsieur Robert Mathias, Commis-Greffier assermenté de cette justice de paix.

A la minute suivent les signatures (Signé).

Louis Merchier, Juge de Paix, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, et Robert Mathias, Commis-Greffier assermenté.

En marge de la minute se trouve la mention de l'enregistrement dont la teneur suit littéralement transcrite :

Enregistré à Lille, bureau des actes judiciaires, le vingt-sept mars mil neuf cent quatorze, folio vingt-huit, case quatre.

Par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement qui a perçu les droits de :

Titre : trois francs vingt centimes.

Condamnation : quatre-vingts centimes.

Total : Quatre francs.

Le Receveur de l'Enregistrement : Signé : Illisiblement.

En conséquence,

Le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution.

Aux Procureurs généraux et au Procureur de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main.

A tous Commandants et Officiers de la force publique de prêter main-forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement a été signé à la minute par le Juge de Paix et le Greffier.

Délivrée pour première grosse à la Ville de Lille, défenderesse sur sa réquisition par le Greffier soussigné, le vingt-huit mars mil neuf cent quatorze.

Ladite grosse certifiée conforme à la minute et scellée du sceau de la Justice de Paix du quatrième arrondissement judiciaire de la Ville de Lille, département du Nord.

*Le Greffier,*  
MATHIAS.

---

### **Interruption de circulation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage neuf seront prochainement entrepris rue du Marché (partie comprise entre la place des Quatre-Chemins et la rue Manuel) ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue du Marché (partie

comprise entre la Place des Quatre-Chemins et la rue Manuel), à partir du 4 mars 1914 jusqu'au 10 avril 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de pavage neuf seront prochainement entrepris rue de Flandre ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue de Flandre, à partir du 19 mars 1914 jusqu'au 25 avril 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc sont entrepris rue Saint-Gabriel ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des voitures sera interdite dans la rue Saint-Gabriel, du 18 mars au 18 avril 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Voirie. — Automobiles de poids lourd. Vitesse.**

ARTICLE PREMIER. — L'article 126 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit :

La vitesse de marche sur le territoire de Lille des véhicules dits de poids lourd servant au transport des matériaux et des marchandises, ne pourra dépasser six kilomètres à l'heure, c'est-à-dire l'allure d'un homme au pas.

ARTICLE 2. — Il est interdit à tous véhicules automobiles dits de « poids lourd » quels qu'ils soient, de circuler sur les allées macadamisées, visées par l'article 172 du Code des Arrêtés municipaux.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général et M. le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.



---

**Compagnie Immobilière. — Administrateurs.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 10 des statuts de la Compagnie Immobilière de Lille,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — MM. Laurence, Marcel et Leroy, Paul, membres du Conseil d'Administration de la Compagnie Immobilière de Lille nommés par l'Administration municipale et dont le mandat a expiré le 31 décembre 1913, sont maintenus dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. Ducrocq, Maxime, notaire, est nommé membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Immobilière de Lille pour une période de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, en remplacement de M. Bouchery, décédé.

ARTICLE 3. — M. le vice-président du Conseil d'Administration de ladite Société est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CREPY, Adjoint.

---

**Caissede Prêt d'Honneur aux Etudiants. - Compte de 1913.**

---

**RECETTES**

Reliquat disponible de 1912.....	Fr. 4.219 40
Subvention de la Ville de Lille.....	Fr. 1.500 »

**REMBOURSEMENTS**

2 de 250 francs .....	Fr. 500 »	}	2.135 »
1 de .....	Fr. 200 »		
4 de 150 francs .....	Fr. 600 »		
2 de 100 francs .....	Fr. 200 »		
1 de .....	Fr. 80 »		
1 de .....	Fr. 75 »		
1 de .....	Fr. 70 »		
2 de 60 francs .....	Fr. 120 »		
1 de .....	Fr. 50 »		
8 de 30 francs .....	Fr. 240 »		

**DONS :**

1 de .....	Fr. 100 »	}	115 »
1 de .....	Fr. 15 »		
Intérêts de 1913 au Crédit Lyonnais.....	Fr.		26 35
<hr/>			
Total des Recettes.....	Fr.		7.995 75
Rappel des Dépenses.....	Fr.		1.416 »
<hr/>			
Différence à reporter à 1914.....	Fr.		6.579 75

**DEPENSES :**

**Prêts :**

2 de 200 francs .....	Fr. 400 »	}	1.397 50
1 de 150 francs .....	Fr. 150 »		
1 de .....	Fr. 135 »		
2 de 105 francs .....	Fr. 210 »		
1 de .....	Fr. 100 »		
1 de .....	Fr. 97 50		
1 de .....	Fr. 75 »		
1 de .....	Fr. 50 »		
6 de 30 francs .....	Fr. 180 »		

Frais d'envoi de lettres de rappel aux anciens em- prunteurs et timbres-acquit.....	Fr.	15 50
1 Carnet de chèques.....	Fr.	2 60
4 ports payés au Crédit Lyonnais.....	Fr.	0 40
Total.....	Fr.	<u>1.416 »</u>

---

**Association amicale des Sourds-Muets du Nord  
et du Pas-de-Calais.**

---

Lille, le 30 mars 1914.

*A Monsieur le Maire de Lille,*

Pour la demande d'une subvention annuelle, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ci-après un compte rendu financier et moral de notre Société pendant l'année 1913.

Les recettes ont été de.....	Fr.	5.622 81
Les dépenses ont été de.....	Fr.	3.311 51
L'excédent de 2.311 fr. 27 vient s'ajouter à notre capital, soit un total de 18.837 fr. 89, réparti :		
Avoir disponible.....	Fr.	12.773 05
Fonds de retraite.....	Fr.	<u>6.064 84</u>
Total égal.....	Fr.	18.837 89

Il a été secouru 49 membres participants dont la dépense pour indemnités, accouchements, primes d'allaitement, honoraires de médecin, et assurances au décès, s'élève à 2.010 fr. 50.

Le nombre effectif de membres honoraires est de 119 et celui de membres participants est de 249, dont 54 femmes.

Veillez agréer, cher honoré Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus dévouée.

---

**Société lilloise de protection des Enfants du 1<sup>er</sup> âge.**  
— Compte du 10<sup>e</sup> exercice 1913.

---

**DÉPENSES**

**I. — Frais d'exploitation :**

Bureau et secrétariat.....	Fr.	451 65	
Appointements de la sage-femme....	Fr.	1.500 »	
Salaires de l'aide.....	Fr.	730 »	
Location de salle.....	Fr.	60 »	
Charbon .....	Fr.	87 50	
Gaz .....	Fr.	451 90	
Entretien ordinaire.....	Fr.	171 75	
Réparations .....	Fr.	234 60	
Assurances .....	Fr.	9 »	
Eaux .....	Fr.	40 54	
Contributions .....	Fr.	452 20	
Factures de l'imprimeur .....	Fr.	132 80	
Droits de garde en banque.....	Fr.	9 45	
Achat et entretien de biberons.....	Fr.	1.370 »	5.101 39

**II. — Secours distribués en nature :**

Lait : 21.600 litres à 0 fr. 25.....	Fr.	5.400 »	
Viande : 1.026 kilos à 1 fr. 30.....	Fr.	1.333 80	6.733 80

**III. — Amortissements :**

Sur les constructions 2 %.....		549 85	
		<u>12.385 04</u>	



## RECETTES

### I. — Recettes ordinaires :

Rétributions sur le lait stérilisé.....	Fr.	4.069 25
Coupons des valeurs de Bourse.....	Fr.	4.170 17
Cotisations .....	Fr.	2.366 »
Subvention de l'État (1912).....	Fr.	2.000 »
Subvention de la Ville.....	Fr.	500 »
		<hr/>
	Fr.	10.105 42

### II. — Recettes extraordinaires :

Don du docteur Letulle.....	Fr.	50 »
Produit d'une fête faite au Lycée Fénelon (comptoir de M <sup>me</sup> Darchez).....	Fr.	50 »
Don du docteur Oui.....	Fr.	1.000 »
		<hr/>
	Fr.	11.205 42
Déficit de l'année.....	Fr.	1.179 62
		<hr/>
	Fr.	12.385 04

## Finances. — Ouverture de crédits.

*Exercice 1913.*

DECRET DU 3 MARS 1914

Abattoirs, épuration des eaux, crédit supplémentaire	Fr.	200 »
Fêtes publiques, crédit supplémentaire.....	Fr.	1.000 »

*Exercice 1914.*

DECRET DU 3 MARS 1914

Association des Agents des P. T. T., subside pour		
Congrès .....	Fr.	1.000 »
Assurance, règlement de sinistre, crédit d'ordre....	Fr.	72 »
Ecole Pasteur, travaux .....	Fr.	4.200 »
Etablissements de bains, rue Dupuytren, règlement		
de mitoyenneté .....	Fr.	1.319 36
Mont-de-Piété, dégagements d'objets de literie.....	Fr.	1.000 »

*Exercice 1914.*

DECRET DU 24 MARS 1914

Lycée Fénelon, remises d'ordre.....	Fr.	157 »
Compagnie Immobilière Lilloise, garantie d'intérêt,		
crédit supplémentaire .....	Fr.	926 09
Fourneaux économiques, crédit supplémentaire ....	Fr.	2.000 »
Lycée Faidherbe, mise hors classe, crédit supplé-		
mentaire .....	Fr.	5.500 »
Cimetières, legs Bertheraud, intérêts, crédit d'ordre..	Fr.	120 »
Services des fêtes, transport du matériel, crédit sup-		
plémentaire .....	Fr.	1.640 »

*Exercice 1914.*

DECRET DU 24 MARS 1914

Liquidation de pension Veuve Leclercq (Séance du		
30 janvier 1914) .....	Fr.	900 »
Congrès des pères de familles nombreuses, subvention	Fr.	1.000 »

Agent Leclercq, soins et funérailles .....	Fr.	1.500	»
Pompier Martens, soins et funérailles.....	Fr.	1.000	»
Fête des Canonniers Sédentaires, subside.....	Fr.	3.000	»
Assurances, règlement de sinistre, avenue de l'Hip- podrome, crédit d'ordre.....	Fr.	80	»
Rues Henri-Regnault et Gobin, classement.....	Fr.	18.240	»
Mont-de-Piété, gratification aux employés.....	Fr.	250	»
Lycée Faidherbe, mise hors classe, crédit supplé- mentaire .....	Fr.	7.000	»
Police, augmentation de l'effectif, crédits supplé- mentaires : Service de la Police..	Fr.	21.000	»
Service de l'habillement	Fr.	2.000	»
Service de l'économat..	Fr.	1.000	»
	Fr.	24.000	»

**Abattoirs. — Vérification des animaux provenant du  
Marché de la Vilette. Indemnité temporaire.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 4 février 1914,  
réglementant l'arrivage des animaux destinés à la boucherie et pro-  
venant du Marché de la Vilette ;

Considérant que l'application de cet arrêté préfectoral va provo-  
quer, pour le Vétérinaire-Inspecteur, Directeur de l'Abattoir, un tra-  
vail imprévu,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité temporaire de 200 francs (deux  
cents francs) est allouée à M. le Vétérinaire-Inspecteur, Directeur de  
l'Abattoir, pour l'examen sanitaire des bestiaux provenant du Marché  
de la Vilette et visée par l'arrêté préfectoral du 4 février 1914.

ARTICLE 2. — M. le Conseiller municipal, délégué au Service de  
l'Abattoir, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

*Location de locaux.*

DU 16 MARS 1914

Locations diverses accordées pour 3 ans, du 1<sup>er</sup> mars 1914, au profit de :

M<sup>me</sup> Veuve Dehouck, caves n<sup>os</sup> 5 et 8, au loyer annuel de 30 fr.

M. De Kydspotter, cave n<sup>o</sup> 20, au loyer annuel de 40 fr.

M. Verbèke, Henri, grenier n<sup>o</sup> 18, au loyer annuel de 40 fr.

M. Oscar Fera, grenier n<sup>o</sup> 19, au loyer annuel de 40 fr.

---

**Abattoir industriel. — Création. Commission.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — Une Commission extra-municipale, chargée d'étudier le projet d'installation, à Lille, d'un Abattoir industriel, est constituée.

ARTICLE 2. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Laurence, Adjoint au Maire ;

Binauld, Adjoint au Maire ;

Dubureq, Adjoint au Maire ;

Parmentier, Conseiller municipal, délégué aux Services des  
Abattoirs, Halles et Marchés ;

Legrand-Herman, Conseiller municipal ;

Coulet, Conseiller municipal ;

Danel, Désiré, Conseiller municipal ;

Sockeel, Conseiller municipal ;

Guiselin, Conseiller municipal ;

Baré, Conseiller municipal ;

Buisine, Conseiller municipal ;



MM. Duponchelle, Conseiller municipal, Vice-Président de la Commission des Travaux ;

Lemoine, Directeur des Travaux municipaux ;

Delporte, Directeur des Services financiers ;

Ducamp, Directeur du Bureau d'Hygiène ;

Bossut, Vétérinaire-Inspecteur, Directeur de l'Abattoir ;

Le Docteur Calmette, Directeur de l'Institut Pasteur ;

Le Docteur Lemièrre, Professeur d'Hygiène à la Faculté libre de Médecine ;

F. Barbaut, Marchand de bestiaux en gros ;

J. Bernaert, Marchand de bestiaux en gros ;

B. De Candt-Martin, Marchand de bestiaux en gros ;

L. Pottliée, Marchand de bestiaux en gros.

ARTICLE 3. — M. le Conseiller municipal, délégué aux Services des Abattoirs, Halles et Marchés, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 mars 1911.

*Le Maire de Lille,*

CII. DELESALLE.

---

### **Marché aux Fleurs. — Mesures d'ordre.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant que le grand marché aux fleurs se tiendra, cette année, sur la Grande-Place, du mercredi 29 avril au samedi 2 mai ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'organisation et l'ordre dans ce marché et éviter les accidents,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — La partie de la Grande-Place comprise entre la rue des Manneliers, la rue de la Bourse (côté des numéros pairs)

et les voies servant au passage des cars est mise à la disposition des organisateurs du Grand Marché aux Fleurs, du 29 avril au 2 mai 1914.

ARTICLE 2. — Il est interdit à tous marchands de fleurs, plantes et graines, de s'installer sur la place du Théâtre, pendant la durée du grand marché.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Rapport du Directeur du Bureau municipal d'Hygiène à Monsieur le Maire, sur le Service de la Vaccine antivariolique de Lille, pendant l'année 1913.**

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous faire l'exposé des résultats de l'application de l'article 6 de la loi du 15 février 1902, sur la santé publique dans notre Ville de Lille.

Pour 1913, le nombre de naissances a été de 4.885. On a pratiqué au cours de celle même année :

4.089 vaccinations ;

4.382 revaccinations,

ce qui fait en tout 8.471 opérations vaccinales.

Je vais passer en revue les trois catégories d'assujettis :

I. — Chez les enfants de 0 à 1 an, on a fait 3.740 primo-vaccinations, se décomposant de la façon suivante :

1.185 dans les dispensaires, dont 1.175 avec succès ;

2.555 certificats dont 2.534 avec succès, ce qui donne un total de 3.709 succès.

La proportion des succès a été de 99.17 %.

Il faut ajouter à ces enfants ceux de 1 à 10 ans n'ayant pas été vaccinés pendant la première année et qui le furent dans les dispensaires (139 à l'Institut Pasteur, 201 dans les Ecoles) ou qui produisirent un certificat de vaccination (9 certificats). Sur ces 349 enfants, 258 ont subi l'opération vaccinale avec succès, ce qui donne un pourcentage de 73,92 %.

En faisant le total des primo-vaccinés, on obtient le nombre 4.089. Les inscrits de cette catégorie s'élèvent à 7.048 ; en retranchant les décédés et partis dehors, il reste 5.972 assujettis. La proportion des vaccinés aux assujettis est de 66,79 %.

II. — Les enfants de la deuxième catégorie, c'est-à-dire ceux de 10 à 11 ans, ont été facilement touchés par un avis rappelant l'obligation vaccinale, ils fréquentent presque tous, en effet, les écoles publiques ou privées.

Il y a eu pour ce groupe 3.074 revaccinations :

2.822 dans les dispensaires, dont 1.275 avec succès ;

252 certificats délivrés par les médecins et les sages-femmes comportant seulement 158 certificats valables.

La proportion des succès est de 46,62 %.

Les adolescents de 11 à 20 ans qui se sont soumis à la première revaccination sont de 251.

59 ont été revaccinés avec succès.

Le pourcentage des succès est de 23,50 %.

Les inscrits de la deuxième catégorie sont : 3.725.

En retranchant les décès et les partis dehors, il reste 3.711 assujettis. Le nombre des vaccinés a été de 3.325.

La proportion des vaccinés aux assujettis est de 89,59 %.

III. — Cette catégorie comprend les jeunes filles ou femmes dans leur vingt-unième année, les ajournés et réformés par le Conseil de revision 1913.

Il y eut 1.555 inscrits.

On a fait 959 revaccinations, dont 427 dans les dispensaires et

532 certificats ; il y a eu 109 succès et on a compté 369 certificats valables.

Le pourcentage des succès pour cette catégorie est de 49,84 %.

Sur ces 1.555 inscrits, il y a eu 480 décès ou partis dehors ; les assujettis sont au nombre de 1.075. Le pourcentage des vaccinés aux assujettis est de 89,20 %.

IV. — Des adultes de 21 ans et plus se sont fait revacciner à l'Institut Pasteur ; sur 98, il y a eu seulement 3 revaccinés avec succès.

Le Bureau d'Hygiène est resté continuellement en contact avec les assujettis en leur envoyant régulièrement des avis ; chacun d'eux a reçu au moins deux invitations à se faire vacciner. Pour rechercher les personnes du sexe féminin appartenant à la 3<sup>e</sup> catégorie, on ne peut déjà plus se servir du dernier recensement, la mobilité d'une partie de la population est telle qu'on n'atteint plus la plupart des assujettis à leur domicile de 1914. On devrait créer dans toutes les communes de France un bureau de la population comme il en existe en Belgique ; cela rendrait faciles les recherches de police et celles-ci en particulier.

Le tableau suivant donne un aperçu comparatif pour chaque catégorie des résultats obtenus.

	INSCRITS	ASSUJETTIS	VACCINÉS	ASSUJETTIS n'ayant pas répondu à notre appel
0-1 au primo vaccination.....	7.048	5.972	4.089	1.883
1 <sup>re</sup> revaccination.....	3.725	3.711	3.325	386
2 <sup>e</sup> revaccination.....	1.555	1.075	959	116
	12.328	10.758	8.373	3.285



On voit que sur 10.758 assujettis, 8.373 ont répondu à l'appel du Bureau d'Hygiène, c'est donc sur l'ensemble un pourcentage de 77,83 %.

Au cours de l'année 1913, on a dû faire 41 contraventions et une condamnation à un franc d'amende a été prononcée pour une assujettie de la 3<sup>e</sup> catégorie.

En terminant, permettez-moi, Monsieur le Maire, d'adresser tous mes remerciements aux confrères et aux autres personnes qui nous ont aidé dans cette œuvre prophylactique antivariolique : médecins-vaccinateurs, médecins de maternité, médecins de crèche, médecins de consultation de nourrissons, médecins du dispensaire vaccinal de l'Institut Pasteur, sages-femmes du Bureau de Bienfaisance, directeurs et directrices des écoles publiques et privées, commissaires et agents de police, etc.

*Le Directeur :*

DOCTEUR DUCAMP.

---

**Faubourg des Postes. — Cité-Jardins. Canalisation d'eau.  
Adjudication.**

• DU 13 MARS 1914

Adjudication des travaux et fournitures pour les canalisations d'eau sous le sol des rues formant la cité-jardins, au Faubourg-des-Postes, au profit de :

1<sup>o</sup> *Tuyaux en fonte et pièces spéciales.* — La Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), moyennant 7.801 fr. 90. Rabais de 1 % déduit.

2<sup>o</sup> **Pose des canalisations.** — M. A. Lefebvre, entrepreneur à Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), moyennant 3.863 fr. 69. Rabais de 11 % déduit.

Enregistré le 17 avril 1914, folio 90, case 2.

Répertoire n<sup>o</sup> 2.588.

## Laboratoire municipal

### STATISTIQUE MENSUELLE

### CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

*dans le mois de Mars 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages . . .	47	»	»	7	54
Bières . . . . .	15	»	»	»	15
Cafés, Thés et Chicorées .	8	»	»	»	8
Cidres et Poirés. . . . .	1	»	»	»	1
Chocolats et Cacaos . . .	1	»	»	»	1
Confitures et Miels . . .	6	»	»	»	6
Eaux et Glaces . . . . .	9	»	20	»	29
Étains et Poteries . . . .	»	»	»	»	»
Farines. . . . .	»	»	»	»	»
Huiles comestibles . . . .	7	»	»	»	7
Jouets et colorants . . . .	»	»	»	»	»
Kirschs et Spritueux divers .	4	»	»	»	4
Laits . . . . .	114	»	»	31	145
Pains et Pâtes. . . . .	5	»	»	»	5
Parfumeries et Teintures	»	»	»	»	»
Pétroles . . . . .	»	»	»	»	»
Poivres et Épices . . . . .	3	»	»	»	3
Produits Pharmaceutiques. . .	»	»	»	»	»
Saindoux. . . . .	1	»	»	»	1
Sirops, Liqueurs et Limonades .	1	»	»	»	1
Sucreries et Confiseries. . .	1	»	»	»	1
Viandes et Conserves . . .	1	»	»	1	2
Vinaigres. . . . .	»	»	»	»	»
Vins . . . . .	71	»	»	6	77
Divers . . . . .	13	»	»	1	14
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>308</b>	<b>»</b>	<b>20</b>	<b>46</b>	<b>374</b>

## Consommations d'eau en Mars 1914

DATES	CONSOUMATIONS		Hauteurs a la source Billaut		Hauteurs dans le Réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	25.804	15.666	2.36	1.12	4.59	3.45	4.40	3.50	
2	17.477	20.281	2.35	1.12	4.57	3.45	5.00	4.25	
3	20.811	22.870	2.39	1.12	4.62	3.45	5.00	4.20	
4	22.404	20.945	2.40	1.12	4.63	3.45	5.05	4.00	
5	22.934	20.822	2.37	1.13	4.59	3.46	5.10	3.80	
6	21.716	20.828	2.32	1.15	4.53	3.48	5.10	3.90	
7	21.584	22.847	2.31	1.14	4.52	3.47	5.05	3.90	
8	23.736	16.161	2.34	1.15	4.58	3.48	4.30	3.60	
9	17.348	21.308	2.35	1.17	4.57	3.50	5.05	4.10	
10	22.525	20.572	2.36	1.19	4.58	3.52	5.05	3.90	
11	22.345	21.592	2.38	1.22	4.60	3.55	5.10	4.00	
12	23.042	20.398	2.38	1.29	4.60	3.60	5.00	3.75	
13	22.562	20.313	2.35	1.32	4.57	3.65	5.00	3.65	
14	24.015	22.273	2.32	1.32	4.55	3.65	5.10	3.75	
15	25.051	16.154	2.30	1.39	4.53	3.70	4.25	3.70	
16	18.108	19.737	2.30	1.43	4.53	3.75	5.00	4.30	
17	22.995	21.165	2.34	1.43	4.58	3.75	4.90	4.10	
18	23.115	21.630	2.44	1.44	4.65	3.70	4.95	4.00	
19	23.789	21.522	2.39	1.48	4.60	3.80	5.05	3.90	
20	24.122	20.771	2.34	1.53	4.58	3.85	5.10	3.95	
21	24.152	24.017	2.32	1.57	4.55	3.90	5.05	4.20	
22	26.478	15.967	2.30	1.64	4.53	3.95	4.25	3.60	
23	17.925	20.181	2.32	1.68	4.53	4.00	5.00	4.30	
24	16.430	21.629	2.34	1.70	4.55	4.05	5.00	4.25	
25	21.370	21.278	2.35	1.74	4.56	4.07	5.05	3.95	
26	23.532	21.161	2.34	1.77	4.55	4.10	5.00	4.00	
27	22.422	22.465	2.35	1.78	4.56	4.10	5.10	4.00	
28	22.315	23.675	2.35	1.83	4.56	4.15	5.05	3.80	
29	22.489	16.212	2.34	1.85	4.55	4.18	4.25	3.60	
30	16.967	20.355	2.34	1.82	4.55	4.15	4.95	4.25	
31	21.258	22.284	2.35	1.82	4.56	4.15	5.10	4.30	

# Statistique sanitaire du mois de Mars 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (Mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÉS (MORT-NÉS NON COMPRIS)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune.
									PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	
104	13	323	90	413	30	6	36	383	»	56	4

## RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés)

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	DE				De 60 ans et au-dessus	TOTAL
			1 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et au-dessus		
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	
3	Fièvre intermittente et Cachexie palustre	»	»	»	»	»	»	
4	Variole	»	»	»	»	»	»	
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»	
6	Scarlatine	»	2	»	»	»	2	
7	Coqueluche	1	1	»	»	»	2	
8	Diptérie et Croup	1	1	»	»	»	2	
9	Grippe	»	1	1	»	1	3	
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»	
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»	
12	Autres Maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1	
13	Tuberculose des poumons	3	10	25	20	6	64	
14	Tuberculose des méninges	1	2	1	»	»	4	
15	Autres Tuberculoses	»	2	4	»	1	7	
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	10	10	21	
17	Méningite simple	11	10	2	1	»	24	
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	5	21	27	
19	Maladies organiques du cœur	»	2	1	6	19	28	
20	Bronchite aiguë	6	1	»	»	»	7	
21	Bronchite chronique	»	»	2	7	6	15	
22	Pneumonie	»	1	2	1	2	6	
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	9	4	1	10	12	36	
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	1	»	3	4	
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	12	2	»	»	»	14	
26	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	»	1	
27	Hernie, Obstructions intestinales	»	»	»	2	»	2	
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	»	1	
29	Néphrite et Maladie de Bright	»	1	4	5	8	18	
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	»	1	
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	1	2	»	»	3	
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»	
33	Débilité congénitale et Vices de conformation	11	»	»	»	»	11	
34	Débilité sénile	»	»	»	»	9	9	
35	Morts violentes (Suicide excepté)	»	1	1	2	»	4	
36	Suicides	»	»	2	1	1	4	
37	Autres maladies	10	5	7	19	11	52	
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	1	2	2	4	10	
	<b>TOTAUX</b>	<b>66</b>	<b>49</b>	<b>61</b>	<b>92</b>	<b>115</b>	<b>383</b>	



**Gaz et eau. — Fourniture. Adjudication.**

DU 20 MARS 1914

Adjudication au profit de M. Victor Metz, entrepreneur à Lille, des fournitures et travaux de tuyauterie en fer et plomb, robinetterie et appareils pour le gaz et l'eau nécessaires à l'entretien des propriétés commerciales, jusqu'au 31 décembre 1916 (réadjudication du 14<sup>e</sup> lot de l'adjudication du 25 juin 1912), moyennant 5.115 francs, rabais de 38 % déduit.

Enregistré le 25 avril 1914, folio 90, case 2.

Répertoire n° 2.619.

**Police. — Statistique pour 1913.**

*Le Commissaire Central*  
*à Monsieur le Maire de Lille,*

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser la statistique des affaires traitées par le service de la police de Lille au cours de l'année 1913.

Le travail des bureaux augmente toujours, ainsi que l'établit le tableau comparatif ci-dessous :

SERVICES	AFFAIRES TRAITÉES		EN PLUS
	EN 1913	EN 1912	
Bureau Central . . . . .	71.020	65.356	5.664
Commissariats . . . . .	72.029	68.271	3.758
Sûreté . . . . .	11.146	11.135	11
		En plus.	9.433

En 1913, les agents ont eu à distribuer exclusivement pour les services de la Mairie **307.433** pièces et lettres diverses se répartissant comme suit :

Avertissements pour les eaux.....	19.181
Avertissements pour le bureau des finances.....	5.921
Bulletins pour la vaccination et revaccination.....	9.940
Convocations pour la vérification des poids et mesures...	9.200
Certificats d'existence pour les filles-mères.....	13.970
Convocations pour le conseil de-revision.....	2.109
Convocation pour le classement des chevaux.....	602
Bulletins pour la taxe sur les chiens.....	26.705
Cartes d'électeurs (Conseil d'Arrondissement).....	45.000
Bulletins de renseignements pour les conscrits.....	1.626
Cartes gratuites de Théâtre.....	4.316
Cartes d'électeurs (Tribunal de Commerce).....	4.113
Bulletins divers pour le bureau militaire.....	1.800
Bulletins pour la revision de la liste électorale.....	52.536
Lettres diverses.....	110.411
	<hr/>
	307.433

En outre, pendant tout le mois de janvier, 22 agents ont été employés pour le recensement des chiens.

Pendant le mois de septembre, 20 agents ont eu à assurer le service de la foire.

Durant le mois d'octobre, 20 agents ont été occupés pour la revision de la liste électorale.

Tous les jours, pendant quatre mois, de 11 heures 1/2 à 1 heure 1/2, la présence de huit sergents de ville a été nécessaire aux fourneaux économiques.

Enfin, pendant quatre mois également, de 8 heures du matin à midi, 4 agents ont été mis à la disposition du service des contributions.

**AFFAIRES TRAITÉES PAR LE BUREAU CENTRAL**

En 1912		En 1913	
La Préfecture .....	13.831	La Préfecture .....	14.859
Le Parquet .....	19.089	Le Parquet .....	19.084
La Mairie .....	14.247	La Mairie .....	17.491
Les Particuliers .....	6.538	Les Particuliers .....	6.952
Déclarations d'étrangers		Déclarations d'étrangers	
payantes .....	3.063	payantes .....	3.493
Déclarations d'étrangers		Déclarations d'étrangers	
gratuites .....	52	gratuites .....	87
Livrets aux adultes.....	4.961	Livrets aux adultes.....	5.134
Livrets aux enfants.....	3.635	Livrets aux enfants.....	3.920
<b>Total.....</b>	<b>65.356</b>	<b>Total.....</b>	<b>71.020</b>

**AFFAIRES TRAITÉES EN 1913**

Le Bureau Central.....	71.020
Les Arrondissements.....	72.029
La Sûreté.....	11.146
<b>Total.....</b>	<b>154.195</b>

AFFAIRES TRAITÉES PAR LES ARRONDISSEMENTS DE POLICE PENDANT L'ANNÉE 1913

ARRONDISSEMENTS	ENQUÊTES POUR										ARRESTATIONS POUR		AFFAIRES ADMINISTRATIVES						TOTALX	
	CRIMES	DÉLITS	CONTRAVENTIONS	ACCIDENTS	ACCIDENTS SUIVIS DE MORT	INCENDIES	SUICIDES	ALIÉNATION MENTALE	ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT	PROCÈS-VERBAUX ADMINISTRATIFS	FLAGRANTS DÉLITS	DIVERS	LA PRÉFECTURE	LE PARQUET	LA MAIRIE	BUREAU CENTRAL	LES PARTICULIERS	BUREAU MILITAIRE		BUREAU DES ÉCOLES
1 <sup>er</sup>	»	219	841	9	3	2	4	12	5	145	45	7	1.552	2.687	2.183	248	219	240	24	8.545
2 <sup>e</sup>	7	276	315	10	3	2	16	16	5	242	47	1	962	1.260	792	502	609	548	161	5.774
3 <sup>e</sup>	»	264	511	10	4	4	6	32	4	292	45	12	1.379	1.777	1.290	652	350	641	173	7.446
4 <sup>e</sup>	1	280	434	9	2	2	7	17	2	348	31	»	1.323	1.945	1.672	940	200	352	90	7.655
5 <sup>e</sup>	»	157	399	6	11	3	11	20	7	294	79	»	1.382	1.990	1.711	760	62	401	»	7.293
6 <sup>e</sup>	»	317	437	9	2	2	14	38	5	230	72	7	2.494	2.026	2.724	802	214	450	95	9.838
7 <sup>e</sup>	2	138	453	10	1	2	12	26	9	514	40	12	2.082	2.004	2.847	791	509	574	85	10.111
8 <sup>e</sup>	»	324	350	9	4	2	6	15	3	230	103	»	1.672	1.633	2.390	1.029	520	645	231	9.166
9 <sup>e</sup>	»	198	266	8	1	1	1	6	1	138	47	»	1.050	1.129	1.225	1.133	600	275	222	7.301
	10	2.173	4.006	80	31	20	77	182	41	2.433	509	39	13.896	16.451	16.834	6.757	3.283	4.126	1.081	72.029



**SERVICE DE LA SURETÉ**

*Affaires traitées en 1913*

Commissions rogatoires et enquêtes..... 238

ARRÊTATIONS

Abandon d'enfant.....	2	REPORT.....	680
Abus de confiance, escro-		Extraits de jugement correc-	
querie et vol.....	235	tionnel.....	35
Agression nocturne.....	14	Extraits de jugement de	
Aliénation mentale.....	1	simple police .....	297
Attentat aux nôtres.....	7	Faux et usage de faux.....	1
Chantage et tentative.....	3	Infraction à la loi sur les	
Contrainte par corps.....	322	paris aux courses.....	3
Correction paternelle.....	2	Ivresse manifeste .....	60
Désertion et insoumission.	13	Mandat d'amener .....	33
Evadé d'une colonie agricole	3	Mandat d'arrêt .....	42
Excitation de mineurs à la		Mendicité, vagabondage et	
débauche .....	3	interdiction de séjour....	67
Expulsion .....	55	Outrages, coups et bris de	
Extradition .....	20	clôture .....	27
		Outrage public à la pudeur.	4
		Port d'arme prohibée.....	7
A REPORTER.....	680	Total.....	1.176

RENSEIGNEMENTS

(A) Préfecture .....	1.958	REPORT.....	6.490
(B) Parquet .....	3.016	(D) Bureau central.....	1.563
(C) Mairie .....	1.516	(E) Particuliers .....	482
A REPORTER.....	6.490	Total.....	8.535

SERVICE DES MŒURS

Filles inscrites volontairement.....	108	}	780
Filles inscrites d'office .....	13		
Arrestations pour racolage.....	659		

*Contraventions*

Racolage .....	63	}	675
Avoir été vue dans débit de boissons.....	292		
Défaut de changement de domicile.....	10		
Manquement à la visite.....	215		
Diverses .....	95		

*Filles soumises à la visite.*

Isolées .....	47	}	331
En maisons .....	52		
Exemptées provisoirement .....	51		
A Sorties de Lille .....	181		

*Filles traitées à l'hôpital*

Salle Saint-Côme .....	191
------------------------	-----

---

TOTAL GÉNÉRAL..... 11.146

---

## Services municipaux

---

### *Liste des employés municipaux par ordre d'ancienneté (1914)*

---

#### De 35 à 45 ans :

- 1871 M. Laigniel, Musées.  
1872 MM. Descouvemont, Eaux.  
Masurel, Etat Civil.  
1874 MM. Faillon, Cimetière de l'Est.  
Verdeghem, Musées.

#### De 30 à 35 ans :

- 1881 M. Moronval, Travaux.  
1882 MM. Minque, Bureau des Ecoles.  
Billel, Cimetières.  
Gaillard, Cimetière de l'Est.  
1883 MM. Capon, Musée bouillier.  
Houseaux, Musée.

#### De 25 à 30 ans :

- 1884 M. Duhem, Travaux.  
1885 MM. Tatton, Marcefin, Elections.  
Halluin, Propreté publique.  
Descarpentries, Bains (Sarrazins)  
1886 MM. Dilly, Entrepôts.  
Alhant, Secrétariat.  
Fauchart, Etat Civil.  
Vermeersch, Finances.  
1887 MM. Couvreur, Assistance.  
Dourdin, Téléphone.

- 1888 MM. Simonnel, Contentieux.  
Tonneau, Travaux.  
Gérard, Hygiène.
- 1889 MM. Marlin, Collecteur.  
Delrol, Asile de nuit.

**De 20 à 25 ans :**

- 1889 M. Patout, Eaux (Arbonnoise).
- 1890 MM. Accou, Curage des égouts.  
Baudouin, Archives.  
Dupuyds, Finances.  
Sterckmann, Travaux.
- 1891 MM. Deraïn, Travaux (Théâtre).  
Langlel, Hygiène.  
Beaucamps, Finances.  
Vérez, Musées.  
Deswaf, Travaux.  
Brasseur, Etat Civil.  
Desrumaux, Secrétariat.  
Mahieu, Bibliothèque.  
Tallon, Ecoles.  
Bollequin, Dactylographe.  
Florquin, Economat.  
Amand, Hygiène.
- 1892 MM. Chardin, Finances.  
Grignon, Abattoir.  
Delecroix, Hygiène.  
Corbu, Halles Centrales.
- 1893 MM. Desrousseaux, Etat Civil.  
Broyant, Assistance.  
Martin, Hygiène.  
Piat, Théâtre.



- 1894 MM. Dolte, Collecteur.  
Soudoyez, Cimetière du Sud.  
Chevalier, Eclairage.  
Navau, Finances.  
Decarpentry, Eclairage.
- 1895 MM. Delelis, Contributions.  
Lore, Etat Civil.  
Dumont, Hygiène.  
Rossert, Travaux.  
Anchin, Bureau militaire.  
Lemay, Téléphone.  
Delonque, Oscar, Contributions.  
Leroy, Finances.  
Bergue, Eaux.  
Moison, Bains de Cysoing.
- 1894 MM. Constant, Cimetière de l'Est.  
Covin, Secrétariat.  
Bauduin, Finances.  
Dupré, Eaux (Arbonnoise).  
Desplanque, Bibliothèque.  
Lesage.  
Gasque, Travaux.  
Goudin, Travaux.  
Lesaffre, Hygiène.  
Vanhagendoren, Téléphone.  
Vancamp, Caisse des Ecoles.  
Duhayon, Dactylographe.  
Cabaye, Palais des Beaux-Arts.  
Dejaegère, Finances.  
Demeeslère, Alimentation.  
Gelas, Elections.  
Thouvignon, Finances.  
Duvivier, Finances.

- 1896 MM. Lefebvre, Edg., Halles et Marchés.  
Dutoit, Halles Centrales (Concierge).  
Nollet, Asile de Nuit.  
Constant, Bascule publique.  
Poulet, Recette municipale.  
Defaut, Eaux.  
Desmons, Archives.  
Bart, Travaux.  
Sorez, Bibliothèque.  
Nevelle, Finances.  
Pergant, Travaux.  
Ballenghien, Cimetière de l'Est.  
Jean, Secrétariat.  
Ferandelle, Secrétariat.  
Carette, Eaux (Arbrisseau).  
Baye, Eaux (Emmerin).  
Bart, Eaux.  
Ghesquière, Droits de place.  
Sagon, Assistance.  
Bouloille, Abattoir.

**De 15 à 20 ans :**

- 1899 MM. Schietecalte, Collecteur.  
Dupied, Travaux.  
Lemaire, Bibliothèque.  
Chassaing, Contentieux.  
Cocheteux, Hygiène.
- 1898 MM. Brakelmann, Musées.  
Doyennette, Bureau militaire.  
Vérez, Archives.  
Mouraux, Secrétariat.  
Gallet, Etat Civil.  
Gilbert, Eaux.

- 1898 MM. Morel, Etat Civil (Garçon de bureau).  
Leclercq, Cimetière du Sud.  
Leclercq, Laboratoire.  
Duyck, Travaux.  
Bédène, Jardins.  
Formesyn, Eaux.
- 1897 MM. Marlin, Economat.  
Larnaude, Finances.  
Deleuze, Droits de places.  
Rouse, Concierge (Mairie).

**De 10 à 15 ans :**

- 1904 M. Liénart, Eaux (Emmerin).
- 1903 MM. Foveaux, Musées.  
Tisserand, Cimetières.  
Delporte, Musées.  
Lecoche, Recette municipale.
- 1902 MM. Gilquin, Finances.  
Parsy, Travaux.  
Dujardin, Bascule publique.  
Berleaux, Caisse des Ecoles.  
Bonn, Laboratoire.  
Thyl, Eaux (Arbonnoise).  
Adam, Eaux.  
Baron, Travaux.  
Lespagnol, Musées.
- 1901 MM. Sinsoulieu, Musées.  
Batard, Etat Civil.  
Huleu, Musées.  
Demayer, Musées.  
Aubrun, Travaux.  
Panichelli, Etat Civil.  
Fichelle, Halles et Marchés.

- 1901 MM. Férandelle, Collecteur.  
Guyot, Travaux (Horloger).  
Duthoit, Travaux (Horloger).  
Lefebvre, Charles, Ecoles.  
Seynave, Dactylographe.  
Rabat, Travaux.  
Didelot, Travaux (pavage).
- 1900 MM. Debrock, Etat Civil.  
Lucat, Finances.  
Nieuport, Cimetière de l'Est.  
Zeekaff, Finances.  
Goudin, Travaux.
- 1899 MM. Lemesle, Cimetière du Sud.  
Bonme, Eaux (Arbonnoise).  
M<sup>lle</sup> Deléarde, Musées.  
MM. Dessève, Recette municipale.  
Delos, Bureau militaire.  
Dubois, Collecteur.  
Malhez, Travaux.

**De 5 à 10 ans :**

- 1904 MM. Lherbier, Etat Civil.  
Nys, Halles Centrales.  
Billiaert, Elections.  
Morelle, Droits de place.  
Delbecque, Musée d'Histoire Naturelle.  
Morillon, Travaux.  
Becquart, Etat Civil.  
Parant, Alimentation.  
Bailleul, Abattoir.  
Morillon, Hygiène.  
Boucher, Etat Civil.  
Dérroulez, Etat Civil.  
Brisy, Assistance.



- 1905 MM. Méplomb, Etat Civil.  
Sac-Epé, Entrepôts.  
Hugeux, Eaux.  
Stubbe, Collecteur.  
Delongue, Eug., Elections.  
Vanseveren, Concierge (Nouveau Théâtre).  
Mallein, Collecteur.  
Wild, Bibliothèque.  
Lecat, Travaux.  
Six, Bains des Sarrazins.
- 1908 MM. Décottignies, Recette municipale.  
Crétel, Asile de Nuit.  
Demessine, Cimetière du Sud.  
Soyez, Dactylographe.  
Dewattine, Etat Civil.  
Payement, Secrétariat.  
Picard, Jardin d'Arboriculture.  
Lemille, Bibliothèque.  
Lepoutre, Travaux.  
Loquet, Eaux.  
Petit, Finances.  
Peirsegaele, Secrétariat.
- 1907 MM. Desrumaux, Téléphone.  
Miquel, Eaux.  
Leconte, Travaux.  
Gravelin, Eaux d'Emmerin.  
Cussac, Secrétariat.  
Fauquenoit, Musée d'Histoire Naturelle.  
Rassel, Eaux.  
Doutrelong, Travaux.  
Declercq, Archives.  
Dorchies, Laboratoire municipal.  
M<sup>lle</sup> Bodreau, Dactylographe.

- 1908 MM. Assoignon, Secrétaire-Général.  
Darras, Finances.  
Duval, Eaux.  
Descarpentries, Economat.  
Moitié, Musée d'Histoire Naturelle.  
Lefebvre, Finances.  
Duhamel, Cimetière de l'Est.  
Bilcke, Alimentation.  
Massetot, Laboratoire.  
Coppens, Etat Civil.  
Petit, Collecteur.  
Duburcq, Entrepôts.  
Carlier, Secrétariat.  
Laporte, Eaux.  
Chevalier, Eaux.  
Cappellier, Travaux, Eclairage.  
Vasseur, Théâtre.  
Doléac, Finances.  
Crespel, Eaux.  
Lefebvre, H., Musée Commercial.
- 1909 MM. Jeandouzy, Secrétariat.  
Devestel, Eaux.  
Devroé, Collecteur.  
De Graeve, Eaux (Arbonnoise).  
Castebèke, Recette municipale.  
Brodelle, Etat Civil.  
Rafy, Propreté publique.  
Destringuet, Assistance.
- De 0 à 5 ans :**
- 1909 MM. Plouchart, Emile, Hygiène.  
Dhem, Musées.  
Olivier, Hygiène.  
Laurent, Travaux.  
Delporte, Finances.

- 1910 MM. Vandionnant, Bains.  
Vincent, Finances.  
Guenez, Musée Industriel.  
Leleu, Veilleur de nuit.  
Steyaert, Travaux.  
Kock, Chauffeur (Bains).  
Cazé, Musée Histoire Naturelle.  
Libert, Secrétariat.  
Lesaffre, Bibliothèque.
- 1911 MM. Desprez, Retraites ouvrières.  
Tallon, Dactylographe.  
Caignart, Fontainier.  
Martin, Chauffeur (Emmerin).  
Vandermeersch, Chimiste.  
Lebrun, Chauffeur (Emmerin).  
M<sup>me</sup> Cazé, Musée Histoire Naturelle.
- MM. Magrez, Finances.  
Séna, Bibliothèque.  
Viseux, Collecteur.  
Dubus, Surveillant, Propreté publique.  
Wacquiez, Surveillant, Propreté publique.  
Caron, Bibliothèque.  
Denis, Eaux.  
Colle, Bibliothèque.  
Louvieux, Eaux.  
Bouteleux, Abattoir.  
Vandecrux, Eaux.  
Andriès, Travaux.  
Verbièse, Musée de Géologie.  
Hennache, Théâtre.  
Bomart, Recette municipale.  
Desmazières, Bains.  
Hermez, Recette municipale.

- 1911 MM. Denneulin, Recette municipale.  
Billiaert, Hygiène.  
Lecoche, Peseur (Halles Centrales).
- 1912 MM. Lefebvre, Musée Industriel.  
Luce, Jardin Botanique.  
Poujol, Travaux.  
Cousin, Bains de Cysoing.  
Faucompré, Bibliothèque.  
M<sup>me</sup> Casin, Dactylographe.  
MM. Bossut, Abattoir.  
Prévost, Caisse des Ecoles.  
M<sup>me</sup> Mauvais, Asile de Nuit.  
MM. Mauvais, Asile de Nuit.  
Deleau, Retraites ouvrières.  
Nevelle, Retraites ouvrières.  
Sauvage, Hygiène.  
Ruysschaert, Eaux.  
Lebahy, Etat Civil.  
Labbe, Assistance.  
Bigot, Finances.  
Vancoillié, Finances.  
Saint-Léger, Jardins.  
Picot, Contributions.  
Herreng, Bibliothèque.  
Lor, Bureau Militaire.  
Doulrelog, Assistance.  
• Devos, Contributions.  
Thoorès, Travaux.
- 1913 MM. D'Hoosche, Recette municipale.  
Roger, Laboratoire.  
Moutier, Bains Dupuytren.  
Herrengt, Musées.  
Lerouge, Etat Civil.



- 1913 MM. Devigne, Halles et Marchés.  
Lefebvre, Halles et Marchés.  
Depoorter, Hygiène.  
Pennequin, Bains de Cysoing.  
Bayourte, Bains Dupuytren.  
Decaroul, Bains Dupuytren.  
Ronse, Téléphone.  
Péronne, Musées.  
Tibaux, Musées.  
Nys, Bains de Cysoing.  
Trochu, Finances.

---

### Bureau des Écoles.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les propositions de la Commission de l'Instruction publique et de la Commission des Finances ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 19 décembre 1913, portant vote du Budget ;

Vu notre arrêté du 9 janvier 1914, rattachant au Service de l'Économat la garde et la distribution de toutes les fournitures classiques ;

Sur le rapport de M. le Secrétaire général adopté par le Conseil d'Administration,

#### ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le Bureau des Ecoles, tel que l'avait créé l'arrêté de notre prédécesseur, du 21 janvier 1882, est supprimé.

ARTICLE 2. — Il est remplacé par un Service municipal des Ecoles, rattaché au Secrétariat général et composé d'un sous-chef, d'un commis principal et d'un garçon de bureau.

ARTICLE 3. — Les attributions de ce personnel sont réglées comme suit :

Le sous-chef de bureau est chargé :

1° Des propositions de mandats (femmes de service et aides-auxiliaires des écoles primaires et maternelles, professeurs auxiliaires, indemnités de logement et d'éclairage) ;

2° De la répartition, entre toutes les écoles, des crédits affectés aux fournitures et livres classiques : livres de prix, livres de bibliothèque, cours d'adultes, études surveillées, matériel d'enseignement, fournitures pour l'entretien de propreté ;

3° De la vérification des commandes de fournitures des Directeurs et Directrices d'écoles et de la commande générale. (Ces commandes seront transmises à M. l'Adjoint Biñauld) ;

4° Des demandes d'emploi des femmes de service (enquêtes par la police, établissement des dossiers) ;

5° Des commandes de gâteaux, vin, fleurs, pour la fête du 14 Juillet, de leur répartition dans les écoles ; de la vérification des mémoires des fournisseurs ; de l'envoi, au Laboratoire municipal, d'échantillons de vin et gâteaux ;

6° De la partie des distributions de prix concernant : l'envoi des spécimens dans les écoles, pour l'examen ; la répartition des ouvrages par cours ;

7° De la tenue de tous les registres se rapportant aux différents crédits du budget des écoles primaires et maternelles ;

8° De la préparation des différents cahiers des charges et marchés d'accord avec M. l'Econome.

Le Commis principal est chargé :

1° De la tenue du registre indiquant, par mois, le nombre d'enfants par école et par cours ;

2° Des matinées scolaires : répartition des billets dans les écoles et invitations aux Membres de la Caisse des Ecoles ;

3° Des demandes de gratuité des fournitures aux écoles supérieures : enquêtes sur la situation des parents ; avis aux intéressés et aux

Directeurs et Directrices d'écoles des décisions prises par l'Administration municipale ;

4° Des sourds-muets et jeunes aveugles ; instruction des demandes de bourses ; constitution des dossiers ; vérification des états trimestriels ; dossiers à établir pour la Préfecture ; avis aux intéressés ; instruction des demandes d'indemnités de trousseau ;

5° Du service des bains scolaires ; contrôle des présences ;

6° De la tenue des inscriptions d'admission des enfants dans les écoles ;

7° Des cours professionnels du jeudi ;

8° De la confection et de l'envoi des circulaires dans les écoles (ce qui n'est pas une sinécure) ;

9° Des statistiques et travaux divers relevant de l'Inspecteur primaire.

Le sous-chef de bureau et le commis principal sont chargés conjointement :

1° Des matinées scolaires : Service du Théâtre ;

2° Des abonnements aux Ecoles supérieures, écoles payantes et élèves étrangers fréquentant les cours supérieurs ; vérification des rôles ;

3° De la fête du 14 Juillet : Invitations aux Autorités, délégués cantonaux, membres de la Caisse des Ecoles, etc. ; service de la Revue dans les Allées de l'Esplanade ;

4° Des distributions de prix : palmarès, programmes, invitation : Service du Palais Rameau ; préparation de la salle ;

5° De l'Ecole foraine ;

6° Du don Grandel ; circulaires dans les écoles pour propositions ; demandes des livrets de Caisse d'Epargne ;

7° Du legs Roussel ;

8° Des ouvertures d'écoles privées.

Le garçon de bureau est chargé :

1° D'aider l'Econome dans la distribution des fournitures aux écoles ;

2° De nettoyer les bureaux conjointement avec le garçon de bureau de l'Economat ;

3° De faire les courses pour le bureau.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

### Travaux.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du personnel municipal, articles 31, 32, 33, 34, 37, 38 et 39 ;

Considérant qu'il résulte d'un rapport de M. l'Ingénieur des Eaux, que le chauffeur Vandecrux, de l'Etablissement d'Emmerin, a manqué, plusieurs jours, à son travail et s'est livré, étant ivre, vis-à-vis de son chef, M. Bavye, à des injures et à des menaces qui ont causé un scandale sur la voie publique,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Vandecrux sera traduit devant le Conseil de discipline siégeant à l'Hôtel de Ville, le mardi 24 mars 1914, à quatre heures de l'après-midi.

ARTICLE 2. — M. Wauquier, Adjoint, est désigné pour présider le Conseil, qui sera composé, conformément à l'article 34 du statut, de MM. Duponchelle et Gronier, Conseillers municipaux, tirés au sort ; Paul Assoignon, Secrétaire général ; Paul Deleporte, Directeur des Services financiers ; Morillon et Formesyn, employés de la 3<sup>e</sup> catégorie, tirés au sort.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport du Conseil de discipline, réuni le 24 mars 1914 ;

Vu le statut du personnel municipal, articles 31 et 38,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le chauffeur Vandecrux est frappé de la peine de la suspension avec privation de traitement du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1914.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALÉE.

---

### Octroi.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que le préposé de l'Octroi Shigo ne s'est pas présenté à son poste le 15 mars courant, pour assurer le service de nuit dont il avait la charge ;

Sur la proposition de M. le Directeur de l'Octroi,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La peine de la « retenue des remises du Trésor de l'année 1894 » est infligée au préposé Shigo.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CREPY, Adjoint.

---

## Police.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

### ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1914 :

1° Secrétaires de police hors classe au traitement annuel de 2.300 francs :

MM. Bernard, Auguste, secrétaire de 1<sup>re</sup> classe.

Druard, Henri, d°

Thoillier, Joachim, d°

Lecat, Auguste. d°

2° Est porté à 2.200 francs par an le traitement de :

MM. Mehay, Eugène, secrétaire de 1<sup>re</sup> classe.

Debuchy, Victor, d°

Mordacq, Auguste, d°

3° Secrétaires de 1<sup>re</sup> classe au traitement de 2.200 francs :

MM. Colin, Albert, secrétaire de 2<sup>e</sup> classe.

Ponchaux, Vincent, d°

4° Est porté à 2.100 francs par an le traitement de :

MM. Dubar, Jules, secrétaire de 2<sup>e</sup> classe.

Caude, Henri, d°

Toussaert, Henri, d°

Delcamp, Arthur, d°

5° Est porté à 1.800 francs par an le traitement de :

MM. Vanhoutteghem, Emile, employé au Commissariat Central  
(Inscription des étrangers).

Coupez, Charles, employé au Commissariat Central (Bureau  
des livrets).

**Avec effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 1914 :**

1<sup>o</sup> Secrétaire de police de 2<sup>e</sup> classe, au traitement annuel de 2.100 francs :

M. Lacquement, Lucien, sergent de ville de 3<sup>e</sup> classe, faisant fonctions de secrétaire-adjoint, en remplacement de M. Vantemme, démissionnaire, nommé Commissaire de police.

2<sup>o</sup> Sergents de ville de 3<sup>e</sup> classe :

MM. Goudez, Victor, sergent de ville de 4<sup>e</sup> classe.

Boivin, Lucien, d<sup>o</sup>

L'Hôte, Auguste, d<sup>o</sup>

Egot, Camille, d<sup>o</sup>

Lengrand, Ferdinand, d<sup>o</sup>

3<sup>o</sup> Sergents de ville de 4<sup>e</sup> classe :

MM. Picques, Frédéric, sergent de ville stagiaire.

Capelier Louis, d<sup>o</sup>

Duréz, Arthur, d<sup>o</sup>

Desmons, Albert, d<sup>o</sup>

Mouray, Victor, d<sup>o</sup>

**SERVICE DE SURETÉ :**

1<sup>o</sup> Agent de sûreté hors classe :

M. Clément, César, agent de 1<sup>re</sup> classe.

2<sup>o</sup> Agent de 1<sup>re</sup> classe :

M. Vivant, Pierre, agent de 2<sup>e</sup> classe.

3<sup>o</sup> Agent de 2<sup>e</sup> classe :

M. Stequelboût, Alfred, agent de 3<sup>e</sup> classe.

4<sup>o</sup> Agent de 3<sup>e</sup> classe :

M. Birerabaut, Léon, sergent de ville de 3<sup>e</sup> classe, stagiaire à la sûreté.

**SERVICÉ EN TENUE :**

Sous-Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, au traitement annuel de 2.225 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, M. Marrels, Isidore, sous-inspecteur de 2<sup>e</sup> classe (vacance).

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de Ville stagiaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1914 :

MM. Menet, Gustave-Georges, né à Erquinghem-Lys (Nord), le 22 janvier 1888 ;

Cochelard, Léonce-Georges, né à Trith-Saint-Léger (Nord), le 9 août 1887 ;

Brunelle, Edouard-Auguste, né à Meurchin (Pas-de-Calais), le 25 mars 1887 ;

Ledoux, Alphonse-Julien, né à Lille, le 19 décembre 1888 ;

Waffrelot, Augustin-Joseph, né à Billy-Berclau (Pas-de-Calais), le 14 octobre 1885 ;

avec faculté pour eux de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CREPY, Adjoint.



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914 :

MM. Dubois, Arthur-Hippolyte, né le 15 août 1890, à Gouzeaucourt (Nord) ;

Didelot, Henri, né le 25 octobre 1888, à Cysoing (Nord), avec faculté, pour eux, de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 janvier 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 16 mars 1914 ;

MM. Saguez, Polémire-Victor-Louis, né à Sarton (Pas-de-Calais), le 2 avril 1884 ;

Rohart, Florimond-Jean-Baptiste, né à Calonne-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), le 22 septembre 1886 ;

MM. Michaud, Louis, né à Provin (Nord), le 16 mars 1888 ;

Delaroque, Louis-Hippolyte, né à Faumont (Nord), le 15 février 1890 ;

Vandrepote, Roger-Gustave, né à Bauvin (Nord), le 13 novembre 1890,

avec faculté, pour eux, de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

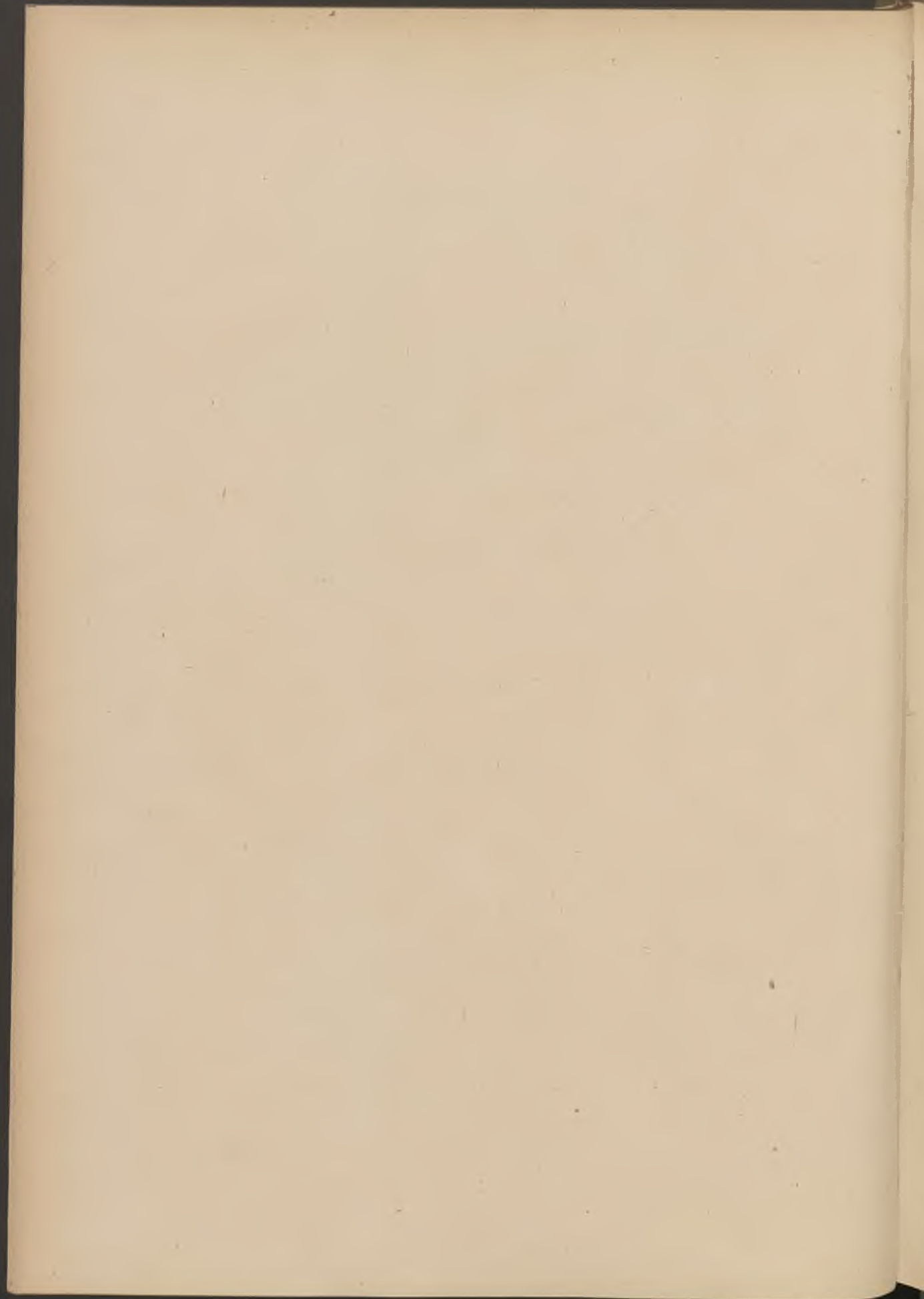
ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 mars 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---



# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Fêtes :</b>	
Kermesse Saint-Joseph. Emplacement. Désignation.....	244
Meeting d'aviation. Mesures d'ordre.....	244
<b>Police administrative :</b>	
Elections. Affichage. Emplacements réservés aux candidats..	245
Etat Civil. Délégation. Lesot et Duponchelle.....	247
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. Officier d'administration. Promotion. Demange.....	248
<b>Bâtiments :</b>	
Lycée Fénélon. Travaux. Adjudication. Hanny.....	249
Chauffage des établissements communaux. Calorifères. Entretien. Marché. Moreau et Bouthillier.....	249
Salle de Spectacles. Calorifères. Entretien. Marché. Garnier et Courtaud .....	249
Nouveau-Théâtre. Plancher mobile. Marché. Vansbecher....	250
— Rideau de scène. Marché. Amable.....	250
— Châssis à bascules. Mécanisme pour ouverture et fermeture. Marché. Jacquemel, Mesnel et C <sup>ie</sup> .....	250
<b>Immeubles :</b>	
Achat. Parcelle. Rue du Port. Droin.....	251
— Parcelle. Domaine utile. Rue Fontaine-del-Saulx. Herkelboul .....	251



Échange. Parcelles. Boulevard de la Moselle. Dehau.....	251
Vente. Parcelle. Rue de la Convention. Vanschamel'houl....	252

**Voirie :**

Interruption de circulation. Rue d'Arcole.....	252
Pont. Avenue de Soubise. Réfection. Marché. Grulois Irères..	253
Boulevard Carnot. Elargissement. Adjudication à divers.....	253

**Musées :**

Palais des Beaux-Arts. Copie ou photographie des œuvres. Régimentation.....	253
Musée d'Histoire Naturelle. Conservateur-adjoint. Moilié.....	255

**Enseignement des Beaux-Arts :**

Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Traitement. Augmentation. M <sup>me</sup> Darchez.....	255
— — — Hémery, Lebrun, Salomez et Loubignac.....	256
— — — Prix offerts aux élèves. Réglementation.	257

**Enseignement primaire :**

Livres classiques et de prix. Adjudication. Druetz.....	258
---------------------------------------------------------	-----

**Œuvres diversés :**

Compagnie Immobilière. Administrateur. Heyndrickx.....	258
Fourneaux économiques. Fonctionnement en février et mars. 260-261	

**Finances :**

Octroi. Préposés spéciaux. Maximum.....	259
Ouverture de crédits.....	259
Foire aux chevaux. Comptable spécial. Simoinet.....	262

**Alimentation :**

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois d'avril.....	264
--------------------------------------------------------------	-----

	Pages
Foire aux chevaux. Comptable spécial. Simonnet.....	262
— Mesures d'ordre.....	262
<b>Distribution d'eau :</b>	
Consommation en avril.....	265
<b>Hygiène :</b>	
Statistique des décès du mois d'avril.....	266
<b>Eclairage :</b>	
Fournitures et appareils électriques. Adjudication. Boucherie et C <sup>ie</sup> .....	263
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Nourriture des chevaux. Marché. Chrétien.....	269
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. Décisions diverses.....	267
Machines à écrire. Fourniture. Marchés. Ferrer, Lahousse...	270-271
Appareils de téléphonie. Adjudication. Société « Le Téléphone Privé du Nord ».....	271

---

**Kermesse Saint-Joseph. - Emplacement.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;  
Vu notre arrêté en date du 10 mai 1905 ;  
Vu la pétition du Comité des Commerçants du quartier Saint-Joseph,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La Kermesse du quartier Saint-Joseph se tiendra désormais boulevard Victor-Hugo, partie comprise entre la rue des Meuniers et la rue de la Justice.

ARTICLE 2. — Aucune baraque ne sera tolérée sur la place Sébastopol pour le deuxième dimanche du Broquelet.

ARTICLE 3. — M. l'Adjoint délégué au Service des Fêtes et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 avril 1914.

*Le Maire de Lille.*

CH. DELESALLE.

---

**Meeting d'aviation. - Mesures d'ordre.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;  
Considérant que les exercices d'aviation qui doivent avoir lieu, dimanche et lundi prochains, sur le champ de manœuvres de Ronchin pourraient amener l'envahissement, par les curieux, des champs ensemencés du voisinage et y causer d'importants dégâts ;

Considérant, en outre, qu'il est nécessaire, pour la commodité du public, d'assurer le libre fonctionnement du service des tramways aux abords du champ d'aviation,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, sera interdite rue du Capitaine-Ferber, entre la rue Armand-Carrel et la limite du territoire de Lille, dimanche et lundi, 5 et 6 avril 1914, de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

ARTICLE 2. — Le stationnement des véhicules sera interdit les mêmes jours, et aux mêmes heures, entre le passage à niveau du chemin de fer de la porte de Douai.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Élections. - Affichage. Emplacements réservés.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 92 et 94 ;

La loi du 20 mars 1914, article premier ;

Les lois des 19 juillet 1881 et 27 janvier 1902 ;

La circulaire ministérielle en date du 21 mars 1914 ;

L'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 27 mars 1914,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un emplacement spécial, d'une superficie égale au format d'imprimerie d'un triple colombier (environ 1 mètre



carré 60), sera réservé aux endroits ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches de chacun des candidats aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914 ;

Dans la première circonscription : Bureaux de vote de la Mairie, du square Dutilleul, de la rue des Stations, de la rue du Marché, de la Vieille Bourse, de la rue Molière, de la rue Princesse, de la rue Léonard-Danel.

Porte de Dunkerque, porte Saint-André, porte de Gand, marché de la Nouvelle-Aventure (côté de la rue Saint-Pierre-Saint-Paul), école de la rue de la Vignette, Halles Centrales, square Jussieu.

Dans la deuxième circonscription : Bureaux de vote de la place Catinat, de la place de l'Arbonnoise, de la rue de Juliers, de la place Philippe-Lebon, du boulevard Victor-Hugo, de la rue Victor-Deruy.

Porte de Valenciennes, porte de Douai, porte d'Arras, porte des Postes, Gaz de Wazemmes, marché de la Nouvelle-Aventure (côté de la rue de Juliers), école de la rue d'Isly, école de la rue Guillaume-Tell, école du Faubourg des Postes.

Dans la troisième circonscription : Bureaux de vote de la rue des Canonniers, de la rue de Bouvines, de la rue Dupleix, du Conservatoire, de la Halle aux Sucres, de la rue de Tournai, de la rue du Long-Pot.

Porte de Roubaix, porte de Tournai, porte Louis-XIV, école du Mont-de-Terre, rue Bernos, école de la rue Saint-Gabriel, école de la rue du Buisson.

ARTICLE 2. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

F. BINAULD, Adjoint.

---

**État civil. - Délégation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le jeudi 16 avril 1914,

**ARRÊTONS :**

M. Lesot, Ernest-Alexis, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil pour la journée du 16 avril 1914.

Hôtel de Ville, le 5 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le vendredi 17 avril 1914,

**ARRÊTONS :**

M. Duponchelle, Ferdinand-Bénoni, conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil pour la journée du 17 avril 1914.

Hôtel de Ville, le 15 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

---

**Guerre. - Officiers d'administration.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Extrait du décret en date du 28 août 1907 (« Journal Officiel » du 1<sup>er</sup> septembre 1907).

Par décret, en date du 28 août 1907, rendu par le Président de la République, sur la proposition du Ministre de la Guerre, sont promus dans l'arme du génie :

Au grade d'officier d'administration de 3<sup>e</sup> classe :

Les sous-officiers stagiaires :

Demange (Paul-Lucien), à Limoges, en remplacement de M. Borrallo, mis hors cadre (colonies). Maintenu dans sa situation actuelle.

Pour extrait certifié conforme :

*Le Lieutenant-Colonel, Directeur du Génie.*

MONGET.

Transcrit au greffe du Tribunal Civil de Limoges le 5 août 1908, f<sup>o</sup> 133, case 57.

*Le Greffier,*

ILLISIBLE.

M. Demange a prêté serment, à l'audience publique de la 2<sup>e</sup> Chambre du Tribunal Civil de Limoges, le 3 août 1908.

*Le Greffier,*

ILLISIBLE.

Transcrit à la Mairie de Lille, sur le registre des arrêtés municipaux, sous le n<sup>o</sup> 7.924.

Hôtel de Ville, le 11 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. REMY. Adjoint.

---

**Lycée Faidherbe. - Travaux.**

DU 12 AVRIL 1914

Soumission par M. Haussy, entrepreneur à Lille, pour les travaux restant à exécuter sur le 5<sup>e</sup> lot de l'adjudication du 11 octobre 1912, pour l'agrandissement du Lycée Faidherbe, moyennant environ 4.000 francs.

Enregistré le 6 juin 1914, folio 5, case 9.

Répertoire n° 3.767.

---

*Établissements communaux. Chauffage.*

DU 16 AVRIL 1914

Soumission par MM. Moreau et Bouthillier, entrepreneurs à Lille, pour l'entretien, en 1914, des calorifères et appareils de chauffage placés dans les établissements municipaux, moyennant environ 300 francs.

Enregistré le 16 mai 1914, folio 101, case 3.

Répertoire n° 3.792.

---

*Salle de Spectacles. Calorifères. Entretien.*

DU 16 AVRIL 1914

Soumission par MM. Courlaud, Garnier et C<sup>ie</sup>, ingénieurs à Paris, pour l'entretien, en 1914, des calorifères de la salle de Spectacles de la place Sébastopol, moyennant le prix de 275 francs,

Enregistré le 16 mai 1914, folio 101, case 4.

Répertoire n° 3.793.



*Nouveau Théâtre. Plancher mobile.*

---

DU 16 AVRIL 1914

Soumission par MM. Vansbecher père et fils, ingénieurs à Paris, pour l'installation d'un plancher mobile, moyennant le prix forfaitaire de 8.000 francs.

Enregistré le 23 mai 1914, folio 104, case 4.

Répertoire n° 3.794.

---

*Nouveau Théâtre. Rideau de scène.*

---

DU 16 AVRIL 1914

Soumission par M. Amable, décorateur à Paris, pour l'exécution et la pose du rideau de scène du Nouveau-Théâtre, moyennant le prix forfaitaire de 4.400 francs.

Enregistré le 23 mai 1914, folio 104, case 6.

Répertoire n° 3.795.

---

*Châssis à bascules. Ouverture et fermeture. Mécanisme.*

---

DU 16 AVRIL 1914

Soumission par MM. Mesnet et C<sup>ie</sup>, ingénieurs à Paris, pour la fourniture d'un mécanisme destiné à l'ouverture et à la fermeture des châssis à bascule placés dans les combles du Nouveau-Théâtre, moyennant le prix de 2.000 francs.

Enregistré le 23 mai 1914, folio 104, case 5.

Répertoire n° 3.796.

---

**Immeubles. — Achats et ventes.**

---

*Parcelle, rue du Port.*

---

DU 3 AVRIL 1914

Achat de M. Auguste Droin, représentant, et M<sup>me</sup> Adolphine Landrieux, son épouse, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 3 mètres carrés 07, située à Lille, rue du Port, angle de la rue des Stations, moyennant 307 francs.

Enregistré le 6 avril 1914, folio 81, case 1.

Répertoire n° 2.720.

---

*Parcelle, rue Fontaine-del-Saulx.*

---

DU 7 AVRIL 1914

Achat de M. Gustave-Joseph Herckelbout, propriétaire, et M<sup>me</sup> Julie-Sophie-Marie Dambrein, son épouse, demeurant à Lille, du domaine utile d'une parcelle de 8 mètres carrés 74, sise à Lille, rue Fontaine-del-Saulx, moyennant 70 francs.

Enregistré le 10 avril 1914, folio 84, case 10.

Répertoire n° 3.736.

---

*Parcelles, boulevard de la Moselle.*

---

DU 20 AVRIL 1914

Echange sous soult entre la Ville et M. Félix Dehau, propriétaire à Bouvines, de parcelles de terrains, sises à Lille, destinées aux modifications apportées aux alignements du boulevard de la Moselle, et promesses de vente à la Ville de terrains, sis au même lieu, en cas de démantèlement.

Enregistré le 1<sup>er</sup> mai 1914, folio 98, case 14.

Répertoire n° 3.818.

*Parcelle, rue de la Convention.*

DU 25 AVRIL 1914

Vente à M. Vausehamelhout, journalier à Lille, d'une parcelle de terrain de 69 mètres carrés 70, sise à Lille, rue de la Convention, moyennant un prix de 697 francs, payé comptant.

Enregistré le 16 mai 1914, vol. 631, n° 51.

Répertoire n° 3.894.

---

**Voirie. - Interruption de circulation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris rue d'Arcole ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite, dans la rue d'Arcole, à partir du 20 avril 1914 jusqu'au 20 mai 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

F. BINAULD, Adjoint.

*Pont. Avenue de Soubise. Réfection.*

DU 24 AVRIL 1914

Soumission par MM. Grulois frères, entrepreneurs à Lille, pour l'exécution de travaux de reconstruction du pont de l'avenue de Soubise, moyennant le prix forfaitaire de 2.000 francs.

Enregistré le 30 mai 1914, folio 2, case 3.

Répertoire n° 3.797.

*Boulevard Carnot. Élargissement.*

DU 24 AVRIL 1914

Adjudication des travaux d'élargissement du boulevard Carnot à la traversée des fortifications, au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — **Terrassements.** — M. Victor Demacon, entrepreneur à Douai, moyennant environ 25.288 fr. 49, rabais de 22 % déduit.

2<sup>e</sup> lot. — **Matériaux.** — MM. Louis Collin et fils, entrepreneurs à Lille, moyennant 9.937 fr. 86, rabais de 15 % déduit.

3<sup>e</sup> lot. — **Pavés.** — M. Charles Deville, ingénieur à Paris, moyennant 57.991 fr. 95, rabais de 0,10 % déduit.

4<sup>e</sup> lot. — **Pavage, main-d'œuvre.** — Réservé.

5<sup>e</sup> lot. — **Aqueduc.** — M. Victor Carlier, entrepreneur à Lille, moyennant 5.000 fr. Prix du devis.

Enregistré le 15 juin 1914, folio 91, case 11.

Répertoire n° 3.860.

---

**Palais des Beaux-Arts. -- Copie ou photographie.  
Réglementation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Toute personne désirant copier ou photo-



graphier une œuvre d'art quelconque, conservée au Palais des Beaux-Arts, devra en formuler la demande, par écrit, au Conservateur, en ayant soin de désigner le tableau ou l'objet d'art qu'elle désire reproduire.

ARTICLE 2. — Le Conservateur peut, seul, délivrer des cartes d'autorisation. Ces dernières peuvent être refusées sans avoir à en formuler le motif.

ARTICLE 3. — Cette autorisation est donnée, pour les œuvres d'artistes modernes, sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 4. — Dans aucun cas, les œuvres originales ne peuvent être déplacées.

ARTICLE 5. — Les copistes ou photographes, pourvus d'une autorisation, peuvent travailler tous les jours, durant les heures d'ouverture des Musées, excepté le dimanche.

ARTICLE 6. — Les autorisations de photographier sont subordonnées au dépôt au Musée de **deux épreuves par cliché**.

Il est interdit aux photographes d'encombrer les salles et de toucher, sous aucun prétexte, aux objets exposés.

ARTICLE 7. — Les travailleurs doivent se munir de tout le matériel nécessaire (chevalets, tabourets, etc...) et d'un tapis de pieds en toile cirée d'au moins 1 mètre carré.

ARTICLE 8. — Aucune copie et aucun appareil ne pourront sortir du Palais sans un laissez-passer délivré par le Conservateur et qui devra être remis au gardien chargé de la surveillance de la porte.

ARTICLE 9. — Le délai accordé pour l'exécution des copies est fixé à trois mois, à partir du jour où elles ont été commencées.

Leurs toiles achevées, les copistes devront apposer leur signature sur le registre déposé à cet effet et remettre leur carte d'autorisation.

ARTICLE 10. — Il est rappelé que la loi punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 500 francs quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues ou autres objets destinés à l'utilité publique. (Art. 257 du Code pénal).

ARTICLE 11. — Le présent règlement annule les règlements antérieurs.

ARTICLE 12. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

G. WAUQUIER, Adjoint.

---

### **Musée d'Histoire Naturelle. — Conservateur adjoint.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Docteur Moitié est nommé Conservateur-adjoint du Musée d'Histoire Naturelle, aux appointements de 2.200 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

G. WAUQUIER, Adjoint.

---

### **École des Beaux-Arts.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la décision de l'Administration municipale en date du 27 juin 1913 ;

Vu les délibérations du Conseil des 20 et 21 décembre 1913 portant vote du budget,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement de M<sup>me</sup> Darcher, professeur à l'École des Beaux-Arts, est fixé à quinze cents francs à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1914.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

G. WAUQUIER, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 19 et 20 décembre 1913 portant vote du budget ;

Vu les propositions de la Commission de l'École des Beaux-Arts,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les traitements des professeurs ci-après sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914 :

M. Hémerly .....	2.200 francs.
M. Lebrun .....	1.500 francs.
M. Salomez .....	1.800 francs.
M. Loubignac .....	2.000 francs.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

## École des Beaux-Arts. — Prix offerts. Réglementation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le règlement de l'École des Beaux-Arts, en date du 9 décembre 1897, approuvé par M. le Ministre des Beaux-Arts, article 10 ;

Vu le rapport de M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts en date du 22 avril 1894 ;

Considérant que la plus grande incertitude a existé jusqu'ici dans le mode d'attribution des prix offerts aux élèves de l'École des Beaux-Arts par des groupements ou par des particuliers ;

Considérant que cet état de choses pourrait nuire, en certains cas, à la bonne marche des études et troubler l'unité de méthode que celles-ci doivent conserver,

### ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Tout prix offert gracieusement aux élèves de l'École des Beaux-Arts, soit par une Société, soit par un particulier, est attribué, sur programme donné par le Conseil d'Administration de l'École, par le jury ordinaire de l'établissement; jury comprenant, aux termes de l'article 10 du règlement de 1897 :

1° Deux membres compétents du Conseil d'Administration et deux étrangers de compétence reconnue et désignés par le Conseil d'Administration ;

2° Le professeur du cours.

ARTICLE 2. — Un délégué des ou du donateur du prix ou le donateur lui-même assistera aux opérations du jury avec voix consultative.

ARTICLE 3. — Seuls, les prix attribués dans ces conditions seront reconnus par l'Administration et mentionnés au palmarès de l'École.

ARTICLE 4. — M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

G. WAUQUIER, Adjoint.



---

---

**Écoles. — Livres classiques et de prix.**

DU 7 AVRIL 1914

Adjudication de la fourniture des livres classiques et des livres à distribuer en prix aux élèves des Ecoles municipales, pendant les années 1914, 1915 et 1916, au profit de :

1° Livres classiques, M. A. Druetz, libraire à Landrecies, moyennant 35.910 francs, rabais de 40,10 pour cent déduit ;

2° Livres de prix, ledit M. Druetz, moyennant 25.155 francs, rabais de 44,10 % déduit.

Enregistré le 12 mai 1914, folio 97, case 8.

Répertoire n° 3.735.

---

---

**Compagnie Immobilière. — Administrateur.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 10 des statuts de la Compagnie Immobilière de Lille ;

Notre arrêté en date du 17 mars 1914,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de notre arrêté, en date du 17 mars 1914, est rapporté, M. Maxime Ducrocq, notaire, estimant, de par sa situation, ne pouvoir remplir les fonctions qui lui étaient dévolues.

ARTICLE 2. — M. Heyndrickx, David-Henri-Isidore, assureur, est nommé membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Immobilière de Lille, pour une période de cinq années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, en remplacement de M. Bouchery, décédé.

ARTICLE 3. — M. le Vice-Président du Conseil d'Administration de ladite Société est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

### Finances. — Octroi. Règlement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 28 avril 1816, article 156,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté du 23 juin 1913 est modifié ainsi : « Le nombre de préposés spéciaux de l'octroi ne peut excéder dix. »

ARTICLE 2. — M. le Préposé en Chef de l'Octroi, Directeur des Services financiers de la Ville, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CRÉPY, Adjoint.

---

### Ouverture de crédits.

*Exercice 1914.*

Décret du 16 Avril 1914.

Service des fêtes : Achat de chaises.....	Fr.	4.000	»
Lycée Fénélon : Distribution d'eau chaude ; travaux.	Fr.	3.500	»
Nouveau Théâtre : Fourniture de décors.....	Fr.	119.000	»
Aqueduc rue Saint-Gabriel : Reconstruction.....	Fr.	26.000	»
Vieillards des Hospices : Sou quotidien.....	Fr.	7.500	»

Fourneaux Economiques. — Fonctionnement en Février

CUISINES	SEMAINE du 2 au 7 février			SEMAINE du 9 au 14 février			SEMAINE du 16 au 21 février			SEMAINE du 23 au 28 février		
	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	LÉGUMES	BOUILLON
Lottin. . . . .	713	1.182	3.790	722	1.044	3.488	725	1.071	3.389	646	1.017	3.230
Bouvines . . . . .	1.104	1.427	2.772	1.073	1.372	2.358	1.099	1.401	2.428	1.064	1.652	2.502
Baignerie . . . . .	459	629	1.619	429	561	1.417	428	549	1.489	435	562	1.475
Béguinage . . . . .	431	688	1.687	403	617	1.523	386	623	1.453	391	537	1.444
Manuel . . . . .	735	1.101	2.747	687	1.071	2.706	695	1.119	2.458	602	856	1.968
Fombelle . . . . .	750	1.130	3.027	614	892	2.534	619	921	2.475	526	718	2.228
Fénelon. . . . .	584	1.069	2.316	637	1.015	2.142	466	698	1.655	352	600	1.380
Canteleu . . . . .	459	715	1.244	441	619	1.166	481	677	1.160	329	463	1.086
TOTAUX . . . . .	5.235	7.941	19.192	5.001	7.191	17.334	4.899	7.059	16.507	4.345	6.455	15.311

Fourneaux Économiques. — Fonctionnement en Mars

CUISINES	SEMAINE du 2 au 7 mars			SEMAINE du 9 au 14 mars			SEMAINE du 16 au 21 mars			SEMAINE du 23 au 28 mars			SEMAINE 30 mars au 4 avril		
	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES	VIANDE	BOUILLON	LÉGUMES
	Lottin . . . . .	692	1.030	3.290	638	942	3.127	502	899	3.027	612	907	2.941	610	897
Bouvines . . . . .	1.112	1.543	2.253	957	1.245	2.029	765	1.064	1.912	435	664	1.510	520	819	1.251
Baignerie . . . . .	425	545	1.678	363	457	1.382	329	464	1.373	314	403	1.266	277	405	1.124
Béguinage . . . . .	419	618	1.512	255	447	1.273	285	443	1.381	273	429	1.240	193	356	909
Manuel . . . . .	550	862	2.208	517	733	2.111	460	669	2.111	469	734	1.805	585	796	1.666
Fombelle . . . . .	406	641	2.211	402	649	2.103	383	576	2.085	370	558	1.813	494	709	1.792
Fénelon . . . . .	812	553	1.511	289	533	1.270	265	528	1.229	224	454	1.091	276	576	951
Canteleu . . . . .	322	524	1.127	255	464	983	273	524	1.069	232	435	1.121	236	447	1.068
TOTAUX. . . . .	4.285	6.316	15.590	3.676	5.470	14.278	3.262	5.167	14.187	2.929	4.584	12.687	3.191	5.005	11.366



---

**Foire aux Chevaux. — Comptable spécial.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Simonnet, chef du bureau des adjudications, est nommé comptable spécial pour la foire aux chevaux du mardi 5 mai 1914.

ARTICLE 2. — Une somme de 1.100 francs (onze cents francs) sera mise à sa disposition, il aura à en rendre compte dans les formes de la comptabilité publique.

ARTICLE 3. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CRÉPY, Adjoint.

---

*Mesures d'ordre.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 27,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes, etc., et véhicules de toute nature, à l'exception du tramway, est interdite dans toute la partie de l'Esplanade, allée des Cavaliers, comprise entre les rues Léonard-Danet et du Magasin et la chaussée pavée de la façade de l'Esplanade, entre les rues de Jemmapes et du Magasin, le mardi 5 mai 1914, à partir de neuf heures du matin et pendant toute la durée de la Foire aux Chevaux.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

LUCIEN CRÉPY, Adjoint.

---

### **Éclairage. — Appareils électriques.**

---

DU 29 AVRIL 1914

Adjudication au profit de MM. G. Boucherie et C<sup>ie</sup>, électriciens à Lille, de l'entreprise, pendant les années 1914 à 1917, des fournitures et appareils électriques destinés à l'éclairage, moyennant le prix approximalif de 5.200 francs.

Enregistré le 6 juin 1914, folio 5, case 12.

Répertoire n° 3.795.

---

### **Sapeurs-Pompiers. — Nourriture des chevaux.**

---

DU 22 AVRIL 1914

Soumission par M. Chrétien, Edmond, négociant à Lille, pour la fourniture d'avoine et d'hivernages nécessaires aux chevaux du bataillon des Sapeurs-Pompiers en 1914, moyennant environ 6.900 francs.

Enregistré le 25 avril 1914, folio 90, case 11.

Répertoire n° 3.860.

---

## Laboratoire municipal

### STATISTIQUE MENSUELLE

### CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

*dans le mois d'Avril 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages . . .	33	»	»	5	38
Bières . . . . .	10	»	»	»	10
Cafés, Thés et Chicorées .	8	»	»	»	8
Cidres et Poirés. . . . .	2	»	»	»	2
Chocolats et Cacaos . . .	3	»	»	»	3
Confitures et Miels . . . .	1	»	»	1	2
Eaux et Glaces . . . . .	10	»	21	»	31
Étains et Poteries . . . . .	»	»	»	»	»
Farines . . . . .	12	»	»	»	12
Huiles comestibles . . . . .	1	»	»	»	1
Jouets et colorants . . . . .	»	»	»	»	»
Kirschs et Spiritueux divers .	2	»	»	1	3
Laits . . . . .	66	»	»	11	77
Pains et Pâtes. . . . .	9	»	»	»	9
Parfumeries et Teintures	»	»	»	»	»
Pétroles . . . . .	»	»	»	»	»
Poivres et Épices . . . . .	5	»	»	»	5
Produits Pharmaceutiques. . .	»	»	»	»	»
Saindoux. . . . .	4	»	»	»	4
Sirops, Liqueurs et Limonades .	3	»	»	»	3
Sucreries et Confiseries.	»	»	»	»	»
Viandes et Conserves . . .	2	»	»	»	2
Vinaigres. . . . .	»	»	»	»	»
Vins . . . . .	37	1	»	1	39
Divers . . . . .	7	»	»	»	7
TOTAL . . . . .	215	1	21	19	256

## Consommations d'eau en Avril 1914

DATES	CONSOUMATIONS		Hauteurs a la source Billaut		Hauteurs dans le Réservoir inférieur		Hauteurs à P'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	23.530	22.980	2.36	1.83	4.57	4.16	5.10	4.10	
2	23.707	22.542	2.39	1.82	4.60	4.15	5.05	4.00	
3	23.968	21.764	2.39	1.82	4.60	4.15	5.10	4.00	
4	22.914	23.375	2.39	1.82	4.60	4.15	5.05	3.75	
5	25.656	16.569	2.44	1.82	4.66	4.15	4.40	3.70	
6	20.457	20.279	2.44	1.83	4.66	4.15	5.00	4.00	
7	23.410	21.753	2.43	1.89	4.65	4.23	5.00	4.25	
8	25.067	22.327	2.41	1.86	4.63	4.20	5.10	4.00	
9	24.188	21.560	2.41	1.83	4.63	4.17	5.10	3.90	
10	24.490	21.992	2.38	1.84	4.60	4.10	5.10	3.90	
11	23.846	24.133	2.38	1.83	4.60	4.16	5.00	4.00	
12	24.708	17.489	2.38	1.82	4.60	4.15	4.80	3.70	
13	17.089	16.080	2.39	1.86	4.61	4.20	5.00	4.00	
14	22.242	20.536	2.42	1.86	4.64	4.20	5.05	4.20	
15	22.948	22.254	2.43	1.86	4.65	4.20	5.10	4.15	
16	23.619	22.843	2.42	1.82	4.64	4.15	5.15	3.95	
17	24.707	22.335	3.40	1.77	4.62	4.10	5.10	3.90	
18	23.436	24.971	2.38	1.77	4.60	4.10	5.10	3.95	
19	28.611	17.495	2.38	1.77	4.60	4.10	4.25	3.70	
20	20.640	23.183	2.36	1.80	4.58	4.13	5.10	4.30	
21	23.315	23.360	2.36	1.77	4.58	4.10	5.05	3.75	
22	24.122	23.772	2.37	1.75	4.59	4.08	4.90	3.70	
23	24.904	23.381	2.38	1.76	4.58	4.09	4.65	3.65	
24	25.044	24.124	2.29	1.76	4.50	4.08	4.55	3.60	
25	25.209	24.279	2.30	1.69	4.51	4.00	5.10	3.50	
26	28.571	18.825	2.29	1.74	4.50	4.05	4.30	3.75	
27	19.506	22.057	2.29	1.75	4.50	4.06	5.10	4.05	
28	21.130	23.935	2.30	1.74	4.51	4.05	5.10	3.90	
29	25.802	23.306	2.29	1.74	4.50	4.05	4.85	3.50	
30	27.209	21.213	2.27	1.74	4.48	4.05	4.85	3.50	



## Statistique sanitaire du mois d'Avril 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (Mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÉS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune.
									PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	PLACÉS dans la commune.
212	12	299	87	386	36	8	44	322	»	48	1

### RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés)

N <sup>o</sup> d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	DE	DE	DE	De 60 ans	TOTAL
		de 1 an	1 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	et au-dessus	
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et Cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	1	1	»	»	»	2
8	Diphtérie et Croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres Maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	»	2	31	15	5	53
14	Tuberculose des méninges	»	2	»	»	»	2
15	Autres Tuberculoses	»	3	3	3	»	9
16	Cancer et autres Tumeurs malignes	»	»	1	5	20	26
17	Méningite simple	3	7	1	1	»	12
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	5	11	17
19	Maladies organiques du cœur	»	1	5	15	»	21
20	Bronchite aiguë	5	3	»	1	2	11
21	Bronchite chronique	»	»	1	1	1	3
22	Pneumonie	1	3	1	2	4	11
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	5	14	2	5	7	33
24	Affections de l'estomac (Cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	16	»	»	»	»	16
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, Obstructions intestinales	»	1	»	»	1	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite et Maladie de Bright	»	»	2	9	13	24
30	Tumeurs non cancéreuses et autres mala- dies des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	1	2
31	Septicémie puerpérale (Fièvre, Péritonite, Phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et Vices de conforma- tion	8	»	»	»	»	8
34	Débilité sénile	»	»	»	»	14	14
35	Morts violentes (Suicide excepté)	1	»	»	1	2	4
36	Suicides	»	1	2	2	»	5
37	Autres maladies	6	1	7	7	18	39
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	1	»	»	1
	TOTAUX	47	41	59	74	101	322

---

**Services Municipaux. -- Personnel.**

*Conservatoire. — Surveillant.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 4 du statut des fonctionnaires municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Duhem, Georges, né à Lille, le 21 août 1866, est nommé surveillant au Conservatoire de musique, en remplacement de M. Serrure, décédé, aux appointements annuels de 900 francs (neuf cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> avril 1914.

ARTICLE 2. — M. le Directeur du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

G. WAUQUIER, Adjoint.

---

**Police. -- Gradés. Traitement. Modification.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1914, les traitements des gradés de la police seront fixés comme suit :

*Police en tenue.* — Inspecteur : 2.750 fr. ; Sous-Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe : 2.325 fr. ; Sous-Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe : 2.250 fr. ; Brigadiers de 1<sup>re</sup> classe : 2.075 fr. ; Brigadiers de 2<sup>e</sup> classe : 2.025 fr. ; Sous-Brigadiers de 1<sup>re</sup> classe : 1.925 fr. ; Sous-Brigadiers de 2<sup>e</sup> classe : 1.875 fr.

*Sûreté.* — Inspecteur : 2.750 fr. ; Sous-Inspecteur : 2.400 fr. ;  
Brigadiers de 1<sup>re</sup> classe : 2.125 fr. ; Brigadiers de 2<sup>e</sup> classe : 2.075 fr. ;  
Sous-Brigadiers de 1<sup>re</sup> classe : 2.025 fr. ; Sous-Brigadiers de 2<sup>e</sup> classe :  
2.000 fr.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 90 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une gratification de trois cents francs est  
accordée à M. Mathieu, commissaire-chef de la Sûreté, à prélever sur  
le crédit de la Police.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de  
l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires à  
compter du 1<sup>er</sup> avril 1914 :

M. Cholle, Joseph, né le 25 avril 1890, à Toufflers (Nord).

M. Fournier, Maurice-Henri, né le 14 décembre 1890, à Marquette (Nord), avec faculté, pour eux, de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Lesaffre, Maurice, né le 9 juin 1888, à Armentières (Nord), est nommé sergent de ville stagiaire, à compter du 16 avril 1914, avec faculté pour lui de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de son entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

F. BINAULD, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement du brigadier hors classe Mullier,



du service en tenue, est porté à 2.150 francs (deux mille cent cinquante francs), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1914.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

CH. DELESALLE.

---

### **Garde de Jardins.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Caronez, Joseph, est nommé, à titre définitif, dans son emploi de garde de jardins, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1914, aux appointements annuels de 1.300 francs (treize cents francs).

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 avril 1914.

*Le Maire de Lille,*

RENÉ BAUDON, Adjoint.

---

### **Machines à écrire.**

DU 13 AVRIL 1914

Soumission par M. L.-G. Ferrer, négociant à Lille, pour la fourniture de deux machines à écrire, en échange de deux machines usagées et moyennant une soulte de 912 fr. 50.

Enregistré le 8 juillet 1914, folio 21, case 3.

Répertoire n° 3.768.

Soumission par M. Emile Lahousse, négociant à Lille, pour la fourniture de trois machines à écrire, en échange de trois machines usagées et moyennant une soulte de 1.350 francs.

Enregistré le 8 juillet 1914, folio 21, case 4.

Répertoire n° 3.769.

---

### **Appareils de téléphonie. -- Fourniture.**

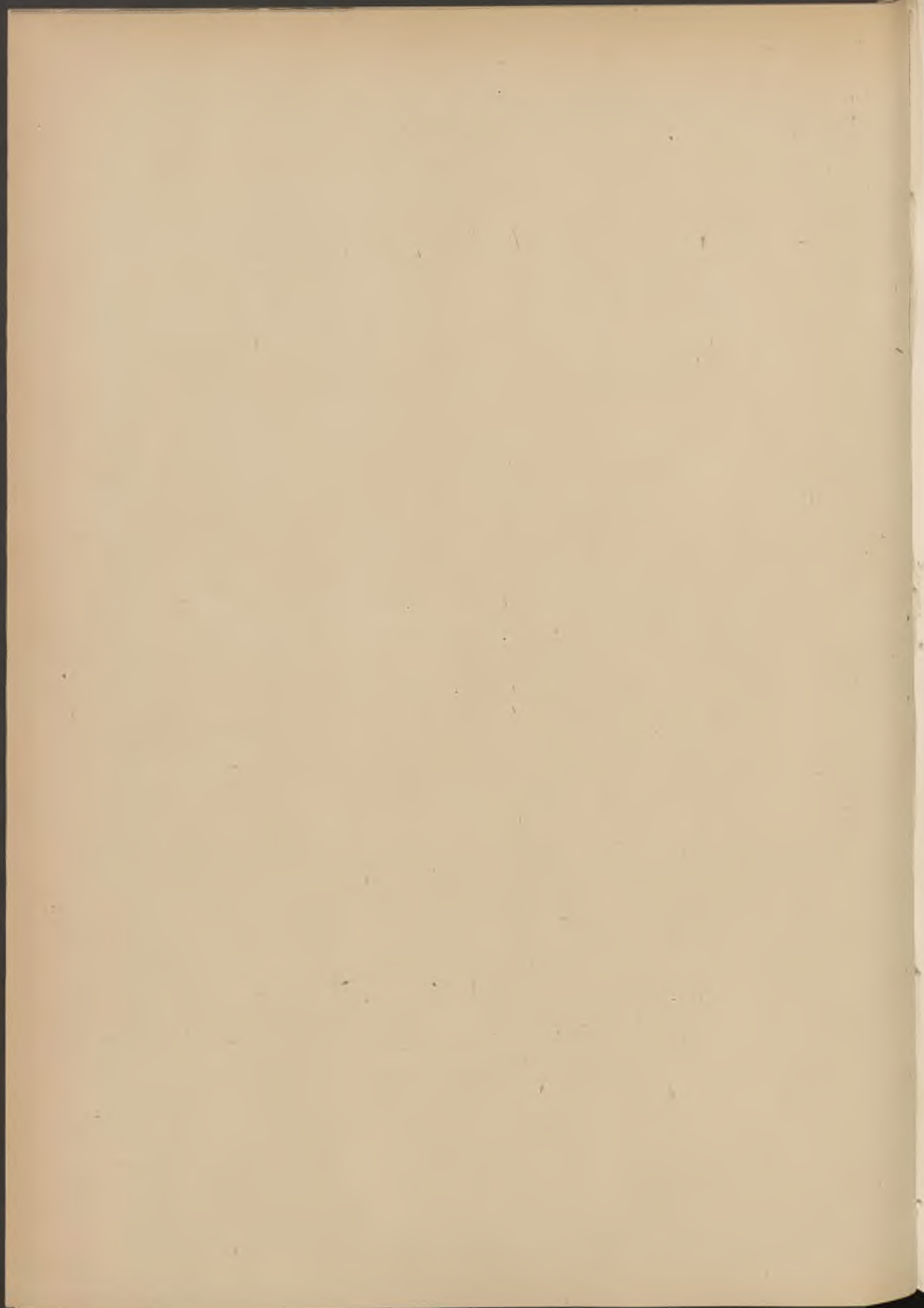
DU 29 AVRIL 1914

Adjudication, au profit de la Société « le Téléphone Privé du Nord », dont le siège est à Lille, de l'entreprise pendant les années 1914 à 1917, de fournitures et appareils destinés à la téléphonie, moyennant environ 2.560 francs.

Enregistré le 6 juin 1914, folio 5, case 10.

Répertoire n° 3.795.

---



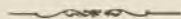
# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Administrations diverses :</b>	
Justice. Jury. Liste préparatoire. Délégation. Brackers-d'Hugo	275
<b>Bâtiments :</b>	
Théâtre. Foyer et loges d'avant-scène. Tentures. Adjudication.	
Facq-Hilst. ....	275
Porte de la Citadelle. Monument historique. Classement ....	275
<b>Immeubles :</b>	
Vente Parcelle, rue de la Convention. M. Leroy .....	277
<b>Voirie :</b>	
Règlement. Modification. Avenue des Marronniers .....	277
Interruption de circulation, rue Saint-Sauveur, rue Guillaume-Werniers et avenue de Soubise .....	278-279
Dénomination de rues .....	280
<b>Théâtre :</b>	
Commission de contrôle. Nomination. ....	281
Saison 1913-1914. Œuvres représentées .....	283
<b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	
Conservatoire. Jury de concours Nomination. Ch. Delesalle, fils, Rousse, Eustace et Cavro père.....	285



	Pages
<b>Enseignement secondaire :</b>	
Lycée Fénelon Maîtresses d'internat. Nomination .....	286
Internat. Marchés divers .....	287
<b>Œuvres diverses :</b>	
Fondation Boucher-de-Perthes et primes municipales. Comptable spécial . . . . .	287
<b>Alimentation :</b>	
Laboratoire municipal. Statistique du mois de mai .....	289
<b>Distribution deau :</b>	
Consommation pendant les mois de mai 1913 et mai 1914 ..	290-291
Usine d'épuration par l'ozone. Adjudication. A. Degoix et C <sup>ie</sup>	288
<b>Hygiène :</b>	
Statistique des décès du mois de mai .....	292
<b>Services municipaux :</b>	
Délégués au Conseil de discipline pour 1914 .....	293
Personnel. Décisions diverses .....	294



---

**JURY. — Liste préparatoire. Délégation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 12 novembre 1872, article 12 ;  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

**ARRÊTONS :**

M. Brackers d'Hugo, René-Hubert, adjoint au maire, est délégué pour dresser la liste préparatoire des Jurés pour l'année 1915.

Hôtel de Ville, le 26 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*  
M. LAURENGE, Adjoint.

---

**NOUVEAU THÉÂTRE. — Foyer et loges. Tentures.**

---

DU 8 MAI 1914

Adjudication au profit de M. Paul Hilst, entrepreneur à Lille, pour la fourniture et la pose des tentures du foyer et des loges d'avant-scène, moyennant environ 11.925 francs, rabais de 21 % déduit.

Enregistré le 2 juin 1914, folio 3, case 6.

Répertoire n° 3974.

---

**PORTE DE LA CITADELLE DE LILLE. — Monument historique.**

**Classement.**

---

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,  
Vu la loi du 31 décembre 1913, sur les monuments historiques ;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 18 décembre 1908 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 17 avril 1914 ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

La Porte de la Citadelle de Lille (Nord), est classée parmi les monuments historiques

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 3

Il sera notifié au Préfet du département du Nord et au maire de la commune de Lille, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 mai 1914,  
Pour le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts et par Délégation :  
*Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts,*  
P. JACQUIER.

Pour ampliation :

*Le Chef de la Division des Services d'Architecture,*

ILLISIBLE.

---

---

---

**IMMEUBLES. — Achats et ventes.**

---

*Parcelle, rue de la Convention.*

---

DU 22 MAI 1914

Adjudication au profit de M. Alfred Leroy, mécanicien à Lille, d'un terrain de 86 mètres carrés 40 décimètres carrés, sis à Lille, rue de la Convention, moyennant un prix de 1.296 francs, payé comptant.

Enregistré le 4 juin 1914, folio 4, case 7.

Transcrit le 2 juillet 1914, vol. 634, n° 47.

Répertoire n° 4075.

---

---

**VOIRIE. — Règlement. Modification.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 172 du code des arrêtés municipaux est complété comme suit :  
« L'Avenue des Maronniers est comprise dans les voies indiquées par le paragraphe précédent. »

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*  
M. LAURENGE, Adjoint.



---

### INTERRUPTION DE CIRCULATION.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction de pavage neuf sont entrepris rue Saint-Sauveur, partie comprise entre les rues des Robleds et Boilly.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

#### ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La circulation des voitures sera interdite dans la rue Saint-Sauveur, partie comprise entre les rue des Robleds et Boilly, à partir du 7 mai 1914, jusqu'au 6 juin 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris rue Guillaume-Werniers.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue Guillaume-Werniers, a partir du 25 mai 1914, jusqu'au 26 juin 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection d'un pont situé sur la coupure de l'Avenue de Soubise seront prochainement entrepris.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans l'avenue de Soubise, à partir du 8 juin 1914 jusqu'au 8 juillet 1914.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

## DÉNOMINATION DE RUES.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, paragraphe 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 1914 ;

Vu le décret en date du 9 mai 1914 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 1914,

### ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — A partir de la publication du présent arrêté, les voies publiques ci-après indiquées porteront les dénominations suivantes :

1° **Alfred de Musset**, poète français (1810-1857), rue nouvelle (Esquermes, 28), entre la rue de La Bassée, 176, et le boulevard de la Moselle.

2° **Casimir Delavigne**, poète lyrique et dramatique français (1790-1868), rue nouvelle (Esquermes, 29), entre la rue de La Bassée, 196, et le boulevard de la Moselle.

3° **François Coppée**, poète et auteur dramatique français (1842-1908), rue nouvelle (Esquermes, 30), entre la rue de La Bassée, 240, et le boulevard de la Moselle.

4° **Rue de la Prévoyance**, rue nouvelle (Sud), dans le prolongement de la rue de Balzac (vers le Faubourg d'Arras), appelée localement rue de la Prévoyance et aboutissant au groupe de 45 habitations à bon marché construit en 1910 par la Société Immobilière du Sud « La Prévoyance Foncière.

5° **Desaugiers**, chansonnier et vaudevilliste français (1772-1827), rue nouvelle (Fives) commençant à l'intersection des rues de Russie et Charles-Manso et aboutissant rue du Bois-d'Annappes. La dénomination de cette rue commencera rue de Philadelphie.

6° **Réaumur**, physicien et naturaliste français (1683-1757), rue nouvelle (St-Maurice), commençant rue du Buisson, 65, et aboutissant au Grand Boulevard, sur le territoire de Marcq-en-Barœul.

7° **Vanoschodt**, bienfaiteur des pauvres, rue nouvelle (St-Maurice), ouverte par M. Demora, commençant rue du Buisson, 97, et aboutissant à l'Hospice Vanoschodt.

8° **de Marcq**, rue mitoyenne avec la commune de Marcq-en-Barœul appelée sur Lille (Sentier des Ribaudes) et sur Marcq, rue Louis De Iau (ou Delos). Cette rue commence au Grand Boulevard et aboutit au Chemin des Vachers.

9° **Grand Boulevard**, partie du boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing, entre le boulevard de la République sur le territoire de La Madeleine et le Grand Boulevard sur le territoire de Marcq.

10° **d'Artagnan**, célèbre mousquetaire qui fut gouverneur de Lille en 1672. Ancienne partie de la rue Claude-Lorrain, allant de la dite rue à la rue Alexandre-Dumas.

11° **Greuze**, célèbre peintre français (1725-1805), rue allant de la rue Claude-Lorrain à la rue des Montagnards.

ARTICLE 2. — Des plaques indicatives du nom de ces rues seront apposées à leurs angles.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**THÉÂTRE. — Commission de contrôle. Nomination.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 18 du cahier des charges de l'exploitation des Théâtres



municipaux instituant une Commission de contrôle, composée de six membres, chargée de seconder, au point de vue artistique, l'Administration municipale dans l'application du cahier des charges, ainsi que pour le choix des ouvrages nouveaux que le Directeur doit monter et aussi d'émettre son avis sur le caractère des pièces qui constituent le répertoire ;

Cette Commission étant nommée pour trois ans, renouvelable par tiers ; les membres sortant ne pouvant être nommés à nouveau avant un délai de trois ans.

**ARRÊTONS :**

Sont nommés sous notre présidence, membre de la Commission de Contrôle :

**M. Parmentier**, Conseiller Municipal,  
Lessenne, Conseiller Municipal,  
Danchin, Albert, Agent d'assurances,  
Dufour, Professeur à la Faculté des Lettres,  
Regnier, Conseiller de Préfecture,  
Sauvage, Architecte,

Secrétaire : M. Mouraux, Secrétaire Général-Adjoint de la Mairie.

Hôtel de Ville, le 28 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*  
**BRACKERS D'HUGO**, Adjoint.

---

---

**Théâtres municipaux. — Saison 1913-1914.**

---

*Œuvres représentées.*

---

**Comédies. — Vaudevilles.**

La Reprise .....	5	Denise .....	3
Une Nuit de Noces .....	2	La Présidente .....	2
La Chienne du Roi .....	3	Le Premier Mari de France .....	3
Servir .....	3	Tartarin sur les Alpes .....	5
La Chambrée .....		L'absent .....	
Contrôle des Wagons-Lits .....	7	Les Ouvriers .....	5
Vous n'avez rien à déclarer .....	6	La Cagnotte .....	3
Blanchette .....	10	L'Étincelle .....	6
Un Mari dans du coton ....	2	La Paix chez soi .....	2
Fils surnaturel .....	5	Poil de Carotte .....	4
Le Paradis .....	10	Le Monde où l'on s'ennuie ..	5
La Petite Chocolatière .....	10	Le Sursis .....	
Docteur Jojo .....	4	Alsace .....	10
Le Père Lebonnard .....		Le Secret .....	2
L'Occident .....		La Peur des coups .....	3
La Ville des Fleurs .....		L'amour veille.....	3
La Demoiselle de Magasin..	6	Les Deux Pierrots .....	
Julot ne reçoit rien .....	4	Vingt jours à l'ombre .....	4
Tire au Flanc .....	4	L'Habit Vert .....	3
Venise .....	3	Le Bourgeois Gentilhomme..	
Les Romanesques .....		Surprises du divorce .....	4
L'Inévitable .....		Mlle Josette ma femme ....	5
Tais-toi mon cœur .....		L'Embuscade .....	
Vierge folle .....		L'Abbé Constantin .....	6
Coralie et C <sup>ie</sup> .....	5	Le Jeu de l'Amour	
Cyrano de Bergerac .....	2	et du Hasard....	

Le Minaret .....	2	Le Voyage de M. Perrichon	3
La joie fait peur .....		Les Eclaireurs .....	
Tic à Tic .....		Polyeucte .....	
Les Honneurs de la Guerre		Les Femmes Savantes .....	

**Drames.**

Cœur de Française .....	33	L'Enfant du Ruisseau .....	4
Chéri-Bibi .....	4	La Closerie des Genêts .....	
Les Deux Gosses .....	3	Le Maître de Forges .....	3
Les Pauvres de Paris .....	2	L'Avocat des Gueux .....	2
Sous l'Épaulette .....	5	Une Cause Célèbre .....	3
Le Sang Français .....	5	Fille-Mère .....	2
La Fille du Garde-Chasse ..	2	Les Misérables .....	3
Perdus dans Paris .....		Le Bossu .....	3
Les Crochets du Père Martin	3	Lucrece Borgia .....	2
Mark a la Brune .....	2	Martyr .....	2
Les Orphelins du Pont-Notre-		Ames de France .....	3
Dame .....	2	La Dame aux Camélias ....	2
Les Deux Orphelines .....	5	Kean .....	2
Don César de Bazan .....	2	Marie-Jeanne .....	3
Les Pirates de la Savane....		La Tour de Nesle .....	
Le Courrier de Lyon .....	2	La Porteuse de Pain .....	2
Roger la Honte .....		La Voleuse d'Enfants .....	
La Belle Limonadière .....	3		

**Opéras. — Opéras Comiques.**

Le Château de la Bretèche..	4	Orphée .....	
La Bohême .....		Cavaleria Rusticana .....	5
Mireille .....	6	Paillasse .....	
Les Dragons de Villars .....	2	Thaïs .....	2
Manon .....	7	L'Africaine .....	
La Fille du Régiment .....	8	Les Huguenots .....	
La Vie de Bohême .....	2	La Juive .....	

Carmen .....	6	Carmosine .....	
Faust .....	7	Louise .....	2
Sapho .....		La Tosca .....	
Mignon .....	6	Werther .....	3
Mme Butterfly .....	3	Hérodiade .....	
Les Pêcheurs de Perles ....	3	Guillaume Tell .....	
Les Noces de Jeannette ....	3	La Navaraise .....	
Le Chalet.....	4	Rigoletto .....	
Lakmé .....	3		

**Opérettes.**

Quakers-Girls .....	6	Les Petites Michu .....	
Les Mousquetaires au Couvent	7	Eva .....	7
Mademoiselle Nitouche ....	4	La Mascotte .....	4
Miss Helyett .....	6	Nuit de noces de Mademoi-	
Rêve de Valse .....	12	selle Geulemans .....	9
Les Saltimbanques .....	6	Le Service Personnel .....	5
Claudine .....	6	La Fille du Tambour-Major	4
La Veuve Joyeuse .....	15	Le Grand Mogol .....	3
La Chaste Suzanne .....	26	Rip .....	5
Les Vingt-huit jours de Clai-		Gillette de Narbonne .....	2
rette .....	6	La Petite Manon .....	2

---

**CONSERVATOIRE. — Jury de Concours.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la proposition de la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire dans sa séance du 6 mai 1914 ;



**ARRÊTONS :**

Article Premier. — Sont nommés Membres des Jurys du Concours pour 1914, à titre de membres étrangers :

MM. Delesalle fils, Charles, Maire de La Madeleine, instruments à cordes ;

Rousse, Henri, instruments à vent (bois) ;

Cavro père, soifège et chant.

Article 2. — M. le Secrétaire de la Commission de patronage et de Surveillance du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

VAUQUIER, Adjoint.

---

**LYCÉE FÉNELON. — Maîtresses d'internat.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

Article Premier. — M<sup>lle</sup> Parez, actuellement maîtresse d'Internat à demi-tarif, est nommée maîtresse à plein tarif en remplacement de M<sup>lle</sup> Etienne ; M<sup>lle</sup> Parez, étant en ce moment chargée d'un cours à Péronne, sera suppléée, dans la fonction où elle est appelée ci-dessus, par M<sup>lle</sup> Colette.

Article 2. — M<sup>lle</sup> Dassonville, actuellement maîtresse au pair, est nommée maîtresse d'Internat à demi-tarif en remplacement de M<sup>lle</sup> Parez.

Article 3. — M<sup>lle</sup> Laignel, est nommée maîtresse au pair, en remplacement de M<sup>lle</sup> Dassonville.

Article 4. — Ces nominations auront leur effet, à partir du 25 mai 1914.

Article 5. — M<sup>me</sup> la Directrice du Lycée Fénelon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

*Internat. Marchés divers.*

---

DU 10 MAI 1914

Soumissions pour fournitures diverses et travaux nécessaires pour l'internat du Lycée Fénelon, en 1914, par :

1° **Corsages.** — M<sup>me</sup> Lagoutte, négociante à Lille, moyennant environ 300 francs.

2° **Jupes.** — M. Heldeweert-Dupire, négociant à Lille, moyennant environ 500 francs.

3° **Jaquettes et tabliers.** — M. Luneau, négociant à Lille, moyennant environ 300 francs.

4° **Chapeaux.** — M. Hirsch, négociant à Lille, moyennant environ 300 francs.

5° **Costumes de gymnastique.** — M. Deraet-Rodenbach, négociant à Lille, moyennant environ 300 francs.

6° **Vidange des fosses d'aisances.** — M. Decoster, entrepreneur de vidanges à Lille, moyennant environ 700 francs.

Enregistré le 19 juin 1914, folio 4, case 17.

Répertoire n<sup>o</sup> 3999 à 4004.

---

**FONDATION BOUCHER-DE-PERTHES ET PRIMES MUNICIPALES**

**Comptable spécial.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article Premier. — M. Sagon, sous-chef du Bureau de l'Assistance Publique, est délégué pour le paiement des primes municipales et de la Fondation Boucher-de-Perthes, sous la direction et la surveillance de M. Delporte, directeur des services financiers, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, en date du 2 juillet 1909. Il lui sera alloué, à cet effet, une somme de 3.500 francs (trois mille cinq cents francs). Il rendra compte de l'emploi de cette somme conformément aux règles de la Comptabilité publique.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

LAURENGE, Adjoint.

---

---

**EAUX POTABLES. — Usine d'épuration par l'ozone.**

DU 8 MAI 1914

Adjudication par concours des installations d'une usine d'épuration des eaux potables par l'Ozone, au profit de MM. A. Degoix et C<sup>ie</sup>, ingénieurs à Lille, moyennant 295.000 francs.

Enregistré le 12 juin 1914, folio 8, case 9.

Répertoire n° 3998.

---

**Laboratoire municipal.**

**STATISTIQUE MENSUELLE**

**CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS**  
*dans le mois de Mai 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages . . . . .	42	—	—	6	48
Bières . . . . .	21	—	—	—	21
Cafés, Thés et Chicorées . . . . .	12	—	—	—	12
Cidres et Poirés . . . . .	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos . . . . .	5	—	—	—	5
Confitures et Miels . . . . .	6	—	—	—	6
Eaux et Glaces . . . . .	7	—	19	—	26
Étains et Poteries . . . . .	—	—	—	—	—
Farines . . . . .	1	—	—	—	1
Huiles comestibles . . . . .	2	—	—	—	2
Jouets et colorants . . . . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers . . . . .	7	—	—	—	7
Laits . . . . .	88	—	—	8	96
Pains et Pâtes . . . . .	8	—	—	—	8
Parfumeries et Teintures . . . . .	—	—	—	—	—
Pétroles . . . . .	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . . . .	—	—	—	—	—
Produits pharmaceutiques . . . . .	—	—	—	—	—
Saindoux . . . . .	1	—	—	—	1
Sirups, Liqueurs et Limonades . . . . .	2	—	—	—	2
Sucreries et Confiteries . . . . .	3	—	—	—	3
Viandes et Conserves . . . . .	1	—	—	1	2
Vinaigres . . . . .	1	—	—	—	1
Vins . . . . .	58	—	—	5	63
Divers . . . . .	10	—	—	—	10
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>276</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>315</b>

CONSOMMATION D'EAU EN MAI 1913

DATES	VOLUME D'EAU ÉLEVÉE	Consommations	Hauteurs à Billant	Hauteurs dans le réservoir intérieur	Pluviomètre à Emmerin	Pluviomètre à La Louvière	OBSERVATIONS
1	21.958	21.198	1.76	4.08	»	»	
2	22.108	21.163	1.78	4.08	»	»	
3	20.363	18.003	1.78	4.10	»	1m1	
4	21.380	21.260	1.79	4.12	2m	2m7	
5	22.353	22.953	1.78	4.10	1m3	8m5	
6	22.455	22.795	1.78	4.10	1m	2m2	
7	22.513	22.273	1.78	4.10	0m5	4m1	
8	22.712	22.612	1.76	4.09	»	»	
9	21.922	23.882	1.75	4.07	1m5	0m6	
10	19.661	16.681	1.75	4.07	1m	0m2	
11	19.917	20.457	1.76	4.08	1m	5m2	
12	21.642	20.942	1.78	4.10	1m5	3m1	
13	22.109	22.209	1.78	4.10	0m6	0m7	
14	22.308	22.608	1.75	4.07	»	»	
15	22.724	22.484	1.74	4.05	»	»	
16	22.895	25.435	1.71	4.02	»	»	
17	21.402	18.202	1.71	4.02	»	»	
18	22.901	23.781	1.71	4.02	»	»	
19	23.063	24.823	1.68	4.00	»	»	
20	22.940	25.860	1.67	3.99	»	»	
21	22.779	19.119	1.66	3.98	»	»	
22	22.948	24.768	1.66	3.97	»	»	
23	26.068	26.808	1.66	3.97	7m	8m2	
24	21.108	17.728	1.64	3.91	»	»	
25	21.944	22.344	1.64	3.95	»	»	
26	22.949	23.249	1.64	3.95	»	»	
27	22.986	23.086	1.63	3.93	»	»	
28	22.988	23.388	1.59	3.91	0m5	1m6	
29	22.891	22.891	1.58	3.90	1m4	3m	
30	22.931	25.011	1.58	3.89	»	»	
31	19.265	18.165	1.58	3.89	6m5	12m2	
	688.278	689.178			25m8	53m4	



### CONSOMMATIONS D'EAU en Mai 1914.

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	17.557	21.198	2.30	1.76	4.54	4.08	4.90	3.75	
2	23.649	24.163	2.33	1.78	4.54	4.08	5.05	3.95	
3	26.432	18.003	2.38	1.78	4.60	4.10	4.40	3.70	
4	18.296	21.260	2.42	1.79	4.65	4.12	5.05	4.10	
5	23.408	22.953	2.45	1.78	4.68	4.10	5.10	4.10	
6	23.754	22.795	2.46	1.78	4.69	4.10	5.10	3.80	
7	25.371	22.273	2.46	1.78	4.69	4.10	5.00	3.75	
8	24.651	22.612	2.47	1.76	4.70	4.09	5.10	3.75	
9	23.978	23.882	2.47	1.75	4.70	4.07	5.10	3.80	
10	27.146	16.881	2.48	1.75	4.71	4.07	4.45	3.60	
11	18.108	20.457	2.48	1.76	4.72	4.08	5.15	4.25	
12	18.855	21.948	2.48	1.78	4.75	4.10	5.05	4.10	
13	24.543	22.209	2.48	1.78	4.75	4.10	5.05	3.95	
14	25.783	22.608	2.42	1.75	4.71	4.07	5.05	3.90	
15	24.906	22.484	2.40	1.74	4.70	4.05	5.05	3.75	
16	26.625	25.435	2.39	1.71	4.70	4.02	5.15	3.75	
17	28.225	18.202	2.39	1.71	4.70	4.02	4.30	4.50	
18	20.030	22.781	2.37	1.71	4.69	4.02	5.05	4.20	
19	24.982	24.833	2.36	1.68	4.68	4.00	5.10	4.20	
20	24.586	25.860	2.44	1.67	4.78	3.99	4.70	3.80	
21	25.644	19.119	2.42	1.66	4.75	3.98	4.15	3.00	
22	24.707	24.768	2.41	1.66	4.74	3.97	5.05	3.75	
23	25.261	26.808	2.38	1.66	4.70	3.95	4.40	3.25	
24	27.758	17.788	2.36	1.64	4.66	3.95	5.10	4.10	
25	19.537	22.344	2.34	1.64	4.66	3.95	5.10	4.10	
26	25.490	23.249	2.32	1.64	4.65	3.95	5.10	3.90	
27	28.282	23.086	2.31	1.63	4.64	3.93	5.10	3.75	
28	28.415	23.388	2.26	1.59	4.59	3.91	5.10	3.75	
29	28.356	22.891	2.23	1.58	4.53	3.90	5.10	3.50	
30	28.569	25.011	2.20	1.58	4.53	3.89	5.10	3.50	
31	24.620	18.165	2.19	1.58	4.52	3.89	4.15	3.60	

### STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MAI 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 23 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune, placés dans la commune.
									PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	
204	12	344	84	428	19	7	26	374	»	55	4

#### RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	De 1	De 20	De 40	De 60 ans	TOTAUX
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	et au delà	
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal) . . .	»	»	2	»	»	2
2	Typhus exanthématique . . . . .	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre . . .	»	»	»	»	»	»
4	Variole . . . . .	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole . . . . .	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine . . . . .	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche . . . . .	3	2	»	»	»	5
8	Diphtérie et croup . . . . .	»	2	»	»	»	2
9	Grippe . . . . .	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique . . . . .	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras . . . . .	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques . . . . .	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons . . . . .	»	10	20	11	2	43
14	Tuberculose des méninges . . . . .	2	10	»	»	»	12
15	Autres tuberculoses . . . . .	»	»	»	1	»	1
16	Cancer et autres tumeurs malignes . . . . .	»	»	»	5	14	19
17	Méningite simple . . . . .	9	4	1	1	»	15
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau . . . . .	»	»	2	9	17	28
19	Maladies organiques du cœur . . . . .	1	»	1	10	12	24
20	Bronchite aiguë . . . . .	»	3	2	»	2	7
21	» chronique . . . . .	»	»	3	1	5	9
22	Pneumonie . . . . .	1	1	2	6	4	14
23	Autres affections de l'appareil respiratoire . . . . .	8	4	4	7	15	38
24	Affections de l'estomac (cancer excepté) . . . . .	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans) . . . . .	6	3	»	»	»	9
26	Appendicite et Typhlite . . . . .	»	1	»	»	»	1
27	Hernies, obstructions intestinales . . . . .	1	1	1	»	»	3
28	Cirrhos du foie . . . . .	»	»	»	»	1	1
29	Néphrite et maladie de Bright . . . . .	»	»	3	8	8	19
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme . . . . .	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales) . . . . .	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement . . . . .	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et vices de conformation . . . . .	19	»	»	»	»	19
34	Débilité sénile . . . . .	»	»	»	»	13	13
35	Morts violentes (suicide excepté) . . . . .	»	»	2	2	1	5
36	Suicides . . . . .	»	»	2	3	1	6
37	Autres maladies . . . . .	4	6	15	16	24	65
38	Maladies inconnues ou mal définies . . . . .	2	2	1	1	2	8
	TOTAUX . . . . .	56	50	64	82	122	374

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX.**

---

*Délégués au Conseil de discipline pour 1914.*

---

**PREMIÈRE CATÉGORIE**

(Scrutin du 19 mai 1914)

Inscrits : 37    Votants : 15

Bottequin, chef de bureau, 14 voix .....	élu
Lepoutre, métreur-vérificateur, 14 voix .....	élu
Desrousseaux, chef de bureau, 14 voix .....	élu
Desseve, sous-directeur du contrôle, 14 voix .....	élu
Anchin, chef de bureau, 15 voix .....	élu
Delonque, chef de bureau, 13 voix .....	élu

**DEUXIÈME CATÉGORIE**

(Scrutin du 19 mai 1914)

(Inscrits : 25    Votants : 13)

Sorez, directeur de salle-bibliothèque, 12 voix .....	élu
Schietecatte, collecteur-chef, 11 voix .....	élu
Jeandouzy, secrétaire-rédacteur, 12 voix .....	élu
Cussac, secrétaire-rédacteur, 12 voix .....	élu
Lore, sous-chef de bureau, 12 voix .....	élu
Billiaert, sous-chef de bureau, 11 voix .....	élu

**TROISIÈME CATÉGORIE**

(Scrutin du 20 mai 1914)

(Inscrits : 108    Votants : 33)

Bauduin, Léon, commis-principal, 27 voix .....	élu
Dubois, Cornélis, collecteur des droits de place, 27 voix .....	élu
Formesyn, commis-principal, 29 voix .....	élu
Lecat, dessinateur, 28 voix .....	élu
Morillon, Georges, surveillant des travaux, 27 voix .....	élu
Doyennette, commis-principal, 29 voix .....	élu

**QUATRIÈME CATÉGORIE**

(Scrutin du 22 mai 1914)

(Inscrits : 69    Votants : 34)

Dejaegere, employé aux Finances, 31 voix .....	élu
Dupied, employé aux Travaux, 29 voix .....	élu
Lemille, employé à la Bibliothèque, 30 voix .....	élu
Duval, employé aux Travaux, 32 voix .....	élu
Thouvignon, employé, 29 voix .....	élu
Descarpentries, Félix, employé, 33 voix .....	élu

**CINQUIÈME CATÉGORIE**

(Scrutin du 23 mai 1914)

Inscrits : 92    Votants : 6

Dubus, surveillant de la propreté publique, 4 voix .....	élu
Rafy, surveillant de la propreté publique, 3 voix .....	élu
Laurent, garçon de bureau, 4 voix .....	élu
Jean, garçon de bureau, 4 voix .....	élu
Leigniel (Musées), 5 voix .....	élu
Dupuydts, garçon de bureau, 3 voix .....	élu

---

**MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — M. Théry, Oscar-Joseph, né à Lille, le 8 juin 1859, est nommé gardien stagiaire de 5<sup>e</sup> classe, au Musée d'Histoire Naturelle, en remplacement de M. Moinet, aux appointements annuels de 300 francs (trois cents francs), à compter du 1<sup>er</sup> mai 1914.

Article 2. — M. le Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.



---

---

**OCTROI.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport de M. le Directeur de l'Octroi, en date du 30 avril 1914 ;

Considérant que le préposé d'octroi De Backer s'est présenté à son service le dimanche 26 avril 1914, à 7 heures du soir, au bureau de la Haute-Deûle, étant pris de boisson ; que pendant toute la soirée cet employé s'est querellé avec les contribuables, les insultant grossièrement ; qu'à minuit 30, étant de faction, cet employé était endormi et fut réveillé par l'adjoint-vérificateur ; qu'il quitta son service à 1 heure du matin, sans motif valable.

**ARRÊTONS :**

Article Premier. — La peine de la « Retenue des remises du Trésor de l'année 1914 » est infligée au préposé d'octroi De Backer.

Article 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*

Lucien CREPY, Adjoint.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 28 avril 1816 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu notre arrêté du 22 octobre 1912, infligeant au préposé d'octroi Hayaume la punition d'un an de retard dans son avancement.

Sur le rapport de M. le Directeur de l'Octroi ;

Considérant que depuis un an le service du préposé d'octroi Hayaume n'a plus donné lieu à reproche ;



ARRÊTE :

Article Premier. — La punition infligée au préposé Hayaume est rapportée. Ce préposé sera remis à son rang à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

Article 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 mai 1914.

*Le Maire de Lille,*  
Lucien CREPY, Adjoint.

---

**POLICE.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police,

ARRÊTONS :

Article Premier. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1914 :

M. Ceugnart, Louis-Charles-Prudent-Joseph, né le 13 août 1887, à Merville (Nord).

M. Decottignies, Victor, né le 8 avril 1888, à Toufflers (Nord), avec faculté pour eux de verser à la caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 mai 1914,

*Le Maire de Lille,*  
Ch. DELESALLE.

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
<b>Administration municipale :</b>	
Election du Maire. Mesures de clémence .....	299
<b>Fêtes :</b>	
Communale. Programme .....	299
— Mesures d'ordre .....	312
— Régates. Mesures d'ordre .....	313
Fêtes et cérémonies publiques. Fournitures, tapisserie, main- d'œuvre, entretien. Adjudication Viguier, Bourgot .....	313
Bataille de Bouvines. Centenaire. Mesures d'ordre .....	314
<b>Police administrative :</b>	
État civil. Délégation. Duponchelle .....	315
<b>Immeubles :</b>	
Achat. Parcelle, rue Fontaine-del-Saulx. Domaine direct. Hospices de Lille .....	315
— Maison et terrain, rues des Vachers et Gobin. Maheu .....	316
<b>Voirie :</b>	
Interruption de circulation, rue Basse .....	316
Caves. Boulevard Carnot. Maintien. Autorisation. Chambre de Commerce de Lille .....	317
<b>Musées :</b>	
Palais des Beaux-Arts. Inauguration des salles modifiées ..	318

	Pages
<b>Enseignement primaire :</b>	
Ecoles primaires. Cours de coupe et couture. Professeur. M <sup>lle</sup> Verelst . . . . .	327
Colonies scolaires. Comptable spécial. Gérard . . . . .	330
<b>Œuvres diverses :</b>	
Invalides du travail. Administrateur. E. Descamps . . . . .	328
<b>Finances :</b>	
Couverture de crédits . . . . .	328
Colonies scolaires. Comptable spécial. Gérard . . . . .	330
<b>Alimentation :</b>	
Laboratoire municipal. Statistique du mois de juin . . . . .	336
<b>Bains :</b>	
École de natation. Tickets. Comptable spécial. Deswaf . . . . .	330
<b>Hygiène :</b>	
Statistique des décès du mois de juin . . . . .	337
<b>Sapeurs-Pompiers :</b>	
Caisse des retraites. Maintien. Décret d'approbation . . . . .	331
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. Décisions diverses . . . . .	332-338

---

---

**Élection du Maire. — Mesures de clémence.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94.

Considérant qu'il est d'usage de lever les peines disciplinaires à l'occasion de l'élection du Maire.

ARRÊTONS :

Les peines disciplinaires non subies ou incomplètement subies infligées jusqu'à ce jour dans les services de la police, de l'octroi et des sapeurs-pompiers sont levées.

Hôtel de Ville, le 25 Juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Fête Communale des 14, 20, 21, 22 et 28 Juin 1914.**

---

*Programme*

Le Maire de Lille, après s'être concerté avec M. le Préfet du Nord et M. le Général Commandant le 1<sup>er</sup> Corps d'Armée,

ARRÊTE :

La Fête communale sera célébrée, en 1914, conformément au programme ci-après :

DIMANCHE 14 JUIN

**FÊTE DE BIENFAISANCE**

organisée par la

**Société des Anciens Militaires du Train**

au profit de la CAISSE DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

avec le concours du

**Cercle Philanthropique et Musical « l'Académie Culinaire de Bruxelles »**

A DIX HEURES DU MATIN

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE DE L'ACADÉMIE CULINAIRE DE BRUXELLES

---

A ONZE HEURES

## PROMENADE FLAMANDE

par l'Académie Culinaire de Bruxelles et les Anciens Militaires du Train.

---

A DEUX HEURES. — Canal de la Haute-Deûle

## GRANDES RÉGATES INTERNATIONALES

Organisées par l'UNION NAUTIQUE DE LILLE

**PRIX D'HONNEUR** offerts par la Municipalité

## CONCERT PENDANT LA FÊTE

---

Faubourg des Postes

## FÊTES POPULAIRES ET CONCERTS

---

A NEUF HEURES DU SOIR — Grand'Place.

## CONCERT

par le Cercle Philanthropique et Musical  
« l'Académie Culinaire de Bruxelles ».

---

SAMEDI 20 JUIN

## ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES

Rues Nicolas-Leblanc, Solférino, Places Philippe-Lebon et Jeanne-d'Arc.

---

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR. — Grand'Place

## CONCERT POPULAIRE

par la Musique du Bataillon des Sapeurs-Pompiers

---



DIMANCHE 21 JUIN

A SIX HEURES DU MATIN. — Rue Guillaume-Werniers.

**CONCOURS DE PINSONS NON AVEUGLES**

Sous la direction de la Société « Les Pinsons d'Or »

---

A HUIT HEURES. — Champ de Mars

*Salves d'Artillerie par le Bataillon des Canonniers Sédentaires*

---

A DIX HEURES. — Boulevard des Écoles.

**REVUE DES SOCIÉTÉS DE JEUX**

et des Sociétés Musicales Lilloises

---

Les Sociétés et les Compagnies d'Archers, d'Arbalétriers, de Joueurs de Boules, de Palet, etc., et les Sociétés musicales lilloises, venues pour la Fête, devront être rendues, à 9 heures 1/2 précises du matin, boulevard des Écoles. Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. Après la Revue, le cortège se mettant en marche par les rues de Paris, des Manneliers, Grand'Place (devant la colonne) et rue de la Bourse, défilera sur la Place du Théâtre. De là, les Sociétés, sous la conduite des Commissaires délégués par l'Administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.

Toute Société qui ne sera pas présente à la Revue, à l'heure indiquée, et qui ne participera pas au Cortège, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement et aux primes du Festival. Un pointage sera fait par les Commissaires délégués par la Ville pour s'assurer de la présence réelle des Sociétés, sur le boulevard des Ecoles et sur la place du Théâtre. Toute Société ou membre d'une Société qui causera du désordre, à n'importe quel moment de la fête, sera disqualifié et perdra tous ses droits à participer aux divers concours ou même à la remise des prix portés au programme.

---

## PROMENADE DES GÉANTS LILLOIS

LYDÉRIC et PHINAERT, JEANNE MAILLOTTE, accompagnés du Tambour-Major et des Tambours des Hurlus.

---

A DEUX HEURES

## JEUX ET CONCOURS POPULAIRES

dans les différents quartiers de la Ville

---

### JEUX DE BOUCHON

Angle des rues Roland et de Turenne. — Boulevard du Maréchal-Vaillant. — Rue du Long-Pot. — Rue des Postes. —  
Rue du Grand Balcon. — Rue du Faubourg-de-Béthune. — Rue des Stations.

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES JEUX :

1 <sup>er</sup> Prix . . . . .	80 francs	5 <sup>e</sup> Prix . . . . .	10 francs
2 <sup>e</sup> » . . . . .	60 »	6 <sup>e</sup> » . . . . .	10 »
3 <sup>e</sup> » . . . . .	40 »	7 <sup>e</sup> » . . . . .	5 »
4 <sup>e</sup> » . . . . .	20 »	8 <sup>e</sup> » . . . . .	5 »

---

### JEU DE BILLON

Rue de Canteleu

100 francs de Prix offerts par la Ville

---

### JEU DE BAC

Place Déliot

305 francs de Prix offerts par la Ville

---

### TIRS A L'ARC AU BERCEAU

A la Réjouissance, rue Gantois. — A Sainte-Anne, rue Léon-Gambetta.

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES TIRS :

1 <sup>er</sup> Prix . . . . .	125 francs	3 <sup>e</sup> Prix . . . . .	75 francs
2 <sup>e</sup> » . . . . .	100 »	4 <sup>e</sup> » . . . . .	30 »
5 <sup>e</sup> Prix . . . . .	25 francs		

Place de l'Arbonnoise

**TIR HORIZONTAL AU FUSIL-ARBALÈTE, au cadran ordinaire**

1 <sup>er</sup> Prix . . . . .	80 francs	6 <sup>e</sup> Prix . . . . .	25 francs
2 <sup>e</sup> » . . . . .	70 »	7 <sup>e</sup> » . . . . .	20 »
3 <sup>e</sup> » . . . . .	60 »	8 <sup>e</sup> » . . . . .	20 »
4 <sup>e</sup> » . . . . .	45 »	9 <sup>e</sup> » . . . . .	20 »
5 <sup>e</sup> » . . . . .	35 »		

Prix de mouches, 25 fr. — Prix de bas nombre 15 fr.

---

**JEUX DE BEIGNEAUX**

Rues du Faubourg-de-Béthune. — Newton. — d'Arcole. — d'Iéna. — Corneille. —  
Saint-Bernard.

LE REBAT DU LUNDI AURA LIEU PLACE BARTHÉLEMY-DOREZ

1 <sup>er</sup> Prix . . . . .	100 francs	5 <sup>e</sup> Prix . . . . .	35 francs
2 <sup>e</sup> » . . . . .	70 »	6 <sup>e</sup> » . . . . .	25 »
3 <sup>e</sup> » . . . . .	60 »	7 <sup>e</sup> » . . . . .	15 »
4 <sup>e</sup> » . . . . .	45 »	8 <sup>e</sup> » . . . . .	10 »

---

**JEU DE JAVELOT, Boulevard Victor-Hugo**

PRIX OFFERTS PAR LA VILLE

Au siège de la Société : *L'Ancienne-Alliance*, rue du Faubourg-de-Roubaix.

---

**TIR A L'ARC A LA PERCHE, avec mise**

(Voir affiche spéciale)

---

**CONCOURS INTERNATIONAL DE BILLARD ANGLAIS**

à Wazemmes et à Fives (Voir affiche spéciale)

---

**CONCOURS DE POSTE AÉRIENNE**

Organisé par la *Fédération Colombophile* de Lille

PRIX D'HONNEUR DONNÉS PAR LA VILLE

---

Palais Rameau

## TOURNOI D'ESCRIME

Organisé par l'Union Fraternelle : « *Les Fines Lames* »

---

### GRAND CONCOURS DE TIR

A LA CARABINE ET A L'ARME DE GUERRE

Aux sièges des Sociétés : *Les Carabiniers Lillois*, rue Léon-Gambetta, 167. — *Les Carabiniers de Lille*, rue des Postes, 132. — *Les Carabiniers du Tir Dupleix*, 119, rue du Faubourg-de-Roubaix, et à la Société *L'Avenir*, 58, rue du Marché.

PRIX D'HONNEUR DONNÉS PAR LA VILLE

---

A DEUX HEURES. — Au Grand Carré, près la Porte Saint-André.

### CONCOURS DE PÊCHE

Organisé par le « *Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord* »

PRIX DONNÉS PAR LA VILLE

---

A TROIS HEURES

### GRAND CORTÈGE DE LA FLEUR ET DE L'AGRICULTURE

Organisé par le « *Comité des Fêtes du canton Sud et de Moulins-Lille* »

#### ITINÉRAIRE

Lieu de concentration et Départ (boulevard des Écoles)

Rue Solférino, place Jeanne-d'Arc, rues Jeanne-d'Arc, Gauthier-de-Châtillon, de Valmy, place Philippe-Lebon, rues des Pyramides, des Postes, Brûle-Maison, Jeanne-d'Arc, Barthélemy-Delespaul, d'Artois, de Bapaume, boulevard Victor-Hugo, place Barthélemy-Dorez, rue des Postes, place des Quatre-Chemins, rue de Wazemmes, boulevard Victor-Hugo, rue d'Arras, place Vanhœnacker, rue Courmont, place Déliot, rues de Trévisse, de Fontenoy, de Mulhouse, place de Fernig, rues de Saint-Quentin, de Douai, de Maubeuge, de Cambrai, de Valenciennes, de Douai, Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, boulevard Victor-Hugo, dislocation coin de la rue de Condé.

Boulevard des Écoles.

JEU DE BALLE — Parties engagées pour les Concours lillois

---

A TROIS HEURES. — Square Ruault

JEU DE BALLON

---

## JEU DE BOULE

Deux jeux : au Faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES JEUX :

1 <sup>er</sup> Prix. . . . .	100 fr.	3 <sup>e</sup> Prix. . . . .	50 fr.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	75 fr.	4 <sup>e</sup> — . . . . .	25 fr.
	5 <sup>e</sup> Prix. . . . .		15 fr.

---

A NEUF HEURES DU SOIR. — Place Philippe-Lebon.

## CONCERT et FEU D'ARTIFICE

---

Carrefour des rues d'Arras et de Douai

### CONCERT

par *L'Harmonie de la Madeleine* et *la Fanfare du Centre.*

---

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR. — Grand'Place.

### CONCERT

par *l'Harmonie du Cercle Berlioz* et *L'Union Chorale des Orphéonistes Lillois.*

---

## ILLUMINATIONS ELECTRIQUES

Rues Nicolas-Leblanc, Solférino, Places Philippe-Lebon et Jeanne-d'Arc.

---



LUNDI 22 JUIN

A HUIT HEURES DU MATIN. — Stand de l'Esplanade.

## TIR A LA CIBLE par le Bataillon des Sapeurs-Pompiers

### JEUX DE BOUCHON

Quai du Wault, place Philippe-de-Girard, rue Jeanne-Maillotte, place Désiré-Bouchée

PRIX POUR CHAQUE JEU :

1 <sup>er</sup> Prix . . . . .	60 fr.	4 <sup>e</sup> Prix . . . . .	15 fr.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	40 fr.	5 <sup>e</sup> — . . . . .	10 fr.
3 <sup>e</sup> — . . . . .	25 fr.	6 <sup>e</sup> — . . . . .	5 fr.

A DEUX HEURES. — Canal de la Haute-Deûle

### JOUE SUR L'EAU

par les Ouvriers du Port Vauban

IL SERA DÉCERNÉ SIX PRIX CONSISTANT EN BOURSES. — SAVOIR :

1 <sup>er</sup> Prix : Médaille d'arg. et	80 fr.	4 <sup>e</sup> Prix . . . . .	25 fr.
2 <sup>e</sup> — . . . . .	50 »	5 <sup>e</sup> — . . . . .	15 »
3 <sup>e</sup> — . . . . .	40 »	6 <sup>e</sup> — . . . . .	10 »

A TROIS HEURES. — Quai Vauban, en face des Docks

### JEU DE BAGUES SUR L'EAU

Prix : Quatre Bourses de 35 fr., 20 fr., 15 fr. et 10 fr.

Boulevard des Écoles

### JEU DE BALLE. — Bruxelles et Montigny-sur-Sambre.

A TROIS HEURES

Rue Saint-Sauveur, rue Saint-Sébastien, rue du Faubourg-de-Valenciennes.

### BASCULES HYDRAULIQUES

PRIX PAR CHAQUE JEU :

1 <sup>er</sup> Prix. Médaille d'Argent et	50 francs	3 <sup>e</sup> Prix . . . . .	25 francs
2 <sup>e</sup> — . . . . .	35 »	4 <sup>e</sup> — . . . . .	20 »

A TROIS HEURES ET DEMIE.

## FESTIVAL LILLOIS

Place Catinat. — Place du Concert. — Square Ruault. — Jardin de Fives.

---

### Kiosque de la Place Catinat

---

1. — **Fanfare « des Trompettes des Anciens Artilleurs »**

(26 exécutants).

Président : M. Delattre. — Chef : M. Boite.

a) *Le Vainqueur*, Boite ; b) *Air varié pour Trompette*, Boite ; c) *Triomphe des Trompettes*, Fiquet.

2. — **Chorale « La Lyre Amicale de Vauban »** (45 exécutants).

Président : M. Danel. — Chef : M. Carron.

a) *Chant de la Lyre Amicale*, A. Carron ; b) *Solidarité*, Pastor ; c) *Watteau*, A. Carlier.

3. — **Fanfare du Sud** (50 exécutants).

Président : M. Binauld. — Chef : M. Thys.

a) *Le Caïd*, Jean Dupriez ; b) *Ruines d'Hippones*, Avon ; c) *Fête Alpestre*, Guillement.

4. — **« Cercle Choral de l'Orphelinat des Sous-Agents des P.T.T. »**

(60 exécutants).

Président : M. Oduin. — Chef : M. Stien.

a) *Haut les Cœurs*, A. Simon ; b) *La Légende du Gui*, Porel ; c) *Les Chants lyriques de Sault*, A. Gevaert.

5. — **Fanfare « Le Club Amical de Wazemmes »** (30 exécutants).

Président : M. Gaveriaux. — Chef : M. Pellemeulle.

a) *Myrtha* (Fantaisie), Mourgue ; b) *Les deux Cousins* (Polka), J. Bouchel ; c) *La Veuve Joyeuse*, L. Villermin.

---

## Kiosque de la Place du Concert

---

### 1. — Musique du Centre (50 exécutants).

Président : M. Cointrelle. — Chef : M. Leclercq.

a) *Le Rêve passe*, Parès ; b) *Les Dragons de Villars*, Maillard ; c) *La Vallée d'Ossau*, Benoist.

### 2. — Chorale « La Lyre Fivoise » (30 exécutants).

Président : M. Wasse. — Chef : M. Dhellemmes.

a) *Café de Noces*, Desrousseaux ; b) *Tra la la*, Desrousseaux ; c) *L'Facteur*, J. Belière.

### 3. — Cercle choral « Les Lièvres » (30 exécutants).

Président : M. Berlemont. — Chef : M. Cocheteux.

a) *Les Lièvres*, J. Grimonprez ; b) *Le Matin*, M. de Beaumont ; c) *Le Drapeau*, C. Van Duynenkerke.

### 4. — Fanfare « Les Amis Réunis de Wazemmes » (35 exécutants).

Président : M. Thieullet. — Chef : M. A. Depaepe.

a) *Marche Triomphale*, Daguelies ; b) *Vertige*, (Valse), Charles H. ; c) *Fantaisie-Ballet*, Montaigne.

### 5. — Orphéon « La Lyre Madeleinoise » (37 exécutants).

Président : M. T. Lefebvre. — Chef : M. Lambin.

a) *Fleurs de Neige*, J. Ritz ; b) *Sérénade d'Hiver*, St-Saëns ; c) *Salut au Drapeau*, J. Hanssens.

---

## Kiosque du Square Ruault

---

### 1. — Chorale « Les Enfants d'Saint-Sauveur » (30 exécutants).

Président : M. Vanghelder. — Chef : M. E. Lelong.

a) *Les Marchands d'Pichons*, Hollain et Lelong ; b) *L'Ducasse au Villache*, Hollain et Paulvaiche ; c) *Marche des Enfants d'Saint-Sauveur*, Lelong et Paulvaiche.

2. **Harmonie des Accordéonistes Lillois** (40 exécutants).

Président-Chef : M. Vanspranghe.

a) *Rêve passe*, Gabriel Parès ; b) *T'en souviens-tu*, Turine ; c) *Brave-Cœur* Andrieu.

3. — **Chorale « Les Sans-Souci »** (26 exécutants).

Président : M. Courouble. — Chef : M. Bélière.

a) *Les Sans-Souci*, Desrousseaux ; b) *Les Facteurs*, Bélière ; c) *Les Héritiers*, F. Clicques.

4. — **« Fanfare du Commerce Saint-Sauveur-Saint-Maurice »**.

(35 exécutants).

Président : M. Cuvelier. — Chef M. Dhondt.

a) *Cortège Atila*, Gadenne ; b) *Voyage en Chine*, L. J. Baudonck ; c) *La Souveraine*, Van Perck.

5. — **Chorale « La Lyrique de Fives-Saint-Maurice »** (55 exécutants)

Président : M. Cowez. — Chef : M. Gombert.

a) *Noble France*, Rougnon ; b) *La Voix de la Mer*, Paliard ; c) *Mon Vieil Ami*, Laurent de Rillé.

6. — **Fanfare « La Lyre Musicale de Cantelieu »** (35 exécutants).

Président : M. Ballieu. — Chef : M. Frankelin.

a) *Clément Marot*, P. Kelsen ; b) *La Fête du Régent*, L. Pivert ; c) *La Lyre*, X...

---

**Kiosque du Jardin de Fives**

---

1. — **Chorale « L'Avenir Mouloinois »** (38 exécutants).

Président : M. François. — Chef : X...

a) *Sur les Remparts*, Saintis ; b) *Hymne à la nuit*, Laurent de Rillé ; c) *Tableaux Champêtres*, Ritz.

2. — **Club Orphéonique Fivois** (40 exécutants).

Président : M. Lecomte. — Chef : M. Six.

a) *Salut, beau Midi*, Laurent de Rillé ; b) *La Charrue*, F. de la Tombelle ; c) *La Légende de Gui*, Léon Paliard.

**3. — L'Amicale des Accordéonistes Lillois (40 exécutants).**

Président : M. Quintin. — Chef : M. Demaesnier.

a) *Lille en Fête*, Richart ; b) *Polka des Fêtards*, Ch. Maquet ; c) *Salut au Drapeau*, Hennery.

**4. — Orphéon Saint-Maurice (40 exécutants)**

Président : M. Bomoeke. — Chef : M. Émile Prévot.

a) *L'Abeille*, N. de Buissy ; b) *Salut aux Monts*, Pastor ; c) *Valse des Songes*, Laurent de Rillé.

**5. — Orphéon de Moullins-Lille 25 exécutants).**

Président : M. G. Denneulin. — Chef : M. A. Depaepe.

a) *Le Matin*, Isoré ; b) *Terre Sacrée*, Rousse ; c) *Chanson de rêve*, Faucher.

**6. — Orchestriana des Solistes Accordéonistes (30 exécutants)**

Président : M. Crépy. — Chef : M. Van de Wildenberghe.

a) *Le Beau Michel*, Jenot ; b) *L'Introuvable*, Gadenne ; c) *Fanfaron*, Fayat.

---

A SIX HEURES. — Kiosque de l'Esplanade

**DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES PRIX**

aux Sociétés ayant participé aux Jeux et Concours populaires. Les Sociétés seront appelées dans l'ordre suivant :

1. Arc au Berceau. — 2. Fusil-Arbalète. — 3. Jeu de Boule.
- 4. Jeu de Beigneau. — 5. Jeu de bouchon. — 6. Joute sur l'eau.
- 7. Jeu de Bagues sur l'Eau. — 8. Jeu de Bascule Hydraulique.
- 9. Jeu de Billon. — 10. Jeu de Javelot.

---

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR. — Grand'Place.

**CONCERT**

par La Fanfare « Le Club des Vingt » et « L'Émulation Chorale ».

---

**ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES**

Rues Nicolas-Leblanc, Solférino, places Philippe-Lebon et Jeanne-d'Arc.



DIMANCHE 28 JUIN

Place Vanhœnacker et Déliot

## FÊTES POPULAIRES

CONCERTS (*Voir Affiche spéciale*)

---

A CINQ HEURES. — Canal de la Haute-Deûle.

## GRANDE FÊTE NAUTIQUE

Subventionnée par la Municipalité

## TRAVERSÉE DE LILLE A LA NAGE

---

### Dispositions générales

Toutes les sociétés qui désirent concourir aux différents jeux et exercices, doivent adresser au Service des Fêtes à la Mairie, avant le jeudi 18 juin, deux listes indiquant lisiblement : le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit aux prix d'éloignement, les sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du Maire de la localité.

Le samedi 20 juin, à deux heures du soir, en l'Hôtel de Ville, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux, seront admises à concourir.

La Ville se réserve d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix, selon le plus ou moins grand nombre de sociétés inscrites.

Une réduction de 50 % sur le prix de transport est accordée, par les Compagnies du Chemin de fer du Nord et de l'État belge, aux conditions ordinaires.

*Le Maire de Lille,*

L. DAMBRINE, Adjoint.

---

*Mesures d'ordre.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article  
Vu le programme des Fêtes communales de 1914 ;

ARRÊTONS :

Article Premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits les samedi 20 juin, dimanche 21 juin et lundi 22 juin 1914, de 8 heures  $\frac{1}{2}$  à 11 heures  $\frac{1}{2}$  du soir, pendant les concerts qui seront donnés Grande-Place, et les illuminations électriques qui auront lieu rues Nicolas-Leblanc, Solférino, places Philippe-Lebon et Jeanne-d'Arc.

Article 2. — Cette même interdiction sera observée le dimanche 21 juin 1914, à partir de 2 heures après-midi, pendant la formation et sur le parcours du Cortège de la Fleur et de l'Agriculture, dont l'itinéraire est fixé comme suit :

Formation du cortège : boulevard des Ecoles. Itinéraire : rue Solférino, place Jeanne-d'Arc, rues Jeanne-d'Arc, Gauthier-de-Chatillon, de Valmy, place Philippe-Lebon, rues des Pyramides, des Postes, Brûle-Maison, Jeanne-d'Arc, Barthélémy-Delespaul, d'Artois, de Bapaume, boulevard Victor-Hugo, place Barthélémy-Dorez, rue des Postes, place des Quatre-Chemins, rue de Wazemmes, boulevard Victor-Hugo, rue d'Arras, place Vanhoenacker, rue Courmont, place Déliot, rues de Trévisse, de Fontenoy, de Mulhouse, place de Fernig, rues de Saint-Quentin, de Douai, de Maubeuge, de Cambrai, de Valenciennes, de Douai, Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, boulevard Victor-Hugo et rue de Condé.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*  
L. DAMBRINE, Adjoint.

---

*Régates. Mesures d'ordre.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;  
Vu le programme des Fêtes Communales de 1914 ;

ARRÊTONS :

Article Premier. — L'accès de la rive du canal de la Haute-Deûle, du côté du Bois de la Deûle, sur laquelle est établie l'avenue de Soubise, comprise entre le pont de l'Hippodrome et l'écluse de la Citadelle, sera interdit, le Dimanche 14 juin 1914, à partir de 2 heures après-midi, et pendant la durée des Régates, aux cavaliers, voitures, automobiles et vélocipèdes.

Article 2. — La circulation des véhicules de toute nature, se rendant au Concours Hippique, pourra se faire par le Petit Paradis, le chemin dit des Vaches et le chemin du Bois.

Article 3. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits le Dimanche 14 Juin 1914, à partir de 9 heures du soir et pendant la durée du concert qui sera donné Grand'Place.

Article 4. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Juin 1914.

*Le Maire de Lille,*  
DAMBRINE, Adjoint.

---

**Fêtes. Cérémonies.** — Fournitures et travaux de tapisserie.

---

DU 19 JUIN 1914.

Adjudication de l'entreprise des fournitures et travaux de tapisserie et décoration pour fêtes et cérémonies publiques pendant les années 1914 à 1918, au profit de :

1<sup>er</sup> lot. — **Fournitures de mobilier, étoffe, main-d'œuvre et entre-**

**tien.** — M. Joseph Viguiet, tapissier à Lille, moyennant environ 7.200 francs, rabais de 28 % déduit.

2<sup>e</sup> lot. — **Tapis et linoléums.** — Le dit M. Viguiet ; moyennant 8.200 francs environ, rabais de 18 %.

3<sup>e</sup> lot. — **Fêtes et cérémonies publiques.** — M. Bourgot, tapissier à Lille, moyennant environ 24.000 francs, rabais de 20 % déduit.

Enregistré le 1914, folio , Case

Répertoire : N° 4259.

---

---

**Centenaire de la bataille de Bouvines.** — Mesures d'ordre.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1886, article 27 ;

Vu le programme des fêtes du Comité du VII<sup>e</sup> Centenaire de la bataille de Bouvines ;

**ARRÊTONS :**

Article Premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits le Vendredi 16 juin 1914, de 8 heures 10 à 8 heures 1/2 du soir, Grand'Place, pendant la retraite et l'exécution d'une cantate.

Article 2. — Cette même interdiction sera observée le même soir, Place de la République, à partir de 9 heures, à l'occasion du passage et du stationnement de la Retraite militaire sur cette place.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

---

**État civil. — Délégation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le Lundi 15 juin 1914 ;

ARRÊTONS :

M. Duponchelle, Ferdinand-Bénoni, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil pour la journée du 15 juin 1914.

Hôtel de Ville, le 10 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

**Immeubles. — Achats et ventes.**

*Parcelle, rue Fontaine-del-Saulx.*

DU 1<sup>er</sup> JUIN 1914

Cession gratuite par les Hospices à la Ville du domaine direct d'une parcelle de terrain de 8 mq. 74 dq. sise à Lille, rue Fontaine-del-Saulx, incorporée à la voie publique.

Enregistré le 12 Juin 1914, folio 8, case 10.

Transcrit le 15 juin 1915, vol. 637, n° 12.

Répertoire n° 4145.

---



*Maisons et terrains, rue des Vachers et Gobin*

---

DU 22 JUIN 1914

Achat de M. Carlos-Jules Hurez, magasinier, et M<sup>me</sup> Angèle-Stéphanie Maheu, son épouse, demeurant, à Lille, d'une maison de 2<sup>o</sup> mq. 61 dq. de fonds, sise à Lille, 20, rue des Vachers, et d'un terrain de 88 mq. 80 dq., sis rue Gobin, moyennant 2.240 francs.

Enregistré le 2 Juillet 1914, folio 17, case 15.

Répertoire n° 4260.

---

*Interruption de circulation.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage neuf seront prochainement entrepris, rue Basse.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

Article Premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue Basse, à partir du 17 Juin 1914, jusqu'au 19 Juillet 1914.

Article 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

---

**Boulevard Carnot. — Caves. Chambre de Commerce.  
Autorisation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1834, article 94 ;

Vu l'article 916 du Code des arrêtés municipaux ;

La convention intervenue du 15 février 1907 entre la Chambre de Commerce et la Ville de Lille, pour réaliser les acquisitions des terrains et immeubles nécessaires à la construction de la Bourse de Commerce ;

**ARRÊTONS :**

Article Premier. — La Chambre de Commerce est autorisée à maintenir, sous le sol du boulevard Carnot, de la place du Théâtre et de la rue de la Clef les caves, telles qu'elles existent actuellement.

Un état des lieux sera dressé contradictoirement par un agent de la Ville et un délégué de la Chambre de Commerce ; il ne pourra pas être modifié par des constructions ultérieures, autrement que par la suppression pure et simple, totale ou partielle, des dites caves.

La Chambre de Commerce paiera, pour occupation du domaine public communal, une redevance de 1 franc par mètre carré de sol occupé.

Elle devra maintenir en bon état de solidité les murs et voûtes des caves, de manière à offrir la sécurité la plus complète pour la circulation générale. Toute maçonnerie en mauvais état, détériorée ou lézardée devra être réparée immédiatement par le propriétaire bénéficiaire de la jouissance de la cave, en se conformant aux prescriptions de l'autorisation qui lui sera délivrée à cet effet, sur la demande qu'il devra faire à l'autorité administrative compétente.

Elle ne pourra exercer, contre la Ville, aucun recours en indemnité

pour infiltrations d'eaux dans les caves, pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où les caves deviendraient une cause de gêne pour la circulation ou pour tout autre motif, elles devront être supprimées, en totalité ou en partie, dès que la Chambre de Commerce en sera requise. La démolition, ainsi que le remblai et le repavage seront faits suivant les prescriptions qui seront données sur le permis à délivrer pour l'exécution de ce travail.

Les caves pourront être traversées ou modifiées, sans aucune indemnité pour l'établissement des services publics, le propriétaire et les locataires seront tenus à les laisser visiter et à faire les réparations nécessaires aux ouvrages dépendant de ces services.

Article 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux Municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---

### **Palais des Beaux-Arts. — Inauguration des salles modifiées.**

Le Jeudi 11 juin 1914, à deux heures et demie le Conseil municipal reçu par la Commission des Musées a inauguré, au Palais des Beaux-Arts, les salles modifiées.

M. Wauquier, adjoint aux Beaux-Arts, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Vous avez pu, en entrant au Palais, voir presque complètement reconstituée la statue équestre « Le Chevalier Errant » œuvre originale de Frémiet au'un malencontreux accident avait en partie démolie.

Ce travail de reconstitution semblait difficile sinon impossible. Grâce à l'obligeante autorisation du Ministère des Beaux-Arts nous pûmes le confier à un sculpteur lillois, M. Haeuw, le sympathique professeur de l'École des Beaux-Arts de Lille, qui fut présenté et accepta de se charger de cette besogne délicate.

Avec une patience inlassable, M. Haeuw rassembla les morceaux épars sur le sol et après un travail assidu parvint à rétablir le Chevalier dans son état primitif.

Aujourd'hui le mal est réparé et je tiens à signaler au Conseil municipal le zèle éclairé de l'artiste consciencieux et à vous prier de lui transmettre avec nos remerciements, nos sincères et méritées félicitations.

Il y a 18 ans, dans un rapport présenté au Conseil municipal, M. Debierre déclarait qu'il y avait un grand malade sur la place de la République et qu'il fallait d'urgence prendre les mesures nécessaires pour remédier au mal.

Hélas, Messieurs, en administration le mot urgence n'existe guère car, avec la fuite rapide du temps, il se heurte à toutes ces formalités qui entravent et annihilent trop souvent les meilleures volontés. Aussi le mal eut le temps d'empirer et malgré les quelques travaux entrepris pendant la période de 1896 à 1904 (installation d'un tambour au vestibule d'entrée, placement de doubles fenêtres dans la salle Wicar, abaissement des plafonds et division en trois parties par des cloisons des deux grandes salles Nord et Sud, fermeture des fenêtres donnant dans les Oculus) le Palais présentait, il y a quelques années encore, les mêmes inconvénients que par le passé.

En décembre 1911, la Commission de peinture déclarait que nos collections étaient fatalement vouées, dans un avenir plus ou moins rapproché, à une destruction certaine si on ne leur donnait pas un asile moins pernicieux et elle conviait le Conseil municipal à une visite in extremis.

Il fut entendu, d'un commun accord, qu'on allait réorganiser au



plus tôt le Palais, y exécuter des travaux d'amélioration indispensables, dresser les inventaires et rétablir l'ordre.

C'est dans ces conditions, Monsieur le Maire, que je trouvais la situation lorsque vous me fîtes l'honneur de me confier la délégation aux Beaux-Arts en juin 1912.

Certes, la tâche était lourde et la responsabilité grande, mais j'espérais être soutenu par les conseils des gens compétents qui composent nos commissions de Musées et c'est sur eux que je comptais pour obtenir les renseignements nécessaires et accomplir les réformes réclamées.

Je suis heureux de reconnaître que mon espoir n'a pas été déçu. J'ai rencontré, parmi tous les membres des commissions, la sympathie la plus grande, l'appui le plus bienveillant et le plus désintéressé et il m'est tout particulièrement agréable de le constater. Pour améliorer les diverses salles de notre musée de peinture, pour mettre en valeur nos tableaux, leur donner le relief, le fond et la lumière convenables, les membres de la commission des musées de peinture n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine et ont su largement prodiguer le meilleur de leur expérience et de leur dévouement. A ces collaborateurs précieux, je suis fier de rendre cet hommage, notamment à leur Président, M. Benoit, qui mérite une mention spéciale de reconnaissance et qui a bien voulu en toutes circonstances m'aider de ses conseils éclairés et venir défendre, avec moi, au Ministère et auprès des diverses administrations, les intérêts de notre Musée. Je suis heureux de pouvoir officiellement lui adresser mes remerciements ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu aider l'Administration municipale dans cette tâche : mettre notre Palais des Beaux-Arts au premier rang, celui que justifient ses admirables collections.

La Commission du Musée de peinture avait, du reste, dès juin 1909, élaboré un programme de réforme qu'il était facile de reprendre et de mener à bien.

Ce programme comportait en première partie : le classement et la présentation de la collection ; la répartition des tableaux en cinq catégories suivant leur valeur.



Ce travail est terminé ainsi que l'hospitalisation des peintures qui ne peuvent, faute de place, être exposées.

Le groupement logique des tableaux d'une même école ou d'un même maître.

Ce travail est effectué pour toutes les œuvres anciennes.

La révision des cadres, l'atténuation de l'éclat des ors et la présentation des hollandais dans des bordures sombres. Ces modifications ont été faites.

Le déplacement des cartels ;

Le choix pour les murs de teintes neutres, variables suivant les salles ;

Dans les salles des primitifs italiens, espagnols, flamands et hollandais, les peintures des murs ont été refaites et mises en harmonie avec les toiles exposées.

La question des catalogues à rééditer, l'un complet, comprenant les désignations, une série de reproductions de nos chefs-d'œuvre et les fac-similés des signatures est actuellement en préparation. Prochainement, je compte pouvoir vous faire une demande de crédits à ce sujet. Il n'est que juste que ce crédit soit octroyé puisque depuis l'apparition de l'ancien catalogue, actuellement épuisé, la municipalité a récupéré et au delà, les sommes déboursées.

Il sera également indispensable de faire paraître un guide de nos galeries, guide à bon marché : 0,25 centimes qui permettra aux visiteurs pressés d'être renseignés sur les sujets principaux de nos galeries et d'avoir quelques explications sur les œuvres exposées.

La deuxième partie du programme avait trait à l'hygiène des tableaux : leur nettoyage, autrefois fait par les gardiens, est actuellement confié à un spécialiste, M. Lamp, qui s'acquitte de cette fonction à la satisfaction de tous.

Le nettoyage du revers des tableaux et la recherche des moyens pour empêcher les buées grasses de couvrir les toiles, ont fait l'objet d'études diverses et actuellement vous vous rendrez compte que dans la salle Rubens les bouches de chaleur qui, autrefois, se trouvaient

près des murs ont été reportées vers le centre de cette salle, l'aération a été réalisée au centre du plafond vitré, ce qui, nous l'espérons, donnera de bons résultats.

La troisième partie du programme de la Commission de peinture prévoyait la réforme du local.

D'abord, la question de l'éclairage des oculi de la façade et l'ouverture des fenêtres de ces oculi.

Ces fenêtres sont maintenant dégagées et ont permis de doter notre musée de salles nouvelles, en particulier celle des vieux flamands et des peintres français du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les œuvres de Boilly, Chardin, Arnould de Vuez, sont maintenant bien éclairées, de même que celles de Philippe de Champaigne, Crayer, etc...

Deux points principaux avaient également retenu l'attention de la Commission, l'humidité qui s'attaquait aux toiles et aux dessins et menaçait de détruire nos collections.

C'était là, ainsi que dans la question du chauffage, que résidait le grand mal dont il avait été question pendant toute la période qui s'était écoulée depuis 1893 jusque 1911, et qui avait donné lieu à tant de rapports, de réunions et de controverses.

C'était donc ces points-là qui méritaient le plus notre attention et qui paraissaient les plus difficiles à résoudre.

Je m'efforçais donc, avec le concours de toutes les bonnes volontés, à atténuer le mal.

Le mauvais fonctionnement du chauffage avait toujours été considéré comme la principale cause de l'insalubrité du Palais et, comme le disait très bien M. Loquet, Ingénieur au Service des Travaux de la Ville, dans un rapport présenté à l'Administration municipale le 4 mai 1914, il fallait attribuer ces ennuis au mauvais état d'entretien de l'installation du chauffage.

Aucune précaution n'était prise dans la conduite de ce chauffage : l'air chaud était envoyé dans les salles surchargées de l'humidité des sous-sols et les constatations, relevées en 1909, montraient que l'état

hygrométrique intérieur du Palais était plus élevé que celui de l'air extérieur. Il n'y avait donc que peu de changement depuis les fameux accidents de 1895 et l'on peut s'étonner que des accidents plus graves ne se soient pas produits.

Les travaux entrepris de ce côté, depuis 1911, ont permis, grâce à la conduite normale du chauffage, d'obtenir des résultats qui mettront, je l'espère, nos collections à l'abri des accidents produits par l'humidité.

Il a suffi, pour y arriver, d'une surveillance régulière du personnel, d'une remise en état et d'un nettoyage complet des chaudières, tuyauteries et batteries de chauffe, de surveiller l'asséchage des caves avant d'envoyer l'air chaud dans les galeries et de maintenir une température ne dépassant pas 15 à 16° pendant la journée, dans les salles.

Toutes ces améliorations ne demandèrent pas de dépenses excessives, puisque pendant l'exercice 1911, elles ne s'élevèrent qu'à 3.786 fr. 48 et en 1912 à 3.213 fr. 79, enfin, en 1913, à 2.187 fr. 74, sommes en grande partie prélevées sur le budget ordinaire et elles permirent d'obtenir des résultats tout à fait satisfaisants.

En effet, en 1912-1913, pendant la période de chauffage, les minima de température ne descendirent pas au-dessous de 10°5, en février, pour 6°1 à l'extérieur, les maxima atteignirent 16°9 en avril et les moyennes hygrométriques, malgré l'inondation prolongée des sous-sol, furent, au minimum, de 61,1 % en février et, au maximum de 73,3 en avril. Ces chiffres étaient loin de ceux constatés en 1909 : 93,1 en janvier, 85,1 en mars et 80,9 en octobre.

En 1913-1914, les minima de température furent : de 12° en décembre 1913, les maxima atteignirent 19°5 en novembre 1913 et en avril 1914. Les moyennes hygrométriques furent, au minimum, de 47,2 % en avril 1914 ; au maximum de 74,6, en octobre 1913.

L'on peut donc dire, actuellement, que, si l'on veut bien prendre la peine de surveiller attentivement le chauffage et la ventilation, le Palais des Beaux-Arts se trouve dans des conditions normales au point de vue de l'hygiène des salles.



Toutefois, différents travaux demandent encore à être effectués, indépendamment de ceux qui doivent être régulièrement exécutés par le Service de chauffe. Ce sont : 1° le déplacement des bouches de chaleur suivant le type adopté dans la salle Rubens ; 2° la vérification et la remise en état des conduits verticaux amenant l'air chaud dans les galeries. Des fissures existent dans ces conduits et l'air chaud passe au-dessous des parquets, derrière les plinthes et une grande partie est ou mal utilisée ou inutilisée.

Ces travaux pourront se faire un peu à la fois pour ne pas grever trop lourdement nos budgets.

Je vous ferai, notamment, remarquer, mes chers Collègues, que, dans la salle Rubens, ils ont été payés sur les crédits des Musées et que, dans l'avenir, il serait normal qu'ils soient pris sur le crédit des travaux ou sur des crédits spéciaux.

Vous voyez, Messieurs, que si ma tâche était lourde, elle se trouvait singulièrement simplifiée, grâce à l'aide et aux conseils, ainsi que je vous l'ai déjà dit, de la Commission de peinture. Je n'avais qu'à remplir un mandat exécutif en me laissant guider par le rapport ci-dessus.

Aujourd'hui, l'œuvre est partiellement achevée et la plupart des réformes réclamées par la Commission de 1909 ont reçu satisfaction. Il nous reste, et ce n'est pas un mince travail, à organiser nos salles modernes. Pour cela, il nous faudrait surtout de la place. Des quantités d'œuvres sont mises en réserve et si des dons importants nous étaient faits par des particuliers et par l'État, il nous serait absolument impossible de les présenter au public.

Or, ne l'oublions pas, depuis sa fondation, ce sont les dons des particuliers et de l'État qui, seuls, ont permis à notre Musée de s'enrichir et de prendre la première place en province.

Fondé en 1795, il ne possédait que 46 tableaux ; il en compte actuellement 1.489, dont 292 seulement ont été achetés par la Ville. Les faibles crédits dont nous disposons ne nous permettent pas, en effet, étant donnée la valeur actuelle des œuvres d'art, de songer à acquérir

ces toiles dignes de notre Palais des Beaux-Arts, et la plus grande partie des maigres fonds de notre budget artistique suffisent à peine à l'entretien de nos collections. Seule, la dotation Brasseur, dont le reliquat actuel est de 127.721 francs de réserves disponibles, provenant des arrérages des intérêts, peut nous permettre des achats sérieux, mais seulement d'œuvres ayant au moins 30 ans de date, suivant la volonté du testateur.

Pour placer ces achats, ces dons et les œuvres en réserve, comme aussi pour mieux exposer nos sculptures, agrandir nos salles d'archéologie et d'antique, il faudra donc, comme vous l'avez décidé en principe, créer de nouvelles galeries en couvrant la cour intérieure du Palais.

Ce travail doit être entrepris le plus rapidement possible, et il permettra, d'ici quelques années, de doter notre Musée de peinture de quatre belles galeries semblables à celle de nos Hollandais.

Ces réalisations, nous devons les poursuivre, pour le plus grand bénéfice de l'éducation populaire et pour le bon renom de notre Cité. Quand on songe que, pour les deux seules journées de la Pentecôte, nos tourniquets ont enregistré le passage de 4.150 personnes, j'estime que nous n'avons pas le droit de nous désintéresser de cette œuvre.

Absorbés pendant la semaine par des besognes fastidieuses, par leur travail journalier, par leur industrie, par leur commerce, nos concitoyens aiment à venir se reposer, en contemplant nos belles œuvres et ils nous en voudraient de ne pas faire pour notre Musée tout ce qui est de nature à en rehausser le prestige. Fiers de leur ville, ils désirent toujours la voir plus belle, plus attrayante, et ils éprouvent dans l'admiration des chefs-d'œuvre que le génie humain a produit, de saines sensations qui ne peuvent qu'élever leur âme et leurs pensées.

Combien il serait désirable que notre Musée serve souvent d'école et que la Société « l'Art à l'Ecole » invite ses adhérents à organiser, pour les jeunes élèves, des pèlerinages réguliers à travers ces galeries, où nos écoliers pourraient non seulement prendre le goût du



beau, mais s'initier encore à cette histoire des Arts à travers les siècles qui compléterait si heureusement notre enseignement scolaire.

L'Administration municipale, pour toutes ces raisons, Messieurs, ne peut se désintéresser de nos Musées et c'est avec grand plaisir qu'elle est venue aujourd'hui en donner la preuve en assistant à l'inauguration, si je puis m'exprimer ainsi, de salles transformées suivant vos indications.

Je suis persuadé que tous ses efforts tendront à faire aboutir vos légitimes revendications et à vous aider dans la tâche si noble que vous poursuivez. Vous pouvez compter sur elle et sur la précieuse collaboration de notre dévoué Conservateur, M. Théodore, qui, depuis deux ans, n'a cessé d'être sur la brèche.

Je pense, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, que sans trop m'avancer, je puis me porter garant de vos bonnes volontés et affirmer que l'étude de l'agrandissement et l'exécution des travaux nécessaires sont maintenant décidés.

J'aurais avant de terminer, Monsieur le Maire, une dernière requête à vous adresser. Je vous ai fait dernièrement des propositions tendant au relèvement de la situation de nos gardiens et je serais heureux qu'avec votre bienveillance habituelle vous vouliez bien prochainement y donner une suite favorable.

Notre recrutement se fait maintenant parmi des gens ayant un métier pouvant rendre des services à la conservation de notre musée et il est nécessaire, si nous voulons pouvoir sélectionner nos agents, que les appointements que nous leur donnons soient sensiblement égaux à ceux obtenus dans leurs professions.

Il y a deux ans, lors de mon entrée en fonctions, il n'y avait que 13 gardiens pour le service de jour et de nuit du Palais des Beaux-Arts. Grâce à l'augmentation de crédit obtenu depuis, il y a 21 gardiens. Je tiens à vous dire de suite que je ne vous demanderai pour réaliser ces améliorations aucun supplément de crédit et, dans ces conditions, j'espère que nos propositions pourront être avorablement accueillies.

C'est en rendant justice à tous nos collaborateurs, si modestes qu'ils puissent être, que nous paracheverons le plus sûrement l'œuvre que nous avons entreprise.

Et maintenant, Messieurs, il me reste à m'excuser de ma prolixité. Mais, toutefois, à l'encontre de ce professeur bavard dont nous parlait Lafontaine, nous ne sommes pas exposés, grâce à nos réalisations communes, à ce que l'on nous dise :

Eh ! mon ami, tire-moi de là,

Tu feras après ta harangue.

---

**Écoles primaires. — Cours de coupe et de couture.**

Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. Gérard, inspecteur primaire, chef du Service Municipal des Ecoles ;

---

**ARRÊTONS :**

Article premier. — M<sup>lle</sup> Verelst, Valentine, institutrice-adjointe de l'Ecole Pasteur, est chargée des Cours professionnels de Coupe et Couture pour les élèves des Écoles primaires, le jeudi et pour les adultes, les mardi et vendredi, en remplacement de M<sup>me</sup> Druon, décédée, aux appointements annuels de 350 (trois cent cinquante francs) payables par dixièmes à compter du 15 juin 1914.

Article 2. — M. Gérard, Inspecteur primaire, Chef du Service municipal des Ecoles, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---

---

---

**Invalides du Travail. — Administrateur.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Le titre VI, article 13 des Statuts de l'Œuvre des Invalides du Travail, approuvée par décret du 8 février 1883 ;

ARRÊTONS :

Article Premier. — M. Emmanuel Descamps, Industriel à Lille, est nommé pour une période de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1914, Membre de la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail, en remplacement de M. Maxime Descamps, récemment décédé.

Article 2. — M. le Vice-Président de la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

G. WAUQUIER, Adjoint.

---

---

**Finances. — Ouverture de crédits.**

---

*Exercice 1914.*

---

DÉCRET DU 4 JUIN 1914

Concours hippique. Subvention.....	Fr.	2.000	»
Assurances. Règlement de sinistre (crédit d'ordre)..	Fr.	34	90
Conseil des Prud'hommes. Travaux d'installation			
à la nouvelle Bourse de Commerce (crédit d'ordre)	Fr.	9.553	10
Part de la Ville dans les frais d'installation.....	Fr.	3.731	59
Magasin de décors, place Gentil-Muiron. Travaux..	Fr.	30.000	»
Abattoirs. Travaux d'aménagement.....	Fr.	21.000	»
id. Pavage .....	Fr.	3.600	»

Ecole Pasteur. Construction d'une marquise.....	Fr.	1.000	»
Quartier St-Sauveur, rue nouvelle. Prolongement..	Fr.	90.000	»
Boulevard Carnot. Pavage.....	Fr.	47.000	»
Place de la Nouvelle-Aventure. Construction d'allées pavées .....	Fr.	20.000	»
Place des Halles. Construction d'allées pavées.....	Fr.	9.400	»
Ecole de cordonnerie. Subside.....	Fr.	200	»
Réseau téléphonique (crédit supplémentaire).....	Fr.	200	»
Sapeurs-Pompiers. Subvention de l'Etat, Répartition (crédit d'ordre) .....	Fr.	4.324	09
Services Municipaux. Machines à écrire. Marché....	Fr.	2.262	»

*Exercice 1914.*

DECRET DU 28 JUIN 1914

Salle de Spectacles. Remise en état.....	Fr.	18.000	»
Subside pour Congrès « La Municipale ».....	Fr.	200	»
id. « Association Amicale de la Police »	Fr.	200	»
Legs Devaux. Régularisation.....	Fr.	184	80
Rallye-Cycliste. Subside aux « Amis de Lille ».....	Fr.	1.000	»
Concours du Stud-Book du cheval de trait du Nord..	Fr.	11.500	»
Bureau de Bienfaisance (crédit supplémentaire)....	Fr.	16.500	»
Ecoles Rollin, Montesquieu, etc. id. ....	Fr.	250	»
Enfants assistés, contingent de la ville (crédit supplé- mentaire) .....	Fr.	8.000	»
Frais de sauvegarde d'incendie (crédit supplémen- taire) .....	Fr.	2.000	»
Frais de transport des malades à l'hôpital id.	Fr.	2.000	»
Service médical de jour et de nuit, frais id.	Fr.	2.000	»
Service départemental de la santé publique, part de la ville (crédit supplémentaire).....	Fr.	1.485	38
Cimetière du Sud, entretien de tombes (crédit d'ordre)	Fr.	1.000	»
Entrepôt des Sucres. Annexe de la gare St-Sauveur.	Fr.	35.000	»



---

---

**Colonies scolaires. — Comptable spécial.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 9 avril 1884, article 88.

ARRÊTONS :

Article Premier. — M. Gérard, Chef du Service Municipal des Ecoles, est nommé comptable spécial pour le paiement des dépenses occasionnées par les Colonies scolaires. Une somme de 10.000 francs sera mise à sa disposition.

M. Gérard rend compte de l'emploi de cette somme conformément aux règles de la Comptabilité publique.

Hôtel de Ville, le 25 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*  
Ch. DELESALLE.

---

---

**École de Natation. — Tickets. Comptable spécial.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 84.

ARRÊTONS :

Article Premier. — M. Deswaf, Inspecteur du Service des Travaux municipaux, est chargé de la comptabilité des tickets de l'école de natation.

Article 2. — Il rendra compte de sa gestion toutes les semaines à M. le Receveur municipal, selon les règles de la comptabilité publique et lui remettra le 15 octobre prochain les tickets non vendus pendant la saison des bains.

Hôtel de Ville, le 25 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*  
M. LAURENGE, Adjoint.



---

**Sapeurs-Pompiers. — Caisse de retraites. Maintien.**

---

**Le Président de la République Française,**

Sur la proposition du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, du Ministre des Finances et du Ministre de l'Intérieur ;

Vu la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et, notamment, les paragraphes 3 et 4 de l'article 10 de la dite loi ;

Les délibérations du Conseil municipal de Lille (Nord) en date des 8 septembre 1911 et 13 janvier 1914 ;

Les propositions du Préfet du Nord et les autres pièces de l'affaire,

**DÉCRÈTE :**

Article Premier. — Est autorisé, le maintien de la Caisse de retraites instituée en faveur des Sapeurs-Pompiers communaux de Lille (Nord), conformément au règlement ci-annexé.

En conséquence, les bénéficiaires de la dite caisse sont soustraits au régime de la loi du 5 avril 1910.

Article 2. — Les Sapeurs-Pompiers quittant, pour un motif quelconque, même par suite de démission ou de destitution, le service de la commune, sans avoir acquis des droits à la pension, ont droit, pour la période de temps pendant laquelle leur traitement annuel n'a pas excédé trois mille francs, à la liquidation, à leur profit, d'une réserve mathématique égale à celle qu'ils auraient acquise s'ils avaient été placés sous le régime de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes depuis le 3 juillet 1911 ou depuis leur entrée au service de la Commune, si celle-ci est postérieure à cette date.

La réserve mathématique, imputée sur les fonds du budget communal, représente la somme qu'eût produite, pendant la période indiquée au paragraphe précédent, la capitalisation des versements obligatoires annuels prévus par le troisième alinéa de l'article 2 de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Elle est calculée d'après les tarifs de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse en vigueur au moment où le salarié quitte le service de la commune et, en supposant que les versements des intéressés et les contributions de la commune ont été effectués à capital aliéné. Le capital ainsi constitué sera versé à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, au compte ouvert au nom de l'intéressé à la section spéciale relative aux opérations afférentes à la loi du 5 avril 1910.

Article 3. — La situation financière de la Caisse de retraites devra être soumise, tous les cinq ans, au Ministre de l'Intérieur.

Article 4. — Les Ministres du Travail et de la Prévoyance sociale, des Finances et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

L. MALVY.

*Le Ministre des Finances,*

René RENOULT.

POUR AMPLIATION,

*Le Sous-Directeur, Chef du Bureau  
du Cabinet,*

L. TABARANT.

Fait à Paris, le 20 Mai 1914.

R. POINCARRE.

*Le Ministre du Travail et de la*

*Prévoyance Sociale,*

METIN.

POUR COPIE CONFORME :

*Le Secrétaire Général du Nord,*

BORROMÉE.

---

**Services municipaux. — Personnel.**

*Finances.*

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 6 ;  
Sur la proposition de M. le Directeur des Services financiers ;

ARRÊTONS :

Article Premier.— M. Trochu, Georges-Maurice, né à Saint-André

(Nord), le 16 juin 1890, est nommé à titre définitif Employé de 5<sup>e</sup> classe, au Service des Finances et du Contrôle, à partir du 15 juin 1914.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

Lucien CRÉPY, Adjoint.

---

### Droits de place.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 31 du Statut du personnel municipal ;

Considérant que le 2 juin courant, le collecteur Devroe, chargé d'assurer la perception des droits dus par les marchands de légumes, est arrivé en retard à son service, sans fournir aucune explication, et qu'il n'a indiqué la cause de ce retard qu'après avoir été signalé par le service du contrôle des droits de place ;

Considérant que le collecteur Devroe a déjà été blâmé pour négligence dans son service ;

Sur la proposition de M. le Receveur municipal,

#### ARRÊTONS :

Article Premier. — La peine de la suppression de congé pour cinq jours sur le congé annuel est infligée au collecteur Devroe.

Article 2. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Services financiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

Lucien CRÉPY, Adjoint.

---

---

**Musées.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Conservateur des Musées du Palais des  
Beaux-Arts,

**ARRÊTONS :**

Article Premier. — M. Despert, Jules-Victor, né à Lille, le 1<sup>er</sup> mai  
1882, est nommé **gardien** de Musée stagiaire aux appointements an-  
nuels de 1.200 francs (douze cents francs), à compter du 15 juin 1914.

Article 2. — M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-  
Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

---

**Gardes du Bois et des Jardins. — Arrêté rectifié.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

Article Premier. — A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, les traitements  
annuels des gardes du bois et des gardes des jardins sont fixés comme  
suit :

Gardes du Bois. — MM. Pruvost, brigadier.....	Fr. 1.500 »
— Mazy .....	Fr. 1.400 »
— Ruelle .....	Fr. 1.400 »
— Cauchie .....	Fr. 1.400 »
— Parent .....	Fr. 1.400 »
— Obry .....	Fr. 1.400 »

Gardes des Jardins — MM.	Hugot .....	Fr.	1.325	»
—	Blanquart .....	Fr.	1.325	»
—	Dilly .....	Fr.	1.325	»
—	Canonne .....	Fr.	1.325	»
—	Duvinage .....	Fr.	1.325	»
—	Poulet .....	Fr.	1.325	»
—	Dupuille .....	Fr.	1.325	»
—	Rousselle .....	Fr.	1.325	»
—	Sézille .....	Fr.	1.325	»
—	Rouzé .....	Fr.	1.325	»

Article 2. — M. le Jardinier en chef est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

Lucien CRÉPY, Adjoint.



Laboratoire municipal

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

*dans le mois de Juin 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages . . . . .	63	—	—	7	70
Bières . . . . .	20	—	—	—	20
Cafés, ThésetChicorées . . . . .	6	—	—	—	6
Cidres et Poirés. . . . .	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos. . . . .	7	—	—	—	7
Confitures et Miels . . . . .	3	—	—	—	3
Eaux et Glaces . . . . .	10	—	19	—	29
Étains et Poteries. . . . .	—	—	—	—	—
Farines . . . . .	5	—	—	—	5
Huiles comestibles . . . . .	4	—	—	1	5
Jouets et Colorants . . . . .	2	—	—	—	2
Kirschs et Spiritueux divers . . . . .	2	—	—	—	2
Laits. . . . .	73	—	—	11	84
Pains et Pâtes. . . . .	4	—	—	—	4
ParfumeriesetTeintures . . . . .	—	—	—	—	—
Pétroles . . . . .	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . . . .	3	—	—	—	3
Produits pharmaceutiques . . . . .	—	—	—	—	—
Saindoux. . . . .	5	—	—	—	5
Sirops, Liqueurs et Limonades. . . . .	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries . . . . .	—	—	—	—	—
Viandes et Conserves. . . . .	3	—	—	—	3
Vinaigres. . . . .	4	—	—	—	4
Vins. . . . .	52	—	—	4	56
Divers . . . . .	5	—	—	—	5
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>272</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>314</b>

**STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN 1914**

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune, placés dans la commune.
									PLACÉS hors de la commune.	PLACÉS dans la commune.	
36	»	35	21	56	1	5	6	508	»	»	»

**RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (Mort-nés non comptés).**

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	De 1	De 20	De 40	De 60 ans	TOTAUX
		de 1 an	à 19 ans	à 29 ans	à 59 ans	et au delà	
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal) . . .	»	2	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique . . .	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre . . .	»	»	»	»	»	»
4	Variole . . .	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole . . .	1	»	»	»	»	1
6	Scarlatine . . .	»	5	»	»	»	5
7	Coquelûche . . .	4	4	»	»	»	8
8	Diphthérie et croup . . .	»	2	»	»	»	2
9	Grippe . . .	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique . . .	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras . . .	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques . . .	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons . . .	2	10	24	25	5	66
14	Tuberculose des méninges . . .	»	3	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses . . .	»	3	»	»	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes . . .	»	»	1	10	13	24
17	Méningite simple . . .	5	6	1	»	»	12
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau . . .	»	»	1	6	20	27
19	Maladies organiques du cœur . . .	»	1	»	4	23	28
20	Bronchite aiguë . . .	5	»	»	1	2	8
21	» chronique . . .	»	»	»	3	4	7
22	Pneumonie . . .	1	2	»	2	5	10
23	Autres affections de l'appareil respiratoire . . .	5	6	1	5	11	28
24	Affections de l'estomac (cancer excepté) . . .	»	»	»	2	»	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans) . . .	16	1	»	»	»	17
26	Appendicite et Typhlite . . .	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales . . .	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie . . .	»	»	»	»	»	»
29	Néphrite et maladie de Bright . . .	»	1	3	6	7	17
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme . . .	»	»	3	1	»	4
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales) . . .	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement . . .	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation . . .	8	1	»	»	»	9
34	Débilité sénile . . .	»	»	»	»	6	6
35	Morts violentes (suicide excepté) . . .	»	1	1	4	3	9
36	Suicides . . .	»	2	»	3	»	5
37	Autres maladies . . .	7	3	7	14	17	48
38	Maladies inconnues ou mal définies . . .	»	1	1	3	1	6
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	54	52	50	89	119	357

(\*) 140 Dysenterie ; 1 Erysipèle.

## Police.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de police,

### ARRÊTONS :

Article Premier. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1914 :

MM. Bonnet, François-Joseph, né le 28 septembre 1887, à Sars-et-Rosières (Nord) ;

Brice, Henri-Désiré, né le 20 octobre 1888, à Bersée (Nord) ;

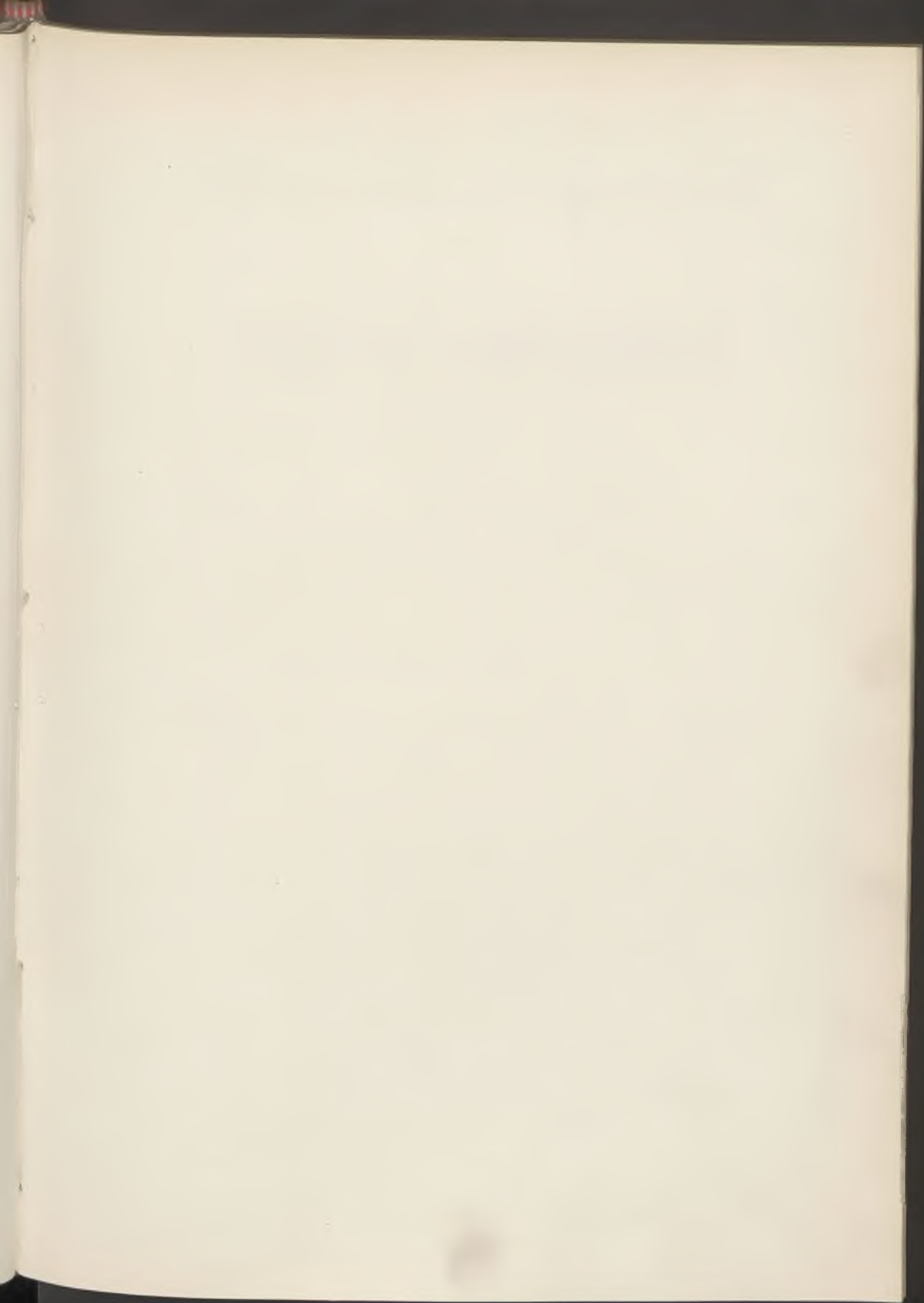
Wanin, Jean-Joseph, né le 6 août 1890, à Lys-lez-Lannoy (Nord), avec faculté pour eux de verser à la Caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

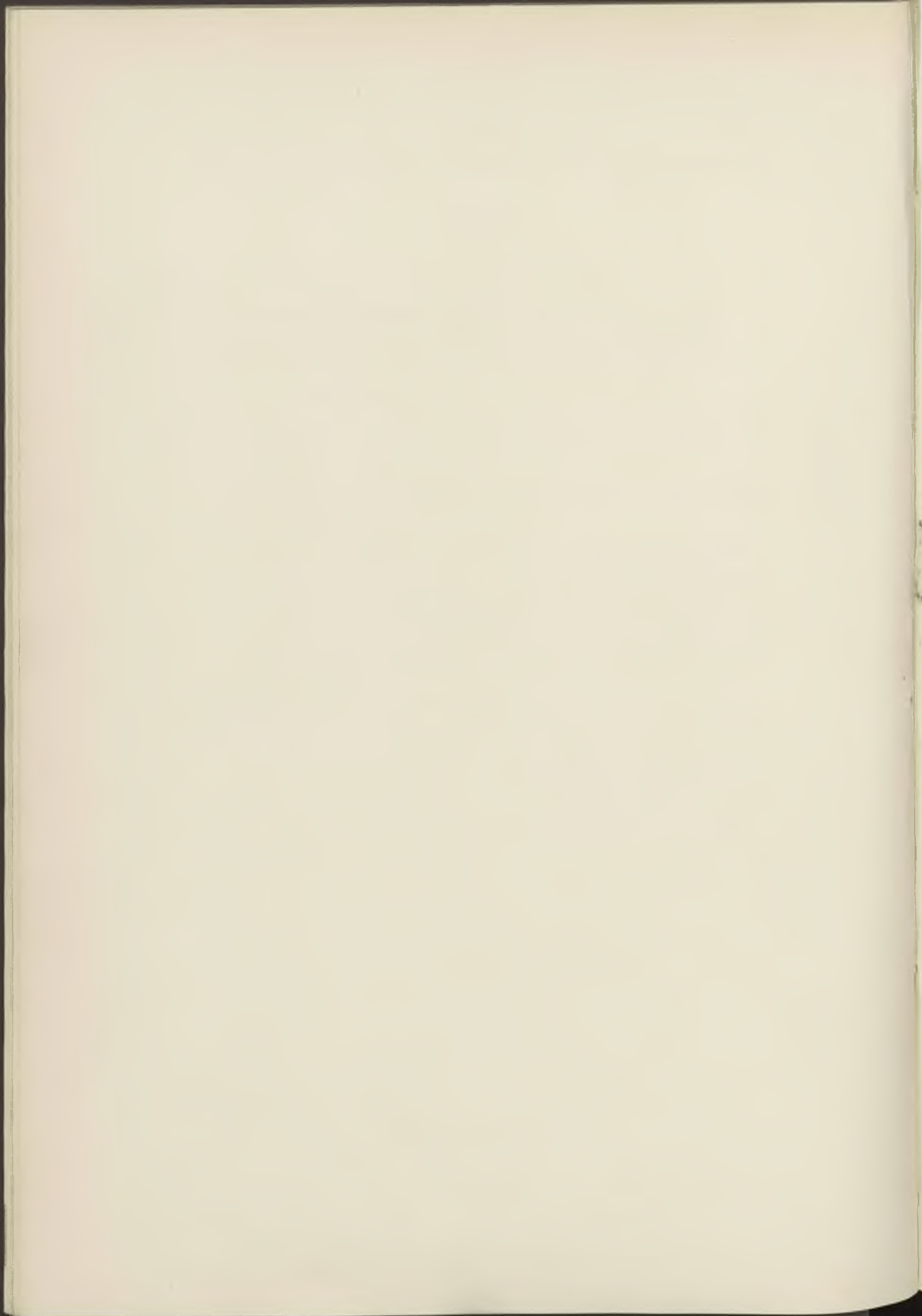
Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 juin 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.







---

---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

---

## SOMMAIRE :

	Pages
Services Municipaux :	
Personnel.....	342 à 382

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — État du Personnel en 1914**

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
<b>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</b>					
<b>MM.</b>					
Assoignon. . . . .	Secrétaire général	Hors classe	1 <sup>er</sup> juillet 1908	1914	12.000
Mouraux (1). . . . .	Secrétaire général adjoint	Hors classe	1 <sup>er</sup> mars 1898	1914	(1) 6.000
Simonnet . . . . .	Chef du Bureau des Adjudications.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1888	1914	3.250
Chassaing . . . . .	Agent du Contentieux	Hors classe	1 <sup>er</sup> février 1899	1914	3.200
Cussac (2). . . . .	Secrétaire-Rédacteur	4 classe	3 mars 1907	1914	2.700
Dreyfus-Landouzy (2)	Secrétaire-Rédacteur	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1914	(3) 2.900
Férandelle (4) . . . . .	Commis principal	Cl. ex.	22 novembre 1896	1914	2.700
Alhant, O. . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1886	1912	2.300
Payment . . . . .	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1912	2 100
Peirsegaële . . . . .	Commis principal	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1908	1914	2.200
Carlier. . . . .	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	17 septembre 1908	1913	2.100
Libert. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1914	1.800
Desrumeaux. . . . .	Huissier	1 <sup>o</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1891	1905	2.000
Covin . . . . .	Garçon de bureau	Cl. ex.	23 juillet 1894	1911	1.950
Jean (2). . . . .	Garçon de bureau	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1896	1905	1.700
Ronse (2) . . . . .	Concierge	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1900	1913	1.450
Leleu (2) . . . . .	Veilleur de nuit	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1910	1912	1.300
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
<b>MM.</b>					
Delonque . . . . .	Chef de bureau	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1896	1914	3.500
Delelis . . . . .	Sous chef	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1895	1914	2.600
Lefebvre . . . . .	Employé	2 <sup>e</sup> classe	3 mai 1908	1914	1.900
Picot . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	15 octobre 1911	1914	1.800
Devos. . . . .	Employé	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1913	1.600

(1) Dont 250 fr. comme Secrétaire des Commissions du Contentieux et des débits.  
 (2) N'est pas encore titularisé.  
 (3) Dont 300 francs pour service des dimanches et fêtes.  
 (4) Dont 100 francs pour service du Conseil municipal.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière affectation.	
<b>ÉLECTIONS</b>					
MM.					
Tallon. . . . .	Chef de bureau	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1885	1914	3.500
Billiaert. . . . .	Sous-Chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1905	1914	2.700
Delonque, Eugène.	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1905	1914	2.100
Gélas . . . . .	Employé cl. ex.	5 <sup>e</sup> classe	21 novembre 1897	1914	2.100
<b>AFFAIRES MILITAIRES</b>					
MM.					
Anchin . . . . .	Chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1898	1914	3.250
Doyennette . . . . .	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1898	1914	2.100
Delos (*). . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1914	1.800
Loré . . . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1914	1.700
<b>ÉTAT CIVIL ET SERVICE DES FÊTES</b>					
MM.					
Desrousseaux . . . . .	Chef de bureau	1 <sup>re</sup> classe	2 mars 1893	1914	5.450
Loré . . . . .	Sous-Chef de Bureau	Cl. exc.	1 <sup>er</sup> janvier 1895	1914	3.450
Fauchart . . . . .	Commis principal	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1889	1914	2.200
Brasseur . . . . .	Employé	Cl. exc.	1 <sup>er</sup> octobre 1891	1914	2.100
Gallet. . . . .	Employé	Cl. exc.	29 mars 1898	1914	2.100
Debrock. . . . .	Employé	Cl. exc.	6 septembre 1901	1914	2.100
Becquart . . . . .	Employé	Cl. exc.	1 <sup>er</sup> septembre 1904	1914	2.100
Batard . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	19 janvier 1901	1914	2.000
Deroulez . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	17 octobre 1904	1914	2.000
Masurel. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1872	1912	1.800
Boucher. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1905	1914	1.800
Méplond, Gaston . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1905	1914	1.800
Dewattine. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1906	1914	1.800
Lherbier. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1913	1.800
Brodelle. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1909	1914	1.800
Coppens. . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1914	1.800
Lerouge. . . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1914	1.700
Panichelli (*) . . . . .	Expéditionnaire	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1914	1.600
Lebahy (*) . . . . .	Expédit <sup>re</sup> auxiliaire		8 juillet 1912	1914	1.650
Morel Paul . . . . .	Garçon de bureau	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1898	1914	1.700

(1) Dont 700 pour le service des fêtes.  
(2) Dont 250 pour les mariages indigents,  
(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière affectation.	
<b>Assistance publique et Prévoyance sociale</b>					
MM.					
Broyant . . . . .	Chef de bureau	4 <sup>e</sup> classe	9 juin 1893	1914	3.750
Sagon . . . . .	Sous-chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	3 février 1892	1914	(1)2650
Brisy . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	19 décembre 1904	1914	1.800
Destringuet . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1909	1914	1.800
Doutrelong, Lucien	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1912	1914	1.700
Labbe (*) . . . . .	Enquêteur	Hors classe	id.	1912	2.000
Desprez . . . . .	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	15 juin 1898	1914	2.100
Nevelle . . . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1912	1914	1.700
Deleau . . . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	id.	1914	1.700
<b>ARCHIVES</b>					
MM.					
Baudouin . . . . .	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> classe	11 juillet 1886	1914	3.750
Vérez . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1898	1914	2.300
Desmons . . . . .	Employé	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1914	1.900
<b>DACTYLOGRAPHIE, STÉNOGRAPHIE, ETC.</b>					
<i>1<sup>o</sup> Dactylographes.</i>					
MM.					
Bottequin . . . . .	Chef de bureau	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1892	1914	(2)3500
Duhayon . . . . .	Sous-chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1899	1914	2.600
Seynave (*) . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1901	1914	2.300
Soyez . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1914	2.000
Bodreau (M <sup>lle</sup> ) . . . . .	Employée	4 <sup>e</sup> classe	5 mars 1912	1914	1.800
Tallon, Pierre (*) . . . . .	Expéditionnaire		1 <sup>er</sup> février 1911	1914	1.600
Casin (M <sup>me</sup> ) (*) . . . . .	Dactylographe		11 mars 1912	1914	1.600
Couvreux . . . . .	Commis principal	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1889	1912	2.200
<i>2<sup>o</sup> Sténographes du Conseil municipal.</i>					
MM.					
Broyant . . . . .	Sténographe chef	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1901	1912	2.000
Duhayon . . . . .	Sténographe adjoint	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1914	700
Sagon . . . . .	Sténographe adjoint	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1910	400
(1) Dont 250 pour la Caisse de Chômage.					
(2) Dont 400 francs pour service du Conseil municipal.					
(*) N'est pas encore titularisé.					



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation.	
<b>RECETTE MUNICIPALE</b>					
MM.					
Wellhoff . . . . .	Receveur municipal		6 avril 1899	1911	31.742
Lecoche . . . . .	Chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1904	1914	3.500
Martin . . . . .	Caissier	Non classe	1 <sup>er</sup> avril 1911	1913	2.400
Denneulin . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1913	2.100
Bomart . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1911	1913	1.800
Decottignies . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1914	1.800
Dossche . . . . .	Employé	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1913	1.600
Castebeke(*) . . . . .	Employé	Auxiliaire	15 février 1909	1912	1.200
Hermez(*) . . . . .	Employé	Auxiliaire	1 <sup>er</sup> novembre 1911	1912	1.000
<b>TRAVAUX MUNICIPAUX</b>					
MM.					
Lemoine . . . . .	Ing.-chef des Ponts et Chaussées Directeur		16 octobre 1908		20.000
Cochez (*) . . . . .	Conduct. des Ponts et Chauss. Directeur-adjoint		1 <sup>er</sup> juillet 1910	1913	6.200
<i>Bureaux</i>					
MM.					
Pergant . . . . .	Secrétaire-archiviste	Hors classe	1 <sup>er</sup> janvier 1897	1914	4.800
Lepoutre . . . . .	Mètreur-vérificateur	3 <sup>e</sup> classe	28 mai 1906	1914	3.750
Goudin . . . . .	Commis principal	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1897	1914	2.400
Andriès . . . . .	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1911	1912	2.100
Parsy . . . . .	Employé	cl. ex.	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1914	2.100
Dupied . . . . .	Employé	cl. ex.	23 janvier 1899	1914	2.000
Bart . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1895	1912	2.000
Leconte . . . . .	Aide-métreur	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1907	1912	2.200
Mathez (*) . . . . .	Commis principal	4 <sup>e</sup> classe	6 octobre 1899	1914	2.200
Lesage . . . . .	Géomètre	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1897	1914	4.000
Sterckmann (*) . . . . .	Dessinateur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1890	1914	2.400
Rabat . . . . .	Dessinateur	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1901	1914	2.200
Lecat . . . . .	Dessinateur	6 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1912	2.000
Doutrelong . . . . .	Dessinateur	7 <sup>e</sup> classe	20 mai 1907	1912	1.800
Thoorès (*) . . . . .	Dessinateur	Stagiaire	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1913	1.800

(\*) N'est pas encore titularisé.



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière supplémentation.	
<i>Service actif</i>					
MM.					
Duyck . . . . .	Inspecteur	4 <sup>e</sup> classe	12 septembre 1898	1913	3.500
Duhén . . . . .	Inspecteur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1887	1914	3.500
Aubrun . . . . .	Inspecteur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1901	1914	4.000
Deswaf . . . . .	Inspecteur	4 <sup>e</sup> classe	3 août 1891	1914	3.500
Moronval . . . . .	Surveillant	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1882	1914	2.100
Vaillant . . . . .	Surveillant	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1912	1.900
Morillon, G . . . . .	Surveillant	5 <sup>e</sup> classe	22 août 1904	1912	1.900
Steyaert . . . . .	Surveillant	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1913	1.900
Didelot . . . . .	Surveillant	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1901	1914	2.100
Rossert . . . . .	Contrôleur voirie	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1895	1912	2.100
Gasque . . . . .	Contrôleur voirie	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> Août 1897	1912	2.000
Baron . . . . .	Garçon de bureau	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1902	1912	1.800
Laurent (*) . . . . .	Garçon de courses	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1912	1.500
<i>Entretien des Propriétés communales.</i>					
MM.					
Poujol . . . . .	Surveillant	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1913	1.900
Tonneau . . . . .	Surveillant	—	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1911	1.800
Gilquin (*) . . . . .	Menuisier	5 <sup>e</sup> classe	15 juin 1883	1911	1.600
<b>FINANCES ET CONTROLE</b>					
<i>Direction et Contrôle.</i>					
MM.					
Delporte . . . . .	Directeur des Services financiers	Hors classe	1 <sup>er</sup> janvier 1910 <small>avec effet du 1<sup>er</sup> février 1896</small>	1914	11.000*
Dessève . . . . .	Sous-Directeur du Contrôle	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1910. <small>avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1899</small>	1914	4 500
<i>Comptabilité des Finances.</i>					
MM.					
Gilquin . . . . .	Sous-directeur	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1905 <small>avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1902.</small>	1914	4.500
Chardin . . . . .	Sous-chef de bureau	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1892	1914	3.100
Zeekaff . . . . .	Sous-chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1900	1914	2.600

(\*) N'est pas encore titularisé.

(\*) Dont 8.000 sur le crédit « Octroi » et 3.000 sur le crédit « Finances et Contrôle ».

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière affectation.	
MM.					
Poulet . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> Février 1896	1914	2.300
Nevelle . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	16 Avril 1896	1914	2.300
Navau . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	12 novembre 1896	1914	2.300
Lucat . . . . .	Commis principal	4 <sup>e</sup> classe	10 août 1903	1914	2.200
Doléac . . . . .	Commis principal	5 <sup>e</sup> classe	9 novembre 1908	1914	2.100
Dejaeger (*) . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	10 novembre 1897	1914	2.100
Thouvignon . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	29 novembre 1897	1914	2.100
Duvivier . . . . .	Employé	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1900	1914	2.100
Magrez . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1911	1914	1.800
Bigot . . . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1912	1914	1.700

*Comptabilité des Travaux et des Eaux.*

MM.					
Leroy . . . . .	Chef de bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1895	1912	3.000
Vermeersch . . . . .	Sous-chef de bureau	2 <sup>e</sup> classe	25 septembre 1884	1914	2.900
Beaucamps . . . . .	Commis principal	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1892	1914	2.500
Larnaude (*) . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	8 janvier 1897	1914	2.300
Bauduin . . . . .	Commis principal	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1898	1914	2.300
Petit, E. . . . .	Commis principal	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1906	1914	2.200
Darras . . . . .	Employé	2 <sup>e</sup> classe	3 février 1908	1914	1.900
Vincent . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	11 avril 1910	1914	1.800
Dugardin . . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1911	1914	1.800
Vancoillié . . . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1914	1.700
Dupuyds . . . . .	Garçon de bureau	Cl. ex.	17 juillet 1890	1914	1.950

*Contrôle des droits de place et de voirie.*

MM.					
Ghesquière, E. (*) . . . . .	Brigadier contrôleur	1 <sup>re</sup> classe	8 octobre 1896	1913	2.400
Delcluze (*) . . . . .	Contrôleur	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1897	1913	2.100
Morelle (*) . . . . .	Contrôleur	2 <sup>e</sup> classe	5 juillet 1904	1913	2.100

*Collecte des droits de place et de voirie.*

MM.					
Schietecatte . . . . .	Collecteur-chef	1 <sup>re</sup> classe	30 août 1897	1913	2.600
Martin . . . . .	Collecteur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1889	1914	2.000
Dotte . . . . .	Collecteur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1895	1914	2.000
Du Bois, C. . . . .	Collecteur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1899	1914	2.000
Férandelle . . . . .	Collecteur	2 <sup>e</sup> classe	25 avril 1901	1912	1.900
Petit, A. (*) . . . . .	Collecteur	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1900	1912	1.900
Mallein (*) . . . . .	Collecteur	4 <sup>e</sup> classe	11 septembre 1905	1912	1.700
Devroé . . . . .	Collecteur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1909	1912	1.700
Viseux . . . . .	Collecteur	3 <sup>e</sup> classe	18 juin 1911	1914	1.800
Stubbe . . . . .	Collecteur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1905	1914	1.700

(\*) N'est pas titularisé.

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>OCTROI</b>				
<b>MM.</b>				
Delporte . . .	Directeur	9 août 1910 <small>avec effet du 1<sup>er</sup> février 1896</small>	1 <sup>er</sup> janv. 1912	8.000
Jacquemart. . .	Inspecteur	21 mai 1894	1 <sup>er</sup> oct. 1913	4.300
Fremaux. . .	Secrétaire de la Direction	1 <sup>er</sup> septembre 1900	1 <sup>er</sup> juil. 1913	3.000
Cochez. . . .	Contrôleur	8 décembre 1886	1 <sup>er</sup> janv. 1914	3.500
Lallemand. . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1890	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.800
Leignel. . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1891	id.	2.800
Delerue . . . .	id.	31 mars 1896	id.	2.800
Lainé . . . . .	Receveur central	1 <sup>er</sup> septembre 1884	id.	3.600
Norel . . . . .	Commisprincipal	1 <sup>er</sup> avril 1889	1 <sup>er</sup> oct. 1913	3.000
Deruelle . . .	id.	5 octobre 1893	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.400
Faure . . . . .	Commis	1 <sup>er</sup> mars 1885	id.	2.500
Sauvage, E. . .	Chef de brigade	27 juin 1885	id.	3.000
Dutilleul. . .	Compt. au Minck	20 septembre 1892	id.	2.000
Cocheteux . .	Comptable au dépotoir	9 juin 1890	id.	2.000
Hallez. . . . .	Planton	13 mars 1888	id.	2.000
Gigney. . . . .	Receveur	12 mars 1888	id.	2.800
Levat, G. . . .	id.	7 mai 1889	id.	2.800
Verfaille . . .	id.	14 mars 1887	id.	2.800
Poupart . . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1891	1 <sup>er</sup> mai 1914	2.800
Lefebvre, H. .	id.	1 <sup>er</sup> mars 1892	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.600
Chatelain . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1891	id.	2.600
Lalanne . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1892	1 <sup>er</sup> janv. 1914	2.600
Isenbrandt. . .	id.	28 janvier 1893	1 <sup>er</sup> mai 1914	2.600
Bauduin . . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1893	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.400
Letellier. . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1892	id.	2.400
Brienne, P. . .	id.	4 octobre 1893	id.	2.400
Lamoot. . . . .	id.	3 août 1894	id.	2.400
Creusot . . . .	id.	27 décembre 1894	1 <sup>er</sup> janv. 1914	2.400
Doutrelong, E.	id.	id.	id.	2.400
Courbot . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1914	2.400
Crespel. . . . .	id.	15 juillet 1895	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.200
Poissonnier. .	id.	1 <sup>er</sup> août 1895	id.	2.200

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES	TRAITEMENTS
			de la dernière augmentation.	ACTUELS
MM.				
Duthoit . . .	Receveur	15 Août 1895	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.200
Bonsart . . .	id.	15 mars 1888	id.	2.200
Delcambre . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1890	1 <sup>er</sup> oct. 1911	2.000
Brunin, E. . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1 <sup>er</sup> janv. 1912	2.000
Delelis. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1913	2.000
Navez, P. . . .	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1899	1 <sup>er</sup> nov. 1912	2.000
Monnoye. . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1900	1 <sup>er</sup> jan. 1913	2.000
Bourrez . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1 <sup>er</sup> avril 1913	2.000
Ottelard . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1902	1 <sup>er</sup> jan. 1914	2.000
Vermesse, F	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1902	1 <sup>er</sup> juin 1914	2.000
Giraud. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1900	1 <sup>er</sup> nov. 1911	1.900
Pringuet . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1900	1 <sup>er</sup> déc. 1912	1.900
Smet. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1 <sup>er</sup> fév. 1913	1.900
Calin . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1901	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.900
Deneuféglise .	id.	2 août 1901	1 <sup>er</sup> jan. 1914	1.900
Vincent . . . .	Vérificateur	22 octobre 1887	1 <sup>er</sup> juil. 1915	2.400
Gilquin . . . .	id.	10 février 1887	id.	2.400
Cordonnier . .	id.	15 août 1888	id.	2.400
Prouvoyeur . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1889	id.	2.400
Jacquemont . .	id.	8 mai 1889	id.	2.400
Dalle . . . . .	id.	17 décembre 1889	id.	2.400
Leroy, Eug. . .	id.	30 décembre 1891	id.	2.200
Prouvost. . . .	id.	14 mars 1888	id.	2.200
Derwel . . . .	id.	26 juillet 1889	id.	2.200
Bauduin, E. . .	id.	13 juin 1890	1 <sup>er</sup> jan. 1914	2.200
Ioos . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1892	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.100
Six . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1892	id.	2.100
Boucherie . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1894	id.	2.100
Ducatillon . .	id.	27 décembre 1894	id.	2.100
Duribreux . . .	id.	31 octobre 1896	id.	2.100
Leva, B. . . . .	id.	7 février 1889	1 <sup>er</sup> jan. 1914	2.100
Wanaverbecq.	id.	27 septembre 1890	id.	2.100
Levast Ch . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1892	1 <sup>er</sup> avril 1914	2.100
Lesaffre . . . .	id.	4 octobre 1893	id.	2.100
Dhalluin. . . .	id.	4 juillet 1895	1 <sup>er</sup> juil. 1913	2.000



NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES	TRAITEMENTS
			de la dernière augmentation.	ACTUELS
MM.				
Serrure, F . . .	Vérificateur	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1 <sup>er</sup> juil.1913	1.900
Coquelle . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	id.	1.900
Brunin, L. . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1897	id.	1.900
Thieffry . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1900	id.	1.900
Wiscart . . .	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1902	id.	1.900
Ronse . . . . .	id.	14 janvier 1902	id.	1.900
Debailleul . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1902	id.	1.800
Delmarquette.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1903	id.	1.800
Faguet. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	id.	1.800
Plancq. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1899	id.	1.800
Willay. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1902	1 <sup>er</sup> nov. 1913	1.800
Devernay . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1903	1 <sup>er</sup> fév. 1914	1.800
Yolente . . . .	Préposé spécial	19 juin 1885	id.	1.900
Warembourg.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	21 août 1913	1.800
Détée . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1891	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.800
Merlier. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1897	1 <sup>er</sup> nov. 1913	1.800
Sobrie . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1 <sup>er</sup> avril 1914	1.800
Levrague. . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	1 <sup>er</sup> mai 1914	1.800
Verdier . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1914	1.800
Lanvin. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> mars 1883	1 <sup>er</sup> juil. 1911	1.800
Bosmans. . . .	id.	14 mars 1887	id.	1.800
Lemay. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1888	id.	1.800
Villaume. . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1889	1 <sup>er</sup> janv. 1913	1.800
Reynaert. . . .	id.	9 juin 1890	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.800
Nuttens . . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1896	1 <sup>er</sup> juil. 1911	1.700
Demory . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	id.	1.700
Delecueillerie.	id.	21 août 1897	id.	1.700
Sauvage, L. . .	id.	id.	id.	1.700
Dugardin . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	id.	1.700
Deflandre. . .	id.	10 septembre 1897	id.	1.700
Grière . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1898	1 <sup>er</sup> avril 1912	1.700
Maréchal. . . .	id.	18 janvier 1899	id.	1.700
Mabesoone. . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1 <sup>er</sup> mai 1912	1.700
Navez, J . . . .	id.	id.	id.	1.700
Marquant. . . .	id.	id.	id.	1.700



NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Pornot. . . .	Préposé	1 <sup>er</sup> novembre 1900	1 <sup>er</sup> mai 1912	1.700
Marecaux, V.	id.	2 novembre 1899	id.	1.700
David . . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1902	1 <sup>er</sup> mars 1913	1.700
Denève. . . .	id.	id.	id.	1.700
Legrand, G. .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1900	id.	1.700
Accart . . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1902	id.	1.700
Guénez. . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1900	id.	1.700
De Backer . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1902	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.700
Stricanne. . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	id.	1.700
Vanhuffel . .	id.	id.	id.	1.700
Verdier . . . .	id.	id.	id.	1.700
Crétel . . . .	id.	1 <sup>er</sup> mars 1901	id.	1.700
Dua . . . . .	id.	id.	id.	1.700
Berson. . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1902	id.	1.700
Desmoutiez. .	id.	1 <sup>er</sup> août 1901	id.	1.700
Fayen . . . .	id.	id.	id.	1.700
Tune. . . . .	id.	id.	id.	1.700
Heu . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1902	id.	1.700
Vermesse, H.	id.	id.	id.	1.700
Thiboult. . .	id.	1 <sup>er</sup> mars 1902	id.	1.700
Thellier . . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1902	id.	1.700
Vermeulen . .	id.	id.	id.	1.700
Lefebvre A. .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1902	id.	1.700
Veys. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1903	id.	1.700
Mestdagh. . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1902	id.	1.700
Espèce. . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1903	1 <sup>er</sup> jan. 1914	1.700
Dumont . . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1903	id.	1.700
Castel . . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1903	1 <sup>er</sup> avril 1904	1.700
Bleuzé. . . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1903	1 <sup>er</sup> mai 1903	1.700
Devernay, E.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1902	1 <sup>er</sup> janv. 1911	1.600
Savels . . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1903	1 <sup>er</sup> jnil. 1914	1.700
Lécaillet . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1903	1 <sup>er</sup> mars 1911	1.600
Noterman . . .	id.	id.	id.	1.600
Jennes. . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1904	1 <sup>er</sup> juil. 1911	1.600
Carlier, A . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1904	id.	1.600

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Degobert. . .	Préposé	1 <sup>er</sup> avril 1904	1 <sup>er</sup> juil. 1911	1.600
Leboucq . . .	id.	id.	id.	1.600
Vandervaincq	id.	1 <sup>er</sup> mai 1904	id.	1.600
Leroy, E. . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1904	id.	1.600
Mullier. . . .	id.	1 <sup>er</sup> juin 1904	id.	1.600
Deroch. . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1904	id.	1.600
Casthelain . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1905	id.	1.600
Levesque. . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	id.	1.600
Massot. . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1905	id.	1.600
Peltier. . . .	id.	id.	id.	1.600
François. . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1 <sup>er</sup> nov. 1911	1.600
Depretter . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1905	1 <sup>er</sup> mars 1912	1.600
Provoost, A. .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1 <sup>er</sup> avril 1912	1.600
Félix . . . . .	id.	id.	id.	1.600
Duriez, E. . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1905	1 <sup>er</sup> mai 1912	1.600
Declerck, C. .	id.	id.	id.	1.600
Carlier, R. . .	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1905	1 <sup>er</sup> juin 1912	1.600
Fiérens. . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1 <sup>er</sup> juil. 1912	1.600
Glissoux . . .	id.	id.	id.	1.600
Desreux . . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1906	1 <sup>er</sup> août 1912	1.600
Liet. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1906	1 <sup>er</sup> oct. 1912	1.600
Grave . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1906	1 <sup>er</sup> jan. 1913	1.600
Foutry. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1906	1 <sup>er</sup> fév. 1913	1.600
Gouy . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1906	1 <sup>er</sup> mars 1913	1.600
Divay . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1907	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.600
Richez. . . . .	id.	id.	id.	1.600
Haquette. . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1907	id.	1.600
Havret. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1907	id.	1.600
Liénard . . . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1907	id.	1.600
Bunnens. . . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1907	id.	1.600
Allard, Georg.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1908	id.	1.600
Duwer. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1907	id.	1.600
Rigaut. . . . .	id.	id.	id.	1.600
Legrand, C. .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1908	id.	1.600
Ochin . . . . .	id.	id.	id.	1.600

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Carré . . . .	Préposé	1 <sup>er</sup> février 1908	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.600
Guilbert . . .	id.	15 mars 1908	id.	1.600
Waroquier . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1908	id.	1.600
Lammens, L.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1908	id.	1.600
Mansuet . . .	id.	id.	id.	1.600
Buisset . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1908	1 <sup>er</sup> nov. 1913	1.600
Allard, Guste.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1909	1 <sup>er</sup> déc. 1913	1.600
Hayaume . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1 <sup>er</sup> juin 1914	1.600
Lecomte . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> jan. 1914	1.600
Dhorne . . . .	id.	16 mars 1909	1 <sup>er</sup> avril 1914	1.600
Dumortier . .	id.	id.	id.	1.600
Lepers . . . .	id.	id.	id.	1.600
Bie . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> juin 1909	1 <sup>er</sup> juin 1914	1.600
Catillon . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1909	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.600
Farvacques . .	id.	id.	id.	1.600
Tiédrez . . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1909	1 <sup>er</sup> avril 1912	1.500
Brasselet . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1909	1 <sup>er</sup> mai 1912	1.500
Provoost, H. .	id.	id.	id.	1.500
Vangheluwe . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1 <sup>er</sup> juil. 1912	1.500
Laviéville . .	id.	id.	id.	1.500
Derlyn . . . .	id.	id.	id.	1.500
Demaille . . .	id.	1 <sup>er</sup> février 1910	1 <sup>er</sup> août 1912	1.500
Briot . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1910	1 <sup>er</sup> oct. 1912	1.500
Coussement . .	id.	id.	id.	1.500
Serrure, C. . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1910	1 <sup>er</sup> nov. 1912	1.500
Courageux . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1910	1 <sup>er</sup> janv. 1913	1.500
Dhondt . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1909	1 <sup>er</sup> mai 1912	1.500
Van Assche . .	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1910	1 <sup>er</sup> mars 1913	1.500
Copin . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	1 <sup>er</sup> avril 1913	1.500
Stubbe . . . .	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1910	1 <sup>er</sup> juin 1913	1.500
Rogier . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1911	1 <sup>er</sup> juil. 1913	1.500
Martinache . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1911	id.	1.500
Dubo . . . . .	id.	15 mai 1911	id.	1.500
Devallez . . .	id.	1 <sup>er</sup> juin 1911	id.	1.500
Parent . . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1911	1 <sup>er</sup> oct. 1913	1.500
Bernard . . . .	id.	id.	id.	1.500

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Derwel . . . .	Preposé	1 <sup>er</sup> novembre 1911	1 <sup>er</sup> nov. 1913	1.500
Bressinck . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.500
Avez. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1912	1 <sup>er</sup> août 1914	1.500
Maillard . . . .	id.	id.	id.	1.500
Camu . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1912	id.	1.425
Dubois. . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	id.	1.425
Bigonet . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1913	1.425
Saudemont. . .	id.	id.	id.	1.425
Fourcroy. . . .	id.	id.	id.	1.425
Blaise . . . . .	id.	id.	id.	1.425
Rogeau . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> mars 1913	1 <sup>er</sup> sept 1913	1.425
Spetebroot . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1913	1 <sup>er</sup> oct. 1913	1.425
Demessine . . .	id.	id.	id.	1.425
Vasseur . . . . .	id.	id.	id.	1.425
Dupont, L. . . .	id.	1 <sup>er</sup> mai 1913	1 <sup>er</sup> nov. 1913	1.425
Mormentyn . . .	id.	1 <sup>er</sup> juin 1913	1 <sup>er</sup> déc. 1913	1.425
Dupont, J. . . .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1913	1 <sup>er</sup> avril 1914	1.425
Bulart . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1914	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.425
Confrère . . . .	id.	id.	id.	1.425
Lamoot . . . . .	id.	id.	id.	1.425
Montaigne . . .	id.	1 <sup>er</sup> avril 1914	1 <sup>er</sup> avril 1914	1.350
Caron . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> juin 1914	1 <sup>er</sup> juin 1914	1.350
Fauve . . . . .	id.	1 <sup>er</sup> août 1914	1 <sup>er</sup> août 1914	1.350

## POLICE MUNICIPALE

### *Commissaires de police.*

MM.					
Gaehlinger. . .	Commiss. central	Hors classe	21 avril 1882	25 mars 1914	8.000
Videt . . . . .	Comm <sup>re</sup> de police	1 <sup>re</sup> classe	6 février 1891	id.	4.800
Triolet. . . . .	id.	id.	16 août 1894	15 janv. 1913	4.800
Sevé. . . . .	id.	id.	13 juin 1889	6 sept. 1911	4.800
Vignal. . . . .	id.	id.	23 juillet 1889	11 juin 1912	4.800
Polet. . . . .	id.	id.	16 janvier 1895	1 <sup>er</sup> déc. 1912	4.800



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Lamour . . .	Comm <sup>re</sup> de police	1 <sup>re</sup> classe	5 avril 1892	1 <sup>er</sup> janv. 1911	4.800
Broux . . . .	id.	id.	10 août 1896	4 juin 1912	4.800
Mugnier . . .	id.	id.	27 août 1897	31 déc. 1893	4.800
Molinier . . .	id.	id.	20 septembre 1896	25 fév. 1914	4.800
Mossion . . .	id.	id.	23 janvier 1894	1 <sup>er</sup> avril 1914	4.800
Boinet . . . .	id.	id.	12 janvier 1894	1 <sup>er</sup> juil. 1914	4.800

*Bureau Central. — Employés.*

MM.					
Vincent . . .	Chef de bureau		1 <sup>er</sup> novembre 1895	1 <sup>er</sup> janv. 1913	3.500
Méhay . . . .	Secrétaire	1 <sup>re</sup> classe	28 mars 1894	1 <sup>er</sup> jan. 1914	2.200
Caude . . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1908	id.	2.100
Vanhoutteghem . . .	Employé		12 juin 1893	id.	1.800
Coupez . . . .	id.		1 <sup>er</sup> juillet 1899	id.	1.800

*Secrétaires de police.*

MM.					
Bernard . . .	Secrét. de police	Hors classe	3 décembre 1890	1 <sup>er</sup> jan. 1914	2.300
Druart . . . .	id.	id.	12 avril 1892	id.	2.300
Thoillier . . .	id.	id.	4 août 1893	id.	2.300
Debuchy . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	15 octobre 1891	id.	2.200
Colin . . . . .	id.	id.	28 octobre 1894	id.	2.200
Mordacq . . .	id.	id.	3 juin 1899	id.	2.200
Lecat . . . . .	id.	Hors classe	24 novembre 1893	id.	2.300
Ponchaux . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1898	id.	2.200
Dubar . . . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1903	id.	2.100
Toussaert . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1904	id.	2.100
Delcamp . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	id.	2.100
Lacquement . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1909	1 <sup>er</sup> mars 1914	2.100

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Service de la Sûreté.</i>					
MM.					
Lamérand . . .	Inspecteur		29 septembre 1887	1 <sup>er</sup> juil. 1904	2.750
Waxin. . . . .	Sous-Inspecteur		4 février 1891	id.	2.400
Grave . . . . .	Brigadier	1 <sup>re</sup> classe	18 février 1889	id.	2.125
Wacquez. . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	5 décembre 1894	id.	2.075
Carlier. . . . .	Sous-brigadier	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1886	id.	2.025
Deffrennes . . .	id.	id.	7 août 1893	id.	2.025
Delemarle . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	27 juin 1888	id.	2.000
Declercq. . . .	id.	id.	12 juillet 1895	id.	2.000
Demarcq. . . . .	id.	id.	4 mars 1897	id.	2.000
Pruvost . . . . .	Agent	Hors classe	9 décembre 1890	1 <sup>er</sup> jan. 1914	1.875
Baron . . . . .	id.	id.	24 octobre 1894	id.	1.875
Lantoine . . . .	id.	id.	13 avril 1891	id.	1.875
Clément . . . . .	id.	id.	4 mars 1897	1 <sup>er</sup> oct. 1914	1.875
Sapin . . . . .	id.	id.	27 mai 1896	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.875
Blas. . . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	29 décembre 1894	id.	1.825
Dethandt. . . .	id.	id.	24 mars 1895	id.	1.825
Werquin, H. . .	id.	id.	3 septembre 1896	id.	1.825
Paris. . . . .	id.	id.	5 mars 1897	id.	1.825
Barus . . . . .	id.	id.	15 mars 1897	id.	1.825
Huin. . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1898	id.	1.825
Vandekerkove	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1896	id.	1.825
Mathon . . . . .	id.	id.	8 août 1900	id.	1.825
Vivant. . . . .	id.	id.	15 juin 1898	id.	1.825
Taisne. . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1899	id.	1.825
Boucly . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1901	id.	1.825
Bécar . . . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1900	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.725
Flinois. . . . .	id.	id.	8 août 1901	id.	1.725
Marle . . . . .	id.	id.	10 janvier 1902	id.	1.725
Walter. . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1900	id.	1.725
Lenvin. . . . .	id.	id.	10 janvier 1902	id.	1.725
Douchet . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1898	id.	1.725
Delbecque . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1905	id.	1.725
Sion. . . . .	id.	id.	25 décembre 1904	id.	1.725
Marc. . . . .	id.	id.	24 janvier 1908	id.	1.725

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
<b>MM.</b>					
Stéquelbout . . .	Agent	2 <sup>e</sup> classe	25 décembre 1910	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.725
Vauban . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	id.	1.725
Werquin, Jul.	id.	3 <sup>e</sup> classe	id.	id.	1.650
Despretz. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1906	id.	1.650
Baudet. . . .	id.	id.	15 juin 1907	id.	1.650
Lemoine. . .	id.	id.	12 février 1904	id.	1.650
Dehaut. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	id.	1.650
Fauverque. .	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1906	id.	1.650
Léwillon. . .	id.	id.	9 juillet 1905	id.	1.650
Legrand . . .	id.	id.	4 janvier 1909	id.	1.650
Leroy . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1909	id.	1.650
Birembaut. .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1910	1 <sup>er</sup> févr. 1914	1.650
Thieffry . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1910	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.650

*Sergents de ville.*

<b>MM.</b>					
Vandeportaël.	Inspecteur		31 août 1887	1 <sup>er</sup> juil. 1914	2.750
Mareels . . .	Sous-Inspecteur	1 <sup>re</sup> classe	25 juin 1888	id.	2.325
Decorne . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1886	id.	2.250
Mullier. . . .	Brigadier	Hors Classe	23 juillet 1890	id.	2.150
Lesage. . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1893	id.	2.075
Montaigne . .	id.	id.	17 juillet 1890	id.	2.075
Basquin . . .	id.	id.	12 octobre 1891	id.	2.075
Neuféglise . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	20 octobre 1893	id.	2.025
Bourdon . . .	id.	id.	2 octobre 1895	id.	2.025
Lefils . . . .	Sous-brigadier	1 <sup>re</sup> classe	2 octobre 1892	id.	1.925
Buzin . . . .	id.	id.	2 juin 1894	id.	1.925
Soileux . . . .	Brigadier	2 <sup>e</sup> classe	18 juin 1893	id.	2.025
Lesaffre, J.-B.	Sous-Brigadier	1 <sup>re</sup> classe	4 août 1893	id.	1.925
Dhaene . . . .	Brigadier	2 <sup>e</sup> classe	14 avril 1892	id.	2.025
Polvêche. . .	Sous-Brigadier	id.	12 mai 1891	id.	1.875
Vanneufville.	Brigadier	id.	18 janvier 1895	id.	2.025
Lamérand . . .	Agent	Hors Classe	11 novembre 1886	1 <sup>er</sup> jan. 1914	1.750
Obrien. . . .	id.	id.	17 février 1889	id.	1.750

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
<b>MM.</b>					
Wyon, Aug. . .	Sous-brigadier	1 <sup>re</sup> classe	8 novembre 1889	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.925
Farineau . . .	Agent	Hors Classe	1 <sup>er</sup> septembre 1886	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.750
Trécat . . . .	id.	id.	12 novembre 1889	id.	1.750
Leprêtre, Désiré.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1891	id.	1.750
Fiévet V <sup>or</sup> . . .	id.	id.	22 juillet 1890	id.	1.750
Gallet, Jules . .	id.	id.	9 novembre 1889	id.	1.750
Blaise, Ch. . . .	id.	id.	19 mars 1892	id.	1.750
Decoster . . . .	id.	id.	26 octobre 1888	id.	1.750
Gournay . . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	12 avril 1892	id.	1.700
Brohet . . . . .	id.	Hors Classe	14 avril 1891	id.	1.750
Jombart . . . .	Sous-brigadier	1 <sup>re</sup> classe	15 février 1894	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.925
Couvez . . . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	7 octobre 1892	id.	1.875
Godescaux . . .	id.	id.	13 juillet 1894	id.	1.875
Cochez . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1893	id.	1.875
Denneulin . . .	id.	id.	13 janvier 1894	id.	1.875
Brabant . . . .	Agent	Hors Classe	25 septembre 1894	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.750
Dirickx . . . .	Sous-brigadier	2 <sup>e</sup> classe	20 mai 1895	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.875
Méresse . . . .	Agent	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1894	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.700
Roupin . . . . .	id.	Hors classe	1 <sup>er</sup> février 1896	id.	1.750
Clabaut . . . .	id.	id.	22 août 1890	id.	1.750
Lecomte . . . .	Sous-brigadier	1 <sup>re</sup> classe	27 février 1896	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.925
Darras . . . . .	Agent	Hors Classe	12 septembre 1893	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.700
Lepère . . . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	3 mars 1896	id.	1.700
Boulenger . . .	id.	id.	23 mars 1896	id.	1.700
Vitoux . . . . .	id.	id.	14 octobre 1895	id.	1.700
Abraham . . . .	Sous-brigadier	2 <sup>e</sup> classe	9 mars 1896	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.875
Barré . . . . .	Agent	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1898	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.700
Mullier, F. . . .	id.	id.	9 avril 1897	id.	1.700
Oppermann . . .	id.	id.	13 avril 1897	id.	1.700
Achte . . . . .	id.	id.	4 février 1896	id.	1.700
Ruckebusch, J.	id.	id.	4 mai 1897	id.	1.700
Brunelle . . . .	Sous-brigadier	2 <sup>e</sup> classe	11 novembre 1895	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.875
Minet, Edm. . .	id.	id.	4 février 1895	id.	1.875
Margerin . . . .	Agent	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1896	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.700
Ingelaère . . .	Sous-brigadier	2 <sup>e</sup> classe	4 mai 1897	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.875
Leleu . . . . .	Agent	1 <sup>re</sup> classe	10 septembre 1889	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.700



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>MM.</b>					
Delannoy . . .	Agent	1 <sup>re</sup> classe	10 mai 1899	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.700
Carlier. . . .	id.	id.	9 avril 1897	id.	1.700
Wuart . . . .	id.	id.	15 janvier 1895	id.	1.700
Pecqueur. . .	id.	id.	23 mars 1900	id.	1.700
Dehondt . . .	id.	id.	21 juin 1900	id.	1.700
Blas . . . . .	id.	id.	12 janvier 1901	id.	1.700
Dumont, R. . .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.700
Faucomprez .	id.	id.	8 août 1901	id.	1.700
Legrand, F. .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.700
Dumont, Alph.	id.	id.	18 juin 1900	id.	1.700
Forrières. . .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.700
Ducourant . .	id.	id.	23 mars 1896	id.	1.700
Lecœuvre, Arth.	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1902	id.	1.700
Delourme . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1902	id.	1.700
Delesalle. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1902	id.	1.700
Thelliez . . .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.700
Boucherie . . .	id.	id.	12 octobre 1902	id.	1.700
Covin . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1901	id.	1.700
Ducroquetz. .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1903	id.	1.700
Desmet . . . .	id.	id.	17 juillet 1903	id.	1.700
Demarcq. . . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Philippo . . .	id.	id.	16 février 1904	id.	1.700
Dequand . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1904	id.	1.650
Condrieux . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	25 décembre 1904	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.700
Brasselet. . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	26 décembre 1904	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.650
Deprez, François.	id.	id.	id.	id.	1.700
Vermersch. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1994	id.	1.700
Leurs . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	id.	1.700
Leguay . . . .	id.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.700
Tordoir . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1905	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.650
Capelle. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1905	id.	1.650
Dancoisne . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Dierkens. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	id.	1.650
Decocq. . . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Dervyn . . . .	id.	id.	id.	id.	1.650

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES	DATES	TRAITEMENTS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Liévain . . .	Agent	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1906	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.650
Loriau. . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Delescluse . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1906	id.	1.650
Sorreau . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Jonquiert . .	id.	id.	29 avril 1907	id.	1.650
Simon . . . .	id.	id.	15 mai 1907	id.	1.650
Devrièse . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1906	id.	1.650
Baert . . . .	id.	id.	21 février 1907	id.	1.650
Deledicq . . .	id.	id.	7 mai 1907	id.	1.650
Broutin . . .	id.	id.	21 mai 1907	id.	1.650
Orbie . . . .	id.	id.	28 mai 1907	id.	1.650
Fournier, Eugène	id.	id.	16 juin 1909	id.	1.650
Hersin. . . .	id.	id.	24 août 1907	id.	1.650
Vanbleus. . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Latinie. . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Belhomme . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Dumon, Victor	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1907	id.	1.650
Duhaut, N <sup>s</sup> . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Baclet . . . .	id.	id.	10 octobre 1907	id.	1.650
Gilquin . . . .	id.	id.	25 février 1908	id.	1.650
Bomart. . . .	id.	id.	15 mars 1908	id.	1.650
Déprez, Louis	id.	id.	7 mai 1908	id.	1.650
Devos . . . .	id.	id.	3 août 1908	id.	1.650
Desmulliez. .	id.	id.	id.	id.	1.650
Lemaire, M <sup>e</sup> . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1908	id.	1.650
Vernack . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	id.	1.650
Wattez. . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Fourmentraux	id.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.650
Hennebelle. .	id.	3 <sup>e</sup> classe	7 mai 1908	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.600
Egot, Henri. .	id.	2 <sup>e</sup> classe	id.	id.	1.650
Mullier, Henri	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1909	id.	1.600
Leprêtre, Rémi	id.	id.	id.	id.	1.600
Descamps, F <sup>s</sup> .	id.	2 <sup>e</sup> classe	id.	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.650
Bonnet, Clément	id.	3 <sup>e</sup> classe	id.	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.600
Dubois. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1909	id.	1.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>MM.</b>					
Pattin . . . .	Agent	2 <sup>e</sup> classe	8 mai 1909	1 <sup>er</sup> juil.1914	1.650
Minet, Julien.	id.	id.	10 mai 1909	id.	1.650
Knecht. . . .	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1909	1 <sup>er</sup> janv.1914	1.600
Verhulle. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1909	id.	1.600
Dubrunfaut. .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lecœuvre, G.	id.	id.	id.	id.	1.600
Dhondt. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1910	id.	1.600
Bouquet . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Descamps, Léon.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1910	id.	1.600
Couteau . . .	id.	id.	11 juillet 1910	id.	1.600
Dubaille. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Hochard . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1910	id.	1.600
De Gents. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Formarier . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Camerlynck .	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1910	id.	1.600
Lesaffre Louis	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1910	id.	1.600
Goudez . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1911	1 <sup>er</sup> mars1914	1.600
Rémy . . . .	id.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.600
Bouchez, Ed..	id.	id.	id.	id.	1.600
Gakière . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lemoine, Adolphe	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1911	id.	1.600
Agneray. . .	id.	id.	16 février 1911	id.	1.600
Dubar . . . .	id.	id.	16 avril 1911	id.	1.600
Bouchez, Jules	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1911	id.	1.600
Poulain, Oct <sup>e</sup> .	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1911	1 <sup>er</sup> juil.1914	1.600
Lengrand, F.	id.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars1914	1.600
Potez, Adolp <sup>e</sup> .	id.	id.	id.	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.600
Chatelain, Ed.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1912	id.	1.600
Lefebvre, A. .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lobry, Oscar.	id.	id.	id.	id.	1.600
Deltombe, L. .	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1912	id.	1.600
Boivin, Luc. .	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1911	1 <sup>er</sup> mars1914	1.600
Braconnier, C.	id.	4 <sup>e</sup> classe	id.	1 <sup>er</sup> janv.1914	1.550
Egot, Camille.	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1911	1 <sup>er</sup> mars1914	1.600
L'Hôte, Aug. .	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1911	id.	1.600
Davoine, Zép.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1912	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Didelot, Louis	Agent	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1912	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.600
Langlet, G.	id.	4 <sup>e</sup> classe	16 mars 1912	1 <sup>er</sup> janv.1914	1.550
Van Hamme.	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1912	id.	1.550
Lemaire, Paul	id.	id.	21 avril 1912	id.	1.550
Delecourt, L.	id.	id.	Réintég. 1 <sup>er</sup> juin 1912	id.	1.550
Lucas, Henri	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1912	id.	1.550
Carbonneau, F	id.	id.	16 juin 1912	id.	1.550
Mahieus, G.	id.	id.	1 <sup>er</sup> août 1912	id.	1.550
Hourriez, G.	id.	id.	id.	id.	1.550
Ponthieu, C.	id.	id.	id.	id.	1.550
Gottrand, Jules	id.	id.	id.	id.	1.550
Masquelier, G.	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1912	id.	1.550
Mascler, Ern.	id.	id.	id.	id.	1.550
Blauwart, Ed.	id.	id.	id.	id.	1.550
Hugot, Franç.	id.	id.	id.	id.	1.550
Duvilliers, Léon	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1912	id.	1.550
Héron, Clovis.	id.	id.	id.	id.	1.550
Descamps, L <sup>s</sup> .	id.	id.	id.	id.	1.550
Gardin, Ferdinand.	id.	id.	id.	id.	1.550
Navez, Désiré	id.	id.	id.	id.	1.550
Berthe, Henri.	id.	id.	id.	id.	1.550
Déruelle, Vital	id.	id.	id.	id.	1.550
Duez, Oscar	id.	id.	16 octobre 1912	id.	1.550
Mareels, Alfred	id.	id.	id.	id.	1.550
Picques, Frédéric	id.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1914	1.550
Capelier, Louis.	id.	id.	id.	id.	1.550
Baudrin . . .	id.	3 <sup>e</sup> classe	10 octobre 1907	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.600
Durez . . .	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1912	1 <sup>er</sup> mars 1914	1.550
Desmons. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	id.	1.550
Mouray . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Chavatte . . .	id.	Stagiaire	1 <sup>er</sup> février 1913	1 <sup>er</sup> janv. 1914	1.400
Corman . . .	id.	4 <sup>e</sup> classe	id.	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.500
Lacoste . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1913	id.	1.550
Desbiens. . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Duquesne . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Décaussin . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1913	id.	1.550
Mestag. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1913	id.	1.550



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Hocquet . . .	Agent	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1913	1 <sup>er</sup> juil. 1914	1.550
Philippe . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Cousseacker	id.	id.	id.	id.	1.550
Dumont, Eug.	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1913	id.	1.550
Tuilliez . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Carlier, Emir.	id.	Stagiaire	id.	id.	1.400
Santer . . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Bourlet . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Dubois, Arth.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1914	id.	1.400
Lefort . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1914	id.	1.400
Dolphens . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Hidoux . . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Vandenbroucke	id.	id.	id.	id.	1.400
Vuylstéke . .	id.	id.	16 février 1914	id.	1.400
Carpentier . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Watrelet Aug.	id.	id.	1 <sup>er</sup> mars 1914	id.	1.400
Brunel Edouard .	id.	id.	id.	id.	1.400
Ledoux . . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Menet . . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Cochelard . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Rohart . . . .	id.	id.	16 mars 1914	id.	1.550
Vandrepote . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Delaroque . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Cholle . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1914	id.	1.400
Lesaffre, Maurice	id.	id.	16 avril 1914	id.	1.400
Ceugnart . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1914	id.	1.400
Décottignies V.	id.	id.	id.	id.	1.400
Bonnet, Fr. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1914	id.	1.400
Wanin . . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Brice . . . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Coisne . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1914	id.	1.400
Fourmentraux	id.	id.	id.	id.	1.400
Watrelet, Vict.	id.	id.	id.	id.	1.400
Bradefer . . .	id.	id.	id.	id.	1.400

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>GARDES DE JARDINS</b>					
MM.					
Pruvost . . . .	Brigadier	»	1 <sup>er</sup> août 1894	1914	1.500
Ruelle . . . .	Garde du bois	»	id.	1914	1.400
Parent . . . .	id.	»	id.	1914	1.400
Cauchie . . . .	id.	»	id.	1914	1.400
Mazy . . . .	id.	»	id.	1914	1.400
Obry . . . .	id.	»	1 <sup>er</sup> avril 1909	1914	1.400
Hugot . . . .	Garde jardins	»	1 <sup>er</sup> janvier 1900	1914	1.325
Duvinage (*) . .	id.	»	1 <sup>er</sup> juin 1905	1914	1.325
Dupuille (*) . .	id.	»	19 octobre 1905	1914	1.325
Poulet (*) . . .	id.	»	24 septembre 1906	1914	1.325
Sézille (*) . . .	id.	»	1 <sup>er</sup> novembre 1908	1914	1.325
Blanquart . . .	id.	»	1 <sup>er</sup> mai 1909	1914	1.325
Rousselle (*) . .	id.	»	id.	1914	1.325
Rouzé, Jul <sup>s</sup> . (*)	id.	»	1 <sup>er</sup> janvier 1912	1914	1.325
Dilly, Louis . .	id.	»	16 octobre 1912	1914	1.325
Canonne (*) . .	id.	»	15 février 1913	1914	1.325
<b>PRISON MUNICIPALE</b>					
M.					
Marc . . . . .	Concierge	3 <sup>e</sup> classe	16 avril 1883 (Interruption)	»	1.400
<b>CIMETIÈRES</b>					
<i>Services généraux.</i>					
MM.					
Billet . . . . .	Sous-chef de bureau	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1882	1913	2.800
Tisserand . . .	Employé	2 <sup>e</sup> classe	10 août 1899	1914	1.900

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Cimetière de l'Est.</i>					
MM.					
Gaillard . . .	Directeur	Classe except.	1 <sup>er</sup> novembre 1882	1912	2.600
Constant, P. .	Employé	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1894	1914	1.900
Faillon. . . .	Surveillant	Classe except.	1 <sup>er</sup> avril 1891	1913	1.400
Ballenghien .	id.	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1900	1909	1.350
Nieuport. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1901	1912	1.350
Duhamel (*) .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1909	1912	1.350
<i>Cimetière du Sud.</i>					
MM.					
Soudoyez. . .	Directeur	Classe except.	1 <sup>er</sup> juin 1894	1912	2.600
Lemesle (*). .	Surveillant	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1899	1901	1.350
Leclercq, A. (*)	id.	id.	8 juin 1898	1901	1.350
Demessine, H.	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1908		1.350
<b>PESAGE &amp; MESURAGE PUBLICS</b>					
<i>Poids public.</i>					
MM.					
Corbu . . . .	Chef Peseur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1893	1913	2.000
Nys . . . . .	Peseur	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1904	1914	1.700
<i>Vente à la criée.</i>					
M.					
Lecoche . . .	Peseur	4 <sup>e</sup> classe	10 décembre 1911	1914	1.500
<i>Bascules publiques.</i>					
MM.					
Constant. . .	Préposé	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1897	1912	1.500
Dujardin (*). .	id.	4 <sup>e</sup> classe	20 janvier 1902	1912	1.300

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>ENTREPOTS DES SUCRES ET DES DOUANES</b>					
MM.					
Dilly . . . .	Directeur	Classe except.	1 <sup>er</sup> juillet 1887	1912	3.100
Duburcq. . .	Magasinier	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1908	1913	1.500
Sac-Epé (*). .	Concierge	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1909	650
Levachet (*). .	Receveur des Contrib. Indlr.	Indemnité	1 <sup>er</sup> mars 1898	1909	1.000
<b>ÉCONOMAT</b>					
MM.					
Marlin (*). . .	Économe chef	3 <sup>e</sup> classe	15 novembre 1896	1914	3.750
Descarpentries F. . .	Expéditionnaire	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1914	2.200
Florquin (*). .	Garçon de bureau	Classe except.	3 novembre 1891	1911	1.700
<b>RESEAU TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL</b>					
MM.					
Dewitte . . . .	Chef-Électricien	4 <sup>e</sup> classe	28 novembre 1908	1912	2.600
Vanhagendoren Dr <sup>e</sup> (*)	Téléphoniste chef	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1897	1913	2.400
Dourdin (*). . .	Téléphoniste	id.	27 mai 1887	1914	1.800
Desrumaux . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1907	1914	1.800
Lemay. . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> mai 1911	1914	1.800
Ronse (*). . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	3 septembre 1913	1914	1.400
(*) N'est pas encore titularisé.					



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>ENTRETIEN DES HORLOGES PUBLIQUES &amp; DES PENDULES PLACÉES DANS DIVERS ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX</b>					
MM.					
Duthoit(*) . . .	Horloger	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1901	1905	1.900
Guyot(*) . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	id.	1913	1.800
<b>PROMENADES &amp; JARDINS</b>					
<i>Direction générale</i>					
MM.					
Bédène . . . .	Jardinier en chef	H. classe	1 <sup>er</sup> novembre 1898	1912	4.500
Picard . . . .	Surveill. général	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1906	1912	2.400
<i>Jardin d'Arboriculture et Palais Rameau</i>					
M.					
Saint-Léger(*)	Surveillant Chef de culture	5 <sup>e</sup> classe	15 octobre 1912	1912	1.800
<i>Jardin Botanique</i>					
M.					
Luce . . . . .	Surveillant Chef de culture	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1899	1912	2.400
<b>CHÈVRES DU JARDIN VAUBAN</b>					
M <sup>me</sup> .					
Docq(*) . . . .	Gardiennne		23 mars 1889	1897	1.000

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>					
MM.					
Decarpentry .	Inspecteur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1897	1913	3.500
Chevalier. . .	Électricien	6 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1896	1913	1.800
Cappellier . .	Surveillant	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1908	1908	2.400
<b>PROPRETÉ PUBLIQUE</b>					
MM.					
Halluin . . .	Inspecteur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1885	1913	2.300
Dubus . . . .	Surveillant	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1911	1912	1.600
Wacquiez . . .	id.	id.	id.	1912	1.600
Rafy. . . . .	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1909	1912	1.700
<b>EAUX</b>					
I. — EXPLOITATION					
MM.					
Loquet. . . .	Ingénieur	Hors classe	1 <sup>er</sup> juin 1906	1914	4.750
Adam . . . .	Surveillant	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1904	1912	1.900
Formesyn . .	Commis princip.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1899	1914	2.400
Duval . . . .	Employé	3 <sup>e</sup> classe	15 février 1908	1912	1.800
Crespel (*). .	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1907	1912	1.700
Descouvemont, J.-B. (*)	Fontainier chef	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1872	1913	2.500
Defaut. . . .	Fontainier	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1898	1914	2.000
Bergue. . . .	id.	id.	id.	1914	2.000
Goudin, E. (*)	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1900	1914	2.000
Devestel . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1909	1914	2.000
Caigniart. . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1911	1914	1.800
Stichelbaut. .	id.	7 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1913	1913	1.600
Rabat (*). . .	id.	id.	28 juillet 1913	1913	1.600
Bart. . . . .	Contrôleur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1896	1914	2.000
Gilbert (*). .	id.	4 <sup>e</sup> classe	20 avril 1898	1912	1.900
Miquel. . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1908	1914	1.900
Chevalier . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1909	1914	1.800
Laporte . . . .	id.	id.	id.	1911	1.800
Denis . . . . .	id.	6 <sup>e</sup> classe	10 juillet 1911	1912	1.700
Louvieux . . .	id.	id.	20 juillet 1911	1912	1.700

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>II. — EMMERIN</b>					
MM.					
Bavye . . . .	Chef mécanicien	Classe except.	7 septembre 1896	1912	3.500
Carette (*) . . .	Concierge	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1902	1914	1.500
Liénart (*) . . .	Chauffeur	id.	3 octobre 1886	1914	1.800
Hugeux, J. (*)	id.	id.	1 <sup>er</sup> avril 1892	1914	1.800
Gravelin (*) . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1907	1913	1.800
Rassel (*) . . .	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1907	1912	1.700
Martin . . . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1911	1912	1.600
Lebrun . . . . .	id.	id.	id.	1912	1.600
Vandecrux . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1912	1913	1.600
Ruysschaert . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1913	1913	1.600
<b>III. — ARBONNOISE</b>					
MM.					
Patout (*) . . .	Chef mécanicien	3 <sup>e</sup> classe	10 décembre 1889	1914	2.900
Thyl (*) . . . .	Mécanicien	id.	1 <sup>er</sup> avril 1902	1912	1.800
Dupré (*) . . . .	Chauffeur	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> septembre 1894	1912	1.700
Bomme (*) . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1889	1912	1.700
De Graeve . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1909	1914	1.700
<b>CURAGE DES ÉGOUTS ET CANAUX INTÉRIEURS</b>					
M.					
Accou (*) . . .	Surveillant	6 <sup>e</sup> classe	10 mai 1890	1913	1.800
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BAINS A PRIX RÉDUITS</b>					
<i>Rue de Cysoing</i>					
MM.					
Moison . . . . .	Régisseur	1 <sup>re</sup> classe	28 octobre 1895	1912	2.200
Vandionant(*)	Baigneur	2 <sup>e</sup> classe	24 mars 1910	1912	1.250
Pennequin (M <sup>me</sup> ) (*)	Baigneuse	5 <sup>e</sup> classe	25 juillet 1913	1912	1.000
Cousin (*) . . .	Chauffeur	4 <sup>e</sup> classe	16 janvier 1912	1914	1.550

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Rue des Sarrazins</i>					
MM.					
Descarpentrias, Robert.	Régisseur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1886	1908	2.200
Six (M <sup>me</sup> ) (*)..	Baigneuse	3 <sup>e</sup> classe	24 mars 1910	1912	1.200
Desmazières(*)	Baigneur	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1911	1911	1.200
Koch (*) . . .	Chauffeur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1910	1912	1.800
<i>Rue Dupuytren.</i>					
MM.					
Moutier . . .	Régisseur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1913		1.800
Bayourte (*) .	Chauffeur	5 <sup>e</sup> classe	28 juillet 1913		1.500
Decarout (*) .	Baigneur	5 <sup>e</sup> classe	id.		1.000
M <sup>me</sup> Haquette (*) .	Baigneuse	5 <sup>e</sup> classe	id.		1.000
<b>BUREAU D'HYGIÈNE</b>					
MM.					
Ducamp . . .	Directeur	H. classe	1 <sup>er</sup> juillet 1908 <small>avec effet du 13 juillet 1893</small>	1912	8.000
Gérard . . .	Chef de bureau	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1889	1914	4.500
Dumont . . .	Inspecteur principal d'hygiène	6 <sup>e</sup> classe	27 février 1895	1913	3.000
Delecroix . .	Inspecteur des loge- ments insalubres	3 <sup>e</sup> classe	20 mars 1892	1914	2.400
Plouchart . .	Inspecteur des loge- ments insalubres	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juillet 1909	1913	2.000
Amand . . .	Inspecteur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1893	1914	2.400
Langlet . . .	Commis principal	1 <sup>re</sup> classe	id.	1913	2.500
Morillon . . .	Employé	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1904	1913	1.900
Cocheteux . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	15 avril 1899	1914	1.900
Sauvage(*) . .	Auxiliaire		1 <sup>er</sup> juin 1912	1913	700
Duriez (*) . .	id.		1 <sup>er</sup> novembre 1913		720
Alhant, J. (*)	id.		id.		720
Leclercq (*) . .	Maçon, vérificateur des fosses d'aisances	1 <sup>re</sup> classe	15 juillet 1899	1899	1.200

(\*) N'est pas encore titularisé.



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Laboratoire municipal d'analyses</i>					
<b>MM.</b>					
Bonn . . . .	Chef de laboratoire	Hors Classe	16 mars 1902	1906	6.000
Dorchies (*) . .	Chef de salle	1 <sup>re</sup> classe	21 octobre 1907	1912	3.000
Honoré . . . .	Chimiste	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1913		1.800
Vandermesch (*) . .	id.	id.	15 avril 1911	1912	1.800
Masselot (*) . .	Auxiliaire		25 juillet 1908	1912	1.000
Faussart (*) . .	id.		1 <sup>er</sup> décembre 1912		600
Cru (*) . . . .	id.		14 octobre 1913		720
Leclercq (*) . .	Garçon de laboratoire		1 <sup>er</sup> mars 1903	1903	600
<b>SERVICE DES DÉSINFECTIONS</b>					
<b>MM.</b>					
Martin . . . .	Désinfecteur	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1893	1913	1.800
Lesaffre (*) . .	id.	3 <sup>e</sup> classe	20 septembre 1897	1908	1.700
Olivier (*) . . .	id.	2 <sup>e</sup> classe	5 octobre 1909	1913	1.800
Billiaert . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1911	1914	1.750
Depoorter . . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1913	1913	1.500
<b>SERVICE DES PONTIERS</b>					
<i>Agent préposé à la surveillance du Port Vauban et du Bassin de la Haute-Deûle</i>					
<b>M.</b>					
Flament (*) . . .	Pontier	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1900	1910	1.100
<i>Agent chargé de la manœuvre du Pont du Ramponneau</i>					
<b>M.</b>					
Garcette (*) . . .	Pontier	3 <sup>e</sup> classe	Novembre 1883	1910	1.100
(*) N'est pas encore titularisé.					

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Préposé à la manœuvre du Pont du Petit-Paradis</i>					
M.					
Evrard (*) . . .	Pontier	3 <sup>e</sup> classe	Année 1883	1910	1.100
<i>Préposé à la manœuvre du Pont de l'Avenue de l'Hippodrome</i>					
M.					
Pionnier (*) . . .	Pontier	3 <sup>e</sup> classe	Année 1904	1910	1.100
<b>ABATTOIR</b>					
MM.					
Bossut . . . . .	Vétérinaire Inspectr. Directr.	H. classe	1 <sup>er</sup> avril 1913		4.500
Boutolle . . . . .	Directeur adjoint	2 <sup>e</sup> classe	19 octobre 1896	1913	2.700
Parant . . . . .	Vérificateur chef	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1904	1913	2.000
Bailleul . . . . .	Vérificateur	4 <sup>e</sup> classe	id.	1913	1.700
Bouteleux . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1911	1914	1.700
Grignon . . . . .	Concierge	id.	1 <sup>er</sup> mars 1892	1911	1.500
<b>HALLES &amp; MARCHÉS</b>					
MM.					
Devigne . . . . .	Directeur	5 <sup>e</sup> classe	2 juillet 1912	1913	2.200
Fichelle . . . . .	Inspecteur	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1901	1913	1.400
Demeestère . . . . .	Vérificateur ambulant	id.	19 octobre 1897	1910	2.000
Bilck (*) . . . . .	id.	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1908	1911	1.800
Lefebvre . . . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1913		1.500
Dutoit (*) . . . . .	Concierge	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mars 1905	1909	850
Lefebvre (*) . . . . .	Vétérinaire chargé du marché aux chevaux	5 <sup>e</sup> classe	14 novembre 1896		600

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>CAISSE DES ÉCOLES</b>					
MM.					
Vancamp. . .	Chef de Bureau	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1906	3.000
Berteaux. . .	Commis principal	2 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 1902	1908	2.400
<b>ASILE DE NUIT</b>					
MM.					
Mauvais (*) .	Surveillant Général	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1912		1.600
Nollet (*). . .	Mécanicien-Chauffeur	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1898	1905	1.200
Delrot . . . .	Garçon de Dortoir	Classe except.	1 <sup>er</sup> janvier 1892	1912	1.800
Mauvais M <sup>me</sup> (*)	Femme de Dortoir	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1912		600
<b>ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES</b>					
<b>Cours publics</b>					
MM.					
Hirchd'Aubyn	Professeur Directeur anglais		1 <sup>er</sup> octobre 1891	1891	1.500
Caudrelier (*).	Professeur Adjoint anglais		18 décembre 1873	1897	600
Waltz . . . .	Professeur Direct. allemand		1 <sup>er</sup> mai 1912	1912	1.500
Lengaigne (*).	Professeur allemand		1911	1911	600
<b>COURS DE FILATURE ET TISSAGE</b>					
M.					
Dantzer . . .	Professeur		Novembre 1913		1.600
<b>COURS DES CHAUFFEURS</b>					
M.					
Quembre. . .	Professeur		1 <sup>er</sup> juin 1902		1.000

(\*) N'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>INSTRUCTION THÉORIQUE &amp; PRATIQUE DES AVEUGLES</b>					
M.					
Houzé . . . .	Instituteur spécial		1 <sup>er</sup> janvier 1909	Traitement	1.500
				Indem. de logement	360
				Indem. de résidence	400
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>					
MM.					
Gérard. . . .	Chef de service			1914	2.000
Liénard . . .	Chef de bureau	3 <sup>e</sup> classe	20 janvier 1882 <small>avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 1879</small>	1912	3.800
Tallon, A. . .	Sous-chef de bureau	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> décembre 1891	1914	2.850
Lefebvre . . .	Commis principal	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1901	1914	2.500
Minque . . .	Garçon de bureau	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1883	1910	1.800
<b>ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES</b>					
<i>Gymnastique</i>					
MM.					
Vanhuffel . .	Professeur		1 <sup>er</sup> avril 1886	1913	2.600
Nys . . . . .	id.		1 <sup>er</sup> janvier 1910	1913	3.000
Deconninck .	id.		1 <sup>er</sup> mai 1912	1913	1.900
<b>ÉCOLE FRANKLIN</b>					
<i>École Primaire Supérieure de Garçons</i>					
MM.					
Blareau . . .	Professeur de chant		1 <sup>er</sup> octobre 1908		900
Farineaux . .	Concierge		1 <sup>er</sup> janvier 1912		1.550
Hubert. . . .	Maitre-Ouvrier		id.		800
Delcroix . . .	id.		id.		1.500



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>MM.</b>					
Prévoist . . .	Maitre-Ouvrier		15 avril 1912	1912	1.500
Hornez (*) . .	Ajusteur-Forgeron				1.500
Morelle (*) . .	Menuisier-Outilleur				1.500
Mahieu (*) . .	Menuisier				250
Desmond (*) . .	Ajusteur				250
Pecquet (*) . .	Préparateur				300

### ÉCOLE JEAN MACÉ

#### *École Primaire Supérieure de Filles*

<b>MM.</b>					
Bermyn . . .	Professeur de dessin		1 <sup>er</sup> octobre 1913		3.400
Blareau, M <sup>me</sup> .	Professeur de chant		id.		2.750
Louvion, M <sup>lle</sup> .	Professeur de trav. manuels.		id.		1.100
Bugnon (*) . .	Professeur de commerce		id.	1904	1.000
Hecht (*) . . .	Professeur d'allemand		1904	1904	1.000
Warin, M <sup>lle</sup> (*)	Professeur de solfège		1904	1902	400
Dugardin, Lucienne, M <sup>lle</sup>	Prof. de trav. man. et dessin		1899	1913	1.150
M <sup>me</sup> Alvin (*) . .	» gymnastique		1 <sup>er</sup> avril 1910		525
Delaire (*) . .	Concierge		15 avril 1912		1.500
Augé (*) . .	Profess <sup>r</sup> de coupe				350
Druon (*) . .	id.				350
Beaufort (*)	Prof <sup>r</sup> de repassage				300
Descarpentries (*)	id.				300
Hévin (*) . .	Prof <sup>r</sup> de broderie				300
Reymbaut (*) .	Prof <sup>r</sup> de cuisine				300

#### ÉCOLES ROLLIR, MONTESQUIEU, DESCARTES, LOUIS BLANC ET VICTOR DOROY

M <sup>me</sup> Blareau .	Profess <sup>r</sup> de chant		1 <sup>er</sup> octobre 1908		400
MM. Mahieu (*)	Menuisier				350
Desmond (*)	Ajusteur				350

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>ÉCOLE DES BEAUX-ARTS</b>					
<b>MM.</b>					
Gavelle, Émile	Directeur	Hors classe	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1914	5.400
Leriche . . .	Censeur	Classe except.	1 <sup>er</sup> juillet 1898	1909	2.200
Mesnard . . .	Surveillant	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1905	1907	1.400
Carpentier . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1900	1902	1.400
Lienard . . .	Concierge	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1894	1901	1.400
Ph. De Winter	Prof. du cours supér. de peinture	Hors classe	1 <sup>er</sup> octobre 1887	1909	5.000
Hémery . . .	Prof. de dessin d'après l'antique et de gr. bosse	id.	28 juillet 1906	1907	2.000
L. Dubuisson.	Professeur de composition décorative	id.	22 novembre 1904		2.500
Caudrelier(*) .	Professeur de dessin d'après la flore, etc.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1910		1.500
Desmettre . .	Prof. de dessin d'orna- ment d'après les plâtres	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906	1909	2.000
Depondt (*) .	Prof. cours préparatoire de dessin	id.	1 <sup>er</sup> avril 1902	1913	1.225
Darchez, M <sup>me</sup> (*)	Professeur id.	id.			1.300
Lebrun . . .	Profess. de dessin	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1909	1.300
Hallez (*) . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1901		1.200
Maugendre . .	Prof. du cours supérieur de sculpt. et modelage	id.	1 <sup>er</sup> mai 1899		4.000
Haeuw . . .	Prof. du cours moyen et élém. de sculpt. et mod.	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1898	1907	3.000
Dehautd . . .	Prof. cours sup. d'architecture	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1902	1904	3.000
Delannoy . . .	Professeur géométrie ap- pliquée et mécanique constr. et perspective	id.	4 février 1888	1898	2.500
Dubuisson . .	Prof. Cours prépar. de dessin prof. géométr. et lavis	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1906		1.500
Huriez (*) . .	Prof. de sciences	id.		1910	1.300
Solomez . . .	Prof. du cours d'application	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1891	1901	1.700
Portebois (*) .	Prof. de gravure de la lettre	id.			1.200
Colas . . . .	Prof. d'anatomie	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1882	1898	1.000
Benoit (*) . .	Prof. de l'histoire de l'art	id.	1 <sup>er</sup> décembre 1899	1899	1.000
Loubignac . .	Professeur de levé de machines	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1913		1.800
Dupuis . . . .	Professeur de statique	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1912		500
Ponthieu (*) .	Chauffeur, garçon de salle	id.			1.140

(\*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSE	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE</b>					
<b>MM.</b>					
Georges Dehaudt.	Directeur		16 novembre 1909	—	4.000
Couvreur. . . .	Secrétaire. . . .		1 <sup>er</sup> mars 1910	—	800
Leriche. . . .	Surveill. général		1 <sup>er</sup> décembre 1905	—	400
Liénard . . . .	Surveillant		id.	—	100
Carpentier . . .	id.		id.	—	200
Mesnard . . . .	id.		id.	—	200
Hallez . . . . .	Professeur de dessin ornemental		id.	—	500
Delannoy. . . .	Profess. de perspective		1 <sup>er</sup> novembre 1912	—	500
Dupuis. . . . .	Prof. statique graphique et résistance matériaux		id.	—	1.000
Delannoy. . . .	Professeur de géométrie descriptive		1 <sup>er</sup> décembre 1911	Cours communs avec l'École des Beaux-Arts	1.000
Dérégnaucourt . . . .	Prof. de stéréotomie et levé de plans		1 <sup>er</sup> janvier 1913	—	500
Pailiot. . . . .	Professeur de physique et chimie		1 <sup>er</sup> décembre 1905	—	600
E. Dubuisson.	Prof. d'histoire générale de l'architecture		id.	—	1.200
id. . . . .	Prof. d'histoire de l'architecture française		id.	—	1.200
id. . . . .	Profess. de composition décorative		id.	—	500
Dehaudt . . . .	Profess. de théorie de l'architecture		id.	—	1.800
E. Gavelle . . .	Profess. de littérature		id.	—	500
id. . . . .	Professeur d'histoire générale		id.	—	500
Benoit . . . . .	Professeur d'esthétique et histoire de l'art		id.	—	500
id. . . . .	Professeur d'histoire et archéologie		id.	—	500
De Winter . . .	Professeur de dessin de figure		id.	—	500
Maugendre. . .	Professeur de modelage		id.	—	500
Mollet . . . . .	Professeur de législation		1 <sup>er</sup> mars 1910	—	500
Delannoy. . . .	Profess. de construction		1 <sup>er</sup> novembre 1912	—	1.000
Huriez. . . . .	Profess. mathématique préparation admission		1 <sup>er</sup> avril 1912	—	1.000

Le personnel de l'École Régionale n'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
		D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
<b>CONSERVATOIRE</b>				
MM.				
Ratez . . . .	Directeur	1 <sup>er</sup> octobre 1891	1893	5.500 <sup>(1)</sup>
Darcq, Maurice	Secrétaire-Archiviste	1 <sup>er</sup> avril 1913		1 800
Serrure . . . .	Surveillant	19 avril 1899	1903	900
Deswartes . . .	Professeur de solfège	1 <sup>er</sup> février 1911		700
Darcq, Maurice .	id.	11 novembre 1895	1895	700
Laurent . . . .	id.	16 octobre 1892	1892	700
Plaquet . . . .	id.	1 <sup>er</sup> mars 1894	1894	700
Hirsch M <sup>lle</sup> . . .	id.	id.	1894	700
Darcq, Adrienne .	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1913		700
Bulteau, M <sup>le</sup> (*)	id.	8 octobre 1875	1875	800
Ott . . . . .	id.	18 février 1905	1905	700
Martin-Lecreux M <sup>me</sup> .	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1910		700
Lecocq (*) . . .	Prof. cours d'harmonie (hommes et femmes)	15 avril 1869	1869	2.000 <sup>(2)</sup>
Capon . . . . .	Profess. de la classe de chœurs	1 <sup>er</sup> octobre 1898	1898	600
Capon . . . . .	Professeur de chant (hommes)	1 <sup>er</sup> octobre 1894	1894	1 200
Oudart M <sup>me</sup> . . .	Professeur de chant (femmes)	1 <sup>er</sup> février 1897	1897	1 200
Carpentier . . .	Professeur de diction	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1898	1 200
Chatteley M <sup>lle</sup> . .	Professeur de piano	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1905	900
Demesmay M <sup>lle</sup> . .	Professeur de piano Cours supérieur B	1 <sup>er</sup> janvier 1902		900
Magot, M <sup>lle</sup> . . .	Prof. piano c <sup>rs</sup> prépar. A	1 <sup>er</sup> janvier 1882		700
Maillard, M <sup>lle</sup> . .	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1902		600
Ducamp-Jésupret (M <sup>me</sup> )	Prof. piano c <sup>rs</sup> prépar. B	1 <sup>er</sup> octobre 1910		600
Valtier, M <sup>lle</sup> (*)	id.	15 septembre 1878	1878	700
Bruggeman. . . .	Professeur piano hommes	1 <sup>er</sup> novembre 1884	1892	900
Bruggeman. . . .	Professeur d'orgue.	1 <sup>er</sup> avril 1903	1903	500
Seiglet, Victor . .	Prof. violon c <sup>rs</sup> supérieur A	1 <sup>er</sup> octobre 1890	1890	1 700
Surmont, Edm. . .	Prof. violon c <sup>rs</sup> supérieur B	1 <sup>er</sup> janvier 1910	1903	900
Petit, Oscar . . .	Prof. violon c <sup>rs</sup> prépar. A	1 <sup>er</sup> octobre 1885	1895	900 <sup>(2)</sup>
Bonenfant . . . .	Prof. violon c <sup>rs</sup> prépar. B	1 <sup>er</sup> octobre 1901	1901	600

(1) Indemnité de logement. 1.200 fr.  
(2) Indemnité d'ancienneté, 200 francs.  
(\*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.



NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Chabot. . . .	Profess. d'alto		1 <sup>er</sup> novembre 1911	1898	500
Dienne. . . .	Pr. de violoncelle		7 février 1894	1898	1.100 <sup>(1)</sup>
Bouillard. . . .	Prof. de flûte		1 <sup>er</sup> février 1911		500
Deren (*) . . .	Prof. de hautbois		1 <sup>er</sup> octobre 1902	1902	500
Hiver . . . .	Pr. de clarinette		1 <sup>er</sup> février 1901	1902	900
Hiver . . . .	Professeur de saxophone		id.	1901	500
Laigre . . . .	Professeur de basson		1 <sup>er</sup> avril 1913	1885	500
Tribout . . . .	Professeur de cor		16 octobre 1903	1903	500
Béghin. . . .	Professeur de cornet à pistons et trompette		1 <sup>er</sup> janvier 1912	1886	900
Masurel . . . .	Professeur de trombone		1 <sup>er</sup> décembre 1897	1897	500
Dupuis . . . .	Profess. d'instruments à vent et à clavier, musique de chambre		1 <sup>er</sup> février 1911		600
Ratez . . . .	Professeur d'orchestration		1 <sup>er</sup> janvier 1898	1898	600
Dupriez (*). . .	Accompagnateur		id.	1908	900
Arbogast. . . .	Concierge		1 <sup>er</sup> octobre 1891	1915	1.250 <sup>(2)</sup>

(\*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

### BIBLIOTHÈQUE

MM.					
Desplanque . . .	Archiviste-Bibliothécaire	Hors classe	1 <sup>er</sup> avril 1897	1911	7.500
Mahieu . . . .	Sous-Bibliothécaire	3 <sup>e</sup> classe	16 juin 1888	1913	4.000
Sorez . . . .	Directeur de salle	id.	16 mars 1896	1912	2.800
Lemaire . . . .	id.	id.	10 février 1902	1914	2.300
Colle (*) . . . .	Distributeur	4 <sup>e</sup> classe	17 juillet 1911	1912	840
Faucompré (*)	id.	id.	1 <sup>er</sup> février 1912	1912	720
Séna (*) . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1911	1912	720
Héreng (*) . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	4 novembre 1912	1912	480
Lesaffre (*). . .	Garçon de bureau	3 <sup>e</sup> classe	24 octobre 1910	1912	1.300

(1) M. Dienne, indemnité d'ancienneté 200 francs.

(2) 50 francs pour le service du chauffage.

(\*) N'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
<i>Bibliothèques de Prêt et Populaires</i>					
MM.					
Lemille . . .	Employé	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> mai 1906	1912	1.700
Caron (*). . .	Distributeur	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1911	1907	600
Wild (*). . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> novembre 1905	1905	600
<b>MUSÉES - PALAIS DES BEAUX-ARTS</b>					
MM.					
Théodore. . .	Conservateur		1 <sup>er</sup> avril 1913		5.000
Laignel . . .	Chef d'équipe	Classe except.	15 septembre 1871	1911	2.500
Houseaux (**)	Gardien	id.	1 <sup>er</sup> septembre 1883	1911	1.600
Verez . . . .	id.	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1892	1905	1.400
Verdegeem. .	id.	id.	23 juillet 1894	1908	1.400
Sinsoulieu . .	id.	id.	15 janvier 1901		1.400
Brakelmann .	id.	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1898	1906	1.350
Demayer. . .	id.	id.	15 février 1901	1909	1.350
Huleux . . . .	id.	id.	id.	1909	1.350
Lespagnol . .	id.	id.	8 juin 1902	1909	1.350
Foveaux'. . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1903	1909	1.350
Delporte . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1903	1909	1.350
Tibaux. . . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	15 mai 1913		1.200
Lehague . . .	id.	stagiaire	1 <sup>er</sup> novembre 1913		1.200
Leveau, J. . .	id.	id.	id.		1.200
Degelcke (*). .	id.	auxiliaire	8 mai 1913		800
Leveau, A. *)	id.	id.	1 <sup>er</sup> juin 1913		800
Péronne (*). .	id.	id.	2 octobre 1913		800
Deléarde M <sup>lle</sup> (*).	Gardiennne du vestiaire		1 <sup>er</sup> juillet 1900	1912	720
Cabaye (*). . .	Chauffeur chef	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1897	1906	1.700
Héreng. . . .	Chauffeur	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1913		1.600

(\*) N'est pas encore titularisé.

(\*\*) Les gardiens de jour sont habillés par la Ville, les gardiens de nuit reçoivent une indemnité d'habillement de 400 francs. Le chauffeur chef est logé et habillé par la Ville.

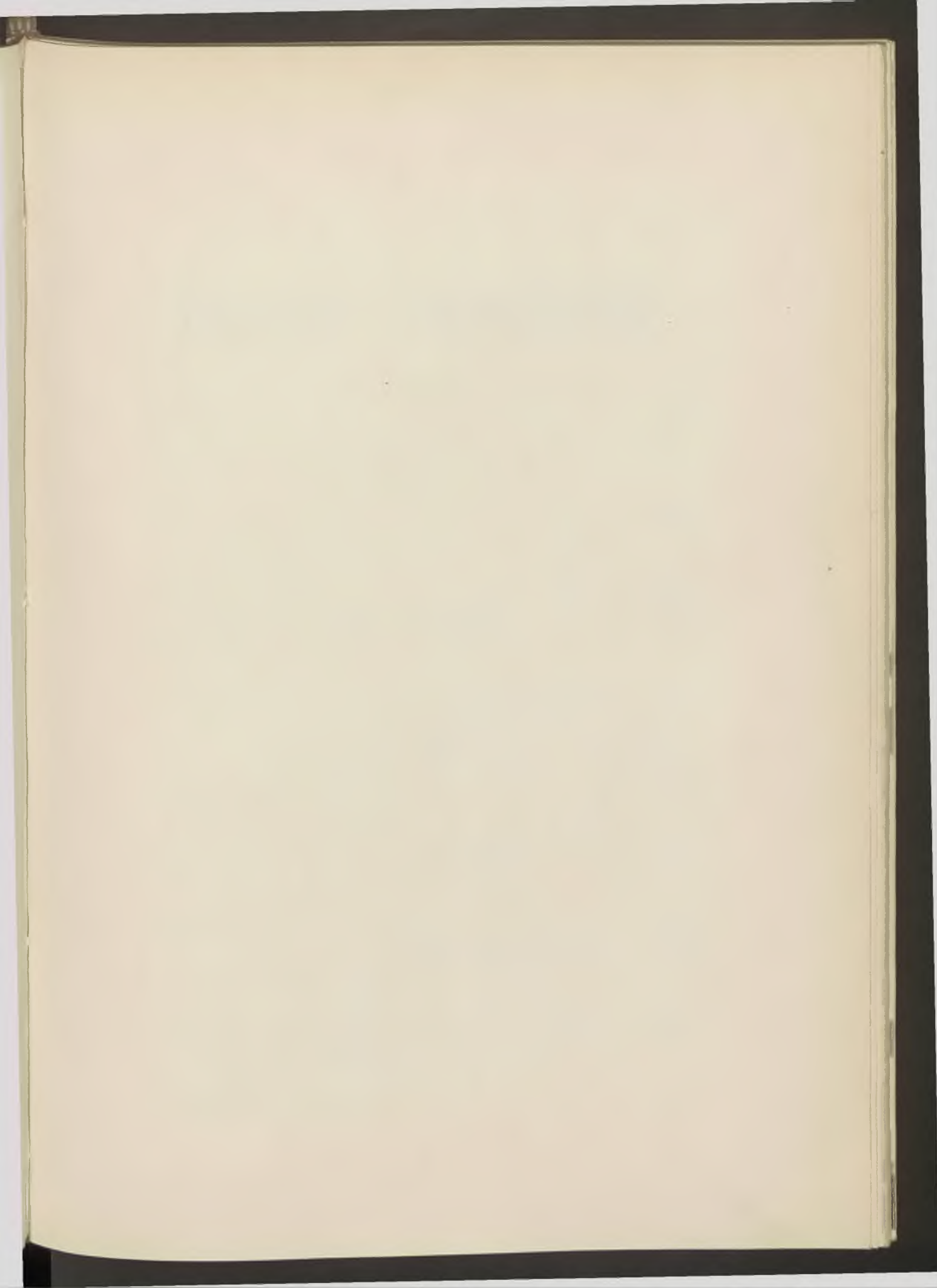
NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE</b>					
MM.					
Moitié . . . .	Préparateur	2 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1908	1914	2.200
Fauquenoit. . .	id.	5 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 1907	1905	1.200
Cazé. . . . .	Garçon de salle	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> août 1910	1910	1.200
Delbecque . . .	Surveillant	id.	1 <sup>er</sup> octobre 1905	1904	400
Dhem . . . . .	id.	id.	18 juillet 1909	1912	400
Capon . . . . .	id.	id.	1 <sup>er</sup> juillet 1883	1897	400
Cazé M <sup>me</sup> (*) .	Concierge, dépôt de parapluies		1 <sup>er</sup> juin 1911	1911	600
<b>MUSÉE DE GÉOLOGIE</b>					
M.					
Verbièse. . . .	Gardien		1 <sup>er</sup> octobre 1911	1911	400
<b>MUSÉE INDUSTRIEL</b>					
MM.					
Guenez. . . . .	Surveillant	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> juin 1910	1910	1.300
Lefebvre, E. . .	id.	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 1912		1.200
<b>MUSÉE COMMERCIAL</b>					
M.					
Lefebvre, H. . .	Garçon de salle et concierge	2 <sup>e</sup> classe	15 décembre 1908	1912	1.400

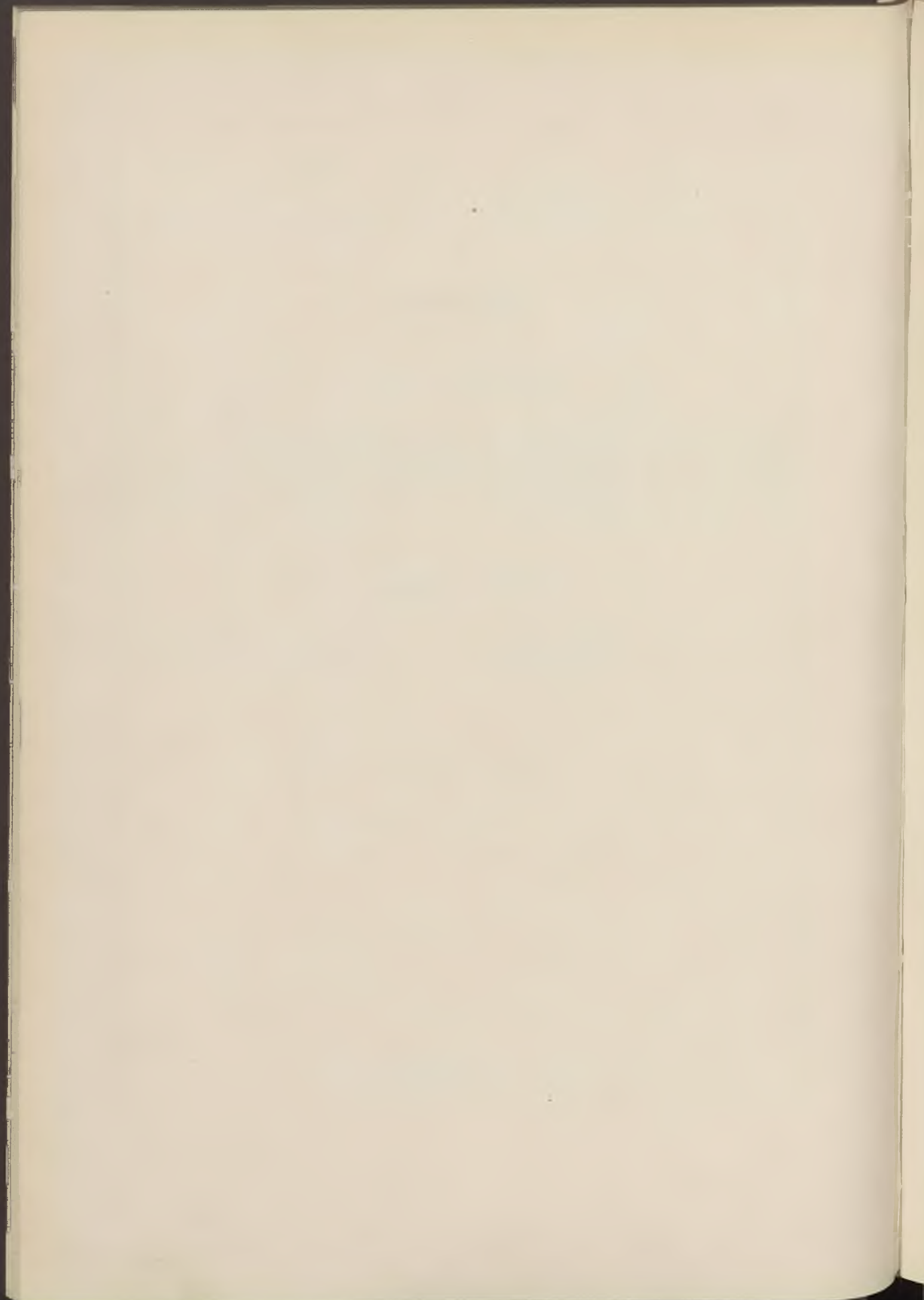
(\*) N'est pas titularisé.

NOTA. — M<sup>me</sup> Cazé est affectée à l'ensemble des musées de Zoologie, de Géologie et Houiller.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<b>THÉÂTRES</b>					
<i>Place Sébastopol</i>					
MM.					
Piat . . . . .	Chef machiniste	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1889	1914	7.000
Vasseur . . . .	Électricien	4 <sup>e</sup> classe	1 <sup>er</sup> novembre 1908	1912	2.600
Hennache . . .	Concierge	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>er</sup> octobre 1911		1.200
Derain . . . . .	Ouvrier		1 <sup>er</sup> janvier 1891	1898	1.500
<i>Nouveau Théâtre</i>					
M.					
Vanseveren . .	Concierge-surveillant		1 <sup>er</sup> janvier 1906 (Interruption)	1913	1.500







# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Administration municipale :</b>	
Délégation aux adjoints . . . . .	519
— MM. Parmentier, Laurence, Liégeois-Six . . . . .	520
Economat et Chauffage. Délégation. M. Duponchelle. . . . .	521
<b>Fêtes :</b>	
Fête nationale. Mesures d'ordre. Revues des écoles et de la garnison. . . . .	521
— — Feu d'artifice . . . . .	522
— Bals. Marché, M. Delrue-Blanquart . . . . .	522
— Feu d'artifice. Marché, M <sup>me</sup> veuve De Bar . . . . .	523
Concours de stud Book. Prix d'entrée. . . . .	523
<b>Administrations diverses :</b>	
Agent consulaire des Etats-Unis, M. John J. C. Watson . . . . .	524
<b>Voirie :</b>	
Interruption de circulation, rue des Jardins . . . . .	524
— — rues du Vieux-Faubourg et Saint-Hubert. . . . .	524
<b>Enseignement primaire :</b>	
Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
<b>Bureau de Bienfaisance :</b>	
Administrateur, Installation, M. Ricard . . . . .	526

**Œuvres diverses :**

Fondation Boucher de Perthes. Primes. Attribution . . . . . 526

**Alimentation :**

Laboratoire municipal. Statistique du mois de Juillet . . . . . 530

**Distribution d'eau :**

Consommation en Juin et en Juillet . . . . . 531-532

Mesures de restriction . . . . . 533

Etablissements d'Emmerin. Machines. Réparations. Marché Wauquier . 533

**Hygiène :**

Statistique des décès du mois de Juillet . . . . . 534

**Services municipaux :**

Personnel. Décisions diverses . . . . . 535





---

**Administration municipale. — Délégation aux adjoints.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

Vu nos arrêtés du 21 Mai 1912 et du 4 Juillet 1914 ;

Après nous être concerté avec L.M. les Adjoints qui ont bien voulu accepter de prendre une part active dans l'Administration confiée à nos soins ;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — Les services municipaux sont délégués comme suit à MM. les Adjoints :

M. Brackers d'Hugo. — Enseignement supérieur, secondaire et primaire, Cantines scolaires, Contentieux, Théâtre.

M. Baudon. — Jardins, Bibliothèque et Archives.

M. Laurence. — Bâtiments communaux, Grands Travaux, Egoûts, Canaux, Eaux, Pavages, Empierrements, Aqueducs, Assainissement, Tramways, Propreté publique, Chauffage.

M. Crépy-Saint-Léger. — Services financiers, Octroi, Entrepôts, Contributions.

M. Duburcq — Affaires militaires, Sapeurs-Pompiers.

M. Dambrine. — Fêtes publiques.

M. Liégeois-Six. — Assistance publique et Prévoyance sociale, Crèches, Asile de nuit, Chauffoirs, Cuisines populaires, Caisse de chômage, Bureau municipal de placement, Pompes funèbres, Elections.

M. Wauquier. — Beaux-Arts, Musées, Conservatoire, Ecoles académiques, Ecole d'Architecture, Enseignement professionnel.

M. Remy. — Etat-Civil, Cimetières.

M. Parmentier. — Halles et Marchés, Hygiène, Bains, Abattoir, Eclairage, Economat.

Article 2. — L'Officier de l'Etat-Civil se tient à la disposition du public pour les mariages, chaque jour, de neuf heures à midi, les dimanches et fêtes exceptés.

Article 3. — Le Maire reçoit à l'Hôtel de Ville, tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de trois heures à six heures.

MM. les Adjointes reçoivent aussi à l'Hôtel de Ville pour les affaires ressortissant à leurs délégations, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- M. Brackers d'Hugo, le Jeudi, de quatre heures à six heures du soir ;
- M. Baudon, le Mercredi, de trois heures à quatre heures et demie ;
- M. Laurence, le Mardi, de trois heures à cinq heures ;
- M. Duburcq, le Samedi, de trois heures à cinq heures ;
- M. Crépy-Saint-Léger, le Lundi, de cinq heures à six heures ;
- M. Dambrine, le Mercredi, de neuf heures à onze heures ;
- M. Liégeois-Six, le Lundi, de quatre heures à six heures ;
- M. Wauquier, le Mercredi, de deux heures à quatre heures ;
- M. Parmentier, le Mercredi, de neuf heures à onze heures.

Hôtel de Ville, le 6 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

### **Administration municipale. — Délégation.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;  
Vu notre arrêté en date du 21 Mai 1912 ;

#### **ARRÊTONS :**

Article premier. — Les services qui étaient attribués à M. Binauld, démissionnaire, sont délégués comme suit :

Le chauffage, l'éclairage, l'hygiène, l'abattoir, l'économat, les bains, à M. Parmentier qui aura en outre, dans sa délégation, les halles et marchés.

La propreté publique, à M. Laurence.

Les élections, à M. Liégeois-Six.

Article 2. — M. Parmentier, nouvel Adjoint, recevra à la Mairie, le Mercredi, de neuf heures à onze heures du matin.

Hôtel de Ville, le 4 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Administration municipale.**

**Économat et Chauffage. — Délégation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82;

Vu notre arrêté en date du 4 Juillet 1914;

Considérant que le temps de MM. les Adjointes est déjà entièrement absorbé par les délégations antérieurement confiées;

Que les services de l'Économat et du Chauffage soulèvent quotidiennement des questions urgentes à résoudre et qui nécessitent la présence d'un représentant de l'Administration municipale;

**ARRÊTONS :**

M. Duponchelle, Conseiller municipal, est délégué aux Services de l'Économat et du Chauffage.

Hôtel de Ville, le 4 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Fête Nationale. — Mesures d'ordre.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 93 et 94;

Vu l'article 471 n° 15 du Code pénal;

Vu le programme de la Fête Nationale de 1914;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules, est interdite sur le Pont du Ramponeau, de sept heures et demie à onze heures du matin, le Mardi 14 Juillet 1914, pendant la Revue des écoles et des troupes de la garnison.

Article 2. — Pendant ce laps de temps, les voitures accèderont aux tribunes du Champ de Mars par le Pont de la Citadelle et sortiront par le Pont du Petit-Paradis.

Article 3. — Le stationnement des voitures est interdit partout ailleurs que dans l'Allée des Marronniers, entre le Pont du Ramponeau et celui du Petit-Paradis. Les voitures prendront la file le long du canal, en laissant libre l'accès du Pont Napoléon.

Article 4. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

C. REMY, adjoint.

---

### Fête Nationale. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme de la Fête Nationale 1914 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le Mardi 14 Juillet 1914 :

De neuf heures à onze heures et demie du soir, rue Nationale (partie comprise entre la Grand'Place et la Place de Strasbourg), pendant l'installation des pièces d'artifice et l'exécution du feu ;

De sept heures du matin à onze heures et demie du soir, Place de Strasbourg, pendant la préparation et l'exécution du feu d'artifice ;

De neuf heures à onze heures et demie du soir, Grand'Place, pendant le concert donné par les Sociétés musicales lilloises.

Article 2. — Le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

C. REMY, Adjoint,

---

### Fête Nationale. — Bals du 14 Juillet 1914.

Soumission par M. Delrue-Blanquart, entrepreneur à Lille, pour l'installation de bals populaires, moyennant 665 fr.

Enregistré le 5 Août 1914, folio 32, case 6.

Répertoire n° 4.390.



---

**Fête Nationale. — Feu d'artifice.**

---

Soumission par M<sup>me</sup> veuve De Bar, artificier à Marcq-en-Barœul, pour le tir d'un feu d'artifice, le 14 Juillet 1914, pour le prix de 2.500 fr.

Enregistré le 10 Août 1914, folio 33, case 2.

Répertoire n° 4.391.

---

**Concours de Stud Book. — Prix d'entrée.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la perception régulière du prix des entrées au Concours du Stud Book du Cheval de trait du Nord, les 12, 13 et 14 Juillet courant;

Sur la proposition de M. le Directeur des Services financiers;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — Les prix d'entrée au Concours du Stud Book sont ainsi fixés :

1 <sup>re</sup> journée . . . . .	1 fr.
2 <sup>e</sup> » . . . . .	2 fr.
3 <sup>e</sup> » . . . . .	1 fr. jusqu'à 1 h. de l'après-midi.
3 <sup>e</sup> » . . . . .	0.50 de 1 h. à 6 h.

Article 2. — Les perceptions seront faites au moyen de tickets pris en charge à la Recette municipale.

Article 3. — M. Lucat, Commis principal aux finances, est nommé Comptable spécial. Il retirera le 11 Juillet courant des mains de M. le Receveur municipal les tickets qui lui seront nécessaires et versera le 15, au matin, le montant de ses recettes. Il remettra en même temps les tickets non utilisés.

Article 4. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Lucien CRÉPY, Adjoint.

---

**États-Unis, Agent consulaire. — Nomination.**

---

Par lettre du 7 Juillet 1914, M. le Préfet du Nord nous a fait connaître que M. John J. C. Watson était nommé Consul des Etats-Unis, à Roubaix, avec juridiction sur le département du Nord et en remplacement de M. Joseph Haven.

---

**Voirie. — Interruption de circulation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris rue des Jardins ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents ;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue des Jardins, à partir du 8 Juillet 1914, jusqu'au 7 Août 1914.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Voirie. — Interruption de circulation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de

réfection de pavage seront prochainement entrepris dans les rues du Vieux-Faubourg et Saint-Hubert ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'extension des travaux et prévenir les accidents ;

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans les rues du Vieux-Faubourg et St-Hubert, à partir du 30 Juillet 1914, jusqu'au 30 Août 1914.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Ecole pratique d'Industrie.** — Jury de Concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 23 Juillet 1906 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Le Jury attribuant, en l'année 1914, le Diplôme d'Électricien à l'École pratique d'Industrie de Lille sera composé comme suit :

MM. Bonet, Ingénieur de l'Association des Propriétaires d'Appareils à vapeur, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique,  
*Président ;*

Bertrand, Directeur de l'École pratique d'Industrie ;

Ducastel, Conseiller municipal ;

Couderc, Professeur à l'École ;

Nobiron, Ingénieur électricien, Inspecteur de l'Association des Industriels du Nord contre les accidents du travail ;

Baisier, Ingénieur électricien.

Article 2. — M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

WAUQUIER, Adjoint.

---

**Bureau de Bienfaisance.** — Administrateur, Installation.

Par procès-verbal en date du 10 Juillet 1914, M. Albert Ricard, nommé Administrateur du Bureau de Bienfaisance, a été déclaré installé dans ses fonctions.

---

**Fondation Boucher de Perthes.** — Primes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes, accepté par le Conseil municipal le 25 Juillet 1874 et approuvé par décret du 23 Février 1876, aux termes duquel il devra être distribué annuellement une somme de 500 fr. et deux médailles d'argent aux ouvrières les plus méritantes ;

La délibération du Conseil municipal du 30 Octobre 1891, qui donne au Maire seul le droit d'attribuer les primes de ladite fondation ;

L'inscription sous l'article 155 du budget des dépenses pour 1914 d'une somme de 3.500 fr. comme addition à la fondation Boucher de Perthes ;

**ARRÊTONS :**

Les primes et médailles de la fondation Boucher de Perthes et celles ajoutées par le Conseil municipal sont attribuées comme suit :

Première prime (200 fr.). — M<sup>lle</sup> Salongrois Gabrielle, âgée de 28 ans, marqueuse chez MM. De Cressonnières et C<sup>o</sup>. Cette personne subvient à l'existence de son père et de sa mère affligés tous deux, et d'une sœur, âgée de 17 ans, atteinte de faiblesse générale.

Deuxième prime (100 fr.). — M<sup>me</sup> veuve De Myttenaere née Van der Leen Mathilde, âgée de 36 ans, fileuse depuis dix-huit ans chez M. Le Blan. Veuve avec cinq enfants, dont quatre âgés de moins de 13 ans, c'est avec son modeste salaire qu'elle élève sa famille et subvient à l'existence de sa mère âgée de 69 ans.

Troisième prime (100 fr.). — M<sup>me</sup> veuve Flament née Dhondt Elise, âgée



de 23 ans, ouvrière cartonnère chez MM. De Cressonnières et Co. Veuve avec deux enfants de quatre et deux ans et demi. Cette personne a à sa charge sa belle-mère, âgée de 51 ans, atteinte d'une maladie incurable.

Quatrième prime (100 fr.). — M<sup>lle</sup> Leclercq Marie, âgée de 38 ans, pelotonneuse chez M. Roger depuis douze ans. Cette personne subvient à l'existence de sa mère, âgée de 65 ans, et d'une sœur, âgée de 32 ans, atteinte de coxalgie.

Avec ces primes, les lauréates ont droit à une médaille et un diplôme offerts par l'Administration municipale.

#### PRIMES D'ENCOURAGEMENT AU DÉVOUEMENT FILIAL

Stephan née Minet Mélanie. . . . .	40 Fr.
Decan Éléonore . . . . .	30 »
Delesalle Marguerite . . . . .	30 »
Lenselle Pauline . . . . .	30 »
Corde Céline . . . . .	20 »
Fruit Victoire . . . . .	20 »
Hennion Odile . . . . .	20 »
Hallez Hélène . . . . .	10 »

#### PRIMES MUNICIPALES. — LAURÉATES 1914

Ces primes sont données par l'Administration municipale pour récompenser le travail et la bonne conduite. Les lauréates ont droit à un diplôme.

##### 1<sup>o</sup> Primes de 50 francs.

Cretin née Opsomer Jeanne; veuve De Coene née Monie Aline; veuve Raoult née Loes Marguerite.

##### 2<sup>o</sup> Primes de 40 francs.

Boitquin née Wauquier Julia; Buisine née Lombart Jeanne; Deleporte née Taillez Jeanne; Derisbourg née De Bue Agnès; Duquenoy née Liévin Maria; Gobeau née Hoes Hortense; Lefebvre née Van den Bil Marie; Marescaux née Gérard Marie; Parent née Dubar Hortense; Piens née Vanhetkerkhof Stéphanie.

##### 3<sup>o</sup> Primes de 25 francs.

Antrope née Wannyn Julia; Blondel née Massez Hortense; Boidoux née Gattiaux Marthe; Bridel née Deflandre Flore; Brunet née Monté Marie; Buyschaert née Repillez Jeannette; Callens née Mullier Adolphine; Callewaert née Baert Eulalie; Cayet née Mollet Louise; Chapelle née Pohier Léona;

Coene née Herbaux Marie ; Compagnie née Benoit Louise ; Cordonnier née De Geyter Honorine ; Coupee née Legrand Julienne ; Croizet née Tahon Albertine ; Dennion née Vincent Léonie ; Doslaef née Bonnier Eugénie ; De Smet née Vlamincq Rosalie ; Devos née Caudrelier Irma ; Ducornait née Vangosbecq Pauline ; Dumont née Louchet Augustine ; Durot née Duponchel Angèle ; Faviez née Perche Louise ; Flips née Thérèse Clémentine ; Gamain née Petit Louise ; Gammelin née Canler Lucie ; Herbaut née Merchez Pauline ; Hochart née Taquet Marie ; Honoré née Longueval Maria ; veuve Kolder née Vanackère Maria ; Lallemand née Ducornart Angèle ; Lecocq née Lérique Armance ; Mandeville née Ytebrouck Marie ; Moermans née Vannerum Angèle ; Muselet née Chipaux Elise ; Pamart née Uytterhaeghe Blanche ; Peignat née Descamps Joséphine ; Peiremboom née Decuyper Irma ; Picart née Ayroulet Marie ; veuve Riccy née Prévot Berthe ; Rogier née Baudouin Eugénie ; Roman née Cox Augusta ; Saint-Hubert née Cuvelier Clémence ; Schroeyers née Watel Euphémie ; Van Brussel née Dieperynck Marie ; Vandenhende née Mairesse Valérie ; Van de Volde née Merchié Julienne ; Vanliefferinge née Vander Linden Sylvie ; Verwée née Westrelin Marie ; Wante née Janssens Léonie.

#### 4<sup>o</sup> Primes de 10 francs.

Allard née Lefebvre Zélia ; Appel née Chartrer Léonie ; Augez née Liébart Angèle ; Bascop née Vanquickenborne Mathilde ; veuve Bauwens née Depoorter Hortense ; veuve Bis née Desprez Flore ; Blondeau née Jamois Adèle ; Breton née Taverne Geneviève ; Brochet née Flamant Jeanne ; Broodhuis née Storne Jenny ; veuve Brunin née Verbrègue Zulma ; Carette née Michez Elisa ; Caryn née Halkett Marie ; Cieren née Osmvut Louise ; Colin née Roussel Pauline ; Condré née Coulon Juliette ; Cottin née Oblét Marie ; Curnelle née Gentot Julia ; Debachy née Cordonnier Euphrasie ; Debacker née Van Liefde Pauline ; Debelsunce née Bailleu Jeanne ; Déchin née Verbesselt Joséphine ; Decuyper née Spickens Marie ; Defraumont née Lehu Maria ; Delécluse née Debruyne Florence ; Delerue née Bracquelaire Victoria ; Delhay née Clayer Angèle ; Delodere née De Tollenaere Marie ; Demora née Gauquier Augustine ; De Roef née Meerschaut Charlotte ; Deroubaix née Duchateau Marie ; Desplanque née Bourdon Léocadie ; Devilschouwer née Haxaire Marie ; Devreese née Herlin Gabrielle ; Dhenne née Bonnier Marie ; D'Hulster née Déri Adèle ; Dupré née Lecocq Jeanne ; Dutro née Mandar Juliette ; Ernould née Mille Elise ; Faitiche née Delporte Catherine ; Féliers née Degeitère Eléonore ; Foucher née Pennequin Marguerite ; Francomme née Horman Joséphine ; Frellet née Piens Eugénie ; Garnier née Bis Marie ; Godin née Gyselinck Elvire ; Guillaume née Ghesquière Louise ; Hamon née Voituriez Madeleine ; Heddebaut née Ochin Félicie ; Herwegh née Lemesre Mélanie ; Houzé née Leprêtre Angèle ; Hugot née Coine Jeanne ; Huon née Reynaert Sidonie ; Laffez née Franceuse Alice ; Lallemand née Dhaene Marguerite ; Langenus née Desbiens Adéline ; Laurent

née Laisne Céline ; Lécroart née Créteur Cécile ; Lefebvre née Bouteman Léonie ; Legru née Decauwer Irma ; Lejeune née Michez Maria ; veuve Lemaire née Hérent Adèle ; Leroux née Vanghelder Marthe ; Limousin née Malfoy Irma ; Loez née Helderasserat Sidonie ; veuve Marsal née Descheemacker Adèle ; Merlin née Dernaucourt Mathilde ; Minet née Pelsener Berthe ; Montagne née Nis Gabrielle ; Paris née Bonnel Maria ; Pède née Varupeune Sévérine ; Pivion née Dassonville Louise ; Pouille née Fourmentez Louise ; Rever née Delforge Zoé ; veuve Richard née Deladicque Flore ; Rousseau née Augez Clara ; Roye née Tiesset Camille ; Salembier née Vanbelle Gabrielle ; Savarin née Coine Euphémie ; Seleu née Bocquet Odile ; Sonnevillie née Degroote Léonie ; Soyez née Riquez Hermance ; Sueur née Denis Berthe ; Tabary née Boutry Emilie ; Tant née Dassonville Maria ; Tesse née Soufflot Marie ; Tiébois née Lemaire Marie-Louise ; Van Cauwenberghé née Vergucht Marie-Louise ; Vande Gehucte née Van Wesemaele Louise ; Vandenbossche née Van Outryve Argentine ; Vandenbossche née Lepoivre Julienne ; Vandebrouck née Delsinne Julienne ; veuve Vandewynckel née Rys Marie ; Vanryckeghem née Ponthieu Aline ; Verburght née Duhem Angèle ; Verkruyssen née Mallot Maria ; Visayze née Dekuysser Octavie ; Waelkens née Hannof Louise ; Warlet née Verburght Clémence ; Wastyn née Delplanque Angèle.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---

LABORATOIRE MUNICIPAL

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALIFICATIF des ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

*dans le mois de Juillet 1914*

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages . . . . .	38	—	—	3	43
Bières . . . . .	13	—	—	—	13
Cafés, Thés et Chicorées . . . . .	1	—	—	—	1
Cidres et Poirés . . . . .	2	—	—	—	2
Chocolats et Cacaos . . . . .	1	—	—	—	1
Confitures et Miels . . . . .	—	—	—	—	—
Eaux et Glaces . . . . .	8	—	21	—	29
Étains et Poteries . . . . .	—	—	—	—	—
Farines . . . . .	3	—	—	—	3
Huiles comestibles . . . . .	4	—	—	1	5
Jouets et Colorants . . . . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spirit. divers . . . . .	3	—	—	1	6
Laits . . . . .	65	—	—	10	75
Pains et Pâtes . . . . .	35	—	—	—	35
Parfumeries, Teintures . . . . .	—	—	—	—	—
Pétroles . . . . .	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . . . .	2	—	—	—	2
Produits pharmaceutiques . . . . .	—	—	—	—	—
Saindoux . . . . .	3	—	—	—	3
Sirops, Liqueurs et Limonades . . . . .	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries . . . . .	1	—	—	—	1
Viandes et Conserves . . . . .	—	—	—	—	—
Vinaigres . . . . .	3	—	—	—	3
Vins . . . . .	37	—	—	8	65
Divers . . . . .	9	—	—	—	9
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>232</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>298</b>



### CONSOMMATION D'EAU en Juin 1914

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATION
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	20.837	21.050	2.19	1.58	4.52	3.90	4.40	3.90	
2	19.580	23.871	2.22	1.58	4.55	3.90	5.10	4.00	
3	26.891	23.709	2.24	1.58	4.50	3.90	5.10	3.60	
4	25.927	23.575	2.24	1.58	4.57	3.89	5.00	3.40	
5	23.716	23.739	2.20	1.56	4.53	3.87	4.70	3.50	
6	23.115	24.682	2.22	1.55	4.55	3.86	5.25	3.60	
7	26.039	19.219	2.22	1.53	4.55	3.86	4.40	3.80	
8	21.422	22.302	2.22	1.53	4.55	3.86	5.05	3.90	
9	24.098	22.623	2.19	1.53	4.52	3.86	5.05	3.75	
10	24.588	23.783	2.19	1.53	4.52	3.86	5.10	3.75	
11	25.766	22.914	2.19	1.52	4.52	3.85	4.95	3.60	
12	26.102	24.393	2.14	1.51	4.47	3.87	4.90	3.70	
13	25.924	26.438	2.17	1.51	4.46	3.84	4.70	3.25	
14	30.088	18.280	2.12	1.50	4.46	3.83	4.25	3.50	
15	21.972	22.527	2.16	1.50	4.40	3.83	5.10	4.10	
16	25.405	23.562	2.07	1.51	4.41	3.84	5.10	4.00	
17	29.352	22.291	2.06	1.51	4.40	3.84	4.95	3.95	
18	29.225	22.964	2.03	1.51	4.38	3.84	4.90	3.90	
19	27.963	24.837	2.01	1.50	4.36	3.83	4.85	3.95	
20	24.614	27.144	1.98	1.49	4.32	3.82	4.45	3.50	
21	28.817	17.771	1.96	1.48	4.30	3.81	4.15	3.70	
22	20.483	17.998	1.96	1.48	4.30	3.81	4.65	4.00	
23	23.802	23.641	1.97	1.48	4.30	3.81	5.10	4.00	
24	24.526	23.715	1.96	1.49	4.29	3.82	5.10	3.50	
25	26.222	24.814	1.96	1.47	4.29	3.79	4.80	3.50	
26	23.742	24.617	1.96	1.46	4.28	3.78	4.40	3.00	
27	25.364	27.849	1.96	1.43	4.28	3.75	5.05	3.50	
28	26.188	19.927	1.96	1.40	4.28	3.73	4.55	3.80	
29	20.639	24.002	1.93	1.40	4.25	3.73	5.15	4.10	
30	23.159	25.401	1.93	1.38	4.25	3.70	4.85	3.90	

### CONSOMMATION D'EAU en Juillet 1914

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
1	24.026	29.412	1.93	1.35	4.25	3.68	4.10	3.80	
2	24.218	30.348	1.92	1.31	4.24	3.64	4.65	3.90	
3	23.467	25.953	1.90	1.27	4.22	3.59	5.00	3.50	
4	25.498	26.285	1.90	1.26	4.22	3.58	4.95	3.50	
5	27.550	18.194	1.83	1.25	4.19	3.57	4.50	3.50	
6	19.984	22.914	1.84	1.27	4.19	3.59	5.20	4.10	
7	23.144	24.270	1.84	1.26	4.19	3.58	5.15	3.90	
8	24.910	24.126	1.82	1.24	4.17	3.56	4.75	3.80	
9	26.215	24.781	1.81	1.22	4.16	3.54	4.50	3.50	
10	24.065	25.720	1.80	1.17	4.14	3.50	5.05	3.75	
11	26.034	29.580	1.80	1.15	4.13	3.48	4.35	3.25	
12	28.597	20.025	1.77	1.11	4.10	3.44	4.60	3.50	
13	22.395	23.091	1.74	1.11	4.07	3.44	5.10	3.90	
14	22.112	19.866	1.74	1.11	4.07	3.44	4.55	3.75	
15	24.272	22.814	1.74	1.10	4.07	3.43	5.15	4.00	
16	24.419	24.507	1.74	1.08	4.07	3.41	5.10	4.00	
17	25.517	23.053	1.75	1.07	4.08	3.40	4.90	3.50	
18	23.554	26.483	1.73	1.05	4.05	3.38	4.70	3.75	
19	24.855	18.468	1.73	1.04	4.05	3.37	4.65	3.60	
20	19.991	23.966	1.73	1.04	4.05	3.37	5.15	4.25	
21	22.322	24.632	1.76	1.04	4.08	3.36	5.10	3.75	
22	24.127	23.792	1.75	1.04	4.07	3.36	4.65	3.50	
23	23.322	23.053	1.75	1.03	4.07	3.35	5.15	3.90	
24	23.607	22.686	1.73	1.02	4.05	3.34	5.15	3.75	
25	24.425	22.783	1.69	1.02	4.01	3.34	5.15	3.50	
26	26.951	17.899	1.68	0.98	4.00	3.30	5.00	3.75	
27	19.836	19.662	1.65	1.02	3.97	3.34	5.20	4.20	
28	22.243	22.452	1.65	1.03	3.97	3.35	5.20	4.25	
29	24.335	21.519	1.65	1.03	3.97	3.35	5.15	3.90	
30	24.540	21.156	1.61	1.02	3.95	3.34	5.15	3.80	
31	27.474	21.761	1.61	0.99	3.94	3.32	5.10	3.95	

**Distribution d'eau. — Mesures de restriction.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que la période particulièrement sèche que nous traversons en ce moment ayant amené un abaissement considérable de la nappe d'eau, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour restreindre la consommation d'eau ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, l'arrosage à la lance est formellement interdit.

*Une contravention sera dressée à la charge de toute personne qui ne respecterait pas ladite prescription.*

Article 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

**Établissement d'Emmerin. — Des 10 Juillet et 25 Sept. 1914.**

---

Soumission par MM. Wauquier, constructeurs à Lille, pour les réparations en 1914 et 1915 aux générateurs, pompes et diverses machines des établissements hydrauliques d'Emmerin et de l'Arbonnoise, moyennant environ 1.000 fr. par an.

Enregistré le 1<sup>er</sup> Octobre 1914, folio 42, case 18.

Répertoire n° 4.386.

---

**STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUILLET 1914**

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
151	17	298	93	391	28	8	36	332	»	40	4

**Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).**

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal) . . . . .	»	»	»	
2	Typhus exanthématique . . . . .	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes . . . . .	»	»	»	»	»	»
4	Variole . . . . .	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole . . . . .	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine . . . . .	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche . . . . .	1	3	»	»	»	4
8	Diptérie et croup . . . . .	»	4	»	»	»	4
9	Grippe . . . . .	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique . . . . .	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras . . . . .	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques . . . . .	»	»	»	»	2	2
13	Tuberculose des poumons . . . . .	»	5	21	9	»	35
14	Tuberculose des méninges . . . . .	»	2	1	»	»	3
15	Autres tuberculoses . . . . .	»	»	»	1	»	1
16	Cancer et autres tumeurs malignes . . . . .	»	»	1	10	17	28
17	Méningite simple . . . . .	7	11	1	»	»	19
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau . . . . .	»	»	1	5	15	21
19	Maladies organiques du cœur . . . . .	»	1	1	5	11	18
20	Bronchite aiguë . . . . .	2	2	»	»	»	4
21	Bronchite chronique . . . . .	»	»	»	2	»	4
22	Pneumonie . . . . .	»	»	»	1	5	6
23	Autres affections de l'appareil respiratoire . . . . .	2	7	»	2	14	22
24	Affections de l'estomac (cancer excepté). . . . .	»	»	»	2	»	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans) . . . . .	32	3	»	»	»	35
26	Appendicite et Typhlite . . . . .	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale . . . . .	»	»	2	»	5	7
28	Cirrhose du foie . . . . .	»	»	»	1	»	1
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright . . . . .	»	1	4	8	8	21
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme . . . . .	»	»	»	»	1	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales). . . . .	»	1	4	»	»	5
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement . . . . .	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation . . . . .	8	»	»	»	»	8
34	Sénilité . . . . .	»	»	»	»	11	11
35	Morts violentes (suicide excepté). . . . .	»	4	1	2	2	9
36	Suicides . . . . .	»	3	3	1	1	8
37	Autres maladies . . . . .	5	2	5	19	11	42
38	Maladies inconnues ou mal définies . . . . .	4	»	»	1	2	7
<b>TOTAUX . . . . .</b>		<b>61</b>	<b>51</b>	<b>45</b>	<b>70</b>	<b>105</b>	<b>332</b>



---

## Travaux. — Captation de nouvelles eaux potables.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 8 Avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 16 Mai 1913, fixant les traitements des Conducteurs des Ponts et Chaussées détachés au service de la Ville de Lille ;

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 3 Juillet 1914, élevant :

1<sup>o</sup> M. Cochez, à la première classe de son grade (groupe B).

2<sup>o</sup> M. Cailliau, à la troisième classe de son grade (groupe B). (*Journal officiel* du 10 Juillet 1914.)

### ARRÊTONS :

Article premier. — A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1914, le traitement annuel de M. Cochez, Conducteur de première classe, est porté à 6.700 fr. (six mille sept cents francs), et celui de M. Cailliau, Conducteur de troisième classe, à 5.700 fr. (cinq mille sept cents francs).

Article 2. — M. l'Adjoint délégué au Service des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENGE, Adjoint.

---

## Crèche municipale.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

### ARRÊTONS :

Article premier. — M<sup>me</sup> Descamps, née Broye Hélène, à Pecquencourt (Nord), le 14 Octobre 1877, est nommée surveillante de la Crèche municipale à partir du 1<sup>er</sup> Août 1914.

Article 2. — M<sup>me</sup> Descamps touchera une gratification annuelle de 50 fr. (cinquante francs) et bénéficiera du logement avec le chauffage et l'éclairage.

Article 3. — M. le Vice-Président de la Commission administrative de la Crèche municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---

## Police.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police ;

### ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés dans les Services de la Police, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914 :

### SERVICE EN TENUE

#### Sous-Brigadier de deuxième classe :

Minet, Edmond, sergent de ville de première classe.

#### Sergents de ville de première classe :

Condrieux, Léandre, sergent de ville de deuxième classe.

Leguay, Chrysostome, id.

#### Sergents de ville de deuxième classe :

Descamps, François, sergent de ville de troisième classe.

Pattin, Henri, id.

Fourmentraux, Oscar, id.

Minet, Julien, id.

#### Sergents de ville de troisième classe :

Baudrin, Adolphe, sergent de ville de quatrième classe.

Lefebvre, Augustin, id.

Deltombe, Louis, id.

Didelot, Louis, id.

Davoine, Zéphyr, id.

Potez, Adolphe, id.

Chatelain, Edmond, id.

Poulain, Octave, id.

Lobry, Oscar, id.

**Sergents de ville de quatrième classe**

Corman, Camille, sergent de ville stagiaire.

Lacoste, Paul, id.

Duquesne, Joseph, id.

Decaussin, Gaston, id.

Mestag, Léopold, id.

Hocquet, Léon, id.

Philippe, Germain, id.

Cousseacker, Alfred, id.

Dumont, Eugène, id.

Tuilliez, Albert, id.

Desbiens, Jean-Baptiste, id.

**SERVICE DE SURETÉ**

**Sous-Brigadier de deuxième classe :**

Demarcq, Henri, agent hors classe.

**Agent hors classe :**

Sapin, Jules, agent de première classe (ancienneté).

**Agent de première classe :**

Boucly, Jules, agent de deuxième classe (choix).

**Agent de deuxième classe :**

Vauban, Louis, agent de troisième classe (ancienneté).

**Agent de troisième classe :**

Thieffry, Henri, sergent de ville de quatrième classe, stagiaire à la Sûreté.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 13 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch DELESALLE.

---

**Jardins.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — M. Bureau, Charles-Aristide, né à Cathervielle (Haute-

Garonne), le 19 Juin 1870, est nommé Gardien du Bois aux appointements annuels de 1.300 fr. (treize cents francs), à partir du 19 Juillet 1914.

Article 2. — M. le Jardinier-Chef est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Lucien CRÉPY, Adjoint.

---

---

### Police.

—

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police ;

#### ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1914 :

MM. Fourmentraux, Henri, né le 18 Juin 1890, à Cysoing (Nord) ;

Bradefer, Jules-Louis, né le 30 Août 1890, à Cysoing (Nord) ;

Watreiot, Victor-Louis, né le 11 Juin 1887, à Lille ;

Coisne, Jean-Baptiste, né le 13 Octobre 1885, à Coutiches (Nord) ;  
avec faculté pour eux de verser à la caisse des retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

M. LAURENCE, Adjoint.

---





---

Imp. Delemar et Dubar, 12 ter, Rue de Lens, Lille. — 29.226

---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

<b>Guerre :</b>	
Etat de siège. Décret du 2 Août 1914. . . . .	562
— Loi du 5 Août 1914. . . . .	562
Secours aux nécessiteux. Nomination de commission. . . . .	563
<b>Assistance :</b>	
Secours aux nécessiteux. Nomination de commission. . . . .	563
<b>Finances :</b>	
Guerre. Avances à l'État, au Département et aux Communes . . . . .	563
— Ravitaillement de la population. Ouverture de crédit . . . . .	564
Manufacture des Tabacs. Régie municipale. Comptable spécial . . . . .	564
— Comptable spécial : Gilquin. Augmentation d'avance. . . . .	565
<b>Alimentation :</b>	
Laboratoire municipal. Statistique du mois de Septembre . . . . .	566
<b>Distribution d'eau :</b>	
Statistique du mois de Septembre . . . . .	567
<b>Hygiène :</b>	
Statistique des décès du mois de Septembre . . . . .	568
<b>Police :</b>	
Vente et achat de journaux. Interdiction . . . . .	569
— Rapport . . . . .	569
Lieux ouverts au public. Fermeture. Fixation . . . . .	569
Bals et concerts. Interdiction . . . . .	570
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. Décisions diverses . . . . .	570 à 575

**Guerre.** — Etat de siège.

---

**Le Président de la République française,**

Vu l'article 2 de la loi du 3 Avril 1878 ;

Vu l'article 4 de la loi du 9 Août 1849 ;

Sur l'avis du Conseil des Ministres,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Les quatre-vingt-six départements français et le territoire de Belfort, ainsi que les trois départements de l'Algérie sont déclarés en état de siège.

Article 2. — Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, les Ministres de l'Intérieur, de la Guerre et de la Marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 Août 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de la Guerre,*

MESSIMY.

*Le Ministre de la Justice,*

BIENVENU MARTIN.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

MALVY.

*Le Ministre de la Marine,*

GAUTHIER.

---

**Guerre.** — Loi relative à l'état de siège.

---

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

*Article unique.* — L'état de siège déclaré par décret du 2 Août 1914, dans les 86 départements français, le territoire de Belfort, ainsi que les trois départements de l'Algérie, est maintenu pendant toute la durée de la guerre.

Un décret du Président de la République, rendu sur avis du Conseil des Ministres, pourra lever l'état de siège et, après qu'il aura été levé, le rétablir sur tout ou partie du territoire.



La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 5 Août 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,*

BIENVENU MARTIN.

*Le Ministre de la Guerre,*

MESSIMY.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

MALVY.

*Le Ministre de la Marine,*

AUGAGNEUR.

---

**Assistance.** — Secours aux nécessiteux.

Nomination de commission.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 88 et 97 ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une commission extra-municipale chargée de la répartition des secours aux familles nécessiteuses ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés membres de la Commission de secours aux familles nécessiteuses, sous la présidence de M. Liégeois-Six, adjoint au Maire :

MM. Désiré Danel, Delos, Duponchelle, Coutel, Guiselin, Lesot, Ovigneur, conseillers municipaux ; Bos Richard ; Saint-Venant ; Samson ; Picavet ; Malaquin ; Duvillier ; Leleu Ed. ; Bondues ; Waterlot ; Dubreucq ; Lefebvre Georges Convain ; Lherminez Victor ; Jooris.

Article 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 12 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Guerre.** — Etat, Département et Communes.

Paiement des dépenses.

---

Nous, Préfet du Département du Nord,

Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Considérant que, par suite de l'état de guerre, la Ville de Lille peut se trouver, d'un moment à l'autre, sans aucune communication avec les services du Trésor et de la Banque de France ;

Considérant qu'il est indispensable, en raison de ces circonstances, de prendre des mesures pour assurer le règlement des dépenses publiques ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. le Maire de Lille est invité à faire payer, à titre d'avance, au moyen de bons communaux émis en vertu de la délibération du Conseil municipal, en date du 31 Août 1914, approuvée par nous le même jour, toutes les dépenses d'assistance à la charge de l'Etat et du département, ainsi que les traitements des fonctionnaires de l'Etat et du département.

Article 2. — Les avances faites par la Ville de Lille lui seront remboursées par l'Etat et le département, chacun en ce qui le concerne, à la cessation des hostilités.

Les collectivités intéressées rembourseront également à la Ville de Lille les frais de service.

Article 3. — M. le Maire est également invité à faire l'avance, lorsque les communes limitrophes de Lille ne seront pas en état de le faire elles-mêmes, des dépenses d'assistance concernant ces communes. Lesdites dépenses seront remboursées dans les conditions indiquées à l'article 2 précité.

Lille, le 7 Septembre 1914.

*Le Préfet du Nord,*

F. TRÉPONT.

Pour expédition conforme :

*Le Secrétaire général,*  
BORROMÉE.

---

**Guerre.** — Ravitaillement de la population. Ouverture de crédit.

**Le Président de la République française,**

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est approuvée l'ouverture au budget de la Ville de Lille (Nord), pour l'Exercice 1914, d'un crédit additionnel de cinq cent mille francs (500.000 fr.) destiné au ravitaillement de la population.

Article 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, le 16 Septembre 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

L. MALVY.

Pour ampliation .

*Le Sous-Directeur Chef du Bureau du Cabinet,*

Pour expédition conforme :

TABARANT.

*Le Conseiller de Préfecture délégué,*

REGNIER.

**Manufacture des Tabacs.** — Régie municipale.  
Comptable spécial.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la délibération en date du 11 Septembre courant, par laquelle le Conseil municipal a décidé de mettre en régie municipale la Manufacture des Tabacs ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Une avance égale au montant des traitements, salaires et indemnités diverses sera faite à M. Dessonville, Contrôleur de la Manufacture, qui devra justifier de son emploi dans un délai de cinq jours.

Article 2. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Services financiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Finances.** — Comptable spécial.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté en date du 18 Décembre 1913, nommant Comptable spécial pour l'année 1914, M. Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances, pour l'affranchissement de la correspondance, le paiement au comptant des menus frais, l'achat des timbres à apposer sur les certificats de vie, les pièces destinées à faciliter le mariage des indigents, etc.

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> Août, portant à 5.000 fr. la somme mise à la disposition de M. Gilquin ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de ce jour, la somme mise à la disposition de M. Gilquin, en sa qualité de Comptable spécial, est portée de 5.000 fr. à 10.000 fr. (dix mille francs).

Article 2. — M. l'Adjoint délégué au Service des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

C. REMY, adjoint.

---

LABORATOIRE MUNICIPAL

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALIFICATIF des ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Septembre 1914

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages . . .	2	—	—	—	2
Bières . . . . .	2	—	—	—	2
Cafés, Thés et Chicorées.	1	—	—	—	1
Cidres et Poirés. . . .	—	—	—	—	—
Chocolats et Cacaos. . .	—	—	—	—	—
Confitures et Miels . . .	—	—	—	—	—
Eaux et Glaces . . . . .	4	—	7	—	11
Étains et Poteries . . . .	—	—	—	—	—
Farines . . . . .	1	—	—	—	1
Huiles comestibles . . . .	—	—	—	—	—
Jouets et Colorants . . . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spirit. divers	—	—	—	—	—
Laits . . . . .	32	—	—	5	37
Pains et Pâtes . . . . .	3	—	—	—	3
Parfumeries, Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles . . . . .	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . . . .	—	—	—	—	—
Produits pharmaceutiques . .	—	—	—	—	—
Saindoux . . . . .	—	—	—	—	—
Sirops, Liqueurs et Limonades	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries.	—	—	—	—	—
Viandes et Conserves . . .	1	—	1	—	2
Vinaigres . . . . .	—	—	—	—	—
Vins . . . . .	—	—	—	—	—
Divers . . . . .	1	—	—	—	1
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>47</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>60</b>



### CONSOMMATION D'EAU en Septembre 1914

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1913	1914	1913	1914	1913	1914			
	1	21.246	18.289	1.13	1.12	3.45			
2	22.685	16.702	1.13	1.12	3.45	3.45	4.20	3.60	
3	24.310	14.039	1.15	1.12	3.48	3.43	4.45	3.25	
4	23.921	13.861	1.13	1.10	3.46	3.43	4.75	4.25	
5	21.787	17.287	1.12	1.08	3.45	3.45	4.60	3.75	
6	25.181	13.931	1.12	1.12	3.45	3.43	4.75	3.80	
7	19.563	15.296	1.12	1.10	3.45	3.43	4.75	4.10	
8	18.359	16.375	1.18	1.12	3.50	3.45	4.40	4.00	
9	23.590	15.633	1.20	1.12	3.52	3.45	5.00	4.10	
10	24.018	18.053	1.13	1.12	3.46	3.45	4.45	4.00	
11	23.744	17.416	1.12	1.12	3.45	3.45	4.85	3.90	
12	23.808	15.487	1.08	1.13	3.41	3.46	4.95	3.30	
13	25.589	13.894	1.08	1.15	3.49	3.48	4.55	4.30	
14	18.514	15.472	1.06	1.20	3.38	3.52	5.00	4.40	
15	22.005	16.833	1.07	1.20	3.38	3.52	4.95	4.30	
16	23.126	14.708	1.07	1.23	3.38	3.55	4.60	4.10	
17	23.129	14.590	1.06	1.23	3.37	3.55	4.35	4.00	
18	22.761	15.610	1.07	1.18	3.38	3.50	4.70	4.10	
19	23.02	18.379	1.06	1.18	3.37	3.50	4.70	4.10	
20	24.896	10.207	1.05	1.16	3.38	3.48	3.40	4.20	
21	17.481	15.597	1.07	1.18	3.40	3.50	4.80	4.25	
22	21.797	12.780	1.06	1.13	3.39	3.45	3.65	4.50	
23	23.263	14.94	1.10	1.10	3.43	3.42	4.10	4.00	
24	23.381	16.020	1.07	1.16	3.40	3.48	4.45	4.10	
25	24.073	16.229	1.04	1.15	3.36	3.47	4.45	3.75	
26	24.009	17.559	1.03	1.18	3.35	3.50	4.00	4.00	
27	25.405	12.210	0.97	1.16	3.29	3.48	3.25	3.25	
28	17.942	14.885	1.01	1.16	3.34	3.48	4.40	4.00	
29	21.737	18.705	0.98	1.16	3.30	3.48	3.95	4.00	
30	23.655	15.003	0.94	1.16	3.25	3.48	3.50	3.50	

## STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
27	»	301	58	359	24	8	32	389	»	11	»

### Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non compris).

N <sup>o</sup> d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	De 1	De 20	De 40	De 60 ans	TOTAUX
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	et au delà	
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal) . . .	»	»	2	»	»	2
2	Typhus exanthématique. . . . .	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes . . . . .	»	»	»	»	»	»
4	Variole . . . . .	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole . . . . .	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine . . . . .	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche. . . . .	5	3	»	»	»	8
8	Diphthérie et croup . . . . .	»	1	»	»	»	1
9	Grippe . . . . .	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique. . . . .	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras . . . . .	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques . . . . .	»	»	1	»	1	2
13	Tuberculose des poumons . . . . .	»	7	15	16	1	39
14	Tuberculose des méninges . . . . .	»	1	»	»	»	1
15	Autres tuberculeuses . . . . .	»	1	2	2	1	6
16	Cancer et autres tumeurs malignes . . . . .	»	1	1	5	9	16
17	Méningite simple . . . . .	4	5	1	»	»	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau . . . . .	»	»	»	8	22	30
19	Maladies organiques du cœur . . . . .	2	»	4	10	17	33
20	Bronchite aiguë . . . . .	1	»	»	»	»	1
21	Bronchite chronique. . . . .	»	»	»	3	4	7
22	Pneumonie . . . . .	2	3	1	1	2	9
23	Autres affections de l'appareil respiratoire . . . . .	1	2	»	2	5	10
24	Affections de l'estomac (cancer excepté). . . . .	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans) . . . . .	105	11	»	»	»	116
26	Appendicite et Typhlite . . . . .	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, obstruction intestinale. . . . .	»	»	»	1	»	1
28	Cirrhose du foie . . . . .	»	»	1	2	1	4
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright . . . . .	»	2	3	3	6	14
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme . . . . .	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales) . . . . .	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement . . . . .	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation . . . . .	9	1	»	»	»	10
34	Sénilité . . . . .	»	»	»	»	»	»
35	Morts violentes (suicide excepté). . . . .	»	»	11	»	»	»
36	Suicides . . . . .	»	»	1	»	»	»
37	Autres maladies . . . . .	2	4	4	8	19	37
38	Maladies inconnues ou mal définies . . . . .	»	»	»	1	»	1
	<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>131</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>61</b>	<b>89</b>	<b>365</b>

---

**Vente et Achat de journaux. — Interdiction.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

ARRÊTONS :

La vente et l'achat de tous les journaux sont rigoureusement interdits jusqu'à nouvel ordre.

Hôtel de Ville, le 5 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Vente et Achat de journaux. — Rapport d'arrêté.**

---

L'arrêté en date du 5 Septembre 1914, portant interdiction de la vente et de l'achat des journaux est rapporté.

Hôtel de Ville, le 10 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Police. — Lieux ouverts au public. Fermeture. Fixation.**

---

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant que pour faciliter le maintien du bon ordre, il y a lieu d'avancer l'heure de fermeture des établissements ouverts au public et de supprimer les terrasses des cafés.

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté l'heure de fermeture des lieux ouverts au public est fixée à 8 heures du soir.

Article 2. — A partir de la même date, il est interdit d'installer des terrasses à la porte des cafés ;

Article 3. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

**Police. — Bals et concerts. Interdiction.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant que dans les circonstances actuelles les réjouissances publiques seraient déplacées ; qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la population angoissée puisse attendre dans le calme, le recueillement et la dignité, l'issue des combats auxquels prennent part tous les hommes valides appelés sous les drapeaux ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, les bals et concerts de toutes sortes sont interdits, jusqu'à nouvel ordre, sur le territoire de Lille.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Police. Agents temporaires.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 16 Septembre 1914 :

- MM. Loock, Désiré-Adolphe, né à Lille, le 22 Juin 1886 ;
- Frédéricq, Jules-Désiré, né à Lille, le 4 Janvier 1890 ;
- Folsant, Louis, né à Guines (P.-de-C.), le 21 Mai 1865 ;
- Duburque, Georges, né à Lallaing (Nord), le 16 Janvier 1876 ;
- Thérin, Ernest-Oscar, né à Sept-Meules (Seine-Inf.), le 2 Janv. 1876 ;
- Legras, Emile, né à Calais, le 15 Juillet 1884 ;
- Duthilleul, Charles, né à Lille, le 6 juin 1884 ;



- MM. Chaniac, Léon-Xavier, né à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne),  
le 10 Juillet 1866 ;  
Ducrocq, Alfred, né à Armentières, le 11 Mai 1863 ;  
Fibbe, Alfred, né à Croix, le 15 Octobre 1890 ;  
Kiecken, Albert-Louis, né à Dunkerque, le 15 Janvier 1879 ;  
Bonnel, Paul-Théodore, né à Lille, le 4 Octobre 1883 ;  
Corbu, Edouard-Elie, né à Lille, le 29 Janvier 1884 ;  
Lefebvre, Alphonse-Eugène, né à Lille, le 23 Juillet 1882 ;  
Prevost, Henri-Oscar, né à Lille, le 20 Août 1874 ;  
Robyn, Hippolyte, né à Lille, le 18 Juin 1877 ;  
Beauvais, Constant-Paul, né à Lille, le 15 Août 1878 ;  
Payen, Jules, né à Arras, le 18 Août 1880 ;  
Dethandt, Gaston-Victor, né à Lille, le 4 Juillet 1881 ;  
Moreau, Edmond, né à Lille, le 18 Janvier 1855 ;  
Spillebout, Henri-Désiré, né à Houplines (Nord), le 25 Nov. 1866 ;  
Cauchy, Edouard, né à Rumegies, le 12 Septembre 1868 ;  
Chartier, Charles, né à La Madeleine (Nord), le 19 Août 1830 ;  
Favier, Eugène, né à Lille, le 1<sup>er</sup> Mars 1884 ;  
Leclercq, Alfred-Agathon, né à Lille, le 12 Décembre 1863 ;  
Hallynck, Lucien, né à Bailleul (Nord), le 31 Août 1875 ;  
Collesson, Gabriel-Georges, né à Dunkerque, le 23 Nov. 1874 ;  
Debeulre, Paul, né à Lille, le 2 Août 1876 ;  
Bolluyt, Benoit-Henri, né à Wallon-Cappel (Nord), le 31 Oct. 1862 ;  
Sevary, Emile, né à Lille, le 28 Juin 1871 ;  
Dumoutiez, Georges-Jules, né à Lille, le 28 Juin 1864 ;  
Martin, Gervais-Léon, né à Lille, le 17 Janvier 1877 ;  
Lunus, Hippolyte-Théodore, né à Lille, le 21 Décembre 1875 ;  
Dalluin, Henri-Charles, né à Lille, le 30 Juillet 1870 ;  
Touzet, Louis-Abel, né à Beauval (Somme), le 6 Mai 1863 ;  
Merveille, Emile, né à Lille, le 6 Décembre 1890 ;  
Renaud, Gaston-Jules, né à Arras, le 18 Mai 1884 ;  
Vesschemoet, Louis, né à Lille, le 25 Janvier 1873 ;  
Petitqueux, Armand, né à Lille, le 9 Septembre 1888 ;  
Steiner, Joseph, né à Kingheim, le 11 Février 1886 ;  
Bury, Modeste-Alexandre, né à Rieux (Nord), le 11 Décembre 1865 ;  
Jeanbart, Gaston-Théophile, né à Lille, le 5 Août 1881 ;  
Trannois, Fidélix, né à Rumilly (Nord), le 24 Mai 1874 ;  
Decorsin, Jean-Bte-Maurice, né à Busigny (Nord), le 21 Sept. 1870 ;  
Deroubaix, Henri, né à Lille, le 7 Juin 1865 ;  
Mittenaere, Adolphe, né à Lille, le 27 Septembre 1860 ;  
Snøegkx, Nicolas, né à Anvers, le 26 Fév. 1880 (naturalisé français) ;  
Denis, Paul, né à Marquette, le 27 Janvier 1868 ;  
Cappe, Alfred-Désiré, né à Lille, le 8 Mars 1887 ;

MM. Dehay, Armand-Léon, né à Lille, le 8 Octobre 1872 ;  
Duthoit, Gaston, né à Lille, le 31 Janvier 1876 ;  
Delaire, Victor-Auguste, né à Aire (P.-de-C.), le 4 Janvier 1862 ;  
Reelle, Georges, né à Lille, le 12 Mai 1885 ;  
Salembies, Henri, né à Lille, le 5 Février 1861 ;  
Merchié, Victor, né à Hazebrouck, le 9 Septembre 1872 ;  
Cornil, Arthur-Edmond, né à La Madeleine (Nord), le 11 Sept. 1879 ;  
Poisson, Gustave, né à Fretin (Nord), le 22 Mars 1872 ;  
Masseus, Henri, né à Roubaix, le 13 Octobre 1881 ;  
Vitse, Paul, né à Bollezeele (Nord), le 11 Juillet 1865 ;  
Masse, Ferdinand, né à Férin (Nord), le 18 Novembre 1871 ;  
Dubois, Désiré-Usmar, né à Lille, le 6 Juin 1869 ;  
Thuysschaever, Edmond, né à Lille, le 13 Novembre 1869 ;  
Lemoine, Edouard-Charles, né à Lille, le 21 Février 1869 ;  
Simoens, René, né à Hondschoote, le 25 Février 1871 ;  
Vermout, Auguste-François, né à Halluin (Nord), le 6 Mai 1869 ;  
Verlinde, Bernard-François, né à Tourcoing (Nord), le 6 Fév. 1882 ;  
Depienne, Georges, né à Lille, le 9 Mars 1871 ;  
Douchet, Hector, né à Rieux (Nord), le 20 Janv. 1897, dactylographe ;  
Somerlinck, Gustave, né à Lille, le 29 Janvier 1888 ;  
Impis, Alfred, né à Lille, le 14 Février 1865 ;  
Dubuisson, Charles-Auguste, né à Armentières, le 27 Déc. 1863 ;  
Van Cennebroeck, Oscar-Emile, né à Lille, le 26 Février 1889.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Police.** — Agents temporaires.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire de Police faisant fonctions de Commissaire central ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de

la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 5 Septembre 1914 :

- MM. Neveux, Gaston, né à Lille, le 7 Mai 1875 ;  
Liets, Georges, né à Lille, le 2 Mai 1888 ;  
Rousseau, Charles-Louis, né à Lille, le 23 Novembre 1871 ;  
Motte, Gustave-Florent, né à Lille, le 2 Janvier 1880 ;  
Scarlaken, Louis, né à Lille, le 12 Janvier 1884 ;  
Carpentier, Alexandre, né à Lille, le 18 Mai 1859 ;  
Agache, Henri, né à Lille, le 15 Septembre 1867 ;  
Vanrenterghem, Emile-Charles, né à Lille, le 30 Mai 1871 ;  
Saillard, Louis-Charles, né à Roiglise, le 13 Novembre 1865 ;  
Petit, Henri, né à Avesnes, le 8 Novembre 1868 ;  
Lemaire, Georges-Désiré, né à Lille, le 26 Janvier 1867 ;  
Plancq, Fernand, né à Lille, le 4 Avril 1864 ;  
Barbez, Paul-Jean-Baptiste, né à Frelinghien, le 2 Février 1866 ;  
Thomas, Jules-Louis-Joseph, né à Lens, le 3 Juillet 1886 ;  
Lemoine, Paul-Edouard, né à St-Martin-au-Laert, le 27 Mars 1875 ;  
Nimal, Alfred, né à Lille, le 21 Mars 1882 ;  
Juguin, Almyre-Ferdinand, né à Saint-Omer, le 5 Avril 1865 ;  
Pringuez, Léon-Frédéric, né à Lille, le 13 Avril 1863 ;  
Lenotte, Omer-Henri, né à Cambrai, le 9 Septembre 1885 ;  
Verheeken, Téléphore-Oscar, né à Lille, le 24 Juin 1871 ;  
Jombart, Alfred-Louis, né à Lille, le 12 Août 1872 ;  
Lemaire, Auguste-Alexandre, né à Lille, le 11 Février 1868 ;  
Raimbeau, Gabriel-Louis, né à Lille, le 5 Novembre 1882 ;  
Leclercq, Emile-Charles, né à Lille, le 27 Janvier 1876 ;  
Muller, Pierre, né à Lille, le 20 Février 1865 ;  
Thibaut, Louis, né à Vendeville, le 22 Novembre 1870 ;  
Écorcheville, Ernest, né à Paris, le 7 Février 1880 ;  
Hollebecq, Gustave, né à Lille, le 24 Juin 1862 ;  
Lalloyaux, Gaston-Léon, né à Saint-Omer, le 5 Mars 1881 ;  
Demeestère, Eugène-Léon, né à Lille, le 25 Janvier 1890 ;  
Nef, Félix, né à Lille, le 30 Juin 1878 ;  
Roch, Arthur-Eugène, né à Lille, le 3 Janvier 1882 ;  
Caze, Gustave-Désiré, né à Pins, le 6 Avril 1871 ;  
Liébart Auguste-Joseph, né à Lille, le 19 Avril 1866 ;  
Deblaere, Constant, né à Lille, le 25 Juin 1876 ;  
Duriez, Louis, né à Laventie, le 26 Décembre 1865 ;  
Guériu, Achille, né à Lille, le 29 Août 1868 ;  
Vienne, Florian-Henri, né à Lille, le 10 Décembre 1877 ;  
Vanuxen, Arthur-Alexandre, né à Beaucamps, le 27 Mars 1868 ;  
Patout, Emile, né à Lille, le 27 Février 1867 ;  
Deletombe, Jules-Henri, né à Lille, le 3 Mars 1885 ;

M. Codron, Achille-Joseph, né à Baisieux, le 21 Septembre 1864.

Article 2. — M. le Commissaire de Police, faisant fonctions de Commissaire central, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

**Police.** — Agents temporaires.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 10 Septembre 1914 :

- MM. Blondel, Henri, né à Lille, le 24 Décembre 1877 ;  
Vanlaton, Henri-Eugène, né à Estaires, le 22 Septembre 1879 ;  
Desreumaux, Gustave-Louis, né à Lille, le 5 Décembre 1885 ;  
Carlier, Arthur-Georges, né à Lille, le 10 Novembre 1867 ;  
Coddeville, Emile-Désiré, né à Lille, le 11 Avril 1862 ;  
Cuvelier, Désiré-Joseph, né à Lomme, le 16 Juin 1866 ;  
Bonpain, Charles-Arthur, né à Cambrai, le 12 Juillet 1868 ;  
Bonnier, Louis-Albert, né à Lille, le 17 Septembre 1887 ;  
Decottignies, Maximilien-Alfred, né à Lannoy, le 21 Juillet 1871 ;  
Leclercq, Gaston, né à Douai, le 30 Juin 1878 ;  
Hellebosch, Henri-Paul, né à Lille, le 23 Juillet 1868 ;  
Droissart, Edmond-Auguste, né à Lille, le 30 Octobre 1891 ;  
Desmoutiez, Georges-Louis, né à Lille, le 6 Juillet 1882 ;  
Carpentier, Octave-Alexandre, né à l'Etoile, le 18 Novembre 1866 ;  
Franc, Constant, né à Lille, le 19 Mai 1872 ;  
Dermout, Frédéric, né à Douai, le 12 Juillet 1865 ;  
Grosjean, Louis-Ernest, né à Paris (IV<sup>e</sup>), le 5 Mai 1862 ;  
Halluin, Georges, né à Lille, le 21 Mai 1862 ;  
Condrieux, Alphonse, né à Cysoing, le 12 Octobre 1864 ;  
Masset, Alphonse, né à Lille, le 10 Décembre 1870.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

**Police.** — Nominations.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés dans le Service de la Police en tenue,  
à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 1914 :

**Brigadier de deuxième classe :**

Lefils, Paul, actuellement sous-brigadier de première classe.

**Sous-Brigadiers de deuxième classe :**

Dellesalle, Louis, sergent de ville de première classe ;  
Ruckebusch, Jules-Léon-Désiré, sergent de ville de première classe ;  
Barre, Honoré, sergent de ville de première classe.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution  
du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.



---

Imp. Delemer et Dubar, 12<sup>ter</sup>, rue de Lens, Lille. — 34.373

---

# BULLETIN ADMINISTRATIF

## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Administration Municipale :</b>	
Service des Travaux. Délégation, Legrand-Herman . . . . .	579
<b>Police Administrative :</b>	
Charbons, Taxe. . . . .	579
État-Civil. Médecins . . . . .	580
<b>Enseignement primaire :</b>	
École Baggio. Direction intérimaire des ateliers, Marc Félix. . . . .	581
<b>Bureau de Bienfaisance :</b>	
Administrateur.. Installation A. Ricard . . . . .	581
<b>Œuvres diverses :</b>	
Œuvre du Prêt du linge. Compte pour 1914 . . . . .	582
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Novembre . . . . .	583
— — — — — Décembre . . . . .	584
<b>Finances :</b>	
Ouverture de Crédit . . . . .	584
<b>Hygiène :</b>	
Note explicative additionnelle . . . . .	584
Statistique des décès du mois d'Octobre . . . . .	586
— — — — — Décembre . . . . .	587



---

---

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**Service des Travaux. — Délégation.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu l'article 82 de la loi de 1884,  
Considérant que M. Laurenge, Adjoint aux Travaux, est mobilisé ;  
Que le nombre restreint des Adjointes présents ne permet pas de lui  
choisir parmi eux un remplaçant ;

**ARRÊTONS :**

Article premier. — M. Legrand-Herman, Conseiller municipal, est nommé  
adjoint-suppléant pour tous les services compris dans la délégation de  
M. Laurenge.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent  
arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

**Charbons. — Taxe.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;  
Vu notre arrêté du 24 Novembre 1914 ;  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour éviter la hausse  
du combustible.

**ARRÊTONS :**

Article premier. — Les charbons et boulets, qui sont cédés par la Ville  
aux négociants en gros, ne peuvent être vendus par ceux-ci aux petits  
marchands de détail, qu'avec une majoration maximum et exceptionnelle  
de 1,50 par tonne, sur les prix consentis par la Ville.

Les négociants en gros doivent indiquer sur les reçus qu'ils remettent  
aux petits marchands l'origine et la composition des charbons et boulets  
ainsi que les dates des fournitures. Les petits marchands présenteront ces  
mêmes reçus aux agents de la Ville, toutes les fois que la demande leur en  
sera faite.

Article 2. — Les prix fixés pour la vente au détail aux consommateurs sont les suivants, pour le combustible mis en sac et rendu en cave :

	frs.
Tout venant . . . . .	4 25 les 100 kgs
Grains lavés . . . . .	4 25 »
Boulets et briquettes . . . . .	4 25 »
Forte composition . . . . .	4 50 »
Gros criblés . . . . .	4 75 »
Anthracite . . . . .	5 00 »

Ces prix sont des maxima et l'Administration municipale se réserve de les modifier selon les circonstances.

Article 3. — M. le Directeur des Finances et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

Vu :

Lille, le 5 Janvier 1915,

*Pour le Préfet du Nord,*

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RÉGNIER.

---

### Médecins de l'État-Civil. — Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés pour la durée de la guerre, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1915, médecins de l'État-Civil et des Écoles :

1 <sup>re</sup>	Circonscription . . . . .	MM. Lepoutre.
2 <sup>e</sup>	— . . . . .	Sable.
3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	— . . . . .	Pollet.
4 <sup>e</sup>	— . . . . .	Delmasure.
6 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup>	— . . . . .	Bonnet-Laborderie.
7 <sup>e</sup>	— . . . . .	Hochstetter.
8 <sup>e</sup>	— . . . . .	Bosquier.
9, 10 et 13 <sup>e</sup>	— . . . . .	Vincent.
12 <sup>e</sup>	— . . . . .	Favier.
14 <sup>e</sup>	— . . . . .	Colas.
15 <sup>e</sup>	— . . . . .	Delplanque.
16, 17 et 18 <sup>e</sup>	— . . . . .	Lovigny.



Ces médecins devront, en outre, à la demande de l'Administration Municipale, visiter les employés malades et, pendant deux mois au cours de leur mandat, délivrer à la Mairie (Bureau d'Hygiène), le Jendi de chaque semaine, de 11 heures 1/2 à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 2 Novembre 1902.

Article 2. — MM. les Adjointes délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

C. REMY, Adjoint.

---

### **Ecole Baggio. — Direction intérimaire.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 88 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur général de l'Enseignement technique.

#### **ARRÊTONS :**

Article premier. — M. Marc Félix, ancien constructeur, est chargé de la direction des ateliers de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio, pendant la durée des hostilités ; il recevra, à ce titre, une indemnité mensuelle de 150 fr. (cent cinquante francs), à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1914.

Article 2. — M. le Secrétaire Général et M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

### **BUREAU de BIENFAISANCE de LILLE**

#### **Installation d'un Administrateur**

L'An mil neuf cent quatorze, le dix Juillet, à dix heures du matin, nous, Th. TITREN, Vice-Président de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille, nous sommes rendus dans la salle des séances de cette Administration où étaient présents les Membres en faisant partie ;

Nous avons donné connaissance d'un arrêté préfectoral en date du 16 Juillet 1914, aux termes duquel M. Albert RICART est nommé Administrateur du Bureau de Bienfaisance en remplacement de M. DRUEZ, démissionnaire ;

Et, en conformité du décret spécial du 5 Février 1880, nous avons installé M. Albert RICARD dans ses fonctions de Membre de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance et avons confirmé ses pouvoirs.

De tout ce qui précède, nous avons rédigé le présent procès-verbal que les Membres présents ont signé avec nous.

*Pour copie conforme :*

Le Vice-Président,  
TITREN.

## ŒUVRE DU PRÊT DU LINGE

### Statistique pour 1914

L'Œuvre a blanchi :	L'Œuvre possède :
9.263 Draps.	1 261 Draps.
4.424 Taies.	626 Taies.
4.386 Chemises.	934 Chemises.
892 Caracos.	145 Caracos.
17 Objets divers.	79 Objets divers.
<hr/> 18 982 Pièces en tout.	<hr/> 3.045 Pièces en tout.

### RECETTES

Excédent 1913 . . . . .	1.208 15
Subside Mairie . . . . .	1.000 »
Cotisations . . . . .	4.317 »
Recettes extraordinaires . . . . .	1.399 45
<hr/> Total . . . . .	7 924 60

### DÉPENSES

Achat de linge . . . . .	1.662 05
Secours aux malades . . . . .	889 25
Charbon . . . . .	180 »
Blanchissage et Entretien . . . . .	2.864 40
Secours aux sinistrés . . . . .	525 30
Secours aux soldats . . . . .	1.230 60
<hr/>	
	7.351 60
En caisse . . . . .	573 »
<hr/> Total . . . . .	7.924 60

Lille, le 15 Septembre 1914.

## OEUVRES DIVERSES

### FOURNEAUX ECONOMIQUES

Fonctionnement en Novembre

CUISINES	Semaine du 2-8 Novembre		Semaine du 9-15 Nov.		Semaine du 16-22 Nov.		Semaine du 23-29 Nov.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu . . . . .	1.735	4.209	730	3.742	»	4.372	1.428	4.244
Guillaume-Tell . . . . .	3.558	3.098	3.573	3.402	4.182	3.545	3.942	4.202
Renan . . . . .	1.533	2.093	1.488	2.240	1.654	2.140	1.604	2.366
Manuel . . . . .	3.644	7.786	3.697	7.996	3.842	8.645	4.128	8.758
Fénelon . . . . .	7.067	7.105	6.572	5.680	6.808	6.219	6.121	5.682
Lottin . . . . .	8.665	8.506	7.844	7.390	7.914	7.405	8.172	7.863
Bouvines . . . . .	11.545	17.224	11.527	14.585	10.777	12.834	12.137	9.899
Béguinage . . . . .	1.800	5.800	1.870	6.352	1.991	6.312	1.943	6.338
Baignerie . . . . .	6.454	5.601	7.107	6.082	7.517	5.768	7.682	5.242
Asile de nuit . . . . .	1.841	2.623	1.824	2.789	2.023	3.137	2.024	3.482
Fombelle . . . . .	3.522	7.254	3.788	8.001	4.203	8.288	4.393	8.989
Tournai (rue de)	2.328	2.471	2.409	2.474	2.042	2.203	2.101	2.262
Postes (rue des)	1.492	5.490	2.143	4.336	3.062	3.842	3.076	4.026
Pierre-Légrand . . . . .	1.964	9.951	1.651	9.620	1.707	7.946	1.692	8.853
Panekoucke . . . . .	»	182	»	»	»	»	239	»
Saint-Omer . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes (rue d')	1.954	3.620	2.040	4.197	2.328	4.181	2.412	4.034
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>152.146</b>		<b>147.149</b>		<b>146.887</b>		<b>148.695</b>	

## FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

### Fonctionnement en Décembre

CUISINES	Sem. du 30 Nov. au 6 Déc		Semaine du 7-13 Décembre		Semaine du 14-20 Déc.		Semaine du 21-27 Déc.		Sem. du 28 Déc. au 3 Janv. 1915	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu . . . . .	1.439	4.429	1.592	3.913	5.628	4.006	1.547	4.555	1.348	4.629
Guillaume-Tell . . . . .	3.529	3.006	3.450	2.861	3.961	3.132	3.078	3.646	2.225	4.444
Renan . . . . .	1.671	2.361	1.643	2.425	1.634	2.477	1.686	2.471	1.881	2.243
Manuel . . . . .	4.214	8.965	4.206	9.199	4.022	8.435	4.070	8.772	3.758	9.917
Fénelon . . . . .	6.095	5.337	5.726	5.142	5.750	5.050	4.976	4.427	5.805	5.087
Lottin . . . . .	7.204	8.236	7.567	8.327	8.177	8.099	7.718	8.440	8.663	9.157
Bouvines . . . . .	12.631	10.274	11.839	9.676	11.836	9.640	11.659	9.872	11.873	9.647
Béguinage . . . . .	1.824	5.591	1.920	4.657	2.264	9.988	2.103	5.341	2.687	5.678
Baignerie . . . . .	6.844	5.325	7.606	5.197	8.127	5.852	8.009	5.896	8.702	5.911
Asile de nuit . . . . .	1.704	3.182	1.573	3.201	1.761	3.254	1.544	3.044	1.180	3.492
Fombelle . . . . .	4.231	9.173	3.997	8.443	4.046	9.074	4.280	8.555	4.267	8.900
Tournai (r. de) . . . . .	2.111	1.920	2.109	2.107	2.340	2.387	1.835	2.919	1.732	2.560
Postes (r. des) . . . . .	3.180	4.060	3.097	3.934	3.023	3.971	2.928	3.923	2.150	2.980
Pre-Légrand . . . . .	1.587	8.266	1.576	7.891	1.703	8.333	1.476	8.794	1.454	8.230
Panekoucke . . . . .	268	»	303	»	304	»	220	»	170	»
Saint-Omer . . . . .	142	»	146	»	157	»	171	»	102	»
Avesnes (r. d') . . . . .	2.478	3.895	2.384	3.555	2.566	2.912	2.650	4.809	2.808	3.674
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>145.170</b>		<b>141.265</b>		<b>145.109</b>		<b>143.545</b>		<b>147.360</b>	

### Finances. — Ouverture de crédit.

Ravitaillement de la population . . . . . 500.000 fr.

Hôtel de Ville, le 11 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. REMY, Adjoint.

### Bureau municipal d'hygiène. — Note explicative additionnelle.

	H.	F	TOTAUX
<b>I. MORTS VIOLENTES.</b>			
1° <i>Civils.</i> — Morts accidentelles (travail et auto)	3	1	4
Morts par armes à feu, éclats d'obus,			
asphyxie . . . . .	52	33	85
2° <i>Militaires.</i> — Soldats français . . . . .	78	»	
Soldats allemands . . . . .	32	»	111
Soldats anglais . . . . .	1	»	
	166	34	200

Il est à noter que beaucoup de soldats allemands ont été enterrés dans les fortifications et dans Lille extra-muros par leurs frères d'armes. Le Bureau d'Hygiène n'a actuellement aucun renseignement sur leur nombre.

**II. FIÈVRE Typhoïde.** — 2 soldats allemands et 1 soldat français décédés.



## STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
9	»	276	70	346	19	3	22	532	»	1	1

### Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non compris).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	3	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	7	25	13	4	49
14	Tuberculose des méninges	»	»	»	»	»	»
15	Autres tuberculoses	»	2	»	1	1	4
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	8	7	17
17	Méningite simple	4	6	1	»	1	12
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	8	20	39
19	Maladies organiques du cœur	»	»	3	15	22	40
20	Bronchite aiguë	1	»	»	1	1	3
21	Bronchite chronique	»	»	3	7	21	31
22	Pneumonie	1	1	»	1	3	6
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	»	2	2	2	15	21
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	»	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	27	3	»	»	»	30
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	1	1
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	»	»	»	3	3
30	Tumeurs non cancéreuses et autres Affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	9	»	»	»	»	9
34	Sénilité	»	»	»	»	19	19
35	Morts violentes (suicide excepté)	1	16	130	35	17	199
36	Suicides	»	»	»	»	1	1
37	Autres maladies	3	4	8	7	14	36
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	1	»	»	»	1
<b>TOTAUX</b>		<b>46</b>	<b>43</b>	<b>179</b>	<b>101</b>	<b>163</b>	<b>532</b>



## STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1914

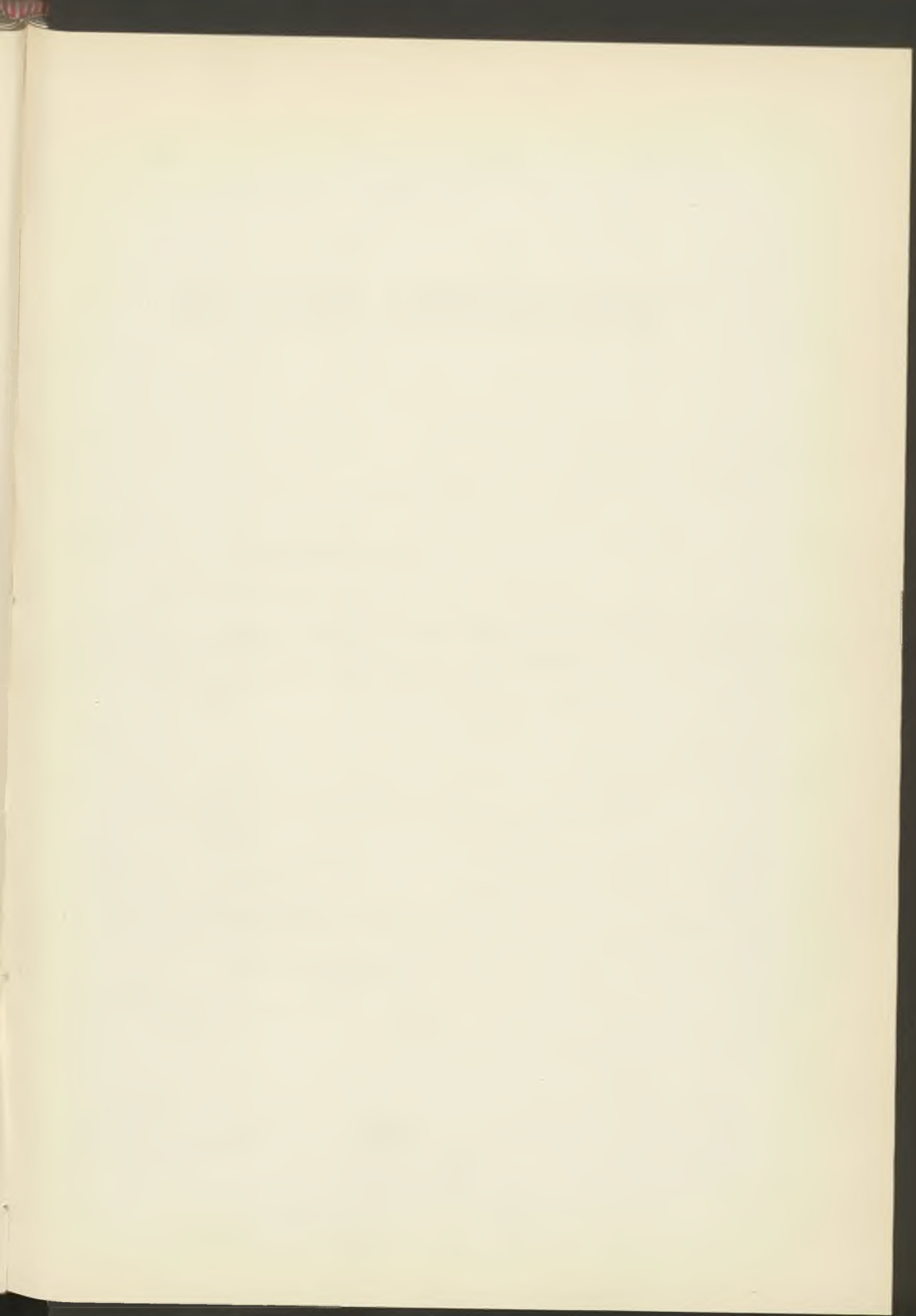
Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
3	»	242	85	327	16	7	23	338	»	»	»

### Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non compris).

N <sup>o</sup> d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	1	1
5	Rougeole	»	2	1	»	»	3
6	Scarlatine	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche	1	2	»	»	»	3
8	Diphthérie et croup	1	1	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	1	»	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	1	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	»	11	20	18	»	49
14	Tuberculose des méninges	»	2	»	»	»	2
15	Autres tuberculoses	»	6	»	1	1	8
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	13	15	28
17	Méningite simple	3	7	»	»	1	11
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	4	28	33
19	Maladies organiques du cœur	»	»	»	6	21	28
20	Bronchite aiguë	2	2	1	»	1	6
21	Bronchite chronique	»	1	»	6	10	17
22	Pneumonie	»	»	»	»	6	6
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	1	1	»	7	8	17
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	13	1	»	1	2	3
25	Diarrhée et entérite (au dessous de 2 ans)	»	»	»	»	»	14
26	Appendicite et Typhlite	»	3	»	»	»	3
27	Hernie, obstruction intestinale	»	1	2	»	»	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	»	1
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	»	2	5	9	16
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme	»	»	1	»	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	1	»	»	»	»	1
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	11	5	1	19
36	Suicides	»	»	1	2	»	3
37	Autres maladies	6	5	3	6	17	37
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	1	»	1	3
TOTAUX.		29	50	45	76	138	338



---

Imp. Delemar et Dubar, 12 *ter*, rue de Lens, Lille. — 34 374

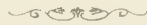
---

---



---

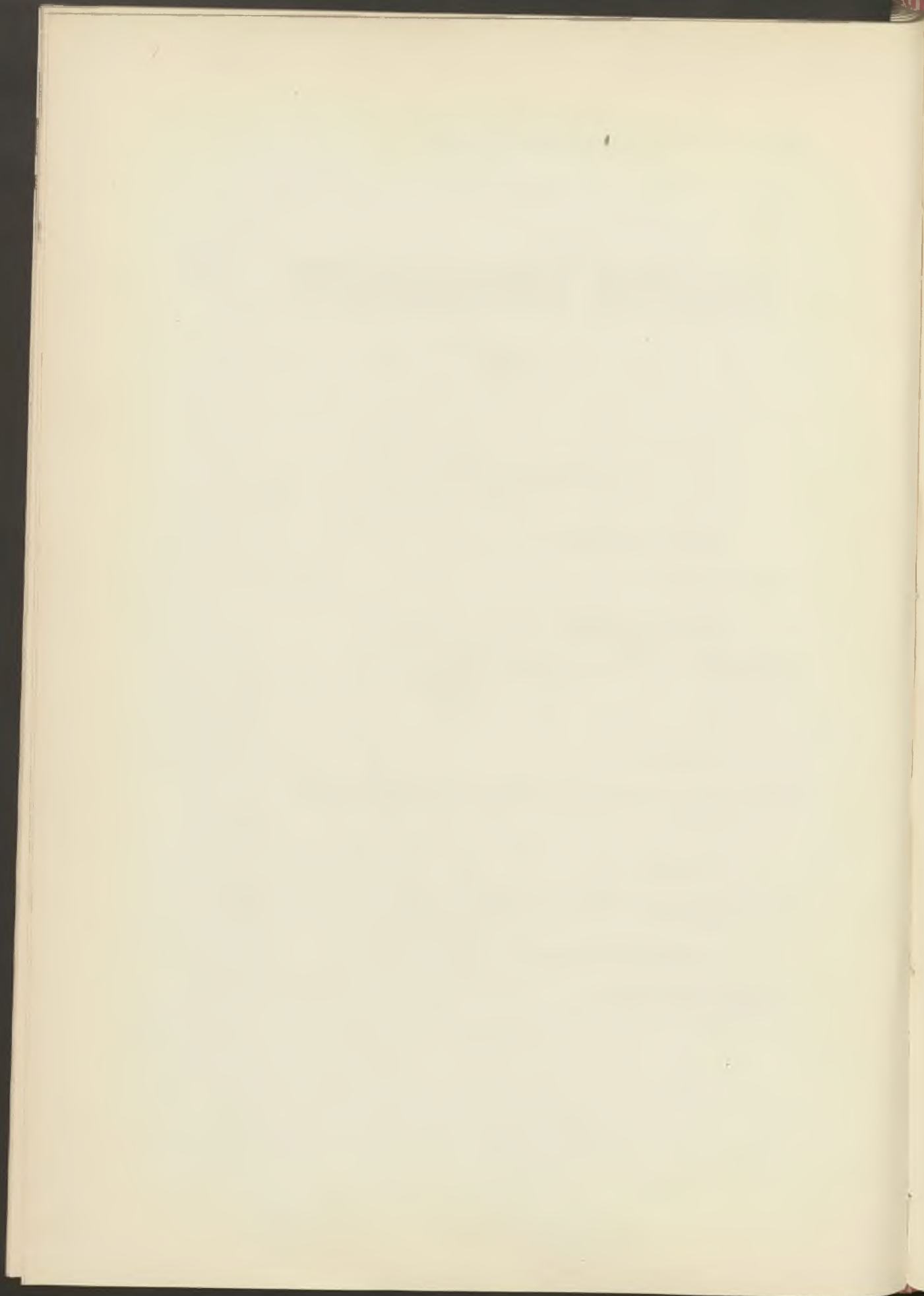
# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Police administrative :</b>	
Vente du charbon. Taxe. . . . .	591
<b>Œuvres diverses :</b>	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Août . . . . .	591
— — — — — Septembre . . . . .	592
— — — — — Octobre . . . . .	593
<b>Finances :</b>	
Frais de logement. Officiers et soldats allemands. Comptable spécial :	
Chardin . . . . .	594
<b>Hygiène :</b>	
Statistique des décès du mois de Novembre . . . . .	595
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. Décisions diverses . . . . .	596

---





### Vente du charbon. — Taxe.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 6 Avril 1884, article 88 ;

Considérant qu'il y a lieu d'empêcher la hausse injustifiée du combustible au cours de la saison rigoureuse ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Le charbon tout venant à usage domestique ne pourra être vendu plus de quarante francs les mille kilos rendus à domicile.

Article 2. — M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Novembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

### FOURNEAUX ECONOMIQUES

#### Fonctionnement en Août

CUISINES	Semaine du 10-16 août		Semaine du 17-23 août		Semaine du 24-30 août	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu . . . . .	»	»	1.479	2.350	2.759	5.133
Guillaume-Tell . . . . .	386	497	1.142	1.551	2.077	2.669
Renan (As. de nuit) . . . . .	748	960	1.415	1.870	3.284	3.880
Manuel . . . . .	1.726	2.793	3.404	5.069	4.152	5.967
Fénelon . . . . .	1.023	1.704	4.630	6.989	6.779	10.682
Lottin . . . . .	1.373	2.793	4.254	7.195	6.878	8.503
Bouvines . . . . .	1.699	2.545	7.672	11.194	10.315	15.240
Béguinage . . . . .	798	996	262	252	3.311	16.412
Baignerie . . . . .	»	»	»	»	»	»
Bailleul . . . . .	»	»	262	252	»	»
Fombelle . . . . .	1.272	1.825	3.494	4.483	4.320	5.526
Pierre-Légrand . . . . .	»	»	»	»	»	»
Paneckoucke . . . . .	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer . . . . .	»	»	»	»	»	»
Tournai (rue de) . . . . .	»	»	»	»	»	»
Postes (rue des) . . . . .	»	»	»	»	»	»
Avesnes (rue d') . . . . .	»	»	»	»	»	»
<b>TOTAUX.</b> . . . .	23.114		74.169		120.419	

## FOURNEAUX ECONOMIQUES

### Fonctionnement en Septembre

CUISES	Semaine du 31 août-6 sept.		Semaine du 7-13 septemb.		Semaine du 14-20 septemb.		Semaine du 21-27 septemb.		Semaine du 28 sept-4 octob.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Guillaume-Tell	2.110	2.676	2.604	3.224	2.913	3.518	1.879	4.366	2.978	3.375
Renan . . .	3.149	3.906	3.723	4.187	3.879	3.972	2.865	3.405	3.903	3.570
Manuel . . .	4.041	6.522	3.750	6.996	3.791	7.133	3.807	4.253	3.746	6.846
Fénelon . . .	10.893	14.536	10.893	14.276	10.596	14.210	3.947	7.092	9.098	11.811
Lottin . . .	4.858	7.438	5.845	8.266	6.245	8.794	8.173	10.000	7.578	8.102
Bouvines . . .	10.674	14.172	11.230	14.294	11.730	16.460	6.626	8.586	10.745	14.378
Béguinage . . .	2.926	4.569	3.049	4.844	2.780	5.197	9.972	6.835	2.757	5.562
Fombelle . . .	4.240	5.445	4.368	6.035	3.614	6.097	7.678	7.591	2.875	5.062
Av.de Dunkerq	»	»	»	»	»	»	3.055	6.190	»	»
Canteleu (Por.)	2.770	5.087	3.672	6.268	2.546	5.445	2.567	2.574	2.236	4.636
Bailleul . . .	2.279	2.673	2.532	2.607	2.533	2.707	2.875	5.652	2.149	2.262
Baignerie . . .	5.159	5.672	6.675	6.893	7.086	6.926	2.902	2.998	7.805	7.313
Vignette . . .	2.255	3.437	2.840	3.010	3.022	3.296	3.985	10.085	2.962	2.815
Fulton . . .	787	685	1.193	746	1.566	1.116	146	165	3.648	3.071
Pierre-Légrand	4.844	5.147	4.454	6.837	4.363	8.648	2.531	5.844	2.871	7.979
Paneckoucke . . .	»	»	»	293	»	268	»	650	530	575
Eylau . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	658	626
Saint-Omer . . .	»	»	»	210	»	247	»	»	»	632
Postes (r. des).	»	»	»	3.191	1.860	4.379	»	»	»	972
Nouveau-Lille.	»	»	»	»	»	»	»	»	702	632
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>141.506</b>		<b>159.035</b>		<b>166.957</b>		<b>151.295</b>		<b>156.145</b>	

## FOURNEAUX ECONOMIQUES

### Fonctionnement en Octobre

CUISINES	Semaine du 5-11 octobre		Semaine du 12-18 octob.		Semaine du 19-25 octob.		Semaine du 26 oct.-1 nov.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Manuel . . . . .	2.765	5.877	2.135	3.752	3.923	8.482	3.774	8.636
Guillaume-Tell. . . . .	1.951	2.246	1.888	2.572	2.176	4.095	3.446	3.415
Tournai (rue de) . . . . .	592	818	864	1.459	2.184	3.002	2.201	2.531
Canteleu (Porte) . . . . .	1.599	3.647	1.855	3.314	»	2.755	1.730	4.149
Fénelon . . . . .	6.078	7.424	3.784	5.412	5.410	8.519	6.788	8.413
Lottin. . . . .	6.983	7.783	6.231	6.744	9.592	10.074	9.009	8.693
Bouvines. . . . .	7.379	10.372	9.162	10.981	16.687	18.592	13.699	16.241
Béguinage . . . . .	2.804	5.530	1.802	3.118	2.527	6.789	2.029	6.196
Baignerie . . . . .	6.316	9.238	1.782	1.871	5.107	5.044	5.766	5.033
» Asile de nuit . . . . .	»	»	»	»	»	»	120	2.469
Princesse . . . . .	151	183	»	»	»	»	»	»
Fombelle. . . . .	2.466	4.380	1.855	3.314	3.504	6.138	3.490	7.865
Vignette. . . . .	2.567	2.657	»	»	»	»	»	»
Renan . . . . .	»	3.431	»	»	»	3.340	680	2.895
Pierre-Légrand. . . . .	2.174	5.476	1.965	5.497	1.839	8.575	2.294	8.952
Lakanal . . . . .	233	241	»	»	»	»	»	»
Paneckoucke . . . . .	»	»	»	»	»	»	162	»
Vignette (Ecole des garçons) . . . . .	832	859	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Postes (rue des) . . . . .	2.319	2.353	903	1.409	721	3.720	1.063	4.814
Eylau (rue d') . . . . .	382	332	»	»	»	»	»	»
Flandre (rue de) . . . . .	257	257	»	»	»	»	»	»
Nouveau-Lille . . . . .	660	550	»	»	»	»	»	»
Avesnes (rue d') . . . . .	1.665	2.356	1.272	2.389	1.098	4.047	1.118	4.140
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>142.860</b>		<b>87.712</b>		<b>147.940</b>		<b>151.829</b>	

**Guerre. — Frais de logement. Comptable spécial.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Article premier. — A partir de ce jour, M. Chardin, Employé aux Finances, est nommé Comptable spécial pour le paiement des frais de nourriture des officiers et soldats allemands.

Une somme de 5.000 francs est mise, à cet effet, à sa disposition.

Article 2. — M. Chardin rendra compte de l'emploi des fonds qui lui sont confiés, dans le délai maximum d'un mois, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Il tiendra un livre de caisse sur lequel il fera figurer :

En recette, l'avance qui lui a été consentie ;

En dépense, tous les paiements effectués par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Recette municipale, devront être présentés à M. le Directeur des Services Financiers, à toute réquisition.

Article 3. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Novembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

---



## STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (morts-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
2	»	290	63	353	12	6	18	344	»	5	»

### Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).

N <sup>o</sup> d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal).	»	»	»	
2	Typhus exanthématique.	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes.	»	»	»	»	»	»
4	Variolo.	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole.	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine.	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche.	2	1	»	»	»	3
8	Diphthérie et croup.	»	2	»	»	»	2
9	Grippe.	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras.	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques.	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons.	1	6	19	10	3	39
14	Tuberculose des méninges.	1	1	»	»	»	2
15	Autres tuberculoses.	»	2	»	1	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes.	»	»	1	5	12	18
17	Méningite simple.	2	5	2	1	»	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau.	»	»	»	8	27	35
19	Maladies organiques du cœur.	»	»	1	5	14	20
20	Bronchite aiguë.	1	1	»	»	»	2
21	Bronchite chronique.	»	»	1	9	8	18
22	Pneumonie.	»	»	»	»	4	4
23	Autres affections de l'appareil respiratoire.	1	1	4	5	11	22
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	2	1	3
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans).	21	1	»	»	»	22
26	Appendicite et Typhlite.	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale.	1	»	»	2	2	5
28	Cirrhose du foie.	»	»	»	»	1	1
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright.	»	1	»	1	8	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et vices de conformation.	11	»	»	»	»	11
34	Sénilité.	»	»	»	»	15	15
35	Morts violentes (suicide excepté).	»	»	50	3	1	54
36	Suicides.	»	»	»	3	»	3
37	Autres maladies.	3	2	7	6	20	38
38	Maladies inconnues ou mal définies.	»	»	»	1	1	2
<b>TOTAUX.</b>		<b>44</b>	<b>24</b>	<b>86</b>	<b>62</b>	<b>128</b>	<b>344</b>



## SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

---

### Laboratoire Municipal.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que M. Boon, Directeur du Laboratoire Municipal, a quitté son poste sans autorisation le 25 Août et ne l'a pas encore rejoint à ce jour ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Boon est mis en disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*  
Lucien CRÉPY, Adjoint.

---

---

### Police.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés agents de police auxiliaires, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1914, au traitement annuel de douze cents francs :

MM. Félix Détrez, né à Lille, le 14 Décembre 1893, demeurant rue Durnerin ;

Achille Lemarié, né à Alençon, le 4 Juillet 1878.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

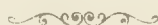
Hôtel de Ville, le 16 Novembre 1914.

*Le Maire de Lille,*  
Ch. DELESALLE.

---

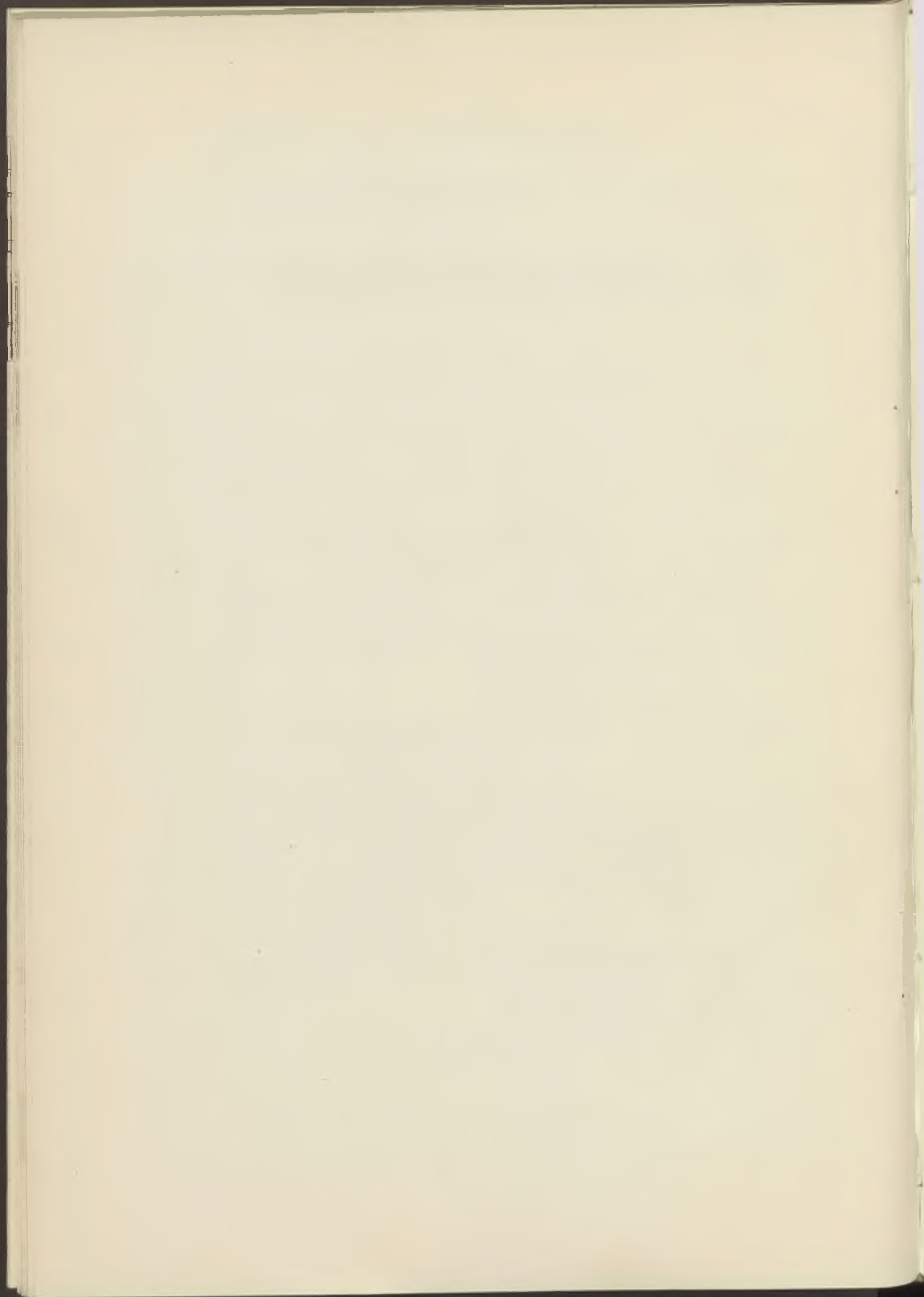
---

# BULLETIN ADMINISTRATIF



## SOMMAIRE :

	Pages
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Bons communaux : Lille, Roubaix, Tourcoing. — Acceptation	599
Journaux : Vente et achat. — Interdiction . . . . .	599
Pains : Fabrication. — Tarif. . . . .	599
Charbons : Tarif . . . . .	600
Mobilisation : Statistiques diverses. . . . .	601 à 609
Bureau militaire : Statistique 1914 . . . . .	610 à 621
<b>Enseignement primaire :</b>	
Ecole pratique d'Industrie : Atelier, Directeur intérimaire: M. Marc Félix.	622
<b>Finances :</b>	
Comptable spécial. — Augmentations de crédits : M. Gilquin. . . . .	622
Guerre. — Bons communaux : Lille, Roubaix, Tourcoing. — Acceptation.	599
<b>Alimentation :</b>	
Pains — Fabrication. — Tarif. . . . .	599
Charbons. — Tarif . . . . .	600
<b>Services municipaux :</b>	
Personnel. — Décisions diverses . . . . .	623 à 629



---

### Guerre.

---

Bons communaux : Lille, Roubaix, Tourcoing. — Acceptation.

---

Les Maires des Villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, déclarent que les Bons communaux sont garantis par chacune des Villes qui les ont émis, et qu'il y a lieu de les accepter en paiement, pour faciliter les transactions entre les commerçants des trois grandes cités.

Il y a lieu également d'accepter en paiement les Bons de la Banque d'Emission de Lille, mis en circulation sous le patronage de la Chambre de Commerce de cette Ville.

*Le Maire de Lille,*    *Le Maire de Roubaix,*    *Le Maire de Tourcoing,*  
Ch. DELESALLE.                    J. LEBAS.                    G. DRON.

---

---

### Vente et Achat de Journaux. — Interdiction.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

ARRÊTONS :

La vente et l'achat de tous les journaux sont rigoureusement interdits, jusqu'à nouvel ordre.

Hôtel de Ville, le 5 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*  
Ch. DELESALLE.

---

---

### Pains. — Fabrication. — Tarif.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu les difficultés croissantes de se procurer la farine de blé nécessaire aux besoins journaliers de notre population ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Il est interdit à tout boulanger exerçant sur le territoire de Lille et de ses Faubourgs de fabriquer ou de vendre du pain pur froment, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels.

Article 2. — Le pain devra être fabriqué selon la formule arrêtée par la Commission municipale de ravitaillement.

Article 3. — Il sera vendu au prix maximum de 0,40 centimes le kilog.

Article 4. — Les contrevenants du présent arrêté seront passibles des peines de simple police et rayés de la liste pour le ravitaillement des farines.

Article 5. — M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

**Charbons. — Tarif.**

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté du 24 Novembre 1914 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour éviter la hausse du combustible ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Les charbons et boulets, qui sont cédés par la Ville aux négociants en gros, ne peuvent être vendus par ceux-ci aux petits marchands de détail, qu'avec une majoration maximum et exceptionnelle de 1 fr. 50 par tonne sur les prix consentis par la Ville.

Les négociants en gros doivent indiquer sur les reçus qu'ils remettent aux petits marchands l'origine et la composition des charbons et boulets, ainsi que les dates des fournitures. Les petits marchands présenteront ces mêmes reçus aux agents de la Ville, toutes les fois que la demande leur en sera faite.

Article 2. — Les prix fixés pour la vente au détail aux consommateurs sont les suivants, pour le combustible mis en sac et rendu en cave :

Tout venant . . . . .	4 fr.	» les 100 kilos
Grains lavés. . . . .	4 fr. 25	»
Boulets et briquettes . . . . .	4 fr. 25	»
Fort composition. . . . .	4 fr. 50	»
Gros criblés. . . . .	4 fr. 75	»
Anthracite . . . . .	5 fr.	»



Ces prix sont des maxima et l'Administration municipale se réserve de les modifier selon les circonstances.

Article 3. — M. le Directeur des Finances et M. le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

## GUERRE

### Mobilisation. -- Statistiques diverses.

---

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

---

#### ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE.

---

Par décret du Président de la République, la mobilisation des Armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de mobilisation est le Dimanche 2 Août 1914.

\*  
\* \*

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **Fascicule de Mobilisation** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre, **tous les hommes** non présents sous les drapeaux et appartenant :

- 1° A l'Armée de terre, y compris les troupes coloniales et les hommes des services auxiliaires ;
- 2° A l'Armée de mer, y compris les inscrits maritimes et les armuriers de la marine.

\*  
\* \*

Les autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

*Le Ministre de la Guerre,*  
MESSIMY.

*Le Ministre de la Marine,*  
GAUTHIER.

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — DÉPARTEMENT DU NORD.

CLASSE 1915.

**Recensement.**

Le Président de la République française,  
Vu la loi du 21 Mars 1905, et en particulier les articles 10 et 33 de cette loi, modifiés par les articles 6 et 18 de la loi du 7 Août 1913 ;  
Vu les articles 7, 9 et 10 de la loi du 7 Août 1913 ;  
Sur les rapports des Ministres de la Guerre et de l'Intérieur ;

DÉCRÈTE :

Article premier. — Les tableaux de recensement de la classe 1915 seront dressés sans délai. Ils seront publiés et affichés dans chaque commune suivant les formes prescrites, de telle manière que l'unique publication qui en sera faite ait lieu, au plus tard, le troisième dimanche qui suivra l'insertion du présent décret au *Journal officiel*.

Le délai de un mois prévu à l'article 10 de la loi du 21 Mars 1905, modifié par l'article 6 de la loi du 7 Août 1913 est, par exception, réduit à dix jours.

Article 2. — Les conseils de revision auront la composition, réduite à quatre membres, prévue au douzième alinéa de l'article 16 de la loi du 21 Mars 1905.

Article 3. — Par dérogation aux dispositions des articles 9 et 10 de la loi du 7 Août 1913, il ne sera pas constitué de Commissions de réforme, ni de Commissions médicales militaires pour la revision de la classe 1915.

Article 4. — Les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 Septembre 1914.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Ministre de la Guerre,*  
A. MILLERAND.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
L. MALVY.

Le Préfet du Nord,

ARRÊTE :

Le décret qui précède sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes du Département du Nord.

Lille, le 17 Septembre 1914.

*Le Préfet du Nord,*  
Félix TRÉPONT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Subdivision de Région  
de Lille.*

*Commune  
de Lille.*

### **Ordre de Réquisition.**

---

Par application des lois et décrets en vigueur sur les réquisitions militaires, il est ordonné à tout propriétaire :

1° D'animaux classés ;

2° D'animaux ajournés comme momentanément impropres au service ;

3° De chevaux et juments ayant atteint l'âge de cinq ans ou de mulets et mules ayant atteint l'âge de trois ans depuis le dernier classement (l'âge se compte du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année de la naissance) ;

4° D'animaux introduits dans la commune depuis le dernier classement ou n'ayant pas été présentés à ce classement pour une cause quelconque et ayant d'ailleurs l'âge indiqué au paragraphe précédent ;

De se présenter le premier jour de la mobilisation, à douze heures, à la Commission de réquisition qui siège à Lille.

Les animaux seront amenés avec bridon, licol pourvu d'une longe et ferrure en bon état.

Les chevaux entiers ne seront pas présentés. Il en sera de même des chevaux de grostau (6<sup>me</sup> catégorie).

Le Maire ou son Représentant devra se rendre au lieu de convocation au jour et à l'heure indiqués ; il sera porteur des tableaux n<sup>os</sup> 2 et 2 bis du dernier classement.

Tout contrevenant aux dispositions qui précèdent sera puni avec toute la rigueur des lois.

Les autorités civiles et militaires seront responsables de l'exécution de ces dispositions.

*Le Ministre de la Guerre,*

MESSIMY.

---

### **Mobilisation.**

---

200 affiches « **Mobilisation générale** » et « **Ordre de réquisition** » ont été apportées par un gendarme le 1<sup>er</sup> Août 1914, à 5 h 1/2 soir.

Après avoir porté sur ces affiches l'indication du 1<sup>er</sup> jour de la mobilisation « **2 Août 1914** », elles furent remises à l'afficheur municipal, qui commença à les placarder à 7 heures du soir.

La note ci-après fut publiée à son de trompe, le 1<sup>er</sup> Août, dans la soirée, et inscrite dans les journaux du 2 de la localité.

« Sont maintenus dans leurs foyers les catégories de territoriaux » énumérées ci-après :

- » Hommes appartenant aux classes 1887, 1888 et 1889.
- » Hommes dont les fascicules de mobilisation, modèle Z, ne com- » portent pas de mention d'affectation.
- » Hommes qui sont pères de 5 enfants au moins. »

Le Commandant d'Armes de la Place de Lille envoie, le 1<sup>er</sup> Août, le Plan XVII de son journal de mobilisation.

Ce Plan donne la liste nominative des établissements publics et privés devant être requis pour le cantonnement des troupes (hommes et chevaux).

Il comprend :

Pour le logement des hommes. . . . 106 établissements.  
 » chevaux. . . . 51 »

L'affiche « **Ordre de réquisition** » ordonne à tout propriétaire d'animaux de se présenter aux emplacements ci-après :

	Premier jour.	Deuxième jour.	Troisième jour	Adjoints ou Conseillers présents aux opérations.
1 <sup>re</sup> Commission Porte Louis XIV.	»	»	Lille-Sud à 8 heures à 12 heures	M. Sockeel.
101 <sup>me</sup> Commission Façade de l'Esplanade.	Lille Est à 12 heures.	Lille Sud-Ouest à 8 heures et Nord à 12 heures.	»	Pour le premier jour : M. Liégeois-Six. Pour le deuxième jour : M. Ovigneur.
102 <sup>me</sup> Commission Promenade du Préfet.	Lille Centre à 12 heures.	Lille Nord-Est à 8 heures et Sud-Est à 12 heures.	»	Pour le premier jour : M. Duburcq. Pour le deuxième jour : M. Richebé.
103 <sup>me</sup> Commission Boulevard des Ecoles.	Lille Ouest à 12 heures.	»	»	M. Legrand-Herman

Le nombre de propriétaires s'élève à 657.

Des convocations individuelles, préparées en prévision de la mobilisation,

furent envoyées à tous les propriétaires. Les opérations se firent aux jours et heures indiqués.

### Réquisition des Chevaux

CANTONS	CHEVAUX reconnus susceptibles d'être requis par la Commission de classement du 11 Juin 1914	CHEVAUX requis à la mobilisation	PRIX TOTAL
Ouest. . .	126	54	54.479 »
Nord . . .	86	35	26.300 »
Sud-Est . .	67	21	23.953 »
Centre . . .	196	67	74.663 »
Sud-Ouest .	257	98	73.869 »
Sud . . .	390	157	159.842 »
Est . . .	69	26	25.005 »
Nord-Est. .	120	47	47.136 »
	1.311	505	485.247 »

### Réquisition des Voitures et Harnais

CANTONS	VOITURES reconnues susceptibles d'être requis par la Commission de classement du 11 Juin 1914	VOITURES requis à la mobilisation	PRIX TOTAL des Voitures requis	PRIX TOTAL des Harnais requis
Ouest. . .	17	4	2.950 »	600 »
Nord . . .	26	5	3.450 »	210 »
Sud-Est . .	29	9	5.000 »	260 »
Centre . . .	37	18	12.600 »	1.145 »
Sud-Ouest .	90	28	19.200 »	1.575 »
Sud . . .	145	13	7.850 »	470 »
Est . . .	26	6	4.100 »	130 »
Nord-Est. .	42	10	5.450 »	1.110 »
	412	93	60.600 »	5.500 »

### Réquisitions

*opérées dans les huit cantons de Lille, par la Commission n° 3, pour le détachement du 155<sup>e</sup> régiment d'infanterie, formé à Lille, et dont la portion centrale est à Verdun.*

Nombre de Chevaux	Prix Total	Nombre de Voitures	Prix Total	Nombre de Harnais	Prix Total
142	150.392 »	70	65.647 »	130	14.600 75



## Réquisition des Automobiles.

*Commission de réquisition fonctionnant boulevard Carnot.*

VOITURES POIDS LOURDS				VOITURES DE TOURISME			
Nombre	Voitures classées	Voitures requises à la mobilisation	Prix Total des Voitures	Nombre	Voitures classées	Voitures requises à la mobilisation	Prix Total des Voitures
28	24	24	334.500 »	554	44	23	366 000 »

Les opérations de la Commission de réquisition, qui fonctionna boulevard Louis XIV, ne sont pas connues.

Les Présidents de Commissions remirent à chaque propriétaire d'animaux, de voitures attelées, harnais et voitures automobiles requis, un Bulletin de réquisition mentionnant les prix donnés.

Ce Bulletin était payable à la Recette municipale, après mandatement des sommes par M. le Commandant du Bureau de recrutement de Lille.

Les états nécessaires qui nous avaient été envoyés pour vérification furent retournés le 15 Septembre à ce service, transféré à Rouen.

### Réquisitions diverses.

Les réquisitions diverses pour les besoins de l'Armée, faites chez les commerçants du 2 Août au 9 Octobre 1914, ne sont pas toutes connues.

Le montant des ordres de réquisition déposés par les intéressés, s'élève à . . . . . 454.534 fr. 23

Conformément à l'article 21 de la loi relative aux réquisitions, les états Modèle A, pour le règlement, furent dressés au fur et à mesure de la réception des factures donnant les prix des objets requis.

Le montant des états adressés à M. le Préfet du Nord et transmis ensuite à M. le Sous-Intendant militaire pour mandatement, s'élève à 215.258 fr. 52

### Mise en route de la Classe 1914.

La mise en route de la classe 1914 a été ordonnée le 29 Août.

Tous les jeunes gens de cette classe et ajournés des classes 1913 et 1912, de notre Ville, devaient rejoindre Rouen, immédiatement et sans délai.

L'ordre de route ci-après, fut remis à chacun d'eux :

<b>ORDRE DE ROUTE</b>			
<i>Le Ministre de la Guerre ordonne à</i> .....			
<i>domicilié</i> .....			
<i>de la classe</i> .....	<i>Canton</i> .....	<i>N<sup>o</sup></i> .....	<i>au</i>
<i>tableau cantonal, de se rendre immédiatement et sans délai à</i> .....			
<i>Ce militaire voyagera par les voies ordinaires. Il aura droit au voyage gratuit sur les chemins de fer ou au logement dans les localités, sauf rappel de ce qui pourrait lui être dû comme indemnité.</i>			
<i>Délibéré par Nous, Maire de Lille, le 29 Août 1914.</i>			

### Formation de la Classe 1915.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 2 Septembre 1914, les tableaux de recensement de la classe 1915 devaient être adressés sans délai, sur ordre de M. le Préfet du Nord. L'inscription pour l'arrondissement de Lille commença le 20 Septembre.

Le nombre de jeunes gens de notre Ville, qui se sont présentés pour être inscrits sur le tableau de ladite classe, s'élève à 1.696, répartis comme suit dans les divers cantons :

Ouest . . . . .	59
Nord . . . . .	86
Sud-Est . . . . .	98
Centre . . . . .	248
Sud-Ouest . . . . .	349
Sud . . . . .	388
Est . . . . .	188
Nord-Est . . . . .	280
<b>Total. . . . .</b>	<b>1.696</b>

Le nombre des jeunes gens des arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Douai, Valenciennes, réfugiés à Lille, appelés à faire partie de la classe 1915, s'élève à 922, répartis comme suit :

Arrondissement d'Avesnes . . . . .	25
» de Cambrai . . . . .	69
» de Douai . . . . .	140
» de Valenciennes . . . . .	718
<b>Total. . . . .</b>	<b>922</b>

Les opérations de recensement n'ont pu être terminées.

## Hommes réformés.

---

Aux termes d'un décret du 19 Septembre 1914, de M. le Président de la République, tous les hommes dans la position de réforme par congés n<sup>os</sup> 1 ou 2 ou dans la position de réforme temporaire, ainsi que les hommes exemptés par les conseils de revision, appartenant par leur âge à une classe encore soumise aux obligations militaires, devaient faire immédiatement une déclaration de leur situation militaire à la Mairie du lieu de leur résidence actuelle.

Etaient dispensés de cette déclaration :

1<sup>o</sup> Les hommes qui ont contracté un engagement pour la durée de la guerre ;

2<sup>o</sup> Les hommes réformés postérieurement à la date de la mobilisation générale.

Les déclarations se sont élevées à . . . . . 7.023 réparties comme suit :

Classe	Nombre	Classe	Nombre	Classe	Nombre
1886	34	1896	266	1906	411
1887	40	1897	297	1907	392
1888	125	1898	278	1908	367
1889	145	1899	243	1909	350
1890	172	1900	243	1910	332
1891	197	1901	223	1911	254
1892	218	1902	274	1912	318
1893	268	1903	297	1913	169
1894	244	1904	316	1914	85
1895	258	1905	207		

Ces hommes devaient être convoqués devant le Conseil de revision de la classe 1915.

---

## Engagés volontaires pour la durée de la guerre.

---

Les jeunes gens âgés de 17 ans et les hommes appartenant à la réserve de l'Armée territoriale et non encore appelés ou dégagés pour quelque cause que ce soit de leurs obligations militaires, pouvaient contracter un engagement pour la durée de la guerre.

Le nombre de ces engagements s'élève à 25.

Ils ont été reçus à partir du 20<sup>e</sup> jour de la mobilisation (21 Août).

---

## Allocations journalières.

---

**LOI tendant à accorder, pendant la durée de la guerre, des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien serait appelé sous les drapeaux.**

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Les familles des militaires de l'Armée de terre et de l'Armée de mer appelés ou rappelés sous les drapeaux, qui remplissent les devoirs de soutiens indispensables de famille, auront droit, sur leur demande, à une allocation journalière de 1 fr. 25, avec majoration de 0,50 centimes par enfant âgé de moins de seize ans à la charge du soutien de famille. Ces allocations seront fournies par l'Etat pendant toute la durée de la guerre, quel que soit le sort du militaire, dans des conditions qui seront déterminées par décret.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 Août 1914.

---

Conformément à la Circulaire ministérielle du 4 Août 1914, les dossiers d'allocation doivent comprendre :

Une demande écrite ;

Un état donnant la composition de la famille du mobilisé ;

Un extrait du rôle des contributions.

Une Commission par canton, présidée par le Juge de Paix, est chargée de l'examen des demandes.

Les décisions de cette Commission sont exécutoires, sauf recours par le demandeur en cas de rejet, ou par le Préfet contre une décision ordonnant une admission qu'il juge abusive ou un rejet qu'il estime injustifié.

Le Préfet peut également demander à la Commission d'appel la suppression totale ou la réduction de l'assistance, s'il survient quelque changement dans la famille du mobilisé ou si, d'après des renseignements ultérieurs, il résulte que l'allocation a été accordée indûment.

Les demandes formulées se sont élevées :

Du 2 Août au 1 <sup>er</sup> Septembre 1914, à . . . . .	12.050
Du 2 Septembre au 1 <sup>er</sup> Octobre, à . . . . .	6.600
Du 1 <sup>er</sup> Octobre à fin Décembre, à . . . . .	11.750

---

---

## BUREAU MILITAIRE. -- Statistique 1914.

Par application de la nouvelle loi militaire du 7 Août 1913, prescrivant l'incorporation des jeunes gens à 20 ans, les classes 1912 et 1913 furent formées en 1913.

### Classe 1912.

Le nombre des jeunes gens de notre Ville, faisant partie de la classe 1912, s'est élevé à 1.714, répartis comme suit entre les divers cantons :

Ouest . . . . .	59
Nord . . . . .	94
Sud-Est. . . . .	101
Centre . . . . .	374
Sud-Ouest . . . . .	340
Sud . . . . .	323
Est . . . . .	199
Nord-Est . . . . .	224
Total. . . . .	1.714

Comprenant :

CANTONS	Déclarés bons	Engagés avant le Conseil de revision	Ajournés	Exemptés	TOTAL
Ouest. . . . .	42	5	7	5	59
Nord . . . . .	58	21	13	2	94
Sud-Est . . . . .	74	9	12	6	101
Centre . . . . .	266	62	24	22	374
Sud-Ouest . . . . .	253	37	32	18	340
Sud . . . . .	234	23	40	26	323
Est . . . . .	133	29	27	10	199
Nord-Est. . . . .	170	28	18	8	224
	1.230	214	173	97	1.714



**Énumérations diverses :**

CANTONS	ENFANTS		Fils d'étrangers ayant opté pour la nationalité française	Naturalisés Français	JEUNES GENS							Nombre de Conscrits
	Légitimes	Naturels			Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire	Sachant lire, écrire et compter	Ayant reçu une instruction plus étendue	Ayant le brevet élémentaire	Bacheliers licenciés	Dont on n'a pu vérifier l'instruction	
Ouest . . .	59	»	7	»	»	»	27	27	4	1	»	59
Nord. . .	92	2	2	4	»	»	43	42	2	4	3	94
Sud-Est . .	95	6	1	»	4	»	51	41	3	2	»	101
Centre . . .	362	12	44	10	6	5	115	171	23	19	35	374
Sud-Ouest .	326	14	63	4	6	7	96	158	25	13	35	340
Sud . . .	316	7	68	6	9	»	124	157	20	10	3	323
Est . . .	193	6	16	2	6	»	88	86	19	»	»	199
Nord-Est . .	218	6	28	2	6	»	102	102	19	3	»	224
	1.661	53	239	27	37	12	668	784	115	52	76	1.714

**Énumération sous le rapport des Professions :**

CANTONS	OUVRIERS						PROFESSIONS DIVERSES										TOTAL
	Agricoles	En Pierres	En Bois	En Métaux	En Cuivre	Des Manufactures	Meuniers, Boulangers	Bouchers	Rouliers, Voituriers Postillons, Cochers	Tailleurs d'Habits	Bâteliers, Marimers Pêcheurs, Débardeurs	Employés de Bureaux	Employés dans le Service télégraphique	Employés de Chemin de fer	Autras Professions	Sans Profession	
Ouest . . .	1	»	»	7	3	1	1	1	»	»	4	1	»	»	40	»	59
Nord. . .	»	1	3	13	2	»	3	4	4	7	3	»	»	»	49	»	94
Sud-Est. . .	»	»	6	11	»	2	»	»	7	2	»	8	1	»	62	2	101
Centre . . .	2	»	7	48	11	8	3	6	8	8	1	23	2	»	205	30	374
Sud-Ouest	3	»	16	65	8	24	»	3	9	7	2	17	1	»	174	11	340
Sud . . .	»	»	11	41	9	2	1	1	8	5	»	16	3	»	220	3	323
Est . . .	»	»	3	47	2	1	»	2	2	3	»	18	»	»	121	»	199
Nord-Est	»	2	3	19	3	6	»	5	2	»	10	»	»	»	171	»	224
	6	3	47	251	38	44	8	20	43	34	3	112	8	»	1.042	55	1.714

Énumération sous le rapport de la Taille :

CANTONS	JEUNES GENS AYANT																								Tailles inconnues	TOTAL	Taille minima	Taille maxima			
	Moins de 1 <sup>m</sup> 46	1.46 à 1.499	1.50 à 1.539	1.54 à 1.569	1.57 à 1.589	1.59 à 1.599	1.60 à 1.609	1.61 à 1.649	1.62 à 1.629	1.63 à 1.639	1.64 à 1.649	1.65 à 1.659	1.66 à 1.669	1.67 à 1.679	1.68 à 1.689	1.69 à 1.699	1.70 à 1.709	1.71 à 1.719	1.72 à 1.729	1.73 à 1.739	1.74 à 1.749	1.75 à 1.759	1.76 à 1.769	1.77 à 1.789					1.79 à 1.819	1.82 à 1.85	Plus de 1.85
Ouest . . . . .	»	»	1	3	1	3	5	1	»	6	5	3	1	5	3	1	4	3	2	2	1	1	3	4	1	»	»	»	59	»	»
Nord . . . . .	»	»	»	3	8	3	7	4	5	3	6	9	4	6	6	4	5	4	4	5	»	3	1	1	»	1	»	2	94	»	»
Sud-Est . . . . .	»	1	1	8	7	5	6	6	6	6	3	2	3	9	11	4	6	3	5	1	2	2	1	1	2	»	»	»	101	»	»
Centre . . . . .	2	1	3	12	10	7	11	12	14	13	18	26	17	24	23	19	17	12	13	14	3	10	9	11	8	1	»	64	374	»	»
Sud-Ouest . . . . .	1	3	7	13	14	9	10	16	22	27	30	25	13	20	19	17	15	15	10	12	8	3	3	5	5	7	»	41	340	»	»
Sud . . . . .	2	4	4	8	21	6	7	13	22	28	20	18	24	22	24	12	11	12	15	15	6	7	5	5	6	4	»	2	323	»	»
Est . . . . .	»	»	3	4	6	4	8	10	10	11	7	20	21	18	14	9	9	10	9	1	4	7	2	7	3	2	»	»	199	»	»
Nord-Est . . . . .	»	1	2	4	8	7	9	6	12	16	16	18	12	17	19	16	11	6	8	7	7	4	4	7	2	3	1	1	224	»	»
	5	10	21	55	75	44	63	68	91	110	105	121	95	121	119	82	78	65	66	57	31	37	28	41	27	18	1	80	1.714	»	»

### Classe 1913.

Le nombre des jeunes gens de notre Ville, faisant partie de la classe 1913, s'est élevé à 1.754, répartis comme suit dans les divers cantons :

Ouest . . . . .	63
Nord . . . . .	117
Sud-Est . . . . .	108
Centre . . . . .	285
Sud-Ouest . . . . .	341
Sud . . . . .	389
Est . . . . .	200
Nord-Est . . . . .	251
Total . . . . .	1.754

Comprenant :

CANTONS	Déclarés bons	Engagés avant le Conseil de revision	Ajournés	Exemptés	TOTAL
Ouest. . . . .	39	1	18	5	63
Nord . . . . .	44	23	38	12	117
Sud-Est . . . . .	69	4	17	18	108
Centre . . . . .	162	38	59	26	285
Sud-Ouest . . . . .	210	32	70	29	341
Sud . . . . .	263	24	74	28	389
Est . . . . .	133	9	44	14	200
Nord-Est. . . . .	154	17	66	14	251
	1.074	148	386	146	1.754

**Énumérations diverses :**

CANTONS	ENFANTS			JEUNES GENS							Nombre de Conscrits	
	Légitimes	Naturels	Fils d'étrangers ayant opté pour la nationalité française	Naturalisés français	Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire	Sachant lire, écrire et compter	Ayant reçu une instruction plus étendue	Ayant le brevet élémentaire	Bacheliers licenciés		Dont on n'a pu vérifier l'instruction
Ouest . . .	62	1	7	1	»	2	4	43	9	4	1	63
Nord. . . .	112	5	7	»	»	2	18	74	4	7	12	117
Sud-Est. . .	102	6	7	1	4	3	22	75	1	1	2	108
Centre . . .	276	9	23	11	6	5	61	138	28	18	29	285
Sud-Ouest .	326	15	54	3	10	7	148	122	23	8	23	341
Sud . . . .	364	25	65	7	10	10	169	149	24	13	14	389
Est . . . .	195	5	22	1	8	»	33	132	11	5	11	200
Nord-Est . .	246	5	35	4	13	5	105	112	9	9	3	251
	1.683	71	220	28	51	34	555	845	109	65	95	1.754

**Énumération sous le rapport des Professions :**

CANTONS	OUVRIERS					PROFESSIONS DIVERSES										TOTAL	
	Agricoles	En Pierres	En Bois	En Métaux	En Cuivre	Des Manufactures	Meuniers, Boulangers	Bouchers	Rouliers, Vouturiers Postillons, Cochers	Tailleurs d'Habits	Patelliers, Mariniers Pêcheurs, Débardeurs	Employés de Bureaux	Employés dans le Service télégraphique	Employés de Chemin de fer	Autres Professions		Sans Profession
Ouest . . .	»	»	»	44	2	»	1	3	3	2	»	8	»	1	26	3	63
Nord. . . .	»	»	1	16	1	1	2	6	3	2	»	11	1	»	69	4	117
Sud-Est. . .	»	1	2	21	4	»	4	»	3	6	»	2	»	»	57	8	108
Centre . . .	»	3	8	51	4	»	2	1	6	15	4	13	»	»	158	20	285
Sud-Ouest .	2	12	18	77	10	»	2	2	9	12	1	13	»	»	163	20	341
Sud . . . .	»	2	11	134	12	»	3	6	9	12	1	14	2	»	171	12	389
Est . . . .	3	2	4	82	8	»	1	»	5	6	»	6	1	3	66	13	200
Nord-Est . .	2	3	10	92	6	»	4	2	5	7	»	11	1	2	101	5	251
	7	23	54	487	47	1	19	20	43	62	6	78	5	6	814	85	1.754



Énumération sous le rapport de la Taille :

CANTONS	JEUNES GENS AYANT																										Tailles inconnues	TOTAL	Taille minima	Taille maxima		
	Moins de 1m46	1.46 à 1.499	1.50 à 1.539	1.54 à 1.569	1.57 à 1.589	1.59 à 1.599	1.60 à 1.609	1.61 à 1.619	1.62 à 1.629	1.63 à 1.639	1.64 à 1.649	1.65 à 1.659	1.66 à 1.669	1.67 à 1.679	1.68 à 1.689	1.69 à 1.699	1.70 à 1.709	1.71 à 1.719	1.72 à 1.729	1.73 à 1.739	1.74 à 1.749	1.75 à 1.759	1.76 à 1.769	1.77 à 1.789	1.79 à 1.819	1.82 à 1.85					Plus de 1.85	
Ouest . . . . .	2	»	2	4	1	1	2	4	4	6	2	4	3	3	6	2	3	4	4	1	1	»	2	1	»	»	»	»	1	63	1.44	1.78
Nord . . . . .	»	»	»	2	4	2	1	7	4	5	8	7	9	8	5	8	7	6	3	2	6	2	4	»	3	»	»	»	14	117	1.54	1.80
Sud-Est . . . . .	»	»	1	7	8	3	6	3	7	8	8	6	4	6	7	7	9	3	2	2	2	3	»	1	»	»	»	5	108	1.50	1.77	
Centre . . . . .	»	1	4	8	11	2	11	6	13	10	11	22	12	16	27	4	21	7	11	13	8	6	4	3	5	1	1	47	285	1.47	1.87	
Sud-Ouest . . . . .	»	2	8	17	14	4	10	11	19	24	20	20	16	12	17	18	32	14	13	8	5	8	6	11	6	»	»	26	341	1.26	1.80	
Sud . . . . .	»	»	4	8	11	9	8	25	23	28	17	23	22	22	31	21	20	17	15	10	11	8	5	14	13	4	»	19	359	1.35	1.82	
Est . . . . .	»	»	3	7	12	5	5	8	10	9	17	14	17	11	17	11	10	5	8	4	3	1	4	6	2	1	»	10	200	1.53	1.82	
Nord Est . . . . .	»	1	8	6	10	5	13	14	8	16	15	9	14	18	16	15	14	14	15	10	3	3	4	5	4	1	»	9	251	1.40	1.82	
	2	4	30	59	71	31	56	78	88	106	98	105	97	96	125	86	116	70	72	50	39	31	30	41	33	7	1	131	1.754			



**Engagements volontaires (3, 4 et 5 ans).**

Armée métropolitaine . . . . .	657
Armée coloniale . . . . .	27
Equipages de la flotte. . . . .	12
Total. . . . .	696

**Recensement des chevaux au 15 Janvier 1913 :**

CANTONS	Entiers	Hongres	Juments	Mulets	Mules	TOTAUX
Ouest . . . . .	»	141	56	1	»	198
Nord . . . . .	»	91	62	»	»	153
Sud-Est . . . . .	»	91	39	»	»	130
Centre . . . . .	»	269	123	»	»	392
Sud. . . . .	40	444	209	3	»	696
Sud-Ouest. . . . .	4	282	129	5	»	420
Est . . . . .	2	129	82	»	1	214
Nord-Est . . . . .	1	186	77	1	»	265
Totaux. . . . .	47	1.633	777	10	1	2.468

**Classement des chevaux au 15 Janvier 1913 :**

CANTONS	N'ayant pas l'âge requis	Réformés	Susceptibles d'être réquisitionnés	TOTAUX
Ouest . . . . .	»	69	129	198
Nord . . . . .	»	56	97	153
Sud-Est . . . . .	»	27	103	130
Centre . . . . .	»	130	262	392
Sud . . . . .	»	234	462	696
Sud-Ouest . . . . .	6	108	306	420
Est . . . . .	8	71	135	214
Nord-Est. . . . .	»	111	154	265
Totaux. . . . .	14	806	1.648	2.468

### Classe 1914.

Le nombre des jeunes gens de notre Ville, faisant partie de la classe 1914, s'est élevé à 1.682, répartis comme suit dans les divers cantons :

Ouest . . . . .	74
Nord . . . . .	104
Sud-Est. . . . .	115
Centre . . . . .	300
Sud-Ouest . . . . .	307
Sud . . . . .	349
Est . . . . .	192
Nord-Est . . . . .	241
Total. . . . .	<u>1.682</u>

Comprenant :

CANTONS	Déclarés bons	Engagés avant le conseil de revision	Ajournés	Exemptés	TOTAL
Ouest. . . . .	25	6	40	3	74
Nord . . . . .	61	13	25	5	104
Sud-Est . . . . .	54	8	45	8	115
Centre . . . . .	140	42	105	13	300
Sud-Ouest . . . . .	172	29	89	17	307
Sud . . . . .	182	32	119	16	349
Est . . . . .	93	11	76	12	192
Nord-Est . . . . .	128	20	83	10	241
	855	161	582	84	1.682

**Énumérations diverses :**

CANTONS	ENFANTS		Fils d'étrangers avant opté pour la nationalité française	Naturalisés Français	JEUNES GENS						Nombre de Conscrits	
	Légitimes	Naturels			Ne sachant ni lire ni écrire	Sachant lire	Sachant lire, écrire et compter	Ayant reçu une instruction plus étendue	Ayant le brevet élémentaire	Bacheliers licenciés		Dont on n'a pu vérifier l'instruction
Ouest . . .	72	9	4	»	1	»	27	35	3	7	1	74
Nord . . .	96	8	3	»	»	»	38	48	3	6	9	104
Sud-Est . . .	111	4	1	»	5	4	46	53	2	4	1	115
Centre . . .	292	8	18	9	7	4	99	128	9	21	32	300
Sud-Ouest . . .	299	8	13	6	9	5	145	123	5	10	10	307
Sud . . .	339	10	23	5	9	1	138	157	22	13	9	349
Est . . .	183	9	10	1	3	2	98	74	4	6	5	192
Nord-Est . . .	234	7	11	1	3	1	102	111	8	9	7	241
	1.626	56	83	22	37	17	693	729	56	76	74	1.682

**Énumération sous le rapport des Professions :**

CANTONS	OUVRIERS					PROFESSIONS DIVERSES										TOTAL	
	Agricolés	En Pierres	En Bois	En Métaux	En Cuivre	Des Manufactures	Meuniers, Boulangers	Bouchers	Rouliers, Voituriers Postillons, Cochers	Taillleurs d'Habits	Bâteliers, Marbriers Pêcheurs, Débardiers	Employés de Bureaux	Employés dans le Service télégraphique	Employés de Chemin de fer	Autres Professions		Sans Profession
Ouest . . .	»	1	»	9	»	1	»	1	»	»	11	1	»	»	49	1	74
Nord . . .	»	»	1	12	»	»	2	4	»	6	15	1	»	»	60	3	104
Sud-Est . . .	»	»	1	1	»	»	»	»	»	3	15	»	»	»	73	2	115
Centre . . .	1	»	11	46	6	»	2	»	2	10	25	»	1	»	171	25	300
Sud-Ouest . . .	4	5	11	71	11	»	4	»	4	10	26	»	1	»	155	5	307
Sud . . .	2	10	9	82	14	»	2	»	2	7	43	»	2	»	164	12	349
Est . . .	»	5	»	55	7	»	»	»	1	2	10	»	1	»	99	3	192
Nord-Est . . .	»	»	»	60	7	»	1	1	4	5	21	»	1	»	129	7	241
	7	21	45	356	45	111	6	13	43	»	166	2	6	900	60	1.682	

Énumération sous le rapport de la Taille :

CANTONS	JEUNES GENS AYANT																										Tailles inconnues	TOTAL	Taille minima	Taille maxima	
	Moins de 1 <sup>m</sup> 46	1.46 à 1.499	1.50 à 1.539	1.54 à 1.569	1.57 à 1.589	1.59 à 1.599	1.60 à 1.609	1.61 à 1.619	1.62 à 1.629	1.63 à 1.639	1.64 à 1.649	1.65 à 1.659	1.66 à 1.669	1.67 à 1.679	1.68 à 1.689	1.69 à 1.699	1.70 à 1.709	1.71 à 1.719	1.72 à 1.729	1.73 à 1.739	1.74 à 1.749	1.75 à 1.759	1.76 à 1.769	1.77 à 1.789	1.79 à 1.819	1.82 à 1.85					Plus de 1.85
Ouest. . . . .	»	»	2	8	4	1	4	1	4	4	1	3	3	5	6	1	2	4	5	3	1	2	2	1	»	1	7	74	1.50	1.90	
Nord. . . . .	1	»	2	7	6	1	5	4	2	7	4	7	9	5	5	1	2	3	5	6	1	3	1	1	5	4	»	10	104	1.38	1.84
Sud-Est. . . . .	»	3	6	4	6	2	6	3	3	9	6	9	8	4	8	7	6	4	4	3	4	1	»	»	2	»	»	7	115	1.46	1.81
Centre. . . . .	»	1	»	8	7	7	18	13	14	12	16	9	18	18	17	9	20	12	9	8	2	5	4	10	6	6	4	53	300	1.48	1.91
Sud-Ouest. . . . .	»	2	2	14	11	5	13	16	16	22	13	20	23	17	10	9	19	11	4	15	7	4	4	5	2	2	1	4	307	1.47	1.95
Sud. . . . .	2	2	3	17	13	13	4	15	13	26	17	23	18	17	28	13	18	11	12	11	10	8	9	12	6	2	1	28	319	1.42	1.87
Est. . . . .	1	1	3	14	10	6	5	6	5	14	14	17	14	12	18	4	11	5	5	5	2	3	1	2	»	1	»	13	192	1.39	1.84
Nord-Est. . . . .	1	»	3	9	10	3	7	9	9	23	17	25	17	19	40	10	17	12	5	9	4	2	6	4	3	»	1	6	241	1.16	1.88
	5	9	21	81	67	38	63	67	66	117	82	113	110	97	102	54	95	62	46	60	31	30	27	36	25	12	8	128	1 682	»	»

Engagements volontaires (3, 4 et 5 ans).

Armée métropolitaine. . . . .	99
Armée coloniale. . . . .	6
Equipages de la flotte . . . . .	3
Total. . . . .	108

Recensement des chevaux au 15 Janvier 1914 :

CANTONS	Entiers	Hongres	Juments	Mulets	Mules	TOTAUX
Ouest . . . . .	»	123	50	»	»	173
Nord . . . . .	»	96	61	»	»	157
Sud-Est . . . . .	»	95	34	»	»	129
Centre. . . . .	1	239	116	»	»	356
Sud-Ouest. . . . .	3	285	130	4	»	422
Sud. . . . .	80	338	253	31	»	702
Est . . . . .	»	146	74	»	1	221
Nord-Est . . . . .	1	191	87	1	»	280
Totaux. . . . .	85	1.513	805	36	1	2.440

Classement des chevaux au 15 Janvier 1914 :

CANTONS	N'ayant pas l'âge requis	Réformés	Susceptibles d'être réquisitionnés	TOTAUX
Ouest . . . . .	»	42	131	173
Nord . . . . .	»	60	97	157
Sud-Est . . . . .	»	20	109	129
Centre . . . . .	»	119	237	356
Sud-Ouest . . . . .	2	82	310	424
Sud . . . . .	3	138	564	705
Est . . . . .	»	49	172	221
Nord-Est. . . . .	»	48	232	280
Totaux. . . . .	5	558	1.882	2.445



Recensement et classement des voitures au 15 Janvier 1914 :

CANTONS	A 2 ROUES							A 4 ROUES							TOTAL DES VOITURES		
	A 1 CHEVAL			A 2 CHEVAUX				A 1 CHEVAL			A 2 CHEVAUX						
	classées par la Commune	non classées	non attelées	TOTAL	classées par la Commune	non classées	non attelées	TOTAL	classées par la Commune	non classées	non attelées	TOTAL	classées par la Commune	non classées		non attelées	TOTAL
Ouest . . .	1	7	3	11	»	»	»	»	11	15	7	33	5	20	2	27	71
Nord . . .	1	23	2	26	»	1	»	1	10	34	8	52	15	19	10	44	123
Sud-Est . .	»	23	14	37	»	»	»	»	18	38	12	68	11	16	7	34	139
Centre . . .	»	26	44	70	»	»	»	»	28	84	22	134	9	44	13	66	270
Sud . . .	2	119	139	260	»	1	»	1	46	126	66	238	97	107	94	298	797
Sud-Ouest	1	48	31	80	»	»	»	»	38	108	35	181	51	51	63	165	426
Est . . .	»	28	32	60	»	2	»	2	11	61	10	82	15	57	26	98	242
Nord-Est . .	»	43	4	47	»	»	»	»	11	81	26	118	31	37	23	91	256
	5	317	269	591	»	4	»	4	173	547	186	906	234	351	238	823	2.324

Recensement des pigeons voyageurs au 15 Janvier 1914 :

Il existait à Lille 22 Sociétés colombophiles, dont les sociétaires possédaient ensemble environ 5.514 pigeons voyageurs, dont 4.610 environ entraînés dans toutes les directions.

451 éleveurs isolés possédaient environ 7.214 pigeons, 3.560 de ceux-ci sont aptes à rendre des services, les autres ne sont pas entraînés.

---

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

---

### Ecole Baggio. — Atelier. — Directeur intérimaire.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu l'article 55 de la loi du 5 Avril 1884 ;  
Sur la proposition de M. l'Inspecteur général de l'Enseignement technique ;

#### ARRÊTONS :

Article premier. — M. Marc Félix, ancien constructeur, est chargé de la direction des ateliers de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio, pendant la durée des hostilités ; il recevra, à ce titre, une indemnité mensuelle de 150 fr. (cent cinquante francs), à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1914.

Article 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Décembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

### Finances. — Comptable spécial.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté, en date du 18 Décembre 1913, nommant Comptable spécial pour l'année 1914, M. Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances, pour l'affranchissement de la correspondance, le paiement au comptant des menus frais, l'achat des timbres à apposer sur les certificats de vie, les dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, etc...

#### ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de ce jour, la somme mise à la disposition de M. Gilquin, en sa qualité de Comptable spécial, est portée de 2.000 fr. à 5.000 fr. (cinq mille francs).

Article 2. — M. l'Adjoint délégué au Service des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
Vu les arrêtés du 18 Décembre 1913, du 1<sup>er</sup> Août 1914 et 5 Septembre 1914 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de ce jour, la somme mise à la disposition de M. Gilquin, en sa qualité de Comptable spécial, est portée de 10.000 fr. à 20.000 fr. (vingt-mille francs).

Article 2. — M. l'Adjoint délégué au Service des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

C. REMY, Adjoint.

---

---

**SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL.**

**Secrétariat.**

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Attendu que les travaux supplémentaires imposés au Secrétariat général par les exigences de la guerre nécessitent la création d'un emploi spécial de sténo-dactylo attaché à ce Service.

ARRÊTONS :

Article premier. — A compter du 1<sup>er</sup> Août 1914, M<sup>lle</sup> Célinie Bodreau est nommée sténo-dactylographe du Secrétariat général, aux appointements de 1.800 fr.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

## Dactylographes.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A compter du 1<sup>er</sup> Août 1914, M<sup>me</sup> Casin, née Jeanne Flamencourt, le 27 Novembre 1892, est nommée, à titre définitif, employée dactylographe de 5<sup>e</sup> classe, aux appointements de 1.600 fr.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

## Finances.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
L'article 6 du Statut des Fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Leclercq, Edmond-Gustave, né à Hallennes-les-Haubourdin (Nord), le 7 Octobre 1889, est nommé, à titre définitif, employé de 5<sup>e</sup> classe, au Service des Finances et du Contrôle, aux appointements de 1.600 fr. (seize cents francs), à partir du 1<sup>er</sup> Août 1914.

Article 2. — M. Leclercq est autorisé à effectuer, à la Caisse des Retraites des Services municipaux, les versements afférents à son emploi, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1913.

Article 3. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Juillet 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

### Laboratoire municipal.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que M. Boon, Directeur du Laboratoire municipal, a quitté son poste sans autorisation, le 23 Août, et ne l'a pas encore rejoint à ce jour ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Boon est mis en disponibilité, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Septembre 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

---

### Police.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire de Police faisant fonctions de Commissaire central ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 27 Août 1914 :

MM. Degroote, Emile, sous-brigadier des Douanes ;

Lecutier, Léon, préposé des Douanes ;

Vanacker, Jules, »

Deriey, Gaston, »

Vanhove, Léon, »

Devalkenaene, Jules, »

Delplanque, Emile, »

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire de Police faisant fonctions de Commissaire central ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 28 Août 1914 :

- MM. Delemarle, Charles, né à Wannehain, le 22 Avril 1870 ;  
Dubrunfaut, Jean, né à Hem, le 25 Janvier 1873 ;  
Delécluse, Edmond-Jules, né à Lille, le 31 Mars 1861 ;  
Dhelin, Louis-Augustin, né à Lille, le 26 Janvier 1870 ;  
Dobbels, Gaston, né à Lille, le 30 Avril 1889 ;  
Deleporte, Ernest, né à Lille, le 15 Février 1867 ;  
Depape Gustave, né à Lille, le 4 Avril 1872 ;  
Blas, Alfred, né à Saint-Python, le 28 Novembre 1884 ;  
Chatelain, Charles, né à Lille, le 12 Novembre 1884 ;  
Camus, Gustave-Marie, né à Saint-Omer, le 27 Juin 1877 ;  
Philips, Henri, né à Lille, le 26 Janvier 1880 ;  
Perquy, Henri, né à Lille, le 11 Octobre 1865 ;  
Minet, Gustave-Joachim, né à Bainctun (P.-de-G.), le 18 Janvier 1863 ;  
Petit, Albert-Joseph, né à Artres, le 8 Avril 1869 ;  
Duribreux, Henri-Louis, né à Boschèpe, le 22 Octobre 1862 ;  
Stevens, Pierre, né à Laeken (B.), le 14 Mars 1864 (naturalisé) ;  
Jacquemars, Alphonse-Joseph, né à Hellemmes, le 30 Janvier 1872 ;  
Ginnebert, Arthur, né à Lille, le 2 Septembre 1874 ;  
Wattrelot, Victor, né à Lille, le 22 Novembre 1866 ;  
Sanguin, Georges-Eugène, né à Rouen, le 13 Novembre 1873.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Février 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire de Police faisant fonctions de  
Commissaire central ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de  
la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du  
29 Août 1914 :

- MM. Vandewalle, Charles-Victor, né à Lille, le 11 Juillet 1887 ;  
Houtre, Edouard-Etienne, né à Lille, le 24 Avril 1865 ;  
Legrand, Auguste-Joseph, né à Lille, le 7 Décembre 1873 ;  
Bodin, Alphonse, né à Lille, le 13 Décembre 1868 ;  
Gobert, Prosper-Joseph, né à Emmerin, le 28 Août 1864 ;  
Honnart, Alexandre-André, né à Armentières, le 12 Février 1865 ;  
Calin, Henri, né à Arques, le 8 Janvier 1871 ;  
Hallet, François, né à Cherrueix, le 2 Novembre 1866 ;  
Desbove, Gustave-Albert, né à Lille, le 27 Mai 1871 ;  
Rouzé, Louis, né à Armentières, le 4 Novembre 1857 ;  
Proye, Georges-Charles, né à Roubaix, le 26 Septembre 1877 ;  
Delécluse, Georges-Richard, né à Amiens, le 24 Août 1869 ;  
Wilson, Alphonse, né à Lille, le 20 Novembre 1883 ;  
Coesson, Paul, né à Lille, le 2 Septembre 1870 ;  
Géry, Paul, né à Paris, le 4 Octobre 1867 ;  
Moraing, Eugène-Henri, né à Lille, le 14 Octobre 1875 ;  
Arrin, François, né à Lille, le 7 Juin 1874 ;  
Degobert, Adolphe, né à Lille, le 8 Juin 1872 ;  
Verro, Gaston, né à Dunkerque, le 23 Janvier 1874 ;  
Florquin, Ferdinand, né à Croix, le 20 Mai 1864 ;  
Vandenbergh, Henri, né à Armentières, le 2 Novembre 1867.

Article 2. — M le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution  
du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

---

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire de Police faisant fonctions de  
Commissaire central ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de la  
guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 1<sup>er</sup> Sep-  
tembre 1914 :

MM. Bacrot, Alphonse, né à Haubourdin, le 14 Juillet 1872 ;  
Carbonnier, Emile-Constant, né à Saint-Omer, le 6 Juin 1879 ;  
Capel, Auguste, né à Merville, le 29 Mars 1868 ;  
Delcoigne, Prosper, né à Lys-lez-Lannoy, le 8 Août 1881 ;  
Delécolle, Jules-Joseph, né à Vimy, le 26 Juillet 1873 ;  
Fidelle, Victor-Jules, né à Lille, le 15 Avril 1862 ;  
Grevillers, César, né à Marquette, le 12 Septembre 1864 ;  
Lambert, Guillaume-Richard, né à Paris (XVIII<sup>e</sup>), le 10 Mai 1870 ;  
Legrand, Georges, né à Linghen, le 17 Août 1870 ;  
Lely, Alexandre-Edouard, né à Cambrai, le 30 Avril 1869 ;  
Vang, Amand, né à Lille, le 21 Août 1876.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution  
du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,  
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;  
Sur la proposition de M. le Commissaire de Police faisant fonctions de  
Commissaire central ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville, pendant la durée de  
la guerre, au traitement annuel de douze cents francs, à compter du 1<sup>er</sup> Sep-  
tembre 1914 :

MM. Gallet, Emile, né à Quesnoy-sur-Deûle, le 23 Décembre 1855 ;  
Deras, Alfred-Paul, né à Lomme, le 15 Octobre 1872 ;  
Baudens, Auguste, né à Arques, le 26 Mai 1863 ;  
Couteau, Irénée-Joseph, né à Landas, le 30 Novembre 1885 ;  
Pagant, Georges, né à Lille, le 27 Septembre 1868 ;  
Deruelle, Arthur, né à Lille, le 18 Janvier 1870 ;  
Dujardin, Albert, né à Lille, le 5 Février 1872 ;

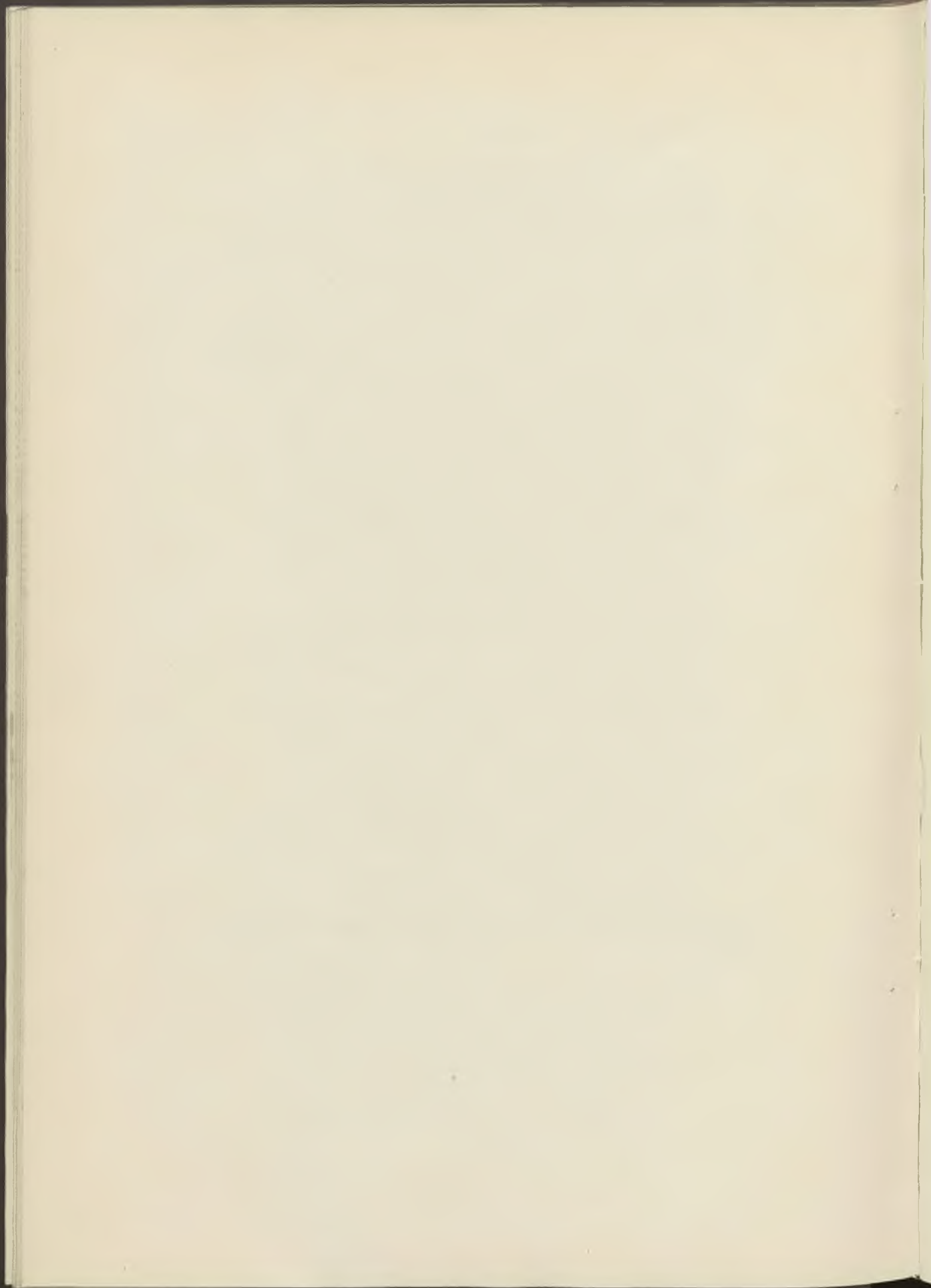
Cnudde, Alphonse, né à Lille, le 25 Janvier 1873 ;  
Sandt, Alfred, né à Lille, le 30 Avril 1885 ;  
Rohart, Auguste, né à Lille, le 1<sup>er</sup> Mai 1890 ;  
Barrois, Julien, né à Lille, le 13 Janvier 1863 ;  
Goube, Arthur-Amand, né à Lille, le 3 Décembre 1870 ;  
Galand, Edmond-Auguste, né à Lille, le 20 Avril 1859 ;  
Druart, Gustave, né à Lille, le 12 Mai 1856 ;  
Bury, Ildephonse, né à Eswars, le 3 Août 1870 ;  
Robbe, Louis-Jean-Baptiste, né à Roubaix, le 16 Novembre 1863 ;  
Duhamel, Théodore-Edouard, né à Lille, le 6 Mars 1870 ;  
Vanroey, Alfred-Charles, né à Lille, le 5 Novembre 1862 ;  
Duriez, Gaston, né à Lille, le 29 Mars 1887 ;  
Gras, Albert-René, né à La Madeleine, le 9 Mai 1870 ;  
D'Hoosche, Maximilien, né à Lille, le 12 Novembre 1866 ;  
Vandestienne, Alphonse, né à Lille, le 26 Décembre 1864 ;  
Lefebvre, Alfred, né à Lille, le 31 Décembre 1859 ;  
Thibaut, Célestin, né à Haubourdin, le 9 Mai 1881 ;  
Mutin, Charles-César, né à Champagnole, le 15 Avril 1864 ;  
Rouzé, Maurice-Albert, né à Lille, le 15 Mai 1888 ;  
Lobert, Léon, né à Lille, le 2 Mars 1871 ;  
Vanbeveren, Emile, né à Saint-André, le 17 Août 1867 ;  
Boon, Paul, né à Orchies, le 16 Mars 1869 ;  
Leutéricq, Théodore, né à Lille, le 27 Juillet 1865 ;  
Delory, Léon, né à Lille, le 29 Juin 1869 ;  
Dufour, Alphonse-Achille, né à Steenwoorde, le 21 Mars 1877 ;  
Delacherie, Paul-Pierre, né à Lille, le 23 Décembre 1872 ;  
Fresnoy, Louis-Henri, né à Comines, le 9 Mai 1871 ;  
Smalbeen, Gaston, né à Steenwoorde, le 7 Août 1865 ;  
Couture, Edouard, né à Lille, le 25 Décembre 1869 ;  
Pinson, Adolphe, né à Lille, le 26 Juillet 1883 ;  
Beyls, Arthur, né à Lille, le 3 Juin 1887 ,  
Delzenne, Georges, né à Lille, le 23 Janvier 1868 ;  
Longue, Léandre, né à Lille, le 28 Décembre 1872.

Article 2. — M le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 Août 1914.

*Le Maire de Lille,*

Ch. DELESALLE.

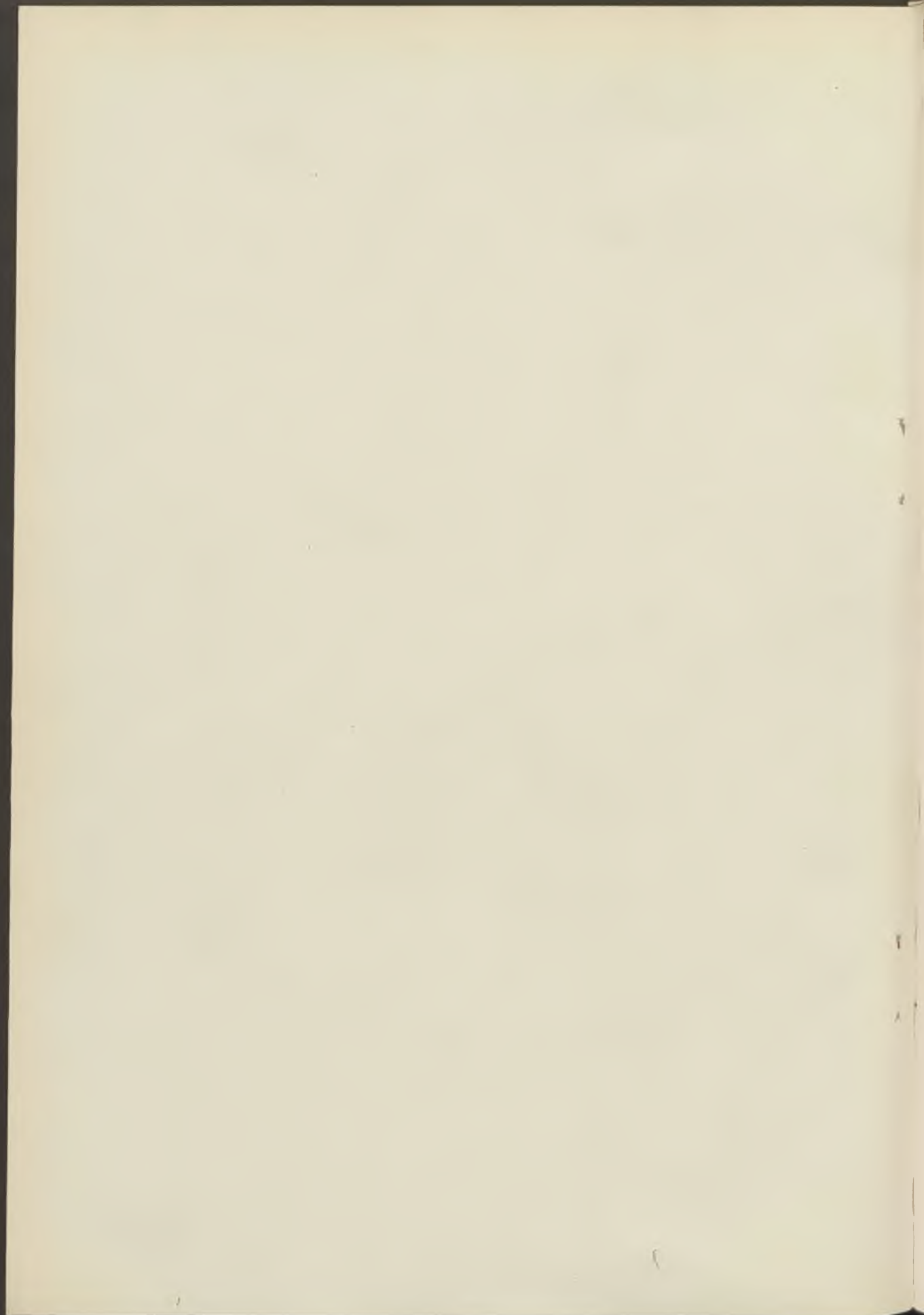




---

Imp. Delemar et Dubar, 12<sup>ter</sup>, rue de Lens, Lille

---



# BULLETIN ADMINISTRATIF

DE LA VILLE DE LILLE

---

ANNÉE 1914

---

## *Table Analytique des Matières*

---

- A.** — *Administration municipale. — Affaires générales.*
  - B.** — *Bâtimens. — Immeubles. — Travaux. — Voirie.*
  - C.** — *Beaux-Arts. — Collections.*
  - D.** — *Enseignement.*
  - E.** — *Etablissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales.*
  - F.** — *Finances.*
  - G.** — *Salubrité. — Sécurité.*
  - H.** — *Services municipaux.*
-

## A

*Administration municipale. — Affaires générales.*

<b>Conseil municipal :</b>	<u>Pages</u>
Commission de sécurité. — Nomination de membres.....	148
 <b>Administration municipale :</b>	
Délégations .....	519-520-521-579
Election du Maire. — Mesures de clémence.....	299
 <b>Baux :</b>	
Locations temporaires de terrains communaux .....	148
Prises en bail. — Poste de police, maison rue Pascal, Barrois..	88
 <b>Contentieux :</b>	
Entrepôts. — Accidents de travail. — Jugement.....	148
 <b>Fêtes :</b>	
Fêtes et cérémonies publiques. — Fournitures, tapisserie, main-d'œuvre, entretien. Adjudication. Viguier, Bourgot..	313
Fête communale. — Programme .....	299
Mesures d'ordre .....	312
Régates. — Mesures d'ordre .....	313
Fête Nationale. — Bals. Marché Delrue-Blanquart .....	522
Feu d'artifice. Marché Veuve De Bar .....	523
Mesures d'ordre. — Revues des écoles et de la garnison..	521
Feu d'artifice .....	522
Mi-Carême. — Cortège. Char. Marché Coin .....	88
Concours de carnaval. Programme et résultats .....	157
Mesures d'ordre .....	172
Fête militaire. — Mesures d'ordre. Place de la République ....	4

	Pages
Bataille de Bouvines. — Centenaire. Mesures d'ordre .....	314
Kermesse Saint-Joseph. — Emplacement. Désignation .....	244
Concours de Stud-Book. — Prix d'entrée .....	523
Meeting d'aviation. — Mesures d'ordre .....	244

**Police administrative :**

Affichage. — Affaire Société l' « Eclairer ». Cour de cassation. Arrêt .....	88
Elections. — Affichage. Emplacements réservés aux candi- dats .....	245
Etat civil. — Délégations .....	4-91-247-315
Médecins .....	580
Assistance publique. — Signature des pièces. Délégation Du- ponchelle .....	4

**Administrations diverses :**

Contributions directes. — Tableau pour 1912.....	174
Agents de change. — Chambre syndicale pour 1914 .....	6
Guerre. — Officier d'administration. Promotion Demange ....	248
Affaires militaires. — Statistique pour 1914.....	178
Etat de siège. — Loi du 5 Août 1914.....	562
Décret du 2 Août 1914 .....	562
Bureau militaire. — Statistique pour 1914 .....	610 à 621
Mobilisation. — Statistiques diverses .....	601 à 609
Journaux. — Vente et achat. Interdiction.....	599
Bons communaux. — Lille, Roubaix, Tourcoing. Accep- tation .....	599
Charbons. — Taxe .....	579-591-600
Pain. — Fabrication. Tarif .....	599
Secours aux nécessiteux. — Nomination de commission	563
Justice. — Jury. Liste préparatoire. Délégation. Brackers d'Hugo	275
Agents consulaires. — Etats-Unis. John J. C. Watson.....	524
Angleterre. — Sarell .....	5
Mexique. — Rosas .....	5
Révilla .....	173



**B***Bâtiments. — Immeubles. — Travaux. — Voirie.*

<b>Bâtiments :</b>	<u>Pages</u>
Cabines-isoloirs. — Elections. Marché Duprez.....	184
Chauffage. — Calorifères. Entretien, Marché Moreau et Bouthillier .....	249
Hôtel de Ville. — Tableau électrique. Marché Ducastel.....	8
Nouveau Théâtre. — Décors. Commission d'examen .....	6
Marché Bertin .....	113
Châssis à bascules. — Mécanisme pour ouverture et fermeture. Marché. Mesnet et C <sup>ie</sup> .....	250
Marché Piat .....	112
Foyer et loges d'avant-scène. — Tentures. Adjudication Facq-Hilst .....	275
Plancher mobile. — Marché Vansbecher .....	250
Rideau de scène. — Marché Amable .....	250
Salle de Spectacles. — Calorifères. Entretien. Marché Garnier et Courtaud .....	249
Facultés de Droit et des Lettres. — Fronton. Marché Thibaut..	92
Lycée Fénelon. — Travaux. Adjudication. Hamy.....	249
Ecole La Fontaine. — Transformations. Adjudications à divers	184
Abattoirs. — Travaux. Marché Thibaut.....	92
Ancienne Mairie de Fives. — Fronton. Travaux de sculpture. Marché Veuve Carlier .....	92
Palais-Rameau. — Chaudière. Remplacement. Marché Société Edouard et Armand Sée .....	91
Porte de la Citadelle. — Monument historique. Classement....	275
 <b>Immeubles :</b>	
Achats. — Chemin vic. ord. N° 20. Kindt.....	185

	Pages
Etaques (Rue des), 23 et 25. Leclercq et Serge .....	93
Fontaine-del-Saulx (Rue). Domaine utile. Herckelbout...	251
Domaine direct. Hospices de Lille .....	315
Henri-Kolb (Rue). Grulois .....	93
Port (Rue du). Droin .....	251
Vaches et Gobin (Rue des). Maheu .....	316
 Echanges :	
Chambre-des-Comptes et des Poissosceaux (Rues). Leys.	185
Moselle (Boulevard de la). Dehau. ....	251
 Ventes :	
Convention (Rue de la). Leroy .....	277
Vanschamel'hout .....	252
Postes (Rue des). Société Leverd .....	94
Van-Ost (Rue). Société « La Municipale » .....	185
 <b>Tramways :</b>	
Interprétation du contrat. — Arrêt du Conseil de Préfecture..	94
 <b>Voirie :</b>	
Règlement. — Modification .....	111-277
Automobiles de poids lourd. — Circulation. Règlement. Modifi- cation .....	64-109-197
Interruption de circulation .....	7-195-196-252-278-279-316-524
Dénomination de rues .....	280
Alignements. — Achat, rue des Stations. Paiement du prix. Intérêts. Décision de justice de paix .....	186
Boulevard Carnot. — Elargissement. Adjudication à divers ..	253
Emprises. — Caves. Boulevard Carnot. Maintien. Autorisation. Chambre de Commerce de Lille .....	317
Pont. — Avenue de Soubise. Réfection, Marché Grulois frères.	253
Chaussées empierrées. — Cylindrage. Adjudication. Salmson.	112
Entretien. — Adjudication. Louis Collin et fils.....	112

## C

*Beaux-Arts. — Collections.*

<b>Bibliothèque :</b>	<b>Pages</b>
Travaux de reliures. — Marché Dewattine .....	8
Livres. — Fournitures. Marché M <sup>lle</sup> Janny .....	8
Volumes et brochures. — Marché Leleu .....	8
Volumes et publications. — Marché Morand .....	9
 <b>Musées :</b>	
Palais des Beaux-Arts. — Copie ou photographie des œuvres.	
Réglementation .....	253
Inauguration des salles modifiées .....	318
Histoire naturelle. — Conservateur adjoint Moitié .....	255
 <b>Théâtre :</b>	
Œuvres représentées. — Saisons : 1910-1911, 1911-1912, 1912-1913, 1913-1914 .....	9-283
Commission de contrôle. — Nomination .....	281
Opéra. — Nouveaux décors. Marché Bertin .....	113
Décors. — Châssis pour confections. Marché Piat .....	112
 <b>Enseignement des Beaux-Arts :</b>	
Ecole des Beaux-Arts. — Prix offerts aux élèves. Réglementation	257
Professeur. Traitement. Augmentation : M <sup>e</sup> Darchez....	255
Hémery, Lebrun, Salomez et Loubignac.....	256
Conservatoire. — Commission de surveillance. Nomination ....	77
Jurys de concours. — Nominations .....	16-285

## D

*Enseignement.*

<b>Enseignement secondaire :</b>	
Lycée Fénelon. — Maitresses d'internat. Nomination	113-286
Beurre et œufs. Marché Derepper.....	17
Marchés divers .....	287

<b>Enseignement primaire :</b>	<u>Pages</u>
Ecoles primaires. — Cours de coupe et couture. Professeur : M <sup>lle</sup> Vérelst .....	327
Ecoles municipales. — Visites médicales. Attributions. Bureau d'hygiène .....	17
Colonies scolaires. — Comptable spécial : Gérard.....	330
Fournitures scolaires. — Garde. Attribution. Economat.....	18
Livres classiques et de prix. — Adjudication. Druez.....	258
Cantines scolaires. — Tickets. Comptable spécial : Gérard....	19
Paiement des salaires. Comptable spécial : Gérard.....	19
Caisse des Ecoles. — Compte rendu pour 1913.....	525
Ecole pratique d'industrie. — Jury de concours.....	525
Direction intérimaire des ateliers : Marc Félix .....	581-622

## E

### *Établissements d'intérêt public. — Collectivités.*

#### *Personnes morales.*

#### **Bureau de Bienfaisance :**

Administrateur. — Installation Ricard .....	526-581
---------------------------------------------	---------

#### **Mont-de-Piété :**

Objets de couchage. — Retraits. Secours municipal .....	20
---------------------------------------------------------	----

#### **Œuvres diverses :**

Association pour secourir les pauvres honteux. — Compte financier pour 1912-13.....	26
Association amicale des sourds-muets. — Comptes moral et financier .....	200
Caisse du Prêt d'honneur aux étudiants. — Compte 1913.....	198
Compagnie immobilière. — Administrateurs : Laurence, Leroy et Ducrocq .....	198
Heyndrickx .....	258
Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. — Comp- table spécial .....	287
Attribution .....	526

	Pages
Fourneaux économiques. Fonctionnement. 21-260-261-583-584-591-592-593	
Invalides du travail. — Bureau pour 1914.....	24
Comptes pour 1913 .....	120
Administrateur : E. Descamps .....	328
Jardins ouvriers. — Compte pour 1913 .....	121
Mutuelle Maternelle du 43 <sup>e</sup> régiment d'infanterie. Compte financier pour 1913 .....	127
(Œuvre des mères abandonnées. — Comptes financier et moral pour 1913 .....	22
Prêt du linge. — Comptes financier et moral pour 1913 .....	24
Compte pour 1914 .....	582
Secours aux nécessiteux. — Nomination de commission .....	563
Société Lilloise de Protection des Enfants du 1 <sup>er</sup> âge. — Compte 1913 .....	201
Sou des écoles laïques. — Comptes moral et financier pour 1913	29
Union Française de la Jeunesse. — Situation financière au 1 <sup>er</sup> novembre 1912 .....	119

## F

### *Finances.*

#### Recettes :

Droits de place. — Foire. Tarifs. Modification .....	30
Impositions extraordinaires pour 1914. — Arrêté préfectoral (20 février 1914) .....	128
Octroi. — Préposés spéciaux. Maximum .....	259

#### Dépenses :

Avances à l'Etat, au département et aux communes.....	563
Comptables spéciaux. Colonies scolaires. Gérard. ....	330
Finances. Gilquin .....	622
Foire aux chevaux. — Simonnet.....	262
Frais de logement. — Officiers et soldats allemands ; Chardin	594



	Pages
Manufacture des tabacs. — Gilqui .....	564-565
Ouverture de crédits .....	32-130-202-259-328-564-584
Tickets Ecole de Natation. Deswaf.....	330

**Emprunts :**

Guerre. — Bons communaux : Lille, Roubaix, Tourcoing.	
Acceptation .....	599

**Budgets et comptes :**

Budget pour 1914. — Approbation .....	127
---------------------------------------	-----

**G***Salubrité. — Sécurité.***Alimentation :**

Laboratoire municipal. — Statistiques	
mensuelles .....	66-131-211-264-289-336-530-566
Abattoirs. — Fonctionnement en 1913. Rapport .....	33
Location de locaux .....	205
Vérification des animaux provenant du marché de la	
Villette. Indemnité temporaire .....	204
Abattoir industriel. — Commission d'études. Nomination....	205
Halles et Marchés. — Foire aux chevaux. Comptable spécial :	
Simonnet .....	262
Fixation de dates .....	64
Mesures d'ordre .....	262
Primes .....	134
Marché aux Fleurs. — Mesures d'ordre .....	206
Entrepôts. — Statistique pour 1913 .....	63
Charbons. — Tarif .....	600
Pain. — Fabrication. Tarif .....	599

**Distribution d'eau. — Bains :**

Consommation d'eau. — Statistiques mensuelles	
.....	67-132-212-265-290-291-531-532-567
Mesures de restriction.....	533



**H***Services municipaux.*

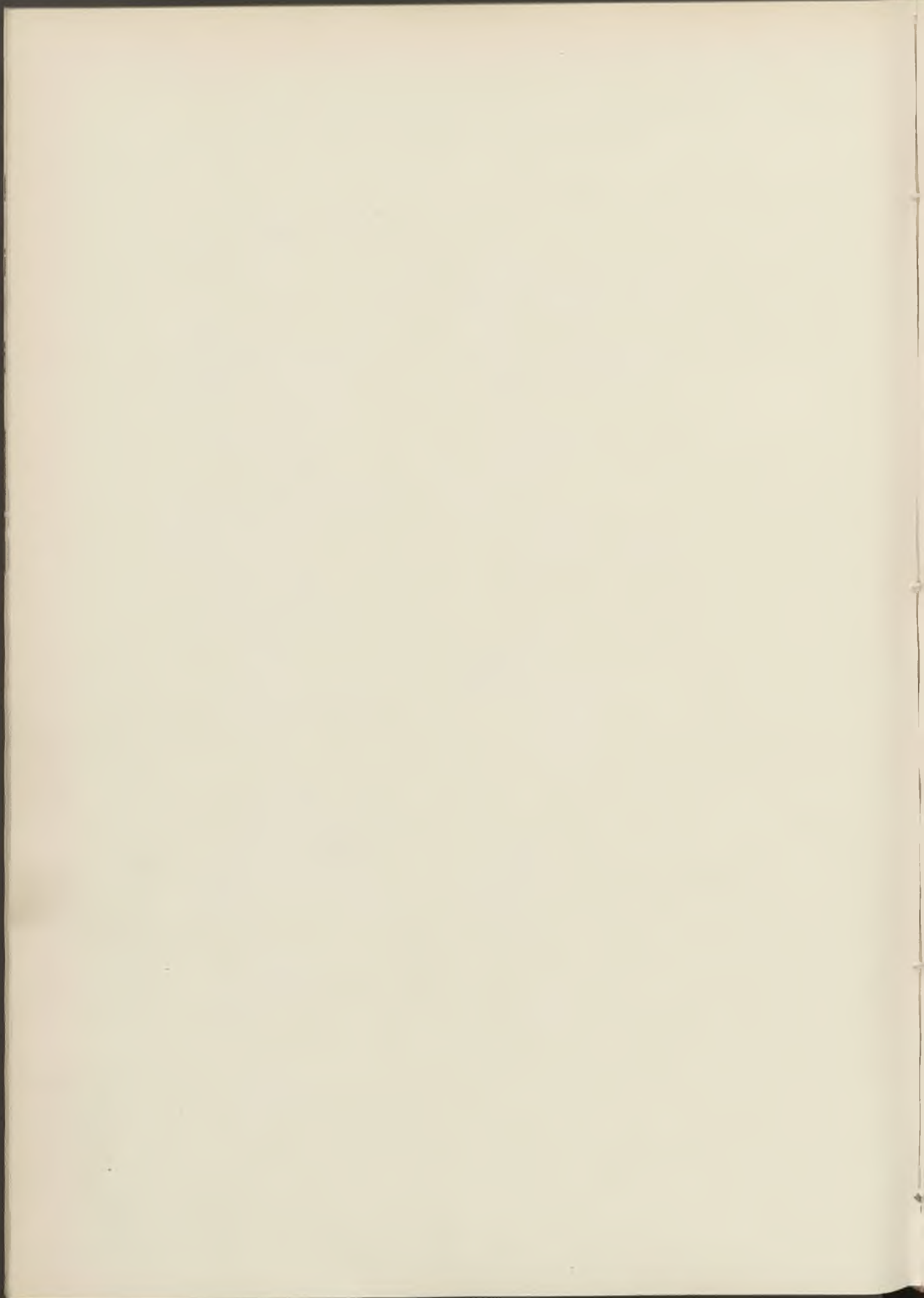
	Pages
Etat général du personnel .....	342 à 382
Liste des employés par ordre d'ancienneté (1914) .....	220
Délégués au Conseil de discipline (1914) .....	293
Bureau des Écoles. — Suppression. Réorganisation .....	230
Travaux. — Concours. Emploi de surveillant .....	72
Emploi d'expéditionnaire .....	137
Police. — Augmentation des traitements .....	80
Gradés. Traitements. Modification .....	267
Garde bois. — Traitements, modification .....	334
Théâtre. — Chef machiniste. Catégorie .....	73
Mesures de clémence. — Election du Maire .....	299
SECRETARIAT :	SERVICE DE LA COLLECTE :
Nominations et promotions :	Suppression de congé :
Bodreau (Mlle) ..... 623	Devroé ..... 333
ETAT CIVIL :	RECETTE MUNICIPALE :
BLAME :	Nominations et promotions :
Couvreux ..... 70	Decottignies ..... 73
	Lecoche ..... 72
CRÈCHE MUNICIPALE :	TRAVAUX :
Nominations et promotions :	Nominations et promotions :
Descamps (Mme) ..... 535	Cailliau (3 <sup>e</sup> classe) ..... 535
	Cochez (1 <sup>re</sup> classe) ..... 535
DACTYLOGRAPHES :	PEINE DISCIPLINAIRE :
Nominations et promotions :	Vaudecrux ..... 234
Casin (Mme) ..... 624	
FINANCES :	OCTROI :
Nominations et promotions :	Retrait de punition :
Leclercq ..... 624	Hayaume ..... 295
Trochu ..... 332	Peines disciplinaires :
	Debacker ..... 295
	Shigo ..... 234

	Pages
POLICE :	
Nominations et promotions :	
Commissaire :	
Mathieu .....	268
Agents .....	79-140-235-268-296-338-536-538-570 à 575-596-625 à 628
JARDINS :	
Nominations et promotions :	
Gardes :	
Bureau .....	537
Caronez .....	270
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL :	
Nominations et promotions :	
Ronse (fils) .....	137
LABORATOIRE :	
Mise en disponibilité :	
Boon .....	596
BAINS :	
Nominations et promotions :	
Bayourte .....	138
MUSÉES :	
Nominations et promotions :	
PALAIS DES BEAUX-ARTS :	
Degelck .....	78
Demeyer .....	77
Gourdin .....	78
Lespagnol .....	77
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE :	
Moinet .....	139
ÉCOLES :	
Nominations et promotions :	
Gérard .....	70-71
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS :	
Nominations et promotions :	
Duplouty .....	139
ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE :	
Nominations et promotions :	
Duplouty .....	139
CONSERVATOIRE :	
Nominations et promotions :	
Duhem .....	267
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE :	
Moinet .....	139
THÉÂTRE :	
Nominations et promotions :	
Piat .....	74-75

---

<b>Adjudications et marchés :</b>	<u>Pages</u>
Appareils de téléphonie.- Société "Le Téléphone privé du Nord"	271
Articles de cartonnages. - Veuve Letellier.....	82
Fourniture d'acier. - James Beaucourt.....	141
Gravure d'un diplôme artistique. - Bouchery.....	82
Machines à écrire. Fourniture. - Ferrer. Lahousse.....	270-271
Reliures et réparations. - Babin.....	82





LILLE  
IMPRIMERIE G. DUBAR & Cie,  
8, Grande-Place, 8.

1920. — 15482





## *Table Alphabétique*

### *des Matières*

	Pages
Abattoir (Voir B Bâtiments communaux et G Alimentation).	
Abreuvoir (Voir G Distribution d'eau).	
Acquisition d'immeubles (Voir B Immeubles).	
Adjudications (Voir à l'objet de l'adjudication).	
Administrations diverses (Voir A).	
Administration municipale (Voir A).	
Adresses (Voir A Conseil municipal).	
Alignements, percements (Voir B).	
Alimentation (Voir G).	
Allard. Plomberie, transformations. Ecole « La Fontaine » . . . . .	184
Amable. Nouveau Théâtre. Rideau de scène. Marché. . . . .	250
Anchin. Délégué au Conseil de discipline . . . . .	293
Ange (Raoul). Nouveau Théâtre. Rideaux et stores. . . . .	173
Aqueducs (Voir B Voirie).	
Arbre de Noël (Voir E Sociétés).	
Architectes (Voir B Bâtiments communaux).	
Archives (Voir C).	
Arrosage (Voir B Voirie).	
Asile de nuit (Voir E Œuvres diverses).	
Assistance publique (Voir E).	
Associations (Voir E Œuvres diverses).	
Assurances (Voir B Bâtiments).	
Automobiles (Voir G Police).	
Autorisation d'ester (Voir A Contentieux).	

	Pages
Bains (Voir G).	
Baisier. Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
Balladeurs (Voir G Police).	
Barbaut. Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	205
Baré. — — — — —	
Barois. Prise en bail. Maison rue Pascal (Poste de Police). . . . .	88
Bascules (Voir G Alimentation).	
Bâtiments communaux (Voir B).	
Bauduin. Délégué au Conseil de discipline, 3 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Baux (Voir A).	
Bédart. Conservatoire. Jury de concours. Chant. . . . .	16
— Diction et déclamation lyrique . . . . .	16
Bernaert (J). Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	206
Bertin. Conservatoire. Jury de concours. Alto, Violoncelle, Contre-	
basse, Violon . . . . .	16
— Opéra. Nouveaux décors. Marché. . . . .	113
Bertrand. Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
Biarez. Administration municipale. Commission de sécurité . . . . .	148
Bibliothèque (Voir B Bâtiments communaux et G).	
Billiaert. Délégué au Conseil de discipline, 2 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	293
Binauld. Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	205
Boîte aux lettres (Voir R Administrations diverses).	
Bonnet-Laborderie. Médecin de l'Etat civil, 6 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> circonscription	580
Bornes fontaines (Voir G Distribution d'eau).	
Bornes postales (Voir A Administrations diverses).	
Bosquier. Médecin de l'Etat civil, 8 <sup>e</sup> circonscription. . . . .	580
Bossut. Vérification des animaux provenant du marché de la	
Villette. Vétérinaire inspecteur, Directeur de l'abattoir.	
Indemnité 200 francs. . . . .	204
— Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	206
Bottequin. Délégué au Conseil de discipline, 1 <sup>re</sup> catégorie . . . . .	293
Boucherie et C <sup>ie</sup> . Fournitures et appareils électriques. Adjudication	263
Bouet. Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
Bourse du Travail (Voir E Œuvres diverses).	
Bouvet. Conservatoire. Jury de concours. Alto, Violoncelle, Con-	
trebasse, Violon . . . . .	16



	Pages
Bow-Windows (Voir B Voirie et F Recettes).	
Brackers d'Hugo. Justice. Jury. Liste préparatoire. Délégation. . . . .	275
Budgets et Comptes (Voir F).	
Buisine. Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	205
Bureaux (Voir H Services municipaux).	
Bureau de Bienfaisance (Voir E).	
Bureaux de poste (Voir A Administrations diverses).	
Caisse de chômage (Voir A Police administrative).	
Caisse des Ecoles (Voir D Enseignement primaire).	
Caisse des Retraites (Voir H).	
Calmette (Dr). Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	206
Canalisations d'eau (Voir G Distribution d'eau).	
Canaux (Voir B Voirie).	
Candélabres (Voir G Eclairage).	
Canonnières (Voir A Administrations diverses).	
Cantines scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Carlier (Veuve). Ancienne Mairie de Fives. Fronton. Travaux de sculpture . . . . .	92
Carlier, Victor. Boulevard Carnot. Elargissement. 5 <sup>e</sup> Lot. Aqueduc	253
— Ecole « La Fontaine ». Transformation. 1 <sup>o</sup> Maçon- nerie. . . . .	184
Cavro (père). Conservatoire. Jury de concours . . . . .	285
Cérémonies (Voir A Fêtes).	
Chapuis. Conservatoire. Jury de concours. Piano (garçons) et Orgue	16
— — Chant. . . . .	16
— — Harmonie. . . . .	16
Charbons (Voir B Bâtiments. Chauffage).	
Chardin. Frais de logement. Officiers et soldats allemands. Comp- table spécial . . . . .	594
Chauffage (Voir B Bâtiments communaux. G Alimentation).	
Chauffoirs publics (Voir E Œuvres diverses).	
Chaussées (Voir B Pavage).	
Chemin de fer (Voir B).	
Chemins vicinaux (Voir B Voirie).	
Chrétien. Sapeurs-Pompiers. Nourriture des chevaux. Marché. . . . .	263

	Pages
Cimetières (Voir G).	
Coilliot, J.-B. Administration municipale. Commission de sécurité.	148
Coin. Mi-carême. Cortège. Char. Marché . . . . .	88
Colas. Médecin de l'Etat civil, 14 <sup>e</sup> circonscription . . . . .	580
Colette. Maîtresse d'Internal Lycée Fénelon. Nomination . . . . .	286
Colin et fils. Chaussées empierrées. Entretien. Adjudication. . . . .	112
— Boulevard Carnot. Elargissement. 2 <sup>e</sup> Lot. Matériaux	253
Collections (Voir C).	
Collège. (Voir D Enseignement secondaire).	
Colonies scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Commissaires (Voir G Police et H Services municipaux).	
Commissaires répartiteurs (Voir A Administrations diverses).	
Commissions permanentes ou spéciales (Voir A Conseil municipal).	
Commissions scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Communautés (Voir E Œuvres diverses).	
Compagnies immobilières (Voir E Œuvres diverses).	
Comptes (Voir F).	
Concerts (Voir A Fêtes).	
Concessions (Voir G Cimetières).	
Conseil municipal (Voir A).	
Conseil des Prudhommes (Voir A Administrations diverses).	
Conservatoire (Voir B Bâtiments communaux. G Enseignement des Beaux-Arts).	
Contentieux (Voir A).	
Contributions directes (Voir A Administrations diverses).	
Contributions indirectes (Voir A Administrations diverses).	
Coles irrécouvrables (Voir F Recettes).	
Couderc. Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
Coupons périmés (Voir F Emprunts).	
Cour des Comptes (Voir A Conseil municipal et F Finances).	
Courtaud. Salle de spectacles. Calorifères. Entretien. Marché. . . . .	249
Cours normaux (Voir C Enseignements des Beaux-Arts).	
Cours publics (Voir D).	
Courses (Société des) (Voir A Fêtes).	
Coutel. Abattoir industriel. Création. Commissions . . . . .	205
Crèches (Voir E Œuvres diverses).	

	Pages
Crédits supplémentaires (Voir F Dépenses).	
Crémont. Conservatoire. Jury de concours. Piano (garçons) et orgue	16
— — — Piano (demoiselles) . . . . .	16
Crouan. Chambre syndicale des Agents de change . . . . .	6
Cultes (Voir E).	
Cussac. Délégué au Conseil de discipline, 2 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Dalles (Voir B Emprises).	
Danchin. Théâtre. Commission de contrôle . . . . .	282
Danel, Liévin. Œuvre des Invalides du travail. Secrétaire . . . . .	26
— — — Abattoir industriel. Commission. . . . .	205
Danthon. Location temporaire de terrain. Rue Geoffroy-St-Hilaire	148
Darchez (M <sup>me</sup> ). Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Augmentation traitement. . . . .	255
Dassonville (M <sup>lle</sup> ). Lycée Fénelon. Maîtresse d'Internat. . . . .	113-286
De Bar (Veuve). Fête nationale. Feu d'artifice. Marché . . . . .	523
De Candt. Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	206
De Casteras. Conservatoire. Jury de concours. Chant . . . . .	16
Decoster. Lycée Fénelon. Vidange des fosses d'aisance. Marché . . . . .	287
Délices. Conservatoire. Jury de concours. Solfège . . . . .	16
Degoix et C <sup>ie</sup> . Usine d'épuration par l'ozone. Adjudication . . . . .	28
Dehau. Echange. Parcelle. Boulevard de la Moselle . . . . .	251
Dehouck. Abattoirs. Location de locaux. . . . .	205
Dejaegère. Délégué au Conseil de discipline, 4 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
De Kydspotter. Abattoirs. Location de locaux . . . . .	206
Delacroix. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois) . . . . .	16
Délégations (Voir A Conseil municipal).	
Delesalle. Nouveau Théâtre. Tapis et linoléums. 3 <sup>e</sup> Lot. . . . .	173
— — — Revêtements en tekko . . . . .	173
Delesalle (fils). Conservatoire. Jury de concours . . . . .	285
Delmasure. Médecin de l'Etat civil, 4 <sup>e</sup> circonscription . . . . .	580
Delouque. Délégué au Conseil de discipline, 1 <sup>re</sup> catégorie . . . . .	293
Delplanque. Médecin de l'Etat civil, 15 <sup>e</sup> circonscription . . . . .	580
Delporte. Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	206
Delrue. Fête nationale. Bals. Marché . . . . .	522

	Pages
Demacon. Boulevard Carnot. Elargissement. Terrassements . . . . .	253
Demange. Guerre. Officier d'administration. Promotion . . . . .	248
Démantèlement (Voir A Administrations diverses).	
Demessinc. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (cuivre) . . . . .	16
Denier des Ecoles (Voir E Œuvres diverses).	
Denoyelle. Chambre syndicale des Agents de change. . . . .	6
Dépenses (Voir F).	
Dépotoirs (Voir F Octroi).	
Deraet. Conservatoire. Jury de concours. Alto, Violoncelle, Contre- basse . . . . .	16
Deraet. Internat Lycée Fénelon. Marché. Costumes de gymnastique	287
Derepper. Lycée Fénelon. Internat. Beurre et œufs. Marché . . . . .	17
Deruelle. Ecole « La Fontaine » transformation. Peinture et vitrerie	184
Descamps (M). Œuvre des Invalides du travail. Trésorier . . . . .	24
Descamps (E). Administrateur . . . . .	328
Descarpentries. Délégué au Conseil de discipline, 4 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
Dessève. — — — 1 <sup>re</sup> catégorie . . . . .	293
Desrousseaux. — — — 1 <sup>re</sup> catégorie . . . . .	293
Deswaf. Ecole de natation. Tickets. Comptable spécial . . . . .	330
Deville. Boulevard Carnot. Elargissement. Pavés . . . . .	283
Dewattine. Travaux de reliures. Marché . . . . .	8
Dispense de purge (Voir A Contentieux).	
Distribution d'eau (Voir B Bâtiments communaux et G).	
Docks (Voir F).	
Donations et Legs (Voir A, C, D, G).	
Doutrelon-de-Try. Jury de Concours. Diction et déclamation lyrique	16
Doyennette. Délégué au Conseil de discipline, 3 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Droin. Immeubles. Achat. Parcelle, rue du Port . . . . .	251
Droits de place (Voir F Recettes).	
Droits de voirie (Voir F Recettes).	
Druetz. Livres classiques et de prix. Adjudication. . . . .	258
Dubois. Conservatoire. Jury de Concours. Instruments à vent (bois)	16
Dubois Cornélis. Délégué au Conseil de discipline, 3 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Duburcq. Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	205
Dubus. Délégué au Conseil de discipline, 5 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294

	Pages
Ducamp. Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	206
Ducastel. Hôtel de Ville. Tableau. Marché . . . . .	8
— Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen. . . . .	7
— Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
Duclermortier. Administration municipale. Commission de sécurité	148
Ducrocq. Compagnie immobilière. Administrateur . . . . .	198
Dufour. Conservatoire. Jury de concours. Chant . . . . .	16
— Diction et déclamation lyrique. . . . .	16
— Théâtre. Commission de contrôle . . . . .	282
Dupied. Délégué au Conseil de discipline, 4 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
Duponchelle. Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	206
— Assistance publique. Signature des pièces. Délégation	4
— Economat et chauffage. Délégation . . . . .	521
— Etat civil. Délégation . . . . .	4-91-247-315
Duprez. Cabines. Isoloirs. Elections. Marché . . . . .	184
Dupuydts. Délégué au Conseil de discipline, 5 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	294
Dusotoit. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (cuivre) . . . . .	16
Dutailly. Ecole « La Fontaine ». Transformation. Charpente et menuiserie. . . . .	184
Duval. Délégué au Conseil de discipline, 4 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	294
Duvillier. Conservatoire. Jury de concours. Solfège . . . . .	16
— Chant. Diction et déclamation lyrique . . . . .	16
Echanges (Voir B Immeubles).	
Echoppes ambulantes (Voir G Police).	
Eclairage (Voir G).	
« Eclaireur » (Affaire Société l'). Affichage. Cour de Cassation. Arrêt	88
Ecoles (Voir B Bâtiments communaux).	
Ecole des Beaux-Arts (Voir B Bâtiments communaux. E Ensei- gnement des Beaux-Arts).	
Ecole de natation (Voir G).	
Eglises (Voir B Bâtiments communaux. E Service des cultes).	
Egouts (Voir B Voirie).	
Elections (Voir A Conseil municipal).	
Empis. Conservatoire. Jury de concours. Alto, Violoncelle, Contre- basse, Violon . . . . .	16



	Pages
Emprises (Voir B Voirie).	
Emprunts (Voir F).	
Enregistrement (Voir A Administrations diverses).	
Enseignement (Voir C, D).	
Enseignes Voir B (Emprises).	
Entrepôts (Voir F).	
Epidémies (Voir G Hygiène).	
Etablissement de bains (Voir G Distribution d'eau).	
Etat civil (Voir A Police administrative).	
Eustace. Conservatoire. Jury de concours. . . . .	285
Expositions (Voir A Fêtes).	
Expropriations (Voir B Voirie).	
Facq-Hilst. Théâtre. Foyer et loges d'avant-scène. Tentures. Adjudication . . . . .	275
Facultés (Voir B Bâtiments communaux. D Enseignement supérieur).	
Fagots (Voir B Bâtiments communaux. Chauffage).	
Fanyau. Conservatoire. Jury de concours. Chant. Solfège. . . . .	16
Favier. Médecin de l'Etat civil, 1 <sup>re</sup> circonscription . . . . .	580
Féra. Abattoirs. Location de locaux. . . . .	206
Fêtes (Voir A).	
Filles soumises (Voir G Hygiène. Police).	
Finances (Voir A Administrations diverses et F).	
Foire (Voir A Fêtes).	
Fondation Boucher de Perthes (Voir E Œuvres diverses).	
Fondation Masurel (Voir E Œuvres diverses).	
Formesyn. Délégué au Conseil de discipline, 3 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	293
Fortifications (Voir A Administrations diverses. Guerre).	
Fourneaux économiques (Voir E Œuvres diverses).	
Fournitures scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Gabelles. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (cuivre) . . . . .	16
— Instruments à vent (bois) . . . . .	16
Gares (Voir B Ch mins de fer).	

	Pages
Gérard. Comptable spécial. Cantines scolaires. Paiement des salaires	19
— — — Tickets . . . . .	19
— — — Colonies scolaires . .	330
Ghesquier. Administration municipale. Commission de sécurité . .	148
Gilquin. Comptable spécial. Augmentation de crédits . . . . .	622
— Manufacture de tabacs. Augmentation d'avance . . . . .	565
Gobert. Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen. . . . .	7
Gombert. Conservatoire. Jury de concours. Piano (garçons) et orgue	16
Goube. Instruments à vent (cuivre). . . . .	16
Gratifications (Voir H).	
Grèves (Voir A Conseil municipal).	
Gronier. Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen. . . . .	7
Grulois. Achat. Parcelle, rue Henri Kolb . . . . .	93
Grulois frères. Pont Avenue de Soubise. Réfection. Marché . . . .	253
Gruson. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois)	16
— Solfège . . . . .	16
Guerre (Voir A Administrations diverses).	
Guiselin. Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	205
Gymnase (Voir D).	
Habillement (Voir H Personnel).	
Halles et Marchés (Voir B Bâtiments communaux. G Alimentation).	
Haussy. Lycée Faidherbe. Travaux. Adjudication. . . . .	249
Heldewert-Dupire. Internat. Lycée Fénelon. Jupes. Marché . . . .	287
Hémery. Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Traitement. Augmen- tation . . . . .	256
Hennart. Conservatoire. Jury de concours. Chant. . . . .	16
— Diction et déclamation lyrique . . . . .	16
— Instruments à vent (bois). . . . .	16
— Instruments à vent (cuivre). . . . .	16
— Commission de surveillance. Nomination . . . . .	77
— Maintien. . . . .	77
Hennebelle. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (cuivre). . . . .	16
Herchelbout. Achat. Domaine utile, rue Fontaine-del-Saulx . . . .	251

	Pages
Heyndrickx. Compagnie immobilière. Administrateur . . . . .	258
Hirsch. Internat. Lycée Fénélon. Chapeaux. Marché . . . . .	287
Hochstetter. Médecin de l'Etat civil, 7 <sup>e</sup> circonscription. . . . .	580
Horloges (Voir B Bâtiments communaux).	
Hospices (Voir E).	
Hôtel des Syndicats (Voir E Œuvres diverses).	
Hôtel de Ville (Voir B Bâtiments communaux).	
Hygiène (Voir G).	
Hypothèques (Voir A Contentieux).	
Immeubles (Voir B).	
Indemnités (Voir H).	
Indigents (Voir G Police).	
Inhumations (Voir G Cimetières).	
Insignes (Voir A Conseil municipal).	
Instituteurs (Voir D Enseignement primaire).	
Institut Industriel (Voir D Enseignement).	
Institut Pasteur (Voir B Bâtiments communaux. G Hygiène. Services médicaux).	
Insuffisances de crédits (Voir F Dépenses).	
Invalides du travail (Voir E Œuvres diverses).	
Jacquemet, Mesnet et C <sup>ie</sup> . Nouveau Théâtre. Châssis à bascules. Mécanismes pour ouverture et fermeture. Marché . . . . .	250
Janny. Bibliothèque. Livres. Fournitures. Marché. . . . .	8
Jardins (Voir B Promenades).	
Jean. Délégué au Conseil de discipline, 5 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
Jeandouzy. Délégué au Conseil de discipline, 2 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	293
Jung. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (cuivre)	16
Jury. Délégations (Voir A Conseil municipal).	
Justice (Voir A Administrations diverses).	
Justice de Paix (Voir A Administrations diverses).	
Justifications (Voir F Dépenses).	
Ketzul. Conservatoire. Jury de concours. Piano (demoiselles) . .	15
Kindt. Achat. Parcelle, Chemin vicinal ord. n <sup>o</sup> 20 . . . . .	185
Kiosques (Voir B Voirie).	

	Pages
Laboratoire (Voir G Alimentation).	
Lagoutte. Internat du Lycée Fénelon. Corsages. Marché . . . . .	287
Laignel. Maîtresse d'Internat Lycée Fénelon. Nomination. . . . .	286
Laurence. Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen. . . . .	7
— Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	205
— Administration municipale. Délégation . . . . .	520
— Compagnie immobilière. Administrateur . . . . .	198
Laurent. Délégué au Conseil de discipline, 5 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
Leblond. Administration municipale. Commission de sécurité . . . . .	148
Lebrun. Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Traitement. Augmentation . . . . .	256
Lecat. Délégué au Conseil de discipline, 3 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	293
Leclercq. Sapeurs-pompiers. Achat d'un cheval. Marché . . . . .	69
— Immeubles. Achat, rue des Etaques, 23-25 . . . . .	93
Legrand. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois)	16
Legrand Herman. Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen	7
— Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	205
— Service des Travaux. Délégation . . . . .	579
Legs (Voir A, C, E, G).	
Legs Choquet (Voir D Enseignement. E Hospices).	
Legs Jonville (Voir E Bureau de Bienfaisance).	
Legs Lardemer (Voir A Donations et Legs. B Promenades et jardins).	
Legs Tribou (Voir E Bureau de Bienfaisance).	
Leignel. Délégué au Conseil de discipline, 5 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
Leleu. Volumes et brochures. Bibliothèque. Marché . . . . .	8
Lemière. Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	205
Lemille. Délégué au Conseil de discipline, 4 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Lemoine. Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen. . . . .	7
— Abattoir industriel. Création. Commission. . . . .	206
Lepoutre. Délégué au Conseil de discipline, 1 <sup>re</sup> catégorie. . . . .	293
— Médecin de l'Etat civil, 1 <sup>re</sup> circonscription . . . . .	580
Leroy. Vente. Parcelle, rue de la Convention. . . . .	277
— Compagnie immobilière. Administrateur . . . . .	198
Lesot. Etat civil. Délégation . . . . .	247
Lessenne. Théâtre. Commission de contrôle. . . . .	282

	Pages
Leverd. Vente. Terrain, rue des Postes . . . . .	94
Leys. Chambre syndicale des Agents de change. . . . .	6
— Echange. Parcelles, rue de la Chambre des comptes et des Poissonceaux . . . . .	185
Liégeois-Six. Administration municipale. Délégation . . . . .	520
Listes électorales (Voir A Conseil municipal).	
Locations (Voir A Baux).	
Logements insalubres (Voir G Hygiène).	
Loré. Délégué au Conseil de discipline, 2 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Lortheur. Conservatoire. Jury de concours. Diction et déclama- tion lyrique . . . . .	16
Loubignac. Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Traitement. Aug- mentation . . . . .	256
Lovigny. Médecin de l'Etat civil, 16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup> circonscription.	580
Luneau. Internat Lycée Fénelon. Marche. Jaquettes et tabliers. .	287
Lussiez. Conservatoire. Jury de concours. Chant . . . . .	16
— Diction et déclama- tion lyrique. . . . .	16
Lycée (Voir B Bâtiments et D Enseignement secondaire).	
Maheu. Achat. Maison et terrain, rues des Vachers et Gobin . .	316
Mandats spéciaux. (Voir A Administration municipale).	
Manège (Voir B Bâtiments communaux).	
Marc. Ecole Baggio. Direction intérimaire des ateliers. . . . .	581-622
Marchés (Voir B Bâtiments communaux. G Alimentation).	
Marchés de gré à gré (Voir à l'objet du marché).	
Marissal. Conservatoire. Jury de concours. Alto, Violoncelle, Contrebasse et Violon. . . . .	16
Marquises (Voir B Emprises).	
Matériaux (Voir B Voirie).	
Mayeur. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois)	16
— Instruments à vent (cuivre).	
Menu Ed. Conservatoire. Jury de concours. Diction et déclama- tion lyrique . . . . .	16
— Alto, Violoncelle, Contrebasse, Violon . . . . .	16
Menu Georges. Conservatoire. Jury de concours. Diction et déclama- tion lyrique . . . . .	16



	Pages
Meurisse. Conservatoire. Jury de concours. Chant. . . . .	16
— Diction et déclamation lyrique . . . . .	16
Metz. Distribution d'eau. Fournitures diverses. Adjudication . . .	214
Meyer. Conservatoire. Jury de concours. Harmonie . . . . .	16
— Piano (demoiselles). . . . .	16
— Piano (garçons) et Orgue . . . . .	16
Militaires (Voir A Administrations diverses).	
Moitié. Musée d'histoire naturelle. Conservateur-Adjoint . . . . .	255
Moliniez. Commissaire de police. Installation . . . . .	135
Mont-de-Piété (Voir E Mont-de-Piété et Fondation Masurel).	
Monuments (Voir A Conseil municipal et B Bâtiments).	
Morand. Bibliothèque. Volumes et publications. Marché. . . . .	9
Moreau et Bouthillier. Chauffage des établissements communaux, calorifères. Entretien. Marché. . . . .	249
Morillon. Délégué au Conseil de discipline, 3 <sup>e</sup> catégorie. . . . .	293
Municipale « Société La ». Vente. Parcelle, rue Van Ost . . . . .	185
Musées (Voir B Bâtiments et C).	
Musique (Voir A Fêtes).	
Muylaert. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois) . . . . .	16
Nobiron. Ecole pratique d'industrie. Jury de concours . . . . .	525
Obsèques (Voir A Conseil municipal).	
Octroi (Voir F, H).	
Office sanitaire (Voir G Hygiène).	
Orphelins pauvres (Voir E).	
Paillot. Conservatoire. Jury de concours. Diction et déclamation lyrique . . . . .	16
Palais des Beaux-Arts (Voir B Bâtiments. C Musées).	
Palais Rameau (Voir B Bâtiments communaux).	
Pamart. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois)	16
Pannier. Alto, Violoncelle, Contrebasse . . . . .	16
— Harmonie . . . . .	16

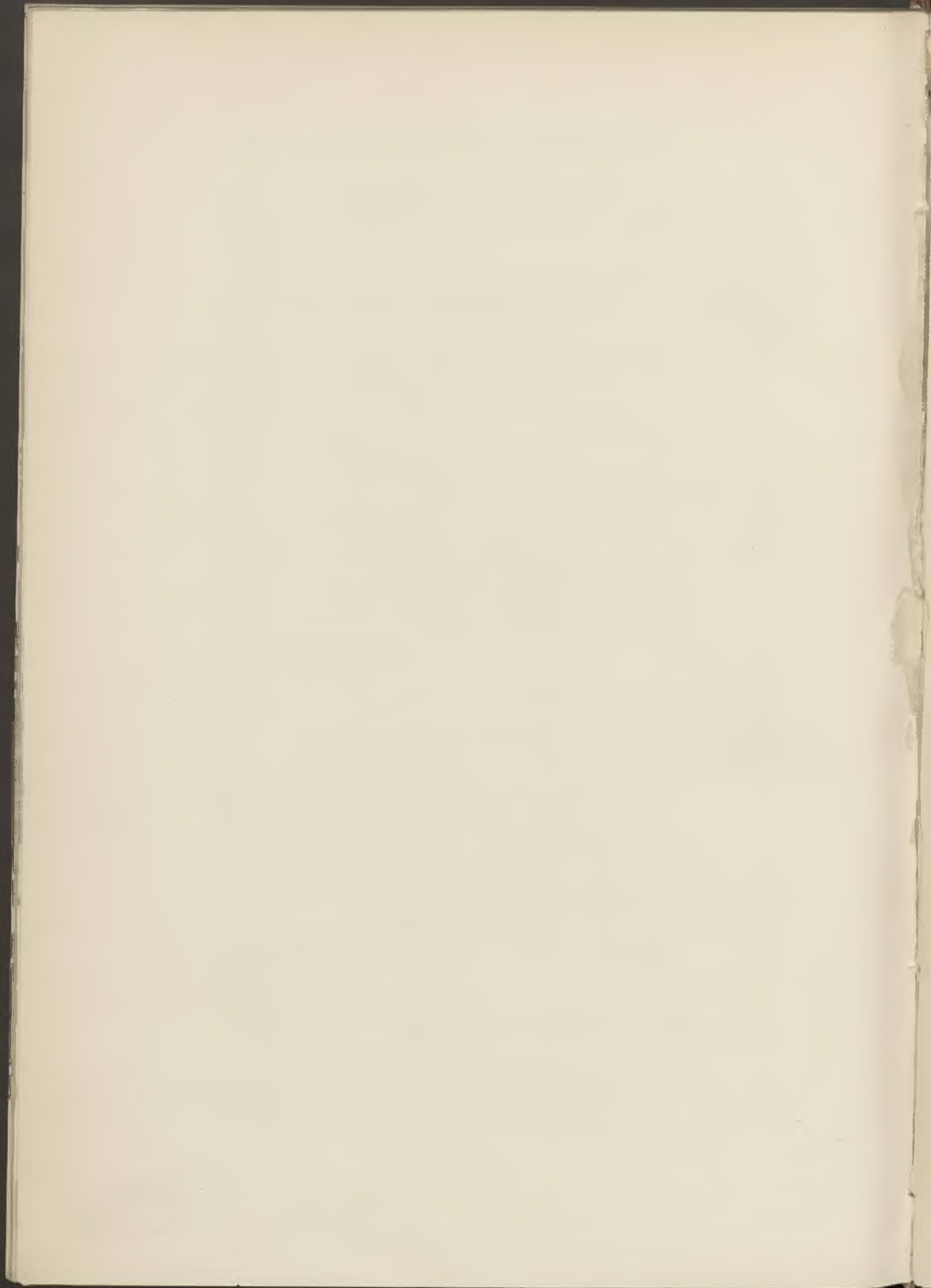
	Pages
Pannier. Conservatoire. Piano (demoiselles) . . . . .	16
— Piano (garçons) et Orgue . . . . .	16
— Solfège . . . . .	16
— Violon . . . . .	16
— Conservatoire. Commission de surveillance. Nomination.	77
— Maintien . . . . .	77
Paquet. Conservatoire. Jury de concours. Piano (demoiselles). . .	16
— Piano (garçons) et Orgue . . . . .	16
Parez. Maîtresse d'Internat. Lycée Fénelon. . . . .	286
Parmentier. Nouveau Théâtre. Décors. Commission d'examen. . .	7
— Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	205
— Théâtre. Commission de contrôle. . . . .	282
Personnel (Voir H).	
Personnes morales (Voir E Œuvre; diverses).	
Piat. Théâtre. Décors. Châssis pour confection. Marché . . . . .	112
Pihen. Conservatoire. Jury de concours. Diction et déclamation lyrique . . . . .	16
Plan de la Ville (Voir B Voirie).	
Police (Voir G, H).	
Police administrative (Voir A).	
Pollet. Lycée Fénelon. Maîtresse d'Internat. . . . .	113
Pollet. Médecin de l'Etat civil, 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> circonscription. . . . .	580
Pompes (Voir G Distribution d'eau).	
Pompes Funèbres (Voir G Cimetières).	
Ponts (Voir B).	
Postes (Voir A Administrations diverses).	
Pottliée. Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	206
Prises en bail (Voir A Baux).	
Processions (Voir G Police).	
Procès-verbaux (Voir A Conseil municipal).	
Promenades (Voir B).	
Propreté (Voir B Voirie, G Hygiène).	
Quef. Conservatoire. Jury de concours. Harmonie . . . . .	16
— Piano (garçons) et Orgue . . . . .	16

	Pages
Rafy. Délégué au Conseil de discipline, 5 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	294
Raymond (Marthe). Conservatoire. Jury de concours . . . . .	16
Réception des travaux (Voir à l'objet des travaux).	
Recettes (Voir F).	
Règlement sanitaire (Voir G Hygiène).	
Régnier. Théâtre. Commission de contrôle . . . . .	282
Répartiteurs (Voir A Administrations diverses).	
Réservistes — — — — —	
Revilla. Agent consulaire. Mexique . . . . .	173
Ricard. Bureau de Bienfaisance. Administrateur. Installation . . . . .	526-581
Ricardo. Conservatoire. Jury de concours. Piano (demoiselles) . . . . .	16
Richard. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (bois) . . . . .	16
Rosas. Mexique. Consul . . . . .	5
Rousse. Conservatoire. Jury de concours . . . . .	285
Rues. Places. Avenues (Voir B Voirie).	
Sablé. Médecin de l'Etat civil, 2 <sup>e</sup> circonscription . . . . .	580
Sagon. Comptable spécial. Fondation Boucher-de-Perthes et primes municipales . . . . .	287
Saillies (Voir B Voirie).	
Salmson. Chaussées empierrées. Cylindrage. Adjudication . . . . .	112
Salomez. Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Traitement. Augmen- tation . . . . .	256
Salubrité (Voir G Hygiène).	
Sanatoria (Voir E Œuvres diverses).	
Sapeurs-Pompiers (Voir G).	
Sarell. Angleterre. Consul . . . . .	5
Sauvage. Théâtre. Commission de contrôle . . . . .	282
Schietecatte. Délégué au Conseil de discipline, 2 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Secours (Voir A Conseil municipal et H).	
Sée (Edouard et Armand). Palais-Rameau. Chaudière. Remplace- ment. Marché . . . . .	9
Sénat. Délégations (Voir A Conseil municipal).	
Serge. Immeubles. Achat, rue des Etaques, 23 et 25 . . . . .	93
Service militaire (Voir A Administrations diverses).	
Services municipaux (Voir H).	

	Pages
Simonnet. Comptable spécial. Foire aux chevaux . . . . .	262
Situation financière (Voir F Affaires générales).	
Sociétés (Voir E).	
Société de Charité maternelle (Voir E Œuvres diverses).	
Sociétés de Musique (Voir A Fêtes).	
Société des Sciences (Voir E Œuvres diverses).	
Sociétés de Secours mutuels (Voir E Œuvres diverses).	
Sockeel. Abattoir industriel. Création. Commission . . . . .	205
Solidarité sociale (Voir E Œuvres diverses).	
Sorez. Délégué au Conseil de discipline, 2 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	293
Sou des Ecoles (Voir E Œuvre diverses).	
Sources (Voir G Distribution d'eau).	
Souscriptions (Voir A).	
Sous-locataires (Voir A Baux).	
Soutiens de famille (Voir A Administrations diverses).	
Squares (Voir B Jardins).	
Struyve. Conservatoire. Jury de concours. Instruments à vent (cuivre) . . . . .	16
Subsides (Voir A, C, D).	
Syndicats ouvriers (Voir E Œuvres diverses).	
Tabacs. Manufacture. (Voir A Administrations diverses).	
Taxe (Voir F Recettes).	
Taxe militaire (Voir A Administrations diverses).	
Télégraphes (Voir A Administrations diverses).	
Téléphones (Voir B Bâtiments communaux).	
Théâtres (Voir B Bâtiments communaux et C).	
Thibaut. Faculté de Droit et des Lettres. Fronton. Marché . . . .	92
— Abattoirs. Travaux. Marché . . . . .	92
Touvignon. Délégué au Conseil de discipline, 4 <sup>e</sup> catégorie . . . .	294
Tramways (Voir B).	
Transactions (Voir A Contentieux).	
Travaux (Voir B).	
Travaux confortatifs (Voir B Emprises).	
Tribunal de Commerce (Voir A Conseil municipal).	
Trottoirs (Voir B Voirie).	

	Pages
Union des Etudiants de l'Etat (Voir E Œuvres diverses).	
Union Française de la Jeunesse (Voir E Œuvres diverses).	
Urinoirs (Voir B Voirie).	
Vaccinations (Voir G Hygiène).	
Vaillant. Ecole « La Fontaine ». Transformation. Plafonnage. . . . .	184
Vannes (Voir B Canaux).	
Vansbecher. Nouveau Théâtre. Plancher mobile. Marché . . . . .	250
Vanschamelhout. Vente. Parcelle, rue de la Convention. . . . .	252
Verbecq. Conservatoire. Jury de concours. Violon . . . . .	16
Verbécke. Abattoirs. Location de locaux . . . . .	206
Verelst. Ecoles primaires. Cours de coupe et couture. Professeur .	327
Vérification des Denrées (Voir G Alimentation).	
Vidanges (Voir B Bâtiments communaux. G Hygiène et Police).	
Vignier. Fêtes et cérémonies publiques. Fournitures, tapisserie, main-d'œuvre, entretien. Adjudication . . . . .	313
— Nouveau Théâtre. Garnitures des appuis de balcons et des dessus de séparation des loges . . . . .	173
Vincent. Médecin de l'Etat civil, 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> circonscription. . .	580
Voirie (Voir B).	
Voiture cellulaire (Voir G Police).	
Wallaert. Œuvre des Invalides du travail. Vice-président . . . . .	24
Watson John J.-C., Agent consulaire des Etats-Unis . . . . .	524
Wauquier. Etablissements d'Emmerin. Machines. Réparations . .	533
Weber. Conservatoire. Jury de concours. Piano (garçons) et Orgue	16
— Piano (demoiselles) . . . . .	16
Wicar (Œuvre pie) (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).	
Wouters. Conservatoire. Jury de concours. Piano (demoiselles) . .	16
Wuillaume. Conservatoire. Jury de concours. Diction et déclama- tion lyrique . . . . .	16
— Chant . . . . .	16
Zones Militaires (Voir A Administrations diverses).	





LILLE  
IMPRIMERIE G. DUBAR & C<sup>ie</sup>,  
8, Grande-Place, 8.

1920. — 1230





